O BE ISSU
HOUT PERMIS
00027902

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
Town Hall, Bombay.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 26 June, 2018

LES SÉPULCRES

DE LA

GRANDE ARMÉE.

AVIS AU LECTEUR.

Le *Journal des Débats* a rapporté quelques faits relatifs au sort des malades et des blessés qu'on dirigeait de l'armée sur Paris; on pourrait croire que cet opuscule historique n'est qu'une simple amplification des mêmes traits.

L'Editeur pense qu'il doit désabuser le Public à cet égard.

En rapportant ici la date du *permis d'imprimer*, on sera facilement convaincu que l'Auteur avait terminé son travail à la fin d'avril.

« J'ai lu un manuscrit, intitulé *les Sépulcres « de la Grande Armée*, etc., et n'y ai rien « trouvé qui doive en empêcher l'impression. — « A Paris, ce 4 mai 1814 ».

Signé JEAN COHEN, Censeur royal.

Tout exemplaire qui ne sera pas revêtu de ma signature, sera réputé contrefait.

DE L'IMPRIMERIE DE MAUGERET.

LES SÉPULCRES

DE LA

GRANDE ARMÉE,

TABLEAU DES HOPITAUX

PENDANT LA DERNIÈRE CAMPAGNE DE BUONAPARTE.

27902

« Un blessé était un fardeau ».
(CHATEAUBRIANT, *De Buonaparte et des Bourbons*).

PARIS.

CHEZ { AL. EYMERY, Libraire, rue Mazarine n°. 30;
DE TU[illegible],
DELAUNAY,
PELISSIER, } au Palais-Royal.

M DCCC XIV.

00027902

INTRODUCTION.

Tous les détails relatifs aux grands événemens appartiennent au burin de l'histoire ; chacun doit s'empresser de publier ceux qu'il a pu recueillir ; ce sont des matériaux précieux, qu'il est important de rassembler, et de laisser à la main habile, chargée d'élever ce monument éternel, ce véritable temple de mémoire, où la postérité ira lire d'âge en âge le récit de nos conquêtes et celui de nos malheurs, causes de notre régénération.

Il n'est permis peut-être qu'à M. de Chateaubriant, le *Girodet* de la littéra-

ture, de mettre dans ses tableaux ce coloris, cette expression, cette vigueur qui distinguent la touche mâle et hardie du peintre célèbre de la *scène du déluge:* on dirait que, dans leurs voyages, l'un a trouvé le *style* de Tacite, et l'autre le pinceau d'Apelles.

Je ne puis donc prétendre offrir autre chose qu'une faible esquisse : son unique mérite consistera dans la ressemblance ; mon seul but est qu'on reconnaisse la vérité.

Young, dans sa première Nuit, en portant ses regards *sur les misères de l'humanité*, s'adresse à Arthur Onslow, et s'écrie : — « Vois-tu cette foule de morts, que les hôpitaux gémissans rejettent de leur sein? vois-tu cette autre

foule de mourans, qui se pressent à leurs portes, et sollicitent la place que les morts ont laissée? »

Quel singulier rapprochement! Young, en s'exprimant ainsi, semble avoir été témoin de nos désastres, ou plutôt avoir lu dans l'avenir: il ne sera que trop facile de le prouver.

Pour atteindre ce but, il faut encore accabler un homme abattu. Cette idée répugne; elle m'a même arrêté. Quelques instans d'hésitation, au surplus, ne sont-ils point permis, en considérant cet homme trop célèbre, que tant de faits renomment et dégradent; qui, général, fut aimé; premier Consul, redouté; et Monarque, abhorré; dont le règne vient d'offrir tour à tour, par le

plus singulier mélange, des traits d'audace et de lâcheté ; de générosité et de perfidie ; des institutions honorables et des lois révoltantes ; des édifices, des travaux fameux ; des palais et des villes en cendres !

Ne voir, ne rappeler que les crimes de Buonaparte, c'est humilier la nation. En effet, n'y aurait-il pas autant de déshonneur pour la France, à faire croire qu'elle a pu se laisser subjuguer par un être purement féroce, inepte d'ailleurs et sans nulle énergie, qu'il y aurait d'imposture à dire que la France n'a point été trompée ?

Mais a-t-elle pu ne pas être séduite, lorsque l'Europe entière, un moment

stupéfaite, a reconnu Buonaparte comme Empereur des Français ?

A-t-elle pu ne pas être abusée, en voyant un militaire obscur, non seulement parvenir à faire briller sur son front l'éclat du diadême, mais encore partager son trône avec l'auguste fille d'un puissant Souverain ?

Cette alliance si extraordinaire fut célébrée avec enthousiasme : elle devait assurer notre félicité. Hélas ! elle pouvait aussi nous priver à jamais de voir renaître cette fleur chérie, dont le parfum nous enivre aujourd'hui : elle pouvait également nous faire ignorer jusqu'à quel degré ces Puissances, qu'on nous représentait sans cesse comme ennemies, comme barbares, comme per-

fides, sont protectrices, civilisées et magnanimes.

Buonaparte, secondé par la valeur et le fanatisme des soldats, certain de la confiance et de l'aveuglément des citoyens, osa tout. Ses projets, ses plans furent plus que gigantesques. Qu'importe : il fallait réussir, ou ne pas entreprendre.

Scœvola punit sa main en la brûlant: Buonaparte devait-il se pardonner d'avoir échoué? Il y a dans sa conduite ou faiblesse, ou espoir.....

Le Niémen fut les limites de sa gloire; le Kremlin, celles de ses conquêtes. Il quitta l'un pour aller en Espagne se couvrir d'opprobre, et descendit de l'autre pour rouler dans l'abîme.

C'est depuis cette dernière et terrible catastrophe, à jamais mémorable, que la France, devenue colossale, s'affaiblit sensiblement. C'est depuis cette époque que les mesures atroces, que les infractions aux lois, que les moyens révolutionnaires furent les précurseurs d'une décadence prochaine. Il n'y avait plus dans tout l'Empire, pour mots d'ordre, que ceux-ci : *Impôts* et *Conscriptions*. Chaque impôt était une spoliation; chaque levée, semblable aux dernières Croisades, ne produisait que des masses sans discipline et sans courage.

Si, en déchirant un voile qui dérobe à bien des yeux encore, des milliers de victimes d'une ambition sans bornes, j'offre des images dont le souvenir

pourra perpétuer une juste aversion contre toute espèce de tyrannie, une utile crainte de retomber jamais sous le joug d'un conquérant effréné, et inspirer pour toujours l'amour de la paix, source du bonheur des nations et des Souverains; je n'aurai point inutilement combattu entre l'état d'impuissance d'un usurpateur détrôné, et l'espoir de coopérer à la sécurité des Peuples; je n'aurai point infructueusement cédé au désir de contribuer à la prospérité publique.

LES SÉPULCRES

DE LA

GRANDE ARMÉE.

L'INSOUCIANCE, le découragement l'abandon, l'inhumanité, la barbarie, suites inévitables de guerres ou plutôt de massacres sans fin; des nations à combattre, et non pas des armées; ce sistême fidélement suivi, d'aller toujours en avant, sans s'inquiéter des moyens de retraite; des milliards employés à lever des millions d'hommes, à mettre en leurs mains tous les instrumens de la mort; jamais un écu pour leur conservation, dès qu'ils étaient *hors de service*: ces calamités, ces principes odieux durent nécessairement paralyser toutes

les administrations militaires, et particulièrement celles des hôpitaux.

On ne savait jamais, ou l'on savait trop tard, sur quel point tel ou tel corps d'armée se dirigerait ; jour et nuit en marche ; les établissemens de la veille devenaient inutiles le lendemain.

Cependant, grâce aux efforts multipliés de M. le régisseur-général Bourdin, et aux dernières ressources de l'Allemagne épuisée, on vit partout des hôpitaux, des ambulances, et l'ordre y régner; mais les secours étaient bien loin d'être en proportion des besoins.

Depuis le Rhin jusqu'à Dresde, on comptait déjà, au mois d'août 1813, trente-cinq mille malades dans les hôpitaux. On laisse à juger combien ce nombre dût s'accroître par l'arrivée de cette foule immense d'*enfans soldats*, auxquels l'âge refusait la force; le comte D..., du pain; et Buonaparte, l'instruction; qu'on ne nour-

rissait que de l'espoir d'une mort prochaine, qu'on n'abreuvait que de dégoûts, et qu'on n'encourageait qu'à coups de plat de sabre. On peut se faire aussi une idée de ce que devinrent ces mêmes hôpitaux, après les sanglantes batailles qui suivirent la rupture de l'armistice. Mais la retraite de Leipsik vint mettre le comble à tous les maux : ce fut le signal d'une déroute aussi désastreuse que celle de Moscou.

Terreur, désespoir, insubordination, pillage, aucuns lieux respectés. A Erfurt, ville de passage, il existait sept hôpitaux; au bout de 24 heures, pas un bouillon, pas un verre de vin, pas un morceau de pain, pas une compresse, pas une once de charpie! Les habitans eux-mêmes étaient sans subsistances; tout le monde fuyait; les malades, les blessés seuls demeuraient; ils expiraient d'inanition dans les réfuges de l'humanité.

Lorsque Buonaparte, rétrogradant, traversa Erfurt, on lui exposa la position déplorable des hôpitaux : « Je donne, dit-il, 6,000 francs *par jour*, sur *ma cassette*, et il partit au galop. La cassette arriva peu de temps après lui; point d'ordre à exhiber; la cassette passa outre. Les malheureux !..... On frémit de songer à leur sort !

Ce fut dans les premiers jours de novembre, après l'affaire de Hanau, que les débris de l'armée commencèrent à rentrer en France; rien n'avait été préparé pour recevoir ces milliers d'infortunés, de spectres vivans, qui pas à pas traînant leur affreuse existence, affluèrent pendant quatorze jours sans interruption.

Ceux qui étaient hors d'état de marcher arrivaient de Francfort par bateaux... Ici je m'arrête : jamais les Français ne pourront oublier les généreux secours

qu'ils trouvèrent dans cette ville; sa conduite, surtout dans cette terrible circonstance, fut bien au delà de ce qu'on avait lieu d'attendre d'une population écrasée par les contributions, les réquisitions, les logemens militaires; et dont notre chef avait anéanti totalement le commerce.

Mais les bons Francfortois séparèrent le chef ambitieux, de la nation asservie; ils ne laissèrent unis que nos maux et leur humanité. Le beau trait suivant, entre mille autres, nous en donne la certitude. Plusieurs officiers français, blessés à Hanau, et hors d'état d'être transportés à Mayence, se voient forcés de rester chez quelques habitans; nos braves se désespérèrent; les troupes alliées prennent possession de la ville; ces mêmes officiers sont traités et rétablis secrètement; ils sont conduits jusques aux portes de Cassel, sous divers déguisemens; de l'argent même est offert et prêté; on se quitte, on

s'embrasse, et l'on se dit, les yeux mouillés de larmes: « Non, non, la France et « l'Allemagne ne peuvent être ennemies! » Cet acte de la plus rare philantropie a été connu de tout le quartier général.

Qu'il m'est pénible de quitter ce faible et juste éloge, pour ramener mon lecteur à des objets affligeans! Qu'il m'en coûte de faire succéder au tableau d'un si doux épanchement, le plus hideux spectacle. Rentrons dans Mayence; les hôpitaux, les églises, les lycées, les douannes, les magasins étant bientôt insuffisans, on eut recours aux maisons des habitans. Les Mayençais firent preuve, dans cette occasion, d'un dévouement sans bornes. Quinze mille malades ou blessés furent logés, soignés chez les bourgeois, et pourtant l'arrivée successive des bateaux ne se ralentissait pas.

Le Rhin ressemblait à l'Achéron pendant des jours de carnage; sans cesse

s'avançait vers la rive une barque silencieuse : au teint pâle et livide de ceux qu'elle amenait, on croyait voir les ombres de nos guerriers descendre sur les bords de ce fleuve qu'on ne repasse plus.

C'est alors que les paroles d'Young devinrent l'oracle le plus parfaitement accompli; c'est alors qu'on vit, pendant quatre-vingt-seize heures, les rues encombrées de mourans : les uns expiraient sur les degrés extérieurs, en attendant qu'un cadavre fût enlevé de la maison; les autres, étendus au coin des bornes, avaient perdu l'espoir de rendre le dernier soupir sous un toît hospitalier. Le râle de la mort s'entendait à chaque pas; la dyssenterie exténuait tous les corps; la ville n'était que fange; l'air était infecté.

Sur la chaussée, des chevaux ruinés, écorchés, d'une maigreur extrême, n'ayant ni fourrage ni litière, tombant d'épuisement! Des caissons brisés, des

affûts sans canons, des fourgons renversés, des gémissemens, des sanglots, des imprécations, un tems affreux! Sur la place d'armes, enfin, des régimens entiers bivouaquant dans la boue, et Buonaparte... aux Tuileries ou bien à l'Opéra!!! (1)

Quelques jours après, nouveau fléau :

---

(1) Après ses grands revers, Buonaparte, comme le joueur forcené qui a tout perdu, revenait chez lui, grondait, maltraitait et désignait les objets avec lesquels il pouvait encore *faire ressource.*

D'une faiblesse coupable, la famille n'osait rien refuser; des amis, *intéressés au jeu*, proclamaient par des discours fallacieux, le retour prochain de la fortune; le mobilier disparaissait, le produit s'emportait, et la partie recommençait.

C'est ainsi que ce père, un père dénaturé, dissipait le patrimoine de ses enfans; c'est ainsi que la plupart d'entre eux, devenus esclaves, étaient réduits à se vendre ou bien à se racheter.

une épidémie épouvantable se déclara dans les hôpitaux et même dans la ville. Citadins, militaires, chefs, employés, presque personne n'en fut exempt. Un nombre effrayant succomba; le préfet lui-même, atteint, mourut.

Comment la contagion n'aurait-elle point exercé ses ravages au sein d'une cité où l'on reçut, à peine on pourra le croire, des blessés qui n'avaient point été pansés depuis Leipsik! 92 lieues de distance: leurs plaies étaient gangrénées au point que les vers y pullulaient, et perçaient même à travers l'appareil.

Du 7 au 20 novembre, il mourrait à Mayence jusqu'à 500 individus par 24 heures, le huitième environ de bourgeois. On trouvait dans chaque carrefour des corps inanimés, que les habitans voisins venaient y déposer; personne pour les enlever: beaucoup restaient trois et quatre

jours sur le passé. Les chars funèbres étaient réservés spécialement pour les inhumations civiles; ils se croisaient sans discontinuation: cinq et six cercueils sur chacun d'eux; toutes les voitures de transport cachées ou requises; des tas énormes d'immondices; la police mal faite; le maire aux abois.

Hors la ville, on apercevait dans le cimetière une quantité si prodigieuse de cadavres amoncelés, qu'elle excédait la hauteur des murs d'enceinte.

On paya jusqu'à 60 francs par jour des fossoyeurs: ils périrent tous. Le Rhin alors devint la tombe générale.

L'on frissonne lorsqu'on pense que de tels malheurs sont le résultat d'une coupable et volontaire imprévoyance: une retraite était certaine, inévitable; mais on voulait que rien ne la fît présager. Il fallait que les désordres, les fausses

manœuvres, les déroutes, aussent toujours attribués à un grand événement, ou à une *faute grave*.

Cette fois, on imagina, on prépara l'explosion *inattendue* d'un pont, seule et unique voie de retraite pour une armée entière ; l'on confia ce pont important à la garde de *quatre* sapeurs (1).

80,000 Français prisonniers, 12,000 autres et plusieurs généraux, tués ou noyés, sont les brillans effets de ce sublime coup de politique (2).

---

(1) On sait maintenant que le colonel de génie, *Montbrun*, qu'on accusa d'être l'auteur de ce désastre, était à Paris en ce moment, et que lorsqu'il voulut réclamer, on lui imposa silence.....

(2) Vers la fin de la campagne, Buonaparte paraissait avoir perdu cette imperturbabilité qu'on remarqua plusieurs fois en lui ; ce fut pendant son

Au milieu de ce cahos, un nouvel intendant-général, M. le baron Marchant,

séjour à Dresde qu'on s'en aperçut particulièrement. Il était inquiet, taciturne, soucieux et indécis. Pour éviter de lui faire des questions, on avait pris le parti de diviser en quatre le service de bouche de sa maison; en sorte que, durant un mois, aux heures ordinaires de ses repas, il y eut à Pirna, à Goërlitz, à Leipsick et au palais de Marcolini, des tables somptueuses, préparées pour le recevoir.

Selon les conventions, la rupture de l'armistice devait être dénoncée six jours d'avance. Dans le commencement d'août, Buonaparte ordonna que le jour de sa fête serait célébré le 10, par anticipation; on prévoyait que la guerre recommencerait le 15. En effet, le 10 au soir, au moment où le feu d'artifice se tirait à Dresde, des officiers supérieurs de l'armée des alliés vinrent annoncer la reprise des hostilités pour le 16.

Ce contraste étrange et subit de cris de joie

dont les talens administratifs, la sagesse et la sollicitude sont également connus,

---

et de guerre, produisit une sensation singulière. Buonaparte ne put cacher une certaine émotion.

Du 11 au 15, les couriers de Prague et de Dresde se succédèrent sans cesse; on n'avait pas encore perdu tout espoir d'arrangement.

Le 14, à trois heures du matin, Buonaparte dit qu'il partirait à sept. Il passa toute la nuit; une vive agitation régnait dans le palais. On savait déjà que Moreau était à Prague; et Bernadote, prince royal de Suède, à Berlin. On connaissait aussi les forces de l'ennemi: il paraissait impossible de pouvoir lui résister, surtout si l'Autriche se déclarait contre nous.

Le départ remis d'heure en heure, chacun cherchait à en deviner la cause; on faisait mille conjectures. Buonaparte allait et venait, et semblait être fort rêveur. Enfin, à trois heures après midi, M. le comte de Narbonne, plénipotentiaire à Prague, arriva au palais Marcolini; il était

apporta tous ses soins à la réorganisation des services pour l'intérieur. Secondé

accompagné par M. le duc de Bassano : tous deux, d'un air empressé, traversèrent la cour. On ne douta plus alors que M. de Narbonne ne fût porteur de l'*ultimatum*, et que, de cette entrevue ne dépendît le sort de la moitié du monde.

Buonaparte, au bout d'un moment, demande des glaces : les plus petites choses étaient remarquées ; on cherchait à tirer des conséquences de tout ; jamais Buonaparte ne fut peut-être servi avec tant de célérité. Ce désir semblait annoncer qu'il était de bonne humeur, et que la dépêche apportée par M. de Narbonne, était favorable au vœu général.

A trois heures un quart, Buonaparte passa dans le jardin avec M. le comte de Narbonne et M. le duc de Bassano ; tous trois, marchant à grands pas sur le gazon qui est au-devant du palais, discutaient dans cette conférence mémorable le sort

par la vigilance accoutumée de M. Bourdin, celui des hôpitaux fut presque spontanément remis en activité.

---

des nations. On suivit des yeux et avec une extrême curiosité ces trois personnages si importans; on cherchait à interpréter chacun de leurs mouvemens. Buonaparte avait, selon son habitude, les mains croisées derrière son dos: s'arrêtant tout-à-coup, il fit un geste qui exprima à-la-fois son impatience et son abandon à sa destinée. On rentra dans le palais. L'entretien avait duré onze minutes. Ce geste, qui bien sûrement accompagna son refus formel à toute espèce d'accommodement, fit une impression difficile à rendre. *Encore la guerre!* se disait-on, à demi-voix et d'un air consterné !

Buonaparte, l'œil étincelant, traversa le salon des maréchaux, monta de suite en voiture et partit pour Goërlitz: on se battit le lendemain.

Tout porte donc à croire que c'est le 15 août 1813, dans les jardins du palais Marcolini, sur ce *tapis verd* trop fameux, que Buonaparte a joué sa puissance, son trône et notre gloire.

On vit, dans ces momens difficiles, M. le régisseur-général, visiter sans cesse les établissemens hospitaliers de Mayence, oubliant les périls qui l'environnaient pour ne songer qu'à secourir l'humanité.

A la réception de cette foule de malades et de blessés, succédèrent les mesures nécessaires pour mettre fin au plus dangereux encombrement.

Les évacuations alors devinrent l'objet d'une attention et d'un travail particulier ; mais travail d'autant plus pénible, que nulles sommes, à cet effet, n'étaient mises à la disposition de l'intendance. On connaîtra bientôt quelles suites funestes résultèrent de cet abandon.

En dirigeant, sur divers points à-la-fois, ces évacuations indispensables, un déluge de maux inonda la moitié de la France. Landau, Spire, Wissembourg, Lauterbourg, Hagueneau, Saverne, Phals-

bourg, Nancy, Metz et tant d'autres villes, furent vouées au deuil. Les lieux intermédiaires, comme bourgs ou villages, dans lesquels on avait établi des *gîtes d'évacuation* (1), offraient le tableau des mêmes ravages et d'une égale tristesse.

La mort suivait partout ces malheureux : non-seulemsnt elle tranchait leurs jours avec une cruelle et infatigable ardeur, mais après le départ de ceux qu'elle daignait épargner, sa faulx en mouvement moissonnait encore. Il semble qu'elle prenait un affreux plaisir à faire naître le cyprès sur leurs traces, pour laisser

---

(1) Un *gîte d'évacuation* est un local disposé pour recevoir les malades ou les blessés pendant une nuit. On choisit, pour cet usage, des chambres, des salles spacieuses, souvent même des granges ; il n'y a point de lits, mais seulement de la paille. Il en est ainsi des ambulances.

aux races futures le douloureux souvenir de leur passage.

Point de fonds, jamais de fonds pour les hôpitaux (1); je l'ai annoncé plus haut.

(1) « Si vous n'avez pas le secret de faire exister le soldat sans *vivres*, a dit Montécuculli, « vous perdrez plus d'hommes par les maladies « que par les batailles ».

Pendant la dernière campagne, M. le comte D... s'était imaginé probablement avoir trouvé cet important secret. Aussi lui demandait-on des subsistances ou de l'argent pour des besoins non moins pressans, toutes démarches ou sollicitations devenaient inutiles.

Les magasins d'Erfurt, Magdebourg, etc., étaient remplis, et à Dresde, la troupe de ligne avait quatre onces de pain par jour. Il fallut piller, ravager la Saxe pour subsister. Les uns avaient dix fois trop, les autres mouraient de faim dans les camps, ou d'épuisement dans les hôpitaux.

Cet habile réformateur détruisit, par *économie*

Voici quelques exemples des calamités que cette pénurie engendra.

Il ne suffisait pas que les hôpitaux fussent abandonnés entièrement à la compassion publique ; les simples *gîtes d'évacuation* étaient aussi dépourvus d'objets de première nécessité. Le pauvre militaire, à peine vêtu, et qui venait de faire huit ou dix lieues, sur une charrette découverte, dans la saison la plus rigoureuse,

---

mie, le tiers au moins d'une nouvelle armée qui venait de coûter 800 millions.

Si l'on n'eut point été certain, d'ailleurs, de l'intégrité du comte D..., on l'eut, je crois, soupçonné d'être d'accord avec l'ennemi. Jamais général des puissances alliées ne mit à lui seul, en si peu de mois, autant de Français hors de combat.

Bref, soit manie ou système économique, le fait est que le comte D..., réduisit tout, absolument tout, excepté son *traitement*.

devait espérer sans doute qu'il trouverait à son arrivée des alimens et un lieu chauffé surtout; hé bien! ces *gîtes de misère* n'avaient souvent ni cheminées, ni poëles; aucune espèce de nourriture n'y était préparée.

Je vais faire connaître de quelle manière, dans certaines communes, voisines du Rhin, on recevait les évacués et l'on pourvoyait à leurs besoins.

Loin de moi la pensée de supposer à ces paisibles habitans vexés, écrasés de toutes parts, des sentimens contraires à ceux de la bienfaisance et de la pitié. Soyons justes, un village, un bourg même, pouvait-il suffire aux énormes dépenses, occasionnées par le passage continuel de cinquante à soixante mille individus?

Mais laissons de côté les causes, elles sont trop connues : attachons-nous aux résultats; ils le sont moins.

Aussitôt qu'il arrivait dans le cours de la journée un *convoi* de malades ou de blessés (jamais transport de cette nature ne fut mieux nommé), on tintait la cloche, c'était le signal de détresse. A ce son lugubre, chacun apportait des soulagemens selon ses facultés. Les uns distribuaient de la soupe au lait à ceux qui avaient la dyssenterie; les autres des pommes crues aux fiévreux; une bonne femme donnait de la galette chaude à un convalescent affamé; une jeune fille, du vin pur à un scorbutique; un enfant, de la viande au moribond, qui n'aurait pu prendre qu'un bouillon coupé.

Le lendemain, huit, douze, quelquefois quinze de ces militaires, n'existaient plus.

Dans un autre *gîte*, si l'évacuation arrivait la nuit, on ne trouvait personne pour l'attendre. Deux heures se passaient avant

que le maire eût rassemblé les hommes nécessaires. Pierre demeurait à l'extrémité du village; Antoine, dans une chaumière isolée. Ces corvées avaient lieu à tour de rôle; on ne pouvait désigner toujours ceux qui étaient logés auprès de la maison commune; c'était d'ailleurs à qui ne répondrait pas, à qui ne se lèverait pas; l'on était au milieu de décembre!....

Quelques-uns paraissaient enfin; alors, avec la gaucherie, la maladresse pardonnables à des paysans fort étrangers au métier d'infirmiers, ils commençaient à descendre des voitures ces malheureux transis de froid; plusieurs récemment amputés ou ayant des membres fracturés, fracassés, poussaient des cris. Un bandage se relâchait, une éclisse se rompait, une hémorrhagie se manifestait : ni chirurgien, ni lit, ni matelas! Que de vociférations! que d'angoisses!... Quelques

autres, plus heureux, ne souffraient plus, ils étaient morts en route. Minuit sonnait, et nulle disposition n'étant encore faite pour les alimens, on se contentait de dire à ces infortunés que le lendemain ils auraient *la soupe de bonne heure*.

On les laissait ainsi sur la paille, dans des salles basses, souvent humides, sans feu, sans lumière, *crainte d'incendie;* toujours ouvertes, afin de laisser renouveler l'air qu'ils corrompaient; pas un être ne veillait près d'eux. Personne n'osait plus exposer sa vie; on les regardait et on les traitait comme des pestiférés.

Au petit jour, un tambourineur implorait la générosité des habitans. Vers neuf à dix heures, commençait une distribution semblable à celle dont j'ai donné plus haut le détail; à midi, les voitures requises arrivaient; parfois le nombre nécessaire n'était point complet: qu'importe,

il fallait faire place à l'évacuation qui allait arriver. Au lieu de dix, on entassait quinze malades ou blessés dans chaque voiture. Encore des cris, des larmes, des douleurs aiguës, le départ s'effectuait.

Après quatre mortelles heures, souvent davantage, enfin la flèche d'un clocher, le sommet d'une tour, se dessinaient sur l'horison. Le premier qui les apercevait annonçait à ses compagnons cette bonne nouvelle; un doux espoir venait bercer leur ame. Une ville, un hôpital, un lit, de la chaleur, des secours; du soin, la santé, peut-être!... Au bout de cinq jours de route, par le givre ou la pluie, le froid vif ou le brouillard épais, quel heureux avenir!

Tandis que chacun ouvre son cœur à la plus douce émotion, le chemin s'est abrégé de moitié. On entre dans ces murs

si desirés, on arrive à l'hospice..... Pas une seule place, les coridors même sont remplis; dans la ville, tous les lieux, dit-on, sont retenus; les écuries, les étables désignés pour six mille inscrits qui vont à la boucherie! On s'embarrasse peu de ceux qui en reviennent: le jour baisse, le froid redouble; encore six lieues pour arriver la nuit au premier *gîte d'évacuation*, encore de la paille, ou plutôt du fumier, point d'alimens avant quinze heures au moins. Malheureux Français! les forçats ont du pain et un bagne; et des soldats blessés n'ont ni asile, ni pain!

En vain les voituriers exposent qu'ils ne doivent point aller au-delà du lieu de leur destination, que leurs chevaux, qu'eux-mêmes... Inutiles observations; il faut partir; c'est l'ordre du commandant de la place. Les conducteurs obéissent;

les malades se désolent : tous sont déjà hors des remparts. Au premier hameau les charretiers, en murmurant, s'arrêtent, donnent l'avoine à leurs chevaux, et entrent au cabaret.

Les militaires sont restés dans les voitures ; la neige tombe à gros flocons ; on appelle long-temps en vain ; on élève la voix de l'indignation. Une heure s'est écoulée, enfin les voituriers sortent, jurent, tempêtent, accusent les soldats d'être la cause des nombreuses et ruineuses réquisitions ; ils vont jusqu'à leur reprocher les maux de la guerre, et dire que leur servile obéissance empêche une paix si nécessaire. Injures réciproques ; les conducteurs ont bu, ils sont irascibles ; leur colère éclate. Les chevaux, selon l'usage, s'en ressentent : frappés à coups redoublés, ils partent au galop, et les voitures vont un train

de poste sur un chemin raboteux: d'épouvantables hurlemens aussitôt retentissent; rien n'égale un supplice pareil. Des cuisses, des bras cassés, luxés, sont heurtés, ébranlés par d'horribles cahots. L'un de ces cahots est si violent, qu'il jette à terre deux malades placés à l'extrémité de la dernière voiture; trois blessés envient leur sort; et pour mettre fin à des tortures inouïes, s'efforcent eux-mêmes de tomber!... Les conducteurs, montés sur leurs chevaux, ne voient rien, entendent ou n'entendent pas les cris, les voitures ne s'arrêtent point. Cinq malheureux restent abandonnés sur le chemin à neuf heures du soir!!!

Ce fait est authentique: eh! qu'a-t-il de surprenant sous ce règne de barbarie?

N'a-t-on pas vu vingt fois conduire au grand trot des fourgons d'ambulance,

pleins de blessés. N'a-t-on pas vu, je frémis en le rappellant, n'a-t-on pas vu, immédiatement après le massacre de *Lutzen*, toute la maison, dite de l'empereur, et composée de plus de soixante voitures, traverser ventre-à-terre le champ de bataille, fouler aux pieds des chevaux, écraser sans pitié les blessés français. (Je dis français, parce que le mouvement de concentration des alliés fut fait avec tant d'ordre et d'habileté, qu'on ne trouva pas après eux un seul des leurs.)

Eh bien! les cris affreux, déchirans; ces corps mutilés, se roulant pêle-mêle, se hâtant de traîner après eux leurs membres en lambeaux, cherchant encore la vie sur le champ de la mort; l'effroyable craquement des os et des crânes, le sang et les cervelles qui jaillissaient jusque sur les écuyers, ont-ils pu ralentir leur course

meurtrière? Non : il fallait bien que les valets imitassent leur maître. Le proverbe est connu.

Conscrits, mieux nommés *proscrits*, tel était votre sort; par une loi tyrannique vous étiez voués au nouveau *Minotaure*, bien plus affamé que celui d'Athènes (1), vous étiez enlevés à vos familles sans avoir le temps d'en essuyer les pleurs; envoyés au combat sans savoir vous servir d'une seule arme. Si vous avanciez, on vous mitraillait; si vous reculiez, on vous sabrait; si vous tombiez, on vous écrasait; si vous fuyiez, on vous *décimait*. Vous

---

(1) Le Minotaure était un monstre ayant le corps d'un homme et la tête d'un taureau; il ne se nourrissait que de chair humaine. Les Athéniens ayant été vaincus par Minos, furent forcés d'envoyer, *tous les ans*, au Minotaure, sept garçons et sept filles, pour lui servir de pâture.

présentiez-vous avec une honorable blessure? on se riait de vos douleurs. Un commandant de place vous persiflait, vous maltraitait même : obteniez-vous de sa générosité ou de son caprice un billet d'hôpital, c'était un billet d'enterrement.

Aucun des faits que je viens de citer, aucun de ceux que je vais exposer ne sont exagérés. Qu'on interroge depuis le premier fonctionnaire jusqu'au dernier employé de l'armée ; les divers rapports recueillis, ne pourront atténuer cette narration. Ecrite à la hâte, elle pèche par l'éloquence et la correction, sans doute ; mais non par l'exactitude et la fidélité.

Après avoir détaillé quelques-uns des maux dont une guerre d'acharnement et de rage a été la source directe, il sera peut-être intéressant de connaître ceux qui, pour ainsi dire, en furent la suite; on

verra jusqu'à quel point l'aspect de l'infortune ; sans cesse renouvelé ; peut endurcir le cœur, et l'on jugera combien de familles auront long-temps encore à gémir !

Dans ces derniers temps, le maire d'une petite ville de Lorraine chassait hors de chez lui, et frappait de sa canne les conscrits, épuisés de fatigue et de besoin, qui venaient lui demander à être logés. On en a remarqué plusieurs d'entre eux dont les pieds étaient en sang.

Auprès de Troyes, des rouliers sont requis pour conduire des blessés à Nogent. Ils partent avec eux. Renvoyés d'hôpital en hôpital, de gîte en gîte, ils se concertent ; sous le prétexte de faire rafraîchir leur chevaux, ils déchargent eux-mêmes les blessés dans une ferme dévastée, déserte, éloignée de la grande

route, et disparaissent pendant la nuit. On juge du désespoir de ces militaires en s'apercevant, le lendemain, qu'ils sont délaissés. Tous ont de grandes blessures. La majeure partie d'entre eux ne peut bouger, l'autre n'est en état que de se traîner jusqu'à la porte d'entrée. Nouvelle douleur! des plaines immenses; on n'aperçoit qu'au loin quelques habitations. Que faire? que devenir? Un soldat rempli de courage et ayant un pied fracassé, rassemble et noue plusieurs cravates, forme ainsi une espèce d'écharpe qu'il pend à son cou et dans laquelle il passe et suspend sa cuisse; s'appuyant alors sur deux bâtons inégaux il fait aussi péniblement qu'il est possible de se l'imaginer, trois quarts de lieue avant de parvenir à la première maison et y implorer du secours.

Cet usage si fréquent des voitures de réquisition, forçait les fermiers à sous-

raire leurs chevaux ; les voitures demandées n'arrivaient pas, les malades ou blessés, tantôt restaient deux et trois jours dans une ambulance où ils manquaient de tout, tantôt surchargeaient un hôpital où il n'y avait rien.

Dirigeait-on une évacuation de Nangis sur Brie, elle allait à Meaux parce que les voituriers requis étaient des environs de cette dernière ville, et que d'ailleurs, en se rendant à Brie, ils avaient à redouter d'être sur-le-champ et de nouveau requis pour Melun ; à Melun, pour Corbeil ; à Corbeil pour Paris ; et à Paris, requis encore pour porter du pain à Provins ou à Troyes.

Des voituriers ne devant conduire une évacuation qu'à cinq lieues, ont été absens vingt jours de leur commune.

Beaucoup ont abandonné chevaux et voitures.

Ces abus naissaient en grande partie du manque de solde. Certes, les réglemens exigent bien que chaque évacuation soit accompagnée, surveillée par un officier de santé, par un employé dit *commis aux évacuations.* Mais il était dû à tout le monde, et chacun, les chefs de service excepté, faisait à sa guise. Tel officier de santé qui devait se rendre de suite à sa destination, y arrivait au bout d'un mois. Tel employé auquel on confiait la conduite des blessés, les laissaient en route et venait dans la capitale.

Les évacuations ainsi livrées à elles-mêmes, étaient pour la rapacité un appât dangereux. Celles qui avaient lieu par eau, en offraient sur-tout des exemples révoltans.

Un bateau contenait trois à quatre cents malades; au lieu d'où il partait, on donnait, assez communément, des vivres

pour deux jours. Ces vivres étaient vendus en route ; les évacués mourraient de faim. A peine l'un d'eux commençait-il à fermer les yeux, on l'enlevait, on le fouillait, on le dépouillait ; s'il avait malheureusement une montre ou quelques pièces d'or, de peur qu'il n'en réchappât on le jetait à l'eau.... C'était, disait-on, et pour se servir des mêmes expressions, afin d'éviter qu'il n'*empestât* ses camarades.

Plusieurs soldats ont attesté que ces actes de cruauté se sont passés sous leurs yeux. A qui porter plaintes ? où sont les preuves ? D'ailleurs ces hommes inhumains agissaient d'après le système adopté. *Un blessé était un fardeau ;* c'est la plus exacte vérité.

On était tellement fatigué de ces passages journaliers, épuisé par les fournitures qu'ils nécessitaient, que l'égoïsme

remplaçant la bienfaisance dans la plupart des âmes ; on chargeait autant que possible son voisin pour se soulager. Une commune renvoyait à une autre commune ; une ville à une autre ville. C'est ainsi que depuis Nogent jusqu'à Paris, un blessé arrivait sans pansement et sans pain ; un malade sans bouillon et sans vin.

Le commandant de place de l'une de ces petites villes, situées sur le bord de la Seine (1), désirant alléger les habitans, je ne crois pas devoir lui supposer d'autre intention, ordonna, dans le courant de février dernier, que tout bateau passerait outre, et que nul malade ou blessé ne descendrait même sur le rivage.

(1) Melun. M. le préfet était alors en mission à Provins. Le commissaire des guerres et le maire, dont la prévoyance, les services et l'humanité furent remarquables, employèrent vainement, dans les diverses circonstances suivantes, la remontrance et la fermeté.

Une évacuation par eau arrive, le 2 mars, il était huit heures du soir : la terre couverte de neige : le froid excessif; personne ne se trouvant sur le port pour mettre à exécution l'ordre du commandant, les mariniers, comme de coutume, se rendent à l'hôpital afin d'informer de leur arrivée; tout ce qui peut marcher ou se traîner, les suit.

Le commandant est bientôt instruit : furieux, il accourt, donne l'ordre aux militaires qu'il trouve dans la rue de retourner sur-le-champ au bateau : il veut qu'ils y passent la nuit; personne ne s'empresse de lui obéir; il frappe; il maltraite; à la faveur de l'obscurité tous s'échappent; ceux-ci se réfugient dans l'hôpital, ceux-là dans les maisons : les bourgeois sont indignés! Ce n'est pas tout, quatorze blessés, hors d'état de se mouvoir, étaient restés dans le bateau; il défend aux infirmiers qui partaient avec

des civières, d'aller les chercher. Eh ! il faut obéir ! Le lendemain on en trouve deux gelés, quatre autres meurent en entrant à l'hospice.

Le même commandant, par un excès de zèle, j'aime à le penser, réunissait à l'hôpital un détachement de conscrits, et leur faisait distribuer, sans être *désinfectés*, tous les vêtemens des malades ou des défunts.

Une autre fois, il arrêtait au milieu des rues les évacuations, arrachait des voitures ceux des malades ou blessés qu'il jugeait *au coup d'œil* n'être que des *calins*. (Je donnerai tout-à-l'heure l'explication de ce mot.)

Il formait alors divers pelotons et les renvoyait aussi-tôt, à pied, dans des villages circonvoisins, pour *hâter leur convalescence*. Quelle convalescence !

Qu'arrivait-il ? Privé de toute espèce de secours, dans ces villages, ceux qui avaient encore la force ou le courage de s'y traîner, périssaient de misère ou de désespoir, pendant leur agonie, communiquaient l'épidémie aux habitans : un seul homme en entraînait dix au tombeau.

Mais revenons aux *calins ;* c'est ainsi qu'on qualifiait, à l'armée, ceux que la fatigue, le chagrin ou l'épuisement, mettaient dans l'état de marasme le plus affreux ; et faisaient expirer sur les chemins, aux portes des autorités militaires, qui refusaient de les entendre, ou à celles des hôpitaux qui ne pouvaient les recevoir.

Leur nombre était si grand, qu'ils ont été en partie le sujet d'une lettre écrite par l'ex-ministre directeur de la guerre. Elle était relative aussi aux évacuations.

Les évacuations ont commencé le 10 novembre 1813, la lettre est du 18 mars 1814. Ce n'est donc qu'au bout de quatre mois, et lorsque l'approche des chaleurs a dû faire craindre avec raison la peste en France, qu'enfin les hôpitaux devinrent l'objet, un peu tardif peut-être, de toute la sollicitude de Son Excellence.

Copie de cette lettre, adressée à monsieur l'intendant-général de la grande armée, a été envoyée à tous les chefs du service, à leurs agens secondaires: on peut donc la considérer comme publique.

EXTRAIT.

Paris, 18 mars 1814.

HOPITAUX.

A Monsieur l'Intendant-général de la grande armée,

Au Quartier-général.

Monsieur le Baron,

« Je suis informé par messieurs les ins-
» pecteurs-généraux du service de santé,
» qu'il a été évacué de l'armée beaucoup

» de blessés, qui l'étaient depuis plusieurs
» jours, et dont les blessures n'avaient été
» ni lavées, ni pansées. Dans le nombre
» des évacués il en meurt toujours plu-
» sieurs avant d'arriver ».

« L'on m'informe, d'une autre part,
» que beaucoup de militaires qui ne sont
» point réellement malades, et que l'on
» désigne communément sous la déno-
» mination de *Calins*, se glissent journel-
» lement dans les évacuations, afin d'être
» dirigés sur les hôpitaux de l'intérieur,
» et s'éloignent, par ce moyen, le plus
» possible des corps auxquels ils appar-
» tiennent ».

« Je crois devoir, Monsieur le Baron,
» appeler toute votre attention sur ces
» désordres, afin que vous preniez, de
» suite, les mesures propres à les faire
» cesser ».

« Je vous invite donc, etc.

Heureusement pour l'humanité, cette lettre ne fut guère connue généralement que le 24 mars, car elle ne tendait qu'à faire redoubler de rigueur envers ces malheureux, et n'annonçait pas de fonds, seul moyen efficace pour parvenir à améliorer leur sort et leur santé. A coup sûr chaque ville de guerre eût bientôt offert le même tableau que Mayence. Déjà même à Nogent, dans le courant de février, on avait été obligé aussi de renoncer à la sépulture; toutes les nuits on jettait dans la rivière quarante ou cinquante cadavres; les bourgeois avaient fui. Le peu de maisons, épargnées par les flammes, n'avaient ni portes ni fenêtres: chacune de ces maisons était un hôpital; les malades, les blessés s'y retiraient; beaucoup sont morts ignorés.

Bientôt la Seine, semblable à la Loire, dans ces tems de désolation et d'horreurs,

offrit l'aspect le plus épouvantable. La foule, dont les yeux sont toujours avides d'objets repoussans, se portait sur les ponts de Montereau, de Melun, de Corbeil, de Choisy, pour contempler des corps flottans et hideux: on en a compté jusqu'à dix-neuf dans une heure. Le fait que voici, à la fois affligeant et singulier, a été donné comme certain:

Entre Essonne et Corbeil, un pêcheur, père de quatre enfans, en avait trois à l'armée; le quatrième, trop jeune encore, était avec lui; tous deux dans un batelet s'occupaient à jeter un filet; un noyé, suivant le fil de l'eau, vient se heurter contre le petit bateau: il s'arrête; le pêcheur prend sa rame pour l'éloigner; le corps était couché sur le dos; le visage peu défiguré s'offre à ses yeux; le malheureux vieillard reconnaît l'un de ses trois fils.... Navré de douleur, il a cependant le

courage de ramener ces tristes restes jusqu'au rivage; il les fait inhumer : trois jours après, lui-même meurt par suite de son saisissement.

Cet autre fait, en contrastant avec le dernier, produira peut-être une sensation différente.

Au mépris des réglemens encore, on n'attendait presque jamais l'expiration des vingt-quatre heures pour les inhumations. Un soir, dans un hospice civil, des infirmiers ensevelissaient un soldat décédé le matin. L'un d'eux, en se hâtant de coudre le suaire, pique fortement le prétendu mort, qui s'agite aussitôt, et laisse entendre un long gémissement. Les infirmiers, effrayés d'abord, s'empressent de couper le linceuil; le pauvre militaire est remis dans un lit: il revient à la vie.

— Depuis, on l'a nommé dans l'hospice, le *mort ressuscité.*

De toutes les calamités, celle dont les suites seront les plus longues, est le désordre effrayant qui règne dans les actes de l'état civil.

Les évacuations se succédaient avec une telle rapidité, qu'il avait fallu renoncer dans la plupart des hôpitaux, à établir des *états nominatifs*, ou feuilles contenant les noms, prénoms, âge, lieu de naissance, etc., de chaque individu: on se bornait à une simple *feuille numérique*, qui relatait uniquement le nombre des évacués, le lieu de leur départ, et celui de leur destination.

Cette feuille, ou plutôt cette *lettre de voiture*, était remise aux charretiers: ordinairement ils n'en étaient pas même por-

teurs. Les trois quarts des conscrits et des gardes nationaux avaient perdu leur feuille de route, ou n'en connaissaient pas l'utilité. On était donc obligé de les questionner de nouveau, pour les inscrire sur le registre d'entrée. Les uns accablés par le mal, ne répondaient rien; les autres parlaient un patois presqu'inintelligible; venaient ensuite des Bretons: pour ceux-ci, impossible de les comprendre. Quelques-uns avaient retenu, mais confondaient ce qu'ils avaient à dire: on leur demandait leur nom, ils répondaient: *Finistère;* leur âge: *garde-national;* leur commune: *premier bataillon.* Il fallait y renoncer.

Trente mille, au moins, sont morts sans qu'il ait été possible de constater leur décès. Que de veuves, sans ressources, ne peuvent contracter d'autres nœuds? que

de successions arrêtées? que de partages suspendus, faute d'extraits mortuaires?

Un volume ne contiendrait pas tous les détails qu'il me serait facile de publier encore : j'ai dû en abréger le récit. Aurait-on le courage de lire en entier un volume semblable?

Il m'a paru suffisant de rendre compte des principaux faits dont j'ai été le témoin oculaire, ou informé par des voies certaines, des déclarations non équivoques : il m'a paru suffisant, dis-je, de les mettre au jour, pour justifier le titre de cette relation.

Quel autre nom donner en effet à des lieux où des milliers d'individus n'étaient reçus que pour expirer : en y entrant ne descendaient-ils pas dans la tombe?

Un hôpital devenait donc un SÉPULCRE.

Mais en terminant, je le dis encore : il eût fallu le rare talent de l'auteur des *Martyrs* de la religion, pour bien rendre, pour bien exprimer les souffrances des *Martyrs* de Buonaparte.

S.

FIN.

A

NARRATIVE

OF THE

BATTLE OF HANAU,

And other Events connected with the

RETREAT OF THE FRENCH ARMY

FROM

Leipzig to the Rhine.

FORMING A

Continuation of the Narrative of the Battles of Leipzig.

BY AN EYE-WITNESS.

"Ill-minded man! why scourge thy
Who bow'd so low the knee?
By gazing on thyself grown blind,
Thou taught'st the rest to see.
With might unquestion'd—power to save—
Thine only gift hath been the grave
To those that worshipp'd thee;
Nor till thy fall could mortals guess
Ambition's less than littleness!"

ODE TO NAPOLEON BUONAPARTE.

LONDON:

PRINTED FOR JAMES CAWTHORN, 24, COCKSPUR-STREET.

1814.

Price Four Shillings and Sixpence.

W. Wilson, Printer, 4, Greville-Street, Hatton-Garden, London.

INTRODUCTORY REMARKS.

WHEN Prince Metternich had convinced the world that although he might still have an Emperor in his pocket, he was himself no longer in the sleeve of Napoleon *; and when the Congress of Prague, that extraordinary conference, where no one conferred, was terminated ere it began, and was followed by the immediate declaration of Francis, it was impossible not to suspect either that the French Emperor had been deceived by a reliance that the broken power and character of Austria would not hazard a contest with him, or that he considered the arms of France and of her twenty-six sovereign confederates sufficient, under

* "J'ai Metternich dans ma manche qui a un Empereur dans sa poche," a saying of Napoleon's.

the direction of his own military genius, to triumph over every effort of the new confederacy. It is probable that Napoleon was indeed strongly impressed with the first of these equally ill-founded persuasions. In a conference with an Austrian Minister at Dresden he treated the hint that his father-in-law would dare to oppose him with contempt*, and he did not send his Plenipotentiary Caulaincourt to Prague until the eighteenth day subsequent to the period fixed for the opening of the Congress, as if persuaded that he might safely slight the mediation of that power, of whose final coincidence with all his views he was already secure.

It must be confessed the measures of the Austrian Cabinet were taken with considerable secrecy and precaution. The hurried march of her troops to the Bohemian frontier was but an equivocal demonstration. At Vienna the wishes, if not the expectations of the Court and people were directed towards

* "*Vous faites la guerre a moi, Bah!*" were the words of the improvident soldier.

peace, and the Emperor Napoleon (for by that name alone has he for many years been known to the Continent) was a name not more loved, but certainly not less feared than at any former period of terror.

The English were not permitted ingress to the dominions of Austria, except by the connivance of a Russian passport, and only a very few of our nation availed themselves of this doubtful licence. Prague was to be visited only by those who had a special provision for making that route. The cause assigned for this delicacy was, that the French to whom passports were at that time also refused, might not take umbrage at any supposed partiality for their British enemies. The French journals reported that a general peace, or the alliance of Austria with their Emperor, might be looked upon as decided.

With the advantage of this adherence to secrecy, it is fortunate, perhaps, that the character of Mons. de Metternich was not more redoubtable. Vanity and indecision were antagonists which excited no apprehension in

the mind of the hardy French conqueror; but it is by no means unlikely that the decided transfer of the administration into the hands of a Stadion, previously to the attempt at mediation, would have opened the eyes of Napoleon, and so far perhaps lowered the tone of his pretensions as to have deprived the Austrians, and perhaps the combined Courts, of adequate cause for continuing the contest. But his destinies (to apply a phrase to its original inventor) had decided otherwise. The desolator of Europe was in his turn to be baffled and defeated. He was to plunge headlong into a contest of which nearly the first occurrences produced the final event.

The repulses of Blucher on the Katsbach and the disastrous attack on Dresden, in which, from want of intelligence, and the disorganization of the Austrian troops, the whole force of the allies fled before five and thirty thousand of the French, would have decided the issue of former campaigns, but the perseverance of the Prussian heroes, and the conduct of his defeated opponents, might have

served to convince him that they were not to be beaten into a desertion of those interests, which had now become the cause, not of armies, but of nations. The dying words of his rival were to be verified; he might gain a victory in one quarter and not be defeated in another effort, but for this time it was over with him *. The battle of Kulm was the first fatal blow. It did more than destroy an army forty thousand strong, and occasion the failure of an important military project; it destroyed the charm of French superiority, which the successes of Lutzen and Bautzen had renewed. Eight thousand of those Scythians, who were soon to be driven back to their frightful climate, withstood a force of his disciplined troops, five times their number, for an entire day. It was acknowledged the French could be beaten, and it was seen that the first great effort of their Emperor was not in this campaign to have the same success that

* When told of the losses sustained before the capital of Saxony, Moreau, then at his last gasp, exclaimed, "it is a great misfortune, but never mind; pour ce coup ci c'en est fait de lui."

had so frequently decided the fortune of Napoleon in his contests with the same enemies. Notwithstanding the long inaction of the allies in Bohemia, the battles of the Prussians in Lusatia all tended to speak the same language as to the termination of the struggle. Even the cold caution of the Crown Prince of Sweden was of service to the cause, for although that General did not fight very readily himself, his strong and unbroken corps was a point of resource and confidence for those on whom the brunt of the battles principally fell. He created a diversion often by his pompous bulletins, and played off the war of words with some success against those who had made such infinite use of that species of force.

Napoleon could not move from Dresden without the shame of a retreat. He had in vain twice tried the entry of Bohemia; had he moved upon Berlin, the Allies might, and it was supposed would have marched towards the Rhine. The fatal position taken by him at Leipzig, and the weakening his army by the numerous garrisons left at Dresden and

the line of the Elbe, was the consequence of a struggle between the necessity of retiring from an exhausted country, and the disinclination of altogether quitting Dresden and Saxony, which he had so repeatedly promised to secure from insult and invasion. After the day of the 16th of October, in which he drove the Austrians from their positions, but was made acquainted with the defection of Bavaria, he became convinced of his error, and, on the morning of the 17th, proposed, by a flag of truce, to withdraw all his garrison from the Oder and the Elbe, and, taking up a position in the Thuringian Forest, there negociate a general peace. On the refusal to listen to this proposition, he decided upon his retreat, and the first French columns began to retrograde from Leipzig at ten on the morning of that day. The French armies were overpowered by forces more than double their number in the decisive battle of the 18th, but the losses of that and the subsequent day were necessary to save the retreating columns. Napoleon, on the dreadful morning of the

19th, when all further resistance was in vain, still lingered with the Saxon Court, and was nearly a victim to his favourite policy of maintaining an influence over the people by securing the sovereign of a country. He used every effort to persuade the King of Saxony to join him in his retreat, and ended a conference of an hour, only when he was informed for the second time that the enemy had burst into the town*. It is agreed on all hands that Napoleon, by the most undaunted coolness and indifference, was, on that day, in imminent danger of being either destroyed or taken. The memory of a soldier (for his military life is at an end) is not to be debased by an imputation, which, after a thousand proofs of heroism, may be encouraged by a single equivocal act.

The retreat from Leipzig to the Rhine was conducted with fewer losses than might have naturally been expected to occur. The

His last words to the Queen of Saxony, on shutting the door of the room, were, "Madame le Roi de Bavaria, votre frere est un grand coquin."

French were unaccountably suffered to proceed over the passes of Eisenach with a loss comparatively trifling. Hanau was indeed a sanguinary battle, and had not the corps of Counts Bubna and Guilay been delayed, would have been fatal to half of the retreating army. It is useless at this time to dwell upon any military or other errors committed by the noble victors in a series of exploits which would have been of themselves esteemed unparalleled, even had they not terminated in an event which seems not to belong to these periods of the world, but rather recals to our mind the vast catastrophes of ancient history.

It remains only to observe that the writer of the above remarks is no otherwise concerned in the following narrative, except as having brought the pamphlet from Frankfort, overlooked its translation, and added the few notes signed Editor.

BATTLE OF HANAU.

"Speak the Truth of Friend or Foe."

SCHILLER.

AS early as the beginning of the month of October, the retrograde movement of Napoleon's army, was announced too decidedly to be concealed from the most careless observer. It was not from common reports alone, nor by the aid of public newspapers, (which at all times considered this probability as the result of political combinations,) that we continued to be confirmed in this belief, but from the general view of circumstances, which indicated such an event as certain. In the main road, leading from North to West, and which partly goes through our town of Hanau and partly through its environs, our attention was continually arrested by the passing crowds of an immense number of French soldiers, exhibiting a motley group of different broken regiments pursuing, with accelerated speed, their march towards the Rhine. We, however,

received our first visit from the broken corps of General Noireau, which was defeated on the 28th of September, close by Naumburg on the river Saal; and the General himself made his entry into our town as early as the 9th of October, with the remainder of his troops, chiefly collected from the cavalry depôts belonging to different regiments. Not a day elapsed, which did not witness the arrival of some runaways, dragoons, hussars, chasseurs, infantry or artillery-men; all of them betraying evident symptoms of dismay and confusion. Most of those fugitives, notwithstanding their disorganized state, (half of the infantry without muskets, and the cavalry without horses), affected to be considered as complete regiments and squadrons; but their pitiable, and indeed ridiculous condition, was at once apparent to every one accustomed to the view of a well-organized soldiery. However, this mutilated corps took its departure towards the principalities of Darmstadt and Nassau, in order to complete its skeleton regiments with the conscripts, who were said to be assembled there for that purpose. It is nevertheless worthy of notice, that of all the soldiers returning to France, very few were observed to be veterans; from which it may be inferred how far Buonaparte was at all times deeply interested in the preservation of his nursery for warriors, and in never exposing them ex-

cept on the greatest emergency *.—Towards the middle of this month, the influx of troops increased daily, and the returning soldiers were accompanied in their flight not only by a great number of military, but civil officers of all ranks and of every description. During this critical interval, a General Order to the Army, given at head-quarters in Branau, made its appearance, intimating the firm resolution of the Crown of Bavaria to co-operate with the rest of the respective belligerent powers engaged against the common enemy in regaining that liberty to which Europe had been so long a stranger. The first movements of the Austro-Bavarian army appeared to be directed towards the Lower Main, through Franken; but, as to its further operations, every thing remained in uncertainty. Just at this period, the certain news of the murderous battles of Leipzig came to our knowledge, of which, however, some previous hints had been given us by private letters, which were ultimately confirmed beyond all doubt

* It is not easy to understand the bearing of this observation. Of what material the grand body of the retreating French army in the last campaign was composed I cannot take upon myself to say, but being able to speak of the numerous garrison which marched from Dresden in consequence of the capitulation granted to Marshal St. Cyr by General Klenau, as well as of many thousand French prisoners in other quarters, I shall here observe, that those troops appeared to me to contain fewer boys than are usually seen in the composition of the English or any army. EDITOR.

by the conversation of some French officers, couriers, and travellers *. On the 25th of October, the King of Naples †, accompanied only by a single Adjutant, passed through the town, and was followed next day by the wounded Marshal Ney. Consequently there were many who anticipated that happy event—the full retreat of the French army. Our anxiety, however, was for some time on the alert, and our expectations at variance with our hopes, by the contradictory reports of the French officers then passing through the town; yet it was at first hinted, and then roundly affirmed, that Napoleon, surrounded by his guards, was on his march, and had arrived at Erfurt.

With respect to the further advance of the Bavarian troops, the public papers observed the strictest silence, and what by false and sometimes true reports, our minds were kept in constant agitation until the 26th of October ‡. On this day we received the certain in-

* A French Officer, coming from Mentz, asked his brother comrade the following question, "'Ou est dans ce moment-ci le grand quartier general?" To which the other answered coolly, "Mon ami, il n'y en a plus."

† The King's Adjutant, with dispatches from Naples, and who had been waiting for twenty-four hours, delivered them to him, saying, "Mais, Sire, je vous croiais pris." To which the King jocosely replied, "Non, me voilà, comme vous voyez."

‡ The intended operations of the Bavarians were but little understood by many in the French army; and indeed they were ig-

telligence, that part of General Wrede's army, then at Wurtzburg, was on its march to Aschaffenburg. The few French troops quartered in our town and neighbourhood, consisting of about 600 men, and most of them unmounted cavalry, now put themselves in motion to use those means which precaution dictated for the resistance of their enemy. They stood to their arms all night, throwing out videts on every side.—The French Commandant changed his head-quarters to Hochstadt, a village by the side of the road leading

norant of their own. Travellers, who, the day before the Allied troops arrived here, went to Gelnhausen, were interrogated with great anxiety by the French Generals; and officers, who, on the 27th of October, were quartered here, affirmed that the retreat of their army would take place over the Vogelberg. The French Commandant, at Fulda, caused the garrison to march by Lauterbach and Grünberg a few days before the Emperor's arrival. It is, however, probable that this pretended uncertainty was only made use of as a deception to the inhabitants, in order to secure their troops better provisions.

The Austro-Bavarian army arrived, on the 24th of October, before Wurtzburgh; which had been declared in a state of siege, on the 22d, by the General of Division Turreau. The town was then summoned, and, on a refusal of terms, bombarded for an hour, when a second summons was sent in; and, on a refusal, the bombardment recommenced, and continued for an hour, until half past twelve at night. On the next day, the 25th, the town was summoned for the fifth time, and without effect; but, on the 26th, a capitulation was agreed upon, and the Allies entered it at four in the evening of the same day. Five hundred houses were damaged by the bombardment. EDITOR.

to Frankfort, and a German mile from Hanau, and the civil officers, agents, and collectors attached to his train were not deficient in alertness in packing up every thing portable, to be ready for their departure. During this time, fresh news arrived, announcing that the Austro-Bavarian army had pushed forwards to Miltenberg and Obernburg, and from thence marched by a bye-road upon Schlüchtern and Gelnhausen, one post on the Fulda road. Every thing was now in consternation, and foreboded some momentous event. On the 27th of October, early in the morning, the receipt of a contradictory report did not fail to add to the general confusion. Some would have the Emperor to have taken his route from Erfurt to Cassel, others to Grünberg and Wetzlar, and at last they sent him in person over the Rhine, by the way of Wesel. It was moreover believed that Gelnhausen was already surrounded by the Allies, and skirmishes had taken place between Hanau and Dettingen. Indeed, on this day, there was certainly a small detachment employed in reconnoitring the road towards the last-named town. Towards noon another report obtained credit, that the Bavarians were this day expected to enter Aschaffenburg. In the evening, however, eye-witnesses brought us at last the certain intelligence, that, after taking possession of the town of Wurtzburg, a division of

Lamotte's, of several thousand men, detached from the army of General Wrede, had actually entered the former city* with an intention to march the following day towards our town, and that the outposts, consisting of cavalry, were already in advance on this side of Klein-Ostheim. New and busy preparations were now again resorted to by the military, who still held our town in their possession. At seven in the evening the trumpet called together the cavalry. Disorder and confusion were evident in all the squares and streets, and our fears could only be allayed by the impossibility of their resistance to a superior force, an inference in which we were not mistaken. At eight o'clock, notice was given from house to house that the trumpet of alarm would be sounded at eleven, merely to call the troops together: the inhabitants were advised to keep themselves orderly, and were told that the troops, after relieving their guard by the town militia, would then make their exit as quietly as possible.

Our expectations and conjectures were now at their height. The night, however, passed in quiet, and the silence was only broken by the faint whispers of, "Qui vive," given out by the patrole†. At seven in

* Aschaffenburg was entered by the Bavarian patroles at nine o'clock of the morning of the 27th. The number of their troops attacking the town of Wurtzburgh amounted to 24,000.—Editor.

† On the same evening several of the retreating troops, mostly

the morning, on the 28th of October, the remainder of the French troops left us, and scarcely ten minutes elapsed, before the Bavarian Light Horse, about one hundred men strong, gallopped through the Nürenberg and Aschaffenburg gates into our town. They were hailed with enthusiastic joy, and every inhabitant evinced the strongest disposition to assist the brave warriors of Maximilian Joseph. The squadron formed itself immediately in the Market-Place of the new town, and, as men and horses, on account of their quick march, were excessively fatigued, all further pursuit after the enemy was at that time deemed impracticable. General St. Andrèe, however, with two Colonels, were made prisoners near the posthouse, and as also were several other officers and commissaries who had loitered in their retreat*. Soon after a small detachment was sent to the toll-house, situated on the River Main, and from thence to Kesselstadt, where they took possession of a ship laden with rice, intended

belonging to the Polish Legion, were quartered here. The landlord acquainted two officers of their danger; to which they replied, "It is not worse to be taken prisoners than to go over the Rhine."

* An unfortunate Frenchman, who was hailed by a Bavarian horseman to surrender, but, for fear, or not understanding the language did not throw away his arms, was cut to pieces. The officer of the Bavarian, however, punished this outrageous act upon the spot.

for the relief of the fortress of Mayence, and made the convoy prisoners. The villages on the side of the road leading to Frankfort, were this day taken possession of by the French, and in Bergen there lay one thousand two hundred cavalry (but the greatest part not mounted), with four pieces of cannon. In several places near the high road small detachments of cavalry were observed, which served for their outposts, and at the Mainanker, a lone public-house, situated on the road from Hanau to Frankfort, several cannon were planted. Further on towards Dornigheim, a few detachments of from one hundred to one hundred and fifty were stationed with orders not to unsaddle their horses, but to be ready for the signal to be given by the first shot.

In the interim, the Bavarians received a reinforcement of several squadrons of Light Horse. The Kinzig Bridge was now taken possession of, and this service was scarcely accomplished, when a small column of the Grand French Army, on its retreat from Gelnhausen, made its appearance and posted itself before our town. A smart and spirited skirmish at the Kinzig Bridge was the immediate consequence. The Bavarian horsemen, with young Prince Ludwig Von Waldeck, the King's nephew, at their head, although unfortunately severely wounded, fought with

great bravery; and the result of this affair consisted in the capture of many prisoners, with their horses. Thus disappointed, the enemy threatened the town from the opposite side, and endeavoured, by debouching to the left from the main road leading to Saxony, along the Wood of Lamboy*, to force their passage over another bridge, about an English mile from the town, and further up the River Kinzig; but this manœuvre was anticipated. The bridge itself was already taken possession of by a detachment of Bavarian Light Horse, and reinforced immediately after by several squadrons. As the town, by the draft of those troops, was now weak in defence, the French, on the other hand, did not fail to take advantage of this circumstance, and proceeded to the immediate attack of the Kinzig-Bridge and suburbs. About ten o'clock in the morning several French horsemen forced themselves into the town, and fought in the street, to the no small terror of the inhabitants, who had not been as yet accustomed to the sight of scenes of blood. On this the Bavarians retreated, but not further than the Nürenberg gate. At eleven, the remainder of the squadrons completing the Regiment of Light Horse, made their appearance, and immediately marched for-

* This wood takes the name from the Austrian General Lamboy, who fought in the thirty year's war.

wards, passed the city, and arranged themselves in order of battle on the main road leading to Gelnhausen, beyond the Kinzig-Bridge. On this occasion, the former prisoners, which the French had released, were taken a second time. The skirmishing before the Kinzig-Bridge was likewise continued, and several French prisoners, as well as a few wounded Bavarians, were brought into the town. A Bavarian Light Horseman defended himself, in the street leading to Frankfort, against the repeated attacks of five of the French. He wounded one, and then made a safe retreat.

The bravery and sang froid of a French officer, however, ought not to remain unnoticed. Before the gate of the Kinzig-Bridge, towards the earthern manufactory, was posted a Bavarian centinel. A single French officer came riding on the road towards Gelnhausen, and, being deep in thought, did not observe the sentry, until he was about twelve paces from him. The Bavarian pointed his pistol, and the officer laid hold of his sword, without drawing it. In this situation they remained for several minutes, looking at one another; at last, the officer turned his horse, and after riding slowly about twelve paces, gallopped off.

About twelve at noon, the French troops pushed forwards with redoubled forces towards the Kinzig

gate, and the Bavarians were now obliged to yield to superior numbers, by falling back, but without leaving the town. The enemy did now not fail to guard and effectually secure the Kinzig-Bridge; however those advantages proved to them but momentary. At one o'clock in the afternoon the two Generals, Rechberg and Viereck, arrived with two regiments of cavalry, accompanied by a light train of artillery, and, after a smart cannonade, the French were overthrown. Notwithstanding, towards the evening, the Bavarian infantry not having arrived, and the enemy's troops again moving forwards in strong columns, covered under the galling fire of their riflemen, Count Rechberg considered it prudent to change his position which he had taken in the main road towards Gelnhausen, and after evacuating the town, posted himself on the other side, near the Statue of Honour, situated between the Nürenberg Gate and the village of Anheim, leading to Aschaffenburg. On this occasion several Bavarian horsemen shewed the greatest reluctance to leaving the town and its inhabitants. They complained of not being permitted to defend the place to the last extremity, in gratitude for the kind reception they had met with from the inhabitants.

The sun now went down to cheer some other region, but Hanau was dead, dark, and silent as the grave!

The fathers sought for solace by communicating their alarms, whilst the mothers, shrinking within their houses, trembled at the prospect of those bloody deeds of which they might be the witnesses. The hours of darkness were passed in unceasing agitation; and at the first dawn, at five in the morning, a French General presented himself before the Kinzig-Bridge gate, and with an imperious and menacing tone declared to the Militia Officer, then on guard, that if the Mayor of Hanau did not in a few minutes enter with him into a convention, so as to promise and secure an uninterrupted passage for the columns he commanded, he should, without further ceremony, cannonade the town with fifteen pieces, already primed and loaded*. It was not long before the Prefect and Mayor were made acquainted with the foregoing declaration; however, Colonel Von Hanau, a native of Hanau, and formerly a Major in the Bavarian service, but now the Commander of our Militia, hastened to the Kinzig-Bridge gate. He met there with Colonel Rousseau of the Imperial Guard, and informed him, that neither the magistrates and inhabitants, nor the Militia which he commanded, could at any rate interfere with respect to the differences subsisting between the belligerent

* Many would have it, that this threat was merely the consequence of a misundertanding.

powers, but that at the same time it was more than probable that they might pass without interruption, provided their troops did not bombard the town nor commit any excesses. He added, that such a violence would undoubtedly draw the attention of the Bavarians in the neighbourhood, and provoke a fight, of which they alone would be considered as the authors. The Prefect and Mayor repaired likewise to the Kinzig-Bridge, and repeated their assurances to the French Commander, that, with respect to the town, he had nothing to fear, and no obstruction whatsoever should be offered by the Militia to the retreating columns.—On this occasion, Colonel Von Hanau requested a Safe Guard of ten or twelve men to be posted at the gates during the march of their columns, with the order to acquaint every officer and soldier coming into town with the conditions agreed upon: but he obtained only one Imperial Hussar. The French Colonel made repeated promises, but did not keep his word.

The time was now come when Colonel Hanau had an opportunity of shewing his love for his country and the true spirit of a citizen attached to his native soil. At this juncture his patriotism was eminently conspicuous, and shewed itself worthy the description of a more able pen than mine. This gallant veteran ordered the Gitter-Gate, which separates the outer

side of the Kinzig-Bridge from the main road, to be locked; but as neither locks nor bars could be found, it was at last agreed that he, with the rest of the officers and soldiers of the Militia then on guard, should hold and secure the gate at all events, with their hands *. This Gitter Gate contained moreover several holes, which increased their danger. However, all expostulations, threats, and stratagems, and the intimation either that the inner town would be endangered, or that the French themselves might be taken prisoners by the Bavarian patroles, were of no avail, but served only to renew their strength and efforts to resist the intrusion of the French. Hundreds of them fatigued and starved offered to surrender as prisoners, provided they would only admit them into the town; but in vain—nothing could move or shake the patriotism of this handful of brave citizens.—At last, quite unex-

* The names of those who shared the dangers of their Colonel are as follows: Captain Dietz; Lieutenants Labarre and Sinn, and the Lieutenant of the Fire Company Sinzenich; Corporals Leutert, Rust, and Kittsteiner, Privates Schmidshoefer, labourer; Andreas Appel, turner; John Schlingloff, bricklayer; Wiegand, taylor; Leuschnir, shoemaker; Tr. Erissele, manufacturer; Heinrich Giesler, dyer; Dietrich Kling, stocking-weaver; Heinr. Woerner, turner; Holzapfel, jeweller; Kitz, watchmaker; Peter Reuling, stable-keeper. The following are those who made themselves useful during the bombardment; viz. Conrad Long, pavior; Johs. Schlinglof, bricklayer; Heinrich Büttenklepper, turner; Johs. Stückert, cooper.

pectedly, a drunken French officer, with four of his Hussars, opened a passage for himself with his sabre, and, after posting two of his men at the Margareth Turret, situated in the middle of the Kinzig-Bridge, with orders to let no one pass or repass, with the other two Hussars, gallopped like madmen, with horrid imprecations, slashing and cutting through the suburbs towards Newstadt Market. Here he insulted the principal guard of the Militia, threatened the town with immediate bombardment, and then gallopped back in the same disorderly manner, to the great consternation of the inhabitants, towards Kinzig-Bridge. It was not long before this bravo, sword in hand, most furiously attacked our brave Colonel Hanau and the rest under his command, of whom he wounded several*. As our valiant leader of the Militia did not consider it now safe nor prudent to shew any resistance, for fear of exposing his town to excesses more furious, he withdrew with his followers into his little guard-house, and immediately extinguished the candles. However, the Hussars broke the windows at the same instant by the order of their officer, who desired likewise the infantry, then passing, to force the door, which, for want

* The naïveté with which the German mentions the defeat of his patriots by five Frenchmen, is a guarantee for the truth of his narrative. EDITOR.

of a lock, was secured inwards only by the main strength of the besieged. This drunkard repeatedly exclaimed, "Mes amis, mettez le feu au corps de garde, et brulez moi cette gardè nationale avec leur chef, ce sont des cochons." It was, however, a fortunate circumstance that several severely wounded Frenchmen had likewise taken refuge in the same watch-house, and their entreaties had, with their comrades, the desired effect, not only to save the house from fire, but those it contained from being roasted alive. During this time the French columns had passed, and our brave Colonel, his officers, and soldiers, were at last liberated from the frightful and perilous situation, in which they had remained more than an hour. Let then every inhabitant of Hanau for ever remember with becoming respect and gratitude those patriotic efforts of which their countrymen, although not successful, have given so bright an example!—The Dragoons of Darmstadt, the remainder of the contingent, who were in full retreat with the Grand French Army, arrived here; they entered through the Canal Gate, and directed their march towards the road to Kesselstadt, with the avowed intention to join the Allies. The before-mentioned drunken officer, with two of his men, rode at full speed after them, probably to desire their assistance to punish the Hanuers; but he did not succeed, and was

forced to depart without accomplishing his errand. In the meantime, the Hessian troops had provided themselves with quarters, and by the next morning executed their design of likewise going over to the Allied forces. The inhabitants became now more reconciled to their situation in proportion as they were made acquainted with the convention entered upon with the French Colonel. At eight o'clock, we received four companies of the Bavarian Riflemen, commanded by Major Horn. The Prefect immediately informed him respecting the convention he had been obliged to enter into with the French Colonel, but received for answer that he, the Major, could take no notice of what had passed, but only execute those orders he had received from his General. He now ordered, without loss of time, and with great caution, to secure and take possession of all the gates of the town, and then repaired to the houses before the Kinzig-Bridge, and surprised a party of from six to eight hundred, who were stragglers from the passing French columns, and had forcibly quartered themselves on the inhabitants. After taking more than five hundred of them prisoners, the Major sent them the same evening into our town. At this period, several thousand Bavarian infantry and cavalry entered our gates. They bivouacked not only in the town, but out of it, in open places, and their in-

numberable watch-fires, round which they lay, did not a little excite the curiosity and admiration of the inhabitants, who vied with each other to refresh those brave warriors with whatever lay in their power. Nothing remarkable happened during this night; every thing was quiet.

It will now be necessary to examine a little closer the retrograde movements of the French army, of which it cannot be expected that we received any official intelligence, whilst the watch-fires of the Allies were illuminating our town and its environs.—In order, therefore, to throw some light on that subject, it may be deemed expedient to follow their operations up to the 28th of October. After the bloody days of Leipzig, the Emperor Napoleon, always keeping the main road, marched through Erfurt to Fulda. On the 26th of October, a part of his advance-guard arrived already in Schlüchtern, the first little town belonging to the dominions of Hanau*, and the whole day of the 27th was employed, from morning till late at night, in the passage of an immense number of troops with and without arms.—Cannon, ammunition, and baggage-waggons followed next in confused but

* From Schlüchtern to Hanau, through Saalmunster and Gelnhausen, is three German posts, each of which may be computed at between 10 and 11 miles English. EDITOR.

awful procession. The soldiers were likewise put in free quarters, and as provisions were then not scarce, they did not use any force in obtaining them, nor indeed had they sufficient time to indulge themselves in excesses. In the evening of the 27th, about twelve or fifteen thousand men bivouacked in Schlüchtern and in the neighbourhood; but about eleven the same night, an Adjutant of Marshal St. Cyr brought the intelligence that the Cossacks had made their appearance, and were only at the distance of one German mile, and that he had been wounded by them himself. At this news, the panic and alarm of the French troops were at their height, and they immediately pursued their march, at three o'clock in the morning, towards Gelnhausen. On the morning of the 28th, a considerable number of Austrian and Bavarian infantry and cavalry were observed in motion from the tops of the hills to the left of Schlüchtern. They had it in contemplation, by debouching by Salmünster, to intercept the French. At seven o'clock precisely, the first Cossacks galloped into the town, and immediately after several detached divisions, which were followed at last by the whole flying corps of Czernichef and Orloff-Denisow, and several Prussian and Austrian corps of cavalry. They led their prisoners between their horses, and made them run at the same pace as

they trotted. In order the more effectually to obstruct the passage of this defeated and flying army, the trees on the chaussèe above Schlüchtern, were felled, which impeded their progress in some degree, but was not sufficient to cut off their retreat. They quartered themselves by force, and took possession of all the houses; and, although their march continued but four days, this little town was ransacked, and to the greatest nicety cleared of every thing portable. In addition to the misery of the unfortunate inhabitants, the town was set on fire, whether by design or accident could not be ascertained; it was, however, soon extinguished by its inhabitants. On the 28th of Oct. between three and four in the afternoon, the Emperor Napoleon arrived at Schlüchtern, and repaired immediately to the convent which had been with the greatest circumspection previously chosen for his residence, it being considered fire proof. The garden, yard, and fields of the convent were allotted for the bivouack of his guards, who, with the rest of the troops quartered about the town and nearest villages, might amount to fifty or sixty thousand men. At the Imperial quarters reigned the deepest silence. The Prince Duke of Neufchatel, who was lodged in the avenue of the convent, walked thoughtfully backwards and forwards. He, with the Grand Master of the Horse, dined with

the Emperor, and the rest of his train took some refreshment in other apartments, allotted to them. At this time a curious dialogue between the Emperor and his landlord, the Professor of the convent, ought not to be left unnoticed. It ran thus:—"What situation do you hold? Do you read mass? How long has this convent been instituted? How much is your salary, and from what source is it derived?" To all those questions, and in particular to the last, the frightened professor replied, and declared that as his income was insufficient for his maintenance he was under the necessity of instructing some young students. Napoleon then continued—"How many scholars have you? what are their studies? and how many professors are there?" &c. His interrogation extended further, by asking, "Are the people peaceable and contented with their prince?" The professor then answered, "That the whole mass of the people wished peace."—"Well, well," continued Napoleon, "I meant to ask you whether they liked the present or the former prince better?" "Sire, if you allow me to speak my mind," replied the professor, "the people like the former prince better."—On this he turned hastily towards his Grand Master of Horse, and desired to know if the people there had lately paid more taxes than others: having been satisfied on that sub-

ject, he then inquired after the news of the day, and "with what force the Cossacks had passed the position of the Bavarians;" and lastly, "how long it was since the last French troops had commenced their march from Schlüchtern?" Having received the necessary intelligence, he then dismissed the Professor, and ordered the post-master to be brought before him. However, as Napoleon expected a courier, his anxiety could not be relieved so quickly as he wished; for the post-master, sick and tired of the kicks and blows he had received from the marching troops, had decamped to recruit his spirits with his friends, at a distance from this harassing scene; and his successor, not being able to give any correct information of what had passed, Napoleon was obliged to be contented only with his description of the condition of the road leading to Gelnhausen. It was understood that he had received a dispatch from Marshal Kellermann, at Mayence, in the night between the 28th and 29th.—On the 29th of October, between seven and eight o'clock in the morning, the Emperor, with his own horses, but attended by two postillions of the town, took his departure from Schlüchtern*; and, leaving him on his

* The Emperor Napoleon usually travelled, during this retreat, in his carriage, except when it was expected that any attempt would be made to intercept the progress of the troops, when he mounted his horse, or sometimes proceeded on foot.—EDITOR.

road, it is now time to resume the subject, and draw our attention towards Hanau, and the events which passed in its vicinity. The 29th of October, very early in the morning, presented to our view a French column of about four thousand men, who came from Gelnhausen, and at eight o'clock their infantry and cavalry could be distinctly observed on this side the Wood of Lamboy. The Bavarians, who hastened to meet the enemy on the main road towards Gelnhausen, had likewise very judiciously detached a few corps by the way of Wilhelmsbad and the Bridge of Lamboy, to take him in flank and rear. After a mutual exchange of cannon-shot, the small arms succeeded, and could be distinctly heard and seen by the inhabitants from the turrets and tops of the houses towards the North and North-East, which afforded us a complete but terrific view of the whole field of battle. The French had but two cannons, and after one had been silenced by a shot from the Bavarians, the other was taken immediately by storm, and at eleven a great number of French prisoners were brought into the town. The cannon they had formerly taken from the Austrians were brought in here. An hour before this, about four or five hundred French troops, who had taken a bye-road in coming from Gelnhausen, made their way towards the Mühlschanze (a work of

defence by a mill), passed the Weir, and, after driving in the out-posts of the cavalry stationed on this side the River Kinzig, forced themselves into the street of the Jews, and through the Old Town, as far as the Reformed Church. This incursion, however, was but momentary, as they retreated with precipitation at the arrival of some companies of the Bavarian infantry. During this time, a spy, dressed in the garb of a Capuchin Friar, who had hid himself during the arrival of the Allies, was detected and taken.

The Allies, meanwhile, advanced with single detachments of cavalry, through the High-Town, towards Bischofsheim, and the enemy retreated skirmishing with their advance posts towards Bergen; this was the case also with their other troops in the main road to Frankfort. Towards noon the General-in-Chief of the Bavarians, Count Von Wrede, with his Staff, made his entry, and fixed his head-quarters at our Castle. He was likewise followed by General Czernichef, with his Cossacks, as well as Colonel Menzdorf, with his fighting corps. These Cossacks were every where, and might be considered the advance-guard of Napoleon's retreating army. On the 28th of October they had a smart affair with a French column at Langenselbold, in which a tragical scene took place, for the wife of a peasant, with a child of four years old in her arms,

wishing to avoid the ill-usage of the soldiers, ran unexpectedly in the midst of them, while they were fighting, and an unfortunate ball killed the child in her arms. These troops were succeeded by several Austrian grenadier battalions, who, seemingly in great spirits, marched in with warlike music and colours flying, and, after the Bavarian cavalry had filed off through the town, the whole army concentrated and formed itself in the vicinity of Hanau. At the same time the division of Lamotte pushed forwards on the road leading to Gelnhausen, and surrounded the village called Langenselbold. Towards three o'clock in the afternoon the French came in view on this side of Rothenbergen, and the Allies, after erecting two batteries, without loss of time arranged themselves in order of battle between the wood named Abtsecke, and the village of Langenselbold. An immediate battle was the consequence, and ended only with the night. In this affair the enemy had rather the advantage, as their left wing forced itself through the Abtsecke, and the Bavarians, observing the danger of their being cut off, found themselves under the necessity of retreating. The French, encouraged by this success, pushed forwards, and cannonaded Langenselbold with howitzers*, and took,

* The town did not, however, suffer by this cannonade. Requisitions and plundering were extended to the neighbouring

at last, that village by storm. After this, the division of Lamotte took a position at the skirts of the wood not far from the village of Rückingen. The rest of the day past quiet enough at Hanau, and indeed we had heard nothing particular to make us uneasy; yet, the removal of the prisoners, and the conversation of the first military characters, then in our town, furnished us with sufficient grounds to suppose that we were on the eve of witnessing some important event. The position of our army was, on the evening of the 29th of October, as follows: the division of Lamotte posted itself between the Puppenwalde Wood and the village of Rückingen, in the road leading to Gelnhausen. The division of Becker's encamped before the town, and occupied the flat ground, on which the battle was fought next day; they were supported by an Austrian division of reserve. The division of Frennel took its station outwards of the Nürenburg Gate, in the road to Aschaffenburg. General Richberg moved forwards with his division to prevent the capture of Frankfort*.

villages Langendiebach and Rückingen, and the damage was estimated at four hundred thousand gilders.

* On the 30th of October, very early in the morning, Frankfort was surrounded by the Bavarians, (of which we were made acquainted by some of their magistrates), but they left it on the following night. The Allies then took their position towards the left of the River Main, and carried with them the wood-work of

The Cossacks bivouacked in the Hochstadt, (High-Town), and their out-posts stretched as far as Bergen*, and the rest of the army, composed of Austrian grenadiers, lay in our town. In the mean time the Emperor Napoleon was with the main body of his army in full retreat. For several days an immense crowd of his soldiers, without order or regularity, passed through Gelnhausen, and converted every private house into a public kitchen, in which from twenty to thirty, with the most consummate effrontery, were clamouring for victuals. When they had been satisfied, and eat the landlord out of house and home, another set appeared with the same request; and this regular system of plunder continued till three in the afternoon of the 28th of October. At that hour there remained yet about one thousand, armed and unarmed, in the town, when, quite unexpectedly, a cry of huzza! huzza! in the Market-Place, announced the arrival of some Cossacks. They were only eight in number, but struck such panic among

the bridge of Sachsenhausen, a bridge connecting the suburbs and town of Frankfort.

* On this day there were in Bergen about two thousand of the French, who planted two cannon before the Hanau Gate, but, on the 30th, at two in the morning, they retreated by the way of Preangesheim and Bonames. It is curious, however, that, during the engagements at Hanau, the place of Vielbel, which was of consequence on account of the bridge over the River Nidda, was not taken possession of by the French.

the French, that their officers could not keep them back even in the main street, and they at last took to their heels towards the Hanau Gate. In a short time after, the number of Cossacks increased, and proceeded immediately in quest of the terrified and flying enemy. It was the corps of Czernichef, estimated from four to six thousand men. The General himself, with the major part of them, bivouacked before the town, on both sides of the road between Gelnhausen and Lieblos, and but one division, commanded by a Colonel, remained in town. Requisitions of all kinds were now exacted, and this night was, for the exhausted inhabitants of Gelnhausen, one of the most distressing they were condemned to suffer.

The High Constable of the town was dragged out of his house and brought to the Town-House, and desired to cause the citizens to assemble, in order to erect some works at the Heizer Gate and the Paper-Mill. In consequence of this, the storming bell was rung to call the male inhabitants together, and being then escorted in the most brutal manner during a tremendous night, by Cossacks, to the above-mentioned places, they were obliged to throw up two defences, of which, however, no use, was afterwards made. In this manner ended the day, and the Cossacks departed from Gelnhausen. At nine in the morning, on

the 29th of October, several divisions were seen marching over the hills in the road towards Franken, commonly called the Birkenhainer-Road. They consisted of about two thousand men, partly Austrian Jägers and partly Austrian and Bavarian cavalry. After these troops had taken a position in the wood between Altenhaszlau and Hailer, one half took its route through Altenhaszlau, and posted themselves by Höchst, and the other took up a position in the main road towards the Ileizer-Gate. A very little time elapsed before some French columns were descried at the extremity of the defiles by Höchst, and these were instantly attacked by the Jägers and light cavalry, not only in that spot, but in the vineyards of Gelnhausen. The rest of the cavalry reserve of the combined troops took their position at the place called Schönau. The force of the French might then be estimated at about six or eight thousand men. After an hour of hard fighting, during which the French always exceeded in numbers, and had besides the advantage of two cannon mounted on the hills, which did great execution, the Germans were forced to retreat. The pursuit was then carried as far as the field of Hailer, but the Bavarians, having formed themselves again to renew the attack, the enemy did not venture to continue the engagement; which, had their troops been even completely victori-

ous, would have diverted them from their main object of a speedy retreat towards the Rhine. The great body of the French army now continued their march, and crossed the River Kinzig by two bridges; namely, by the old, which a few days before had been partly demolished by the Cossacks, but again repaired by the French; and by the new bridge, for the erection of which the inhabitants had to furnish the timber. The train of artillery passed over the old bridge, the work of which yet remained, and the infantry over the new; but the cavalry, in the midst of which Napoleon was said to have been, passed through the place called Schönau, over the Brickhouses-Bridge *. An incessant crowd, composed of different regiments, passed in mingled disorder, with hasty steps pressing one against the other; but the Guards appeared more military, and shewed some symptoms of regularity. The night which succeeded was also one of the most terrific and distressing ever witnessed by the inhabitants of Gelnhausen. Their town swarmed with French, who broke into the houses, and whose impious hands spared nothing. They entered the chamber of a sick old lady of 76, and robbed her of every

* As the Emperor did not find the narrow passes of Wertheim, on the other side of Gelnhausen, occupied by the Allies, he was heard to say, "This pass is free, and nothing will hinder me from crossing the Rhine."

thing—even the winding-sheets did not escape. They then proceeded to the apothecaries. After devouring all the sweetmeats they carried the rest of the medicines off; the officers did exert themselves to prevent those disorders, but all in vain. One from Amsterdam shewed himself particularly active in the protection of private property, and secured, with a drawn sword, a whole street from depredations; but being rather too long engaged in the performance of this friendly office, he was taken prisoner by the Cossacks. It was the same to young or old; and, to heighten their distress, the depredators contrived to set a barn on fire just at the moment a train of artillery was passing by. This unhappy town expected now to see the dreadful scene of Eisenach * renewed. The vivid sparks flew on the ammunition waggons, covered with hay, and in fact every moment appeared to threaten destruction; however, one lucky circumstance saved Gelnhausen. A bold citizen took the resolution to ask the favour of a French General to order the waggon train to take another direction. It was granted.—The Emperor Napoleon arrived at Rothenbergen on the 29th of October, at three o'clock in the afternoon, and, directing his way immediately to the tavern, he

* Some tumbrils blew up at Eisenach and damaged part of the town. EDITOR.

conversed a considerable time with the landlord in German. He was particularly inquisitive as to the deportment of his soldiers. As soon as the affair which happened between the Abtsecke and Langenselbold, with which our readers are already acquainted, was decided, Napoleon pursued his journey, and reached, at six o'clock, Langenselbold, on foot, with his Guards. He chose the prince's palace for his residence, and was attended by the Duke of Bassano, the Prince of Neufchatel, the Marshals Macdonald and Augereau, likewise General Albert, &c.—The Emperor remained till eight o'clock the next morning. During this time he appeared to be in high spirits, and enquired how many troops there were in Hanau, and what was the name of their commander, &c. A servant maid from Langenselbold, born in a French colony in the neighbourhood, had been, on the 29th, in Hanau, and, on her return, was stopped by some French outposts. The Emperor heard of this, and had the girl brought to him, and conversed with her a long time.

As soon as he had taken his departure, the palace, as well as the village of Langenselbold was immediately plundered of every thing valuable by the remaining stragglers, who overran the neighbourhood like locusts. Marshal Macdonald, however, deserves our respectful remembrance; for, during his presence,

every thing was safe, and he only regretted that we were placed in the situation of experiencing such hardships*. Now comes the day.—On the 30th of October commenced the bloody engagement. It will be written in indelible characters of blood, and surely find a place in future history. It will be handed down from man to child, and strike with awe succeeding generations. The hardy fight of Hanau ought to be recorded! It ought to be considered as the last link belonging to that chain of well-fought battles, which, since the 17th of August, consolidated the union and protected the interests of Germany. At eight o'clock the German advance-posts were attacked in the neighbourhood of Rückingen. It was the division of Lamotte, as already observed. Both columns fought with equal bravery, but, overpowered by numbers, the Bavarians fell back towards their line of battle. The right wing, a part of the division of Becker, formed from the brigades of Pappenheim and Zoller, held its station on both sides the River Kinzig, from the outworks, called Newhof, as far as the Bulauwalding, in

* Of this amiable officer there is only one opinion and report throughout Germany. Whether in Austria, or Prussia, or Saxony; amongst those whom he has been sent to defend or to attack, the Marshal is never mentioned but as merciful and brave, the gentleman of our language, the galant homme of the French.

EDITOR.

a parallel direction with the chaussèe of Rodenbach, and the Austrian infantry was posted behind the Bridge of Lamboy as their reserve. The centre, composed of the other half of Becker's division, an Austrian division, and the division of Lamotte, occupied the ground which lies between the right side of the River Kinzig and the main road towards Gelnhausen, having the wood of Lamboy in front. The left wing, mostly cavalry, held its position in echelon, towards the Brüchkobeler and the Puppenwald, to the left on the road to Gelnhausen. In the rear of the left wing stood the Cossacks, on the chaussèe leading to Frieberg. The reserve was placed further off on the left side of the River Kinzig, along the high road towards Rodenbach, and one Austrian Grenadier Brigade occupied the interior of the town. Such was the order of battle of the Germans, which could be distinctly observed by thousands of spectators from the loftly turrets of Hanau. At ten o'clock, a heavy cannonade, on the road to Gelnhausen, attracted our attention, and, not long after, the main force of the French army was seen in one solid body, collected at the skirts of the wood of Lamboy. On this day the forces of the French army were estimated at more than sixty thousand men, and most of them Imperial Guards*. The cavalry

* The number of men, effective and non-effective, with which

amounted to twelve thousand, among which were the Cuirassieurs returned from Spain.—The report in the public papers that the Duke of Valmy (Kellerman) was to have sent reinforcements, we can positively contradict.—This heavy mass stood firm for some time, without extending itself, and both armies, exchanging their cannon-shots, viewed each other with seeming composure. At noon, however, the main attack was directed towards the centre of the Allies. The most heavy and destructive fire of cannon and musketry was pointed to that quarter; but the steady nerves of the Germans were not to be easily shaken. Twice did they repulse the renewed attacks of their enemy, who drew fresh forces from the wood of Lamboy: but Napoleon, pursuing still his favourite plan of striking at the centre, caused his Guards to advance; and the Commander-in-Chief of the Allies, observing this movement, likewise reinforced his troops

Napoleon crossed the Rhine, was variously stated. The Colonel of the French head-quarters, at Frankfort, reckoned the whole at 120,000; of whom 80,000 bore arms. Another account, collected by the Staff of the Emperor Alexander, reduced the number to 85,000 of all conditions. The general persuasion was in favour of the greater calculation. The Bridge of Mayence was covered, without intermission, by the retreating army, ten days and ten nights; and such was the length of the train of artillery, that an impediment in the movements at the tête-de-pont at Cassel was immediately perceived at Hockheim, two miles at least distant from the rear. EDITOR.

with some Austrian regiments, who marched in quick time, with drums beating, and even singing as they advanced to the performance of their heroic task, and the assistance of their brethren in arms, who now appeared as if about to give way." It was three o'clock in the afternoon. The French then brought their heavy cavalry in close order into the road to Gelnhausen, between the Pappenwalde and the Eichenwäldchen (acorn-wood), and under a most tremendous fire of the principal masked battery of the Bavarians, which was exactly opposite to them, formed themselves with an astonishing celerity into line. They then instantly charged our columns of horse in front, but, soon turning towards one of the flanks, threw themselves, pursued by the Bavarian cavalry, upon the infantry of the Allies. During this attack of cavalry, a battery of twelve-pounders, in their rear, began to play upon our infantry, and the whole left wing being particularly exposed to this galling and destructive fire, was obliged to retreat. Our cavalry from the centre made an attempt to support it, but too late to be of any effect. The infantry of the Allies, during the whole time of this tremendous battle, had conducted themselves with more than common bravery, but, bereft entirely of the assistance of their cavalry, now gave way to the renewed attacks and superior number

of their enemy. The left wing made its retreat over the Kinzig-Bridge into the town, and the French moved closer towards it. During the battle without the town, the reserve of the Austrian Grenadiers kept their position at the Newstadt Market; their General was stationed at the town-house, and his son, a boy, who had never before witnessed a battle, came in haste to him, saying, "Father, our people fly." "Be easy, my son," said the General, "my grenadiers stand yet." A general engagement now took place in the environs, and even close to our walls. It was dreadful and bloody!—The howitzers of the enemy, which were chiefly directed against the castle, had already damaged some buildings, and threatened a general conflagration. The inhabitants ran wildly one against the other in search of some place for security, but could find none. All around was but one scene of despair, terror, and confusion. The battle still continued more furious, if possible, than ever; it was one repeated roar and unceasing blaze: the houses shook as if in the convulsions of an earthquake. The streets were covered with soldiers; the sight of the wounded brought to the hospitals, and of the numberless dead and dying, who were continually carried before us, seemed but a prelude of the moment when we should witness the horrors of slaughter under our already

sickened eyes. After the defeat of the left wing of the Allies, their centre made a retrograde movement over the Bridge of Lamboy. This was a part of the army of General Wrede, which, bearing the brunt of the battle, had suffered the most, and was still experiencing great losses in its retreat. The bridge over which they passed was but small; and as the wood-work was slender, and incapable of supporting the weight of passing crowds, many brave Bavarians found their grave in the depths of the River Kinzig. A battalion of the Austrian Regiment of Jordis, with several hundred Bavarians, were pressed by some French cavalry towards the Herrnmühle*, and in endeavouring to pass the Weir in their retreat, several unfortunately perished. The brave Hoch, owner of the mills, saved many hundred soldiers by shutting the sluices under a tremendous fire of musketry, which made the passage over the Weir practicable.—The right wing of the Allied troops had but a small share in this battle, and that mostly with the

* On this occasion a Regiment of Cairassieurs charged a battalion of Bavarians, who had formed themselves into a solid square. The Colonel of the Cuirassieurs, in advance of his men, forced through the square, and, in turning to look after his Cuirassieurs, he was shot by a Bavarian Jäger, who had hid himself in a bush. Whilst falling to the ground, he was observed to look fiercely at the Jäger who had dispatched him, but died without a word.

French infantry. General Czernichef, who, with his Cossacks had taken a position between the Kohlbrunnen Schlag and the Puppenwalde, took the French cavalry in flank, just at that moment when they were in full charge on the left wing of our cavalry, and, by this spirited attack, greatly contributed to cover the retreat of our infantry. The night put an end to this tremendous battle, and it seemed that friends and foes had shaken hands. Every thing was quiet.—The troops of the Allies bivouacked in the neighbourhood of the road towards Aschaffenburg, and the Austrian brigade stood to their arms all night in the town. During this interval the French had apparently withdrawn their troops from the Mühlschantze, (works thrown up near a mill), the same spot by which the battalion of Jordis, and a part of the Bavarian infantry, crossing the Weir, had retreated. The Millers, who wished much to look after their mills and property, obtained an escort; but some French troops, who had forced themselves over the Weir, had taken their post by the Red Door. Being hailed, and unable to return the word, nearly the whole escort was taken prisoners, but the Millers took to their heels. A division of those French troops at the Mühlschantze, now forced themselves into the main street, but returned after some skirmishing of no consequence to either side.

The same partial incursion took place in the street of the Jews, but not quite so successful; the marauders were taken prisoners. The Newhof, an outwork about one English mile from town, by the River Kinzig, which, during the battle, had been set on fire, was still burning, and added greatly to the terrifying recollection of our past sufferings. At this time, however, the most profound quiet reigned in the inner part of the town. We flattered ourselves, at least, to drown our cares in sleep, to which we had so long been strangers, and little did we think that some new and more dreadful instruments of destruction were about to disturb our promised rest. At two o'clock in the morning, a tremendous shower of balls, shells, and grenades, was thrown amongst us, which instantly set the houses behind the Orphan-House, and other places by the Black-Bear Tavern, in flames. Heaven and earth seemed a mass of overwhelming fire. More shot and more shells fell around us without intermission. The street of the Jews was now on fire; but it was left to burn; for no one would venture out of his house except driven by a shell. At the first pause the inhabitants endeavoured to put a stop to this devouring element; they attempted it, but were prevented by a still more dreadful crash of shells and grenades which hovered over their heads. They ran—

each man a separate way: the pause had deceived them into a dangerous hope of security; for the flames spread wide and wider without the least controul, and the women and children flew to the deepest of their cellars, which they thought would be their graves! Another pause ensued; and less treacherous than the first: it lasted for some time, and the inhabitants began again, and with some success, to extinguish the spreading flames.

Hanau was now in deep mourning—every face bespoke despair;—they did not yet know their fate. The open places and streets were free from troops, and only here and there a few Austrain hussars were seen galloping backwards and forwards. Every soul amongst us suffered the suspense of hope and fear, tortured by a thousand vain conjectures. All at once it was reported that the French were on their retreat, and that the hussars of Szeckler, taking an advantage of this circumstance, had captured six cannon. To this was added, likewise, that Blucher was in full march, by the way of Friedberg. Every body began to forget his past troubles, and ran to the Kenzig-Gate to salute this Prussian hero, whose gray head had been already covered with unfading laurels. Other reports gave out that Prince Schwartzenberg had likewise pushed forward with the whole Austrian army as far as the wood

of Lamboy. Yet all this good news was insufficient to cheer our town; we were still mute with despair; we were still fearful of some future evil. At eight o'clock we were informed that the Austrian General-in-Chief, in order to save the town from further mischief, had withdrawn his troops. The French now marched into our town at the pas de charge, under an heavy fire of their small arms, and rushed through the burning streets. The inhabitants, who were then employed in saving their houses, began to fly in all directions, and what might otherwise have been saved was now consigned without redemption to the flames. While all this was passing in the inner part of our town, and whilst the French kept up a fire with their howitzers and grenades, they likewise commenced a brisk attack on the bridge of Lamboy, in order to secure their passage over the river Kinzig, and thereby establish a communication with this side of the town. The order of battle of the allied troops was formed further up the Kinzig, toward the hills called the Freigerichter, so that their line crossed the road to Aschaffenburg: the left wing was posted with our town, Hanau, in front, at the distance of eight hundred paces; and the right at the bridge of Lamboy, about two English miles farther off. The French threw their principal force upon the right wing of the Austro-Bava-

rian army, and pressed it hard towards the borders of the Mayn. The fire of the contending parties appeared to me brisker than it had been on the preceding day. The incessant roaring of cannon and musketry convinced us that they were now closely engaged, and in a short time after we observed the Allies drive the French before them, and with their right wing and centre even pass the position they had before occupied. On this occasion, the left wing remained in their position, and were not engaged; but the skirmishing of the cavalry continued before the gates towards Aschaffenburg and Steinheim*. So far did the right wing and centre

* Three Bavarian officers were riding in the road leading to the Mayn-Dam, close by the place called Lavater's Garden: a French sentinel, who guarded the gate of Steinheim, presented his piece and shot one of them dead: the other two galloped off. The soldiers now dragged him into the gate, and, after plundering him, took away even his cloaths. Towards noon, however, the French were again driven out of Hanau, and as the same gate came again into our hands, several soldiers viewed the naked corpse. They covered it with kisses and tears, and all agreed that he had been a noble and brave officer. The inhabitants of Hanau buried it by the bridge, close by the gate of Steinheim. A few days after, a Bavarian officer inquired of the gate-keeper more particularly respecting this affair, and wished, if possible, to have the body dug up to satisfy himself if it might not be one of his particular friends. This friendly office was immediately performed, and the officer found it to be as he had apprehended. The warrior shed tears, and the crowd around him did the same. Several of the by-standers asked him whether he would not have his friend buried in the burying-place called Peace-Hofe: "No, my friends!" replied he; "let him sleep where he fell." Just as the people

maintain themselves till towards noon, and even a part in the afternoon. The centre was then still engaged: they fought like furies, and the cannonade was continual and tremendous. The Emperor Napoleon, who had bivouacked in the wood of Lamboy, and from thence forwarded his orders to his Generals*,

were going to inter the body, a very handsome young lady stepped out of the crowd, and, with a thousand tears, put her handkerchief over the officer's face. This affectionate conduct added to the general grief.

* On the 30th of October, towards noon, three hussars of the imperial guard came to Langendiebach, and ordered the constable of the village to appear that moment before the Emperor. The man excused himself by saying that he must stay at home and save his property from being plundered. The hussars, however, offered to leave two of their number to take care of it. He came before Napoleon, who was sitting on a bundle of straw, under a tree, with a watch-fire before him, which he himself supplied with wood. The Emperor wore a grey surtout and a plain hat; before him lay maps, and in his hand he held a pocket map and telescope. He asked after the distance of several villages, and, in particular, if he could not pass Hanau without touching the Chaussee. The constable was obliged to stay with him for five hours, and accompany him very far into the wood. The Emperor rode on a white horse, and whistled much. Being dismissed, he begged, through the interference of the Grand Master of Horse, to allow his village a safe-guard. The Emperor did not answer; but being asked again, he surlily replied, that Lefebvre had the necessary orders. As the constable returned, he found his house plundered by the safe-guard itself.

The conduct and manners of Napoleon during the retreat were full of levity. At Gotha he would not quarter himself in the Duke's palace, but chose two rooms in the inn (the Moor's Head), in one of which he slept a few hours, in his camp bed, and dined in the other. The Duke of Saxe Gotha came to pay his respects

dispatched his Adjutant at eight o'clock in the morning to Hanau, to inform the Prefect and the Municipality, that the Emperor was surprised they had not come to him before, to pay their most humble respects, and convince His Majesty of the entire submission of the inhabitants of the town. The magistrates replied, that they had been entirely ignorant of his Majesty's residence in the wood, and excused themselves with many submissive expressions. The Adjutant, however, did not admit of any parley, but desired the Prefect, his Chief Secretary, and his Counsellor, to put themselves that moment on their march, escorted by a gens d'armés, in order to appear in the presence of his Emperor. On their way, they found the road to Gelnhausen covered with retreating Frenchmen, who marched along in throngs, without the least order or regularity. The marching deputies now drew near their place of destination. They observed at a distance in the Pappenwald

to him, and, when announced, was received by Napoleon standing, and with a slight inclination of the head. The Duke was silent. The Emperor looked at him full in the face, without uttering a syllable. The attendants, of whom one or two were waiters, who were peeping on tip-toe into the chamber, could hardly contain their laughter at the dumb interview, which, after a pertinacious taciturnity of five or six minutes, was concluded by a low bow on the part of the Duke, and an under sort of stately smile from Napoleon. EDITOR.

the Emperor, seated on a field stool, covered with red Morocco, between two blue tents, warming himself by a watch fire: he was moreover surrounded by his Marshals, Generals, and other great officers of his court: around them stood a body of officers with drawn swords, and further on the grenadier guards.—The Prefect and his companions were introduced with great formality, and thus addressed by Napoleon: "You are the Prefect of Hanau.—This town is the worst of all Germany.—Your citizens have encouraged the Austrians and Bavarians with their huzzas and vivas! I know I cannot force them to love the French; but I conceived that policy and prudence would have dictated them to prefer the French to the Russians. —My empire lies nearer, and can therefore assist and protect them better. As a punishment, I caused last night the town to be saluted with grenades. Has the fire done much damage?" He was informed that the conflagration had caused much mischief*. The Emperor then continued—"It was in my power to burn half the town†."

* It is affirmed that Napoleon said at Frankfort that he was sorry he had chastised Hanau, as he had been deceived.

† I received this anecdote on the spot, from the person to whom the Mayor of Hanau told it. There was in my story some little difference as to the expression, from the relation given above.—"Est ce que," said Napoleon, "est ce que la ville a beau-

Upon this, the Prefect most humbly stated, that Hanau, for seven years past, had treated the French troops with the greatest hospitality, and the inhabitants sustained the burthens imposed on them with patience; and that in testimony of his asseverations he should wish to refer to any of his Marshals, who might be perhaps better acquainted with the former conduct of their town. The Emperor then called Augereau, who immediately made his appearance with a respectful bow.—"You have lately had the government of this part of the country," said Napoleon; "what can you say in favour of its inhabitants?" Augereau then spoke at length, and with warmth, in praise of Hanau, and by name mentioned the good conduct of the magistrates: "C'est bon," finished Napoleon, "je sais, que les Magistrats sont de braves gens, mais la Bourgeoisie est de la canaille, and so let their punishment for this time be sufficient." I now leave the town in the power and under the yoke of the Cossacks, and if the inhabitants do not alter their conduct I will punish them hereafter."

The Emperor now entered his tent, and the Grand

coup souffert."—"Extrémement." "J'en suis bien aise, c'est la ville la plus, d'allemagne"—making use of one of the words which the Abbess of Andouillets thought so efficacious in increasing the speed of her mule.

Master of the Horse, Caulaincourt, continued to ask of what force the enemy consisted, and the name of the General who commanded the Bavarians. He in particular wished to be informed, if, in the battle of yesterday, any of the Staff-Officers had been wounded, and whether Wrede (mentioning his name) were of their number. Having been satisfied on this subject, he immediately entered the Emperor's tent and reported. Napoleon then came out, and leaning carelessly on his field stool, Caulaincourt proceeded in his questions, in German, which, by desire, were answered in the same language. After many inquiries, and in particular concerning the force and condition of the Allied army, an Adjutant came galloping with the news that Frankfort had been surrounded by the Austro-Bavarians.—"Tant mieux," said Berthier: but the Emperor replied with warmth, and ordered him to march a division immediately forward. The Prefect was now discharged; but before he made his last obeisance, he intreated the Grand Master of the Horse to recommend the town to his Majesty's favour. This petition was carried by Caulaincourt in the most humane manner to Napoleon, who did not reply, and the Prefect and his companions then returned to Hanau.

During the battle, which still continued on the East side of the town, the French filed off the whole day, in

strong columns, over the Kinzig Bridge. They retreated partly by the way of Wilhelmsbad, and partly by the main road.—The French light cavalry reached Frankfort as early as eleven o'clock in the morning, and having some sharp-shooters with them, immediately beset the bridge of the Sachenhausen suburb.—The cannonade commenced, and lasted until the next morning, during which, one of the mills on the bridge was reduced to ashes, and the other greatly damaged. After this, three batteries fired on Sachenhausen, and much shattered that part of the town*.—A part of the advanced-guard, composed of two French regiments, mostly Italians, the remaining troops of two whole divisions, took this day possession of a part of Hanau, namely, the Hospital-Street, the Nürenberg and Steinheim Gates, and the New-Town Market. The Nürenburg road was barricaded with waggons, and in this manner our town remained in the power of the enemy for seven hours. In every street were found some straggling parties, indulging themselves in no less disgraceful excesses than those which had before been practised by the Polish lancers. The vigilance, however, of some of their officers, namely, the Adjutants

* Only one house, that upon the bridge, was, however, destroyed. A few broken windows and tiles were all the additional damage visible a fortnight after the battle. EDITOR.

of Oudinot, the Duke of Reggio, as well as the constant patroling of the gens d'armes, in order to prevent marauding, ought to be remembered with thanks; as by their assistance many houses escaped being plundered. Several French officers, who formerly were quartered here, found out their landlords, and protected them out of gratitude for past favours. A General cut a plundering soldier to pieces. A lady lost her work-bag, in which she had her purse: a soldier picked it up, which being observed by an officer, he brought the soldier to the lady, and made him return it. Yet, notwithstanding all those precautions used by the officers, the insubordination of the retreating army was every where visible, and even an Adjutant of Marshal Macdonald's, who stayed behind in the suburbs, wishing to prevent the soldiers from plundering, was himself considerably mal-treated. The Emperor Napoleon, whom I not long ago left in the wood of Lamboy, in the meantime put himself and his guards in motion. He left the main road not far from Hanau, pursuing his route by a bye-road leading to Wilhelmsbad, and then came out on the Frankfort high-road in the neighbourhood of the Mainanker. He arrived at Frankfort at three o'clock in the afternoon, and fixed his head-quarters in the suburbs at the

country-house belonging to Mr. Bethman*. All the French troops passed by the town, and bivouacked in its environs, except a part of the advanced-guard, the Marshals, Generals, the wounded and sick, the equipage of the Emperor and its escort, the *gendarmes elites*, and a battalion of infantry. After halting about an hour and a half, Napoleon left Frankfort for Hochst, a little town belonging to Nassau, about ten English miles beyond the city on the road to Mayence. About three o'clock some unusual movements were observed in the lines of the Allies, who were then on the field of battle by Hanau. The single columns closed, the artillery moved forwards, and we had no longer any doubt but that those preparations were in-

* Whilst Napoleon was at supper in this house, he called to Mr. Bethman, who was standing behind his chair: he asked him if he had seen an account of the battles of Leipzig, and what account. "*The French account*," was the answer. "That's well; every word of it is true: if it were not, there is not a Corporal in the army who could and would not contradict it. I beat them where ever I meet them. Were it not for the conduct of Bavaria, you would not see me here." He then talked of the Confederation of the Rhine as a project which he always intended to be, and knew would be temporary. He next spoke of the French finances, and entered into a minute detail of their various funds; and concluded a long and familiar harangue by saying, "Adieu, Mr. Bethman, we shall be very good neighbours; but mind what I tell you, never you dabble in sugar and coffee." The detail of this singular address, for conversation it cannot be called, is too long for insertion. EDITOR.

tended for an assault on our unfortunate town. We were not mistaken, nor were we left in long suspense; for almost immediately the Austrian jagers and grenadiers, with a most murdering fire, and frightful noise of huzza! huzza! stormed the Nürenberg Gate, and their possession of Hanau was but the work of a few minutes. The Allies now pushed forwards with fixed bayonets, in strong columns, which appeared to me one solid mass of steel. That instant they divided; some towards the Nürenberg, some to the Frankfort streets, and others to the bridge of the Kinzig. During this time, the firing of great guns and small arms continued without intermission: it was dreadful: the strongest houses were shaken to their foundations. Every corner, every alley was beset by jagers, who seldom missed their mark. Not only the men, but even the animals in the town trembled with alarm. The suburbs, where a terrible havock ensued, ran with blood like a slaughter-house, all around was heaped with the dead or the dying. The French still held the bridge, and heavy columns of their troops were posted behind it, playing at the same time from a battery with howitzers erected on the Bruchköbel road, at the end of the Chesnut Alley. In fact, all was smoke, fire, thunder, and destruction. Just at this moment, the Allies, who were fast advancing in their

glorious career, met with a great misfortune: their leader, the brave Wrede, who had been at the head of his grenadiers in the storm close by Margaret's tower, fell, to all appearance mortally wounded, by a musket-shot, which entered his side. The bridge was literally covered with the slain, and the enemy still threw their howitzer-shot like hail into the suburbs, which were half in flames.—Thus continued this general havoc. In a few minutes the Bavarians fixed their bayonets: with fiery eyes, like lions after prey, and led on by the spirit of their wounded leader, they stormed the bridge. They took it; for nothing could resist their valour. The French troops now retreated, but not before they had set fire to the wood-work of the bridge, which circumstance prevented materially the pursuit of our infantry: the Austrian hussars, however, crossed the river Kinzig, and harassed the enemy as much as possible. During this time the fire in the suburbs was increasing, and the French still fired from their battery on the other parts of the town. It was soon in a blaze in different directions. The moment was now arrived when utter despair seized every living creature: the alarm and outcry of fire in all quarters were no more regarded; the conflagration continued uninterrupted; and, in fact, to attempt saving any thing, was only to run headlong into the

jaws of death. Every house and all the windows were full of sharp-shooters, whose balls flew in all directions. Many inhabitants saw their all, the produce of the labour of a whole life, consumed in one rapid blaze. They were stunned,—they were motionless; they expected each moment themselves to be involved in the chaos of destruction! The night had now spread its wings over our unhappy town, perhaps sooner to hide those bloody deeds which the day had been doomed to witness. At eight o'clock the firing of the cannon ceased, and the first part of the night was quiet.

It will not be amiss now to inform our readers of what passed most remarkable, not only in our town, but in the neighbourhood, after the Emperor had marched with the main body of his army through Gelnhausen. On the 30th of October, the inhabitants of that town witnessed a repetition of those scenes they had previously experienced. What had not been already plundered, was carried off or destroyed; and it was either good luck or the casual interference of some officers, that here and there a house escaped from being entirely gutted. Their retreat still continued in the most complete disorder, and presented the distressing spectacle of a ceaseless succession of pale, dirty, half-starved spectres, alert

only for the purposes of plunder, and individually employed in loading their wallets and pockets with food and other spoil. Many of the inhabitants, however, afterwards took courage, and finding themselves borne out in their resistance by the officers of the marauders, for the most part stood at their doors, and with cudgels, or other weapons, kept them at a distance. During this time, the rear-guard, commanded by Marshal Mortier, about 10,000 men strong, arrived at Gelnhausen. They were broken regiments of different descriptions, and carried with them 30 pieces of cannon. After the last troops, on the 31st, at noon, had passed over the bridge at Höchster, they broke it down, and left two companies of jagers and sharp-shooters, with two cannon, to defend it. They also posted about 200 men to guard the Brickhausen bridge, as well as the one behind the borough; but they could not long maintain themselves in that situation, as some corps of Austrian hussars, besides Prussian and Russian regular Cossacks, who had just arrived, attacked them in front, whilst others swam through the river Kinzig, to take them in the rear. The French retreated with precipitation into the town, by which means the bridges which they had set on fire were preserved. Some skirmishing took place in the town itself, which ended in driving the enemy out

of Gelnhausen. Their retreat, however, was not without interruption: they were beset by Cossacks and jagers, and, in several instances, their flying columns were either destroyed or taken. In order to get rid of their implacable assailants, the Cossacks, the French set on fire the new bridge by Rothenbergen. However, Prince Biron, of Courland, arrived in the meantime at Meerholz, and causing the bridge by the mill over the Kinzig to be repaired, he, from the other side, with great effect cannonaded the rear-guard of the French, and annoyed them in no small degree.—It is now time to return for a moment to our field of battle. After the Allies were in full possession of Hanau, the right put itself likewise in motion, and in a most spirited manner attacked the left wing of the enemy, and forced it, with great loss, over the bridge of Lamboy. Thus we were rid of them at last, and our town, on one side, was once more in the enjoyment of repose*.' The rear-guard of the French, un-

* One of the retreating French columns, forced a taylor of this town from his home to be their guide. He excused himself on account of his large family; but nothing would do: after travelling many miles, the taylor became hungry, and told the officer he could not go further. On this he was given a piece of cake out of the officer's pocket and dismissed. He had hardly gone a mile towards his home, when another column obliged him to perform the same service. Having been a second time discharged, he was glad to have escaped all dangers, and avoided meeting any more French columns; but as he marched on, he fell in with the Cossacks, who made him their guide to Hanau.

der the command of the Duke of Treviso, reached Frankfort in the evening; passed by the town, and pursued its march the next morning towards Mayence. All this time the fire in the suburbs raged to an alarming degree, and so much so, that the Bavarian Lieutenant-Colonel who had the command there, ordered that speedy preparations should be made to extinguish it, his troops being thereby much inconvenienced. Not having sufficient hands to perform this office, in which every inhabitant was so materially interested, this humane warrior, whose name I could not learn (or it should have found a place in this narrative), ordered some of his Bavarian troops to their assistance, and ultimately succeeded in quelling a fire which had threatened a general conflagration. In the middle of the night another fire broke out in the neighbourhood of the parade, but luckily it was soon subdued.—The French made good use of this night in their retreat. On the 1st of November, very early in the morning, we could distinctly observe the skirmishing with the rear-guard of the French forces, then on their march to Frankfort. Our pursuing troops were now reinforced, and in a short time brought in 4000 prisoners. At eleven o'clock at night, on the 31st of October, 6000 French cavalry entered Bergen. They remained in that place until the 1st of November, and then pursued their march, at three

o'clock in the morning, through Breungesheim towards Bonamees. Every moment we observed some small detachments, in a very forlorn condition, pass through Bergen, and follow the rest of their cavalry, or take the road towards Frankfort. In the meantime, some stragglers, who dispersed at the report of a few muskets, betook themselves towards the hills close by Bergen; but the Cossacks, always on the alert, gave them no rest, and brought them in as sportsmen would their game. At twelve, at noon, we were convinced of another instance of their vigilance; for a body of thirty Cossacks had amused themselves with driving together, like a herd of cattle, all the wandering Frenchmen in our neighbourhood. This neighbourhood appeared to have been the appointed rendezvous of all those stragglers, as at three o'clock from five to six hundred of them took possession of a village at no great distance from our town. The Cossacks, as usual, were not long ignorant of this event, and three of them, with their accustomed boldness, rushed upon them in the village; but being fired at, for that moment retreated! It was but a short time, however, before they were joined by sixteen more, and these nineteen men actually renewed the attack, dispersed them, and took half of them prisoners. The remainder were afterwards soon collected and brought in.

In the afternoon, the whole Austro-Bavarian army passed through Hanau, with colours flying, drums beating, and full bands playing. All moved on. Forwards! forwards! was the word.—Their head-quarters were fixed at Dörnheim, where the Imperial Marshal, Lieutenant Count Fresnel, who had now the command of the Allied army, likewise arrived.—It was the first time that we might venture to entertain a more favorable and consolatory opinion with respect to future events. The threatened danger was now past, and the painful recollection of former woes began already to lose its force. We did not find ourselves any more separated as it were from the rest of the world, nor cut off, as we had been, from our nearest connections, even in the immediate vicinity of our town. Tears of joy flowed from every eye. Every shake of the hand bespoke something more than common.—Friends, acquaintances, strangers, all flew into each other's arms. They congratulated themselves on their escape, and indulged in a prospect of happier days.

The wounded General Wrede was brought to the house of Mr. Kaula, at the Council of the Chamber of Commerce. He was here most carefully attended, and through the particular care of the most eminent Surgeons, was, in a few weeks, enabled to join his army.

During his illness, he had the distinguished honour of being visited by the Austrian and Russian Emperors. His beloved King of Bavaria likewise followed their example, and conversed with our brave General for some time by his bed-side*.

* During the General's illness, His Majesty the Emperor Alexander sent him the Grand-Cross of the Order of St. Alexander-Newsky; and His Majesty the Emperor Francis, the Order of the Military Commander's Cross of Maria Theresa. The last-mentioned monarch accompanied it with a letter in his own hand writing.

Fulda, November 2, 1813.

My dear General of Cavalry, Count Von Wrede!

Your valiant deeds, which cover you and those of the Allied Army under your command with glory, induce me to give a testimonial of my esteem towards you.—I herewith send you the Commander's Cross of my Military Order of Maria Theresa. In wishing you sincerely a speedy recovery of the severe wound you received on the 31st of October, I hope that Providence, which has so conspicuously favoured our arms, will likewise restore to Germany and Bavaria so wise and brave a General.

General! *Meiningen, Oct.* 18 (30), 1813.

The Emperor charges me, in consideration of his esteem towards you, and in approbation of the essential services your Excellency has rendered to the common cause, to send you the Insignia of the Order of St. Alexander-Newsky.

Your Excellency's well-known endeavours will greatly assist in the further prosperous progress of the Allies, and His Majesty is perfectly aware, that your future operations will be directed to that purpose. I feel myself happy to be the organ of communicating those favourable sentiments of His Majesty, and, with assurances of my particular regard, I have the honour to remain, &c.

COUNT VON NESSELRODE.

Thus ended the bloody scenes in the neighbourhood of our town. During the first days after the battle, when we came to our proper senses, a melancholy picture was presented on all sides to our sight. Every pace led us to some tragical scene. All the gardens were destroyed, the blooming fields laid waste, and the peasant's long and painful labour blasted. In the suburbs alone, nineteen houses, with their out-houses and stables, were completely consumed, and the rest, yet standing, materially injured. In the Wood of Lamboy, and in the avenues, with which our town is surrounded, numberless trees were cut down either by the cannon-shot, or the bivouacking troops, in order to light their watch-fires. Thus have we been deprived of that which was the greatest ornament of our neighbourhood, and which cannot be replaced for many years. This devastation extended itself towards the villages of Anheim, Oberissigheim, Kesselstadt, and Dornigheim, which were moreover infected with a pestilential disease. I visited the field of battle, but I wished I had resisted my curiosity. It was bestrewed in all directions with dead bodies*, intermixed with carcases of horses. †An incredible

* Among these was found the dying Prince of Oettingen-Wallenstein, Major of the 3d Regiment of Light Horse. He was a youth of much promise.

† Even on the last days of November the dead horses lay still in the roads towards Frankfort.

number of wounded horses next met my view, limping about here and there, and most of these died afterwards of hunger. For several days after the battles, many soldiers of both armies were found yet alive and bleeding. The sufferers in this distressing scene claimed all our care. They were that moment brought to town and comfortably housed. In the wood of Lamboy and others adjacent, several of the French troops were still wandering about in the most miserable and starved condition. Some were found in the company of ravens, and dogs feasting on the dead carcases of horses; others betook themselves to the houses by the Bridge of the Kinzig, which had been forsaken by the inhabitants, and there were found feeding on raw potatoes and turnips, which they had stolen in the neighbouring fields during the night. Several stragglers were brought in eight days after the battle, and these were covered with ulcers and sores. Such was their misery! such was the picture of human woe!

The enemy left, moreover, in the wood of Lamboy fifteen ammunition waggons, and far more were found on the road to Frankfort. The innumerable arms of all kinds, helmets, cuirasses, balls, &c. which were collected afterwards on the field of battle, was truly surprising, and to these may be added a great many horses and travelling-carriages*. The burying of the

* The curiosity of the inhabitants, and their wish to keep in

victims fallen in battle lasted for several days, and it was found that at the entrance of the wood in particular, and on both sides of the main road, the dead bodies laid actually in heaps. Notwithstanding this circumstance, and the number of the unburied slain, the French must have interred many of their dead in the wood of Lamboy, which they held, not only during the battle, but in the night between the 30th and 31st, as we afterwards found many places of fresh ground turned up, and covered with bushes laid across.

In my conclusion, I am happy to state that, although our town has been exposed to imminent dangers, by having battles fought within our walls and neighbourhood, and even some of our fool-hardy inhabitants, prompted by curiosity, ventured to be spectators of the several engagements, not one single life of the inhabitants of Hanau has been lost. Yet, the consequences of our former distresses shew themselves daily. The Hospital Fever, brought by the retreating French army into our neighbourhood, rages most violently, and causes a great mortality. We have not, however, experienced the epidemic disorder, which, after the Battle of Dettingen, depopulated all the contiguous villages.

remembrance, by ocular demonstration, the fatal consequences of the late battles, went to the distance of thirty miles to satisfy themselves.

OFFICIAL REPORT OF HIS EXCELLENCY GENERAL COUNT VON WREDE.

Munich, Nov. 7, 1813.

The Combined Army moved on the 26th of October, leaving a blockading corps at Wurzburg, from that place over Aschaffenburg towards Hanau, in two lines of march.

After the 3d division of infantry, under the command of the Bavarian General Lamotte, was in possession of the town of Aschaffenburg, on the 27th, and the brigade of cavalry, under Major-General Baron Viereck, had taken a position at Dettingen, the General of Cavalry Count Von Wrede, ordered the first Regiment of Light Horse, on the 28th, early in the morning, to beset Hanau.

At 10 o'clock in the morning this regiment entered the town without opposition, and bringing with them General St. Andre and several stragglers of the enemy. We were then informed that the enemy was on his march from Gelnhausen with a column of 20,000 men, which was part of the Grand French army.

On a reconnoissance, however, we were persuaded that it consisted of the whole French forces, which, to make a quicker retreat, had separated in detached columns, but now had united into one body, in order to gain the road to Frankfort.

Towards noon, on the 2d, several of the enemy's cavalry were observed increasing very fast, and the first regiment of cavalry was obliged to quit Hanau.

From all the collecting authenticated news, that Napoleon was on his march through Gelnhausen, Count Von Wrede ordered the 1st brigade of Light Cavalry to pass Hanau, and meet the enemy on the road to Gelnhausen. As this brigade was met close by the town by the 1st Regiment of Light Horse, they attacked the enemy, drove them out of the town, and pursued them into the road towards Gelnhausen.

At 3 o'clock in the afternoon the enemy shewed himself with 4 or 5000 infantry, five squadrons of horse, with eight pieces of cannon, and moved towards the first brigade of cavalry; he attempted to retake the town, but did not succeed. As the 3d division of infantry, which had broke up at twelve o'clock at noon, from Aschaffenburg, in its route to Hanau, could not arrive till 8 in the evening, and the cavalry, by the fire of the enemy's artillery and sharp-shooters, had greatly suffered, it was thought expedient, until the arrival of the expected infantry, to quit Hanau, and to take position in the rear of the town.

This was executed with hardly any loss.

As soon as the town was evacuated, it was taken possession of by the enemy.

At 8 o'clock the advanced-guard of the Bavarian infantry, consisting of four companies of sharp-shooters, arrived before Hanau.

The town was immediately retaken, and the enemy driven into the suburbs, to the right border of the Kinzig. At last, at half past ten in the evening, the whole 3d division arrived before Hanau, and the 2d brigade of infantry, under Major-General Count Deroi, was ordered to clear the enemy from the suburbs, on the other side of the Kinzig, and to take a position in the road to Gelnhausen. This was done with precision, and twenty officers, with eight hundred soldiers, were made prisoners.

Our loss was one killed, (Lieut. Grau, of the 7th Regiment of Light Horse), two wounded officers, Captain Prenig Waldeck, of the 1st Regiment of Light Horse, and Lieut. Baron Staader, of the 7th Regiment of Light Horse, and from twenty to thirty privates.

During the night every thing was quiet. On the 29th, at 8 in the morning, the enemy shewed some columns of infantry and cavalry at the skirts of the road, in the road to Gelnhausen.

The enemy's infantry then deployed, and attacked the 2d brigade of infantry, but a few well-directed cannon shot drove him back. The Bavarian infantry

now fell on them with vigour, and put them entirely to the rout. Two cannon, and many prisoners, were taken on this occasion. The 2d Regiment of Light Horse (Prince Taxis) pursued the flying enemy, and joinod, about six English miles from Hanau, the light corps of Cossacks, under General Kaisarow. Towards noon the whole army, except some detachments, were assembled in and near Hanau. The General-in-Chief had caused the 1st division, under Count Rechburg, to march from Aschaffenburg, through Seligenstadt and Affenback to Sacksenhausen, and to beset Frankfort. The brigade of the Austrian General Volkman was directed from Aschaffenburg, towards Gelnhausen, to take the enemy in flank. It was rather a hard struggle, as they were driven back on the Bavarian out-posts, by Ruckingen, and in the night they came again into the line of the army. At the end of this day the number of the prisoners brought in, were more than 100 officers, and from 4 to 5000 privates.

The different informations received between the 29th and 30th, agreed that the enemy, with his whole force, was moying upon Hanau.

As the position by Hanau was excellent for cavalry, who might charge with effect, the enemy, by debouching out of the wood, might, moreover, be greatly annoyed

by our artillery, Count Von Wrede ordered, that, if the advanced posts should engage, they should draw back to the main position before Hanau.

This attack actually commenced on the 30th, at 8 o'clock in the morning. With about 2000 cavalry and 2 cannon he assailed the advanced-guard, composed only of a sharp-shooter's company, the 3d regiment of the line (Prince Charles), a draft of Szekler hussars, and half a squadron of the 2d regiment of light horse, but could not make any impression: these troops stood repeated attacks until 10 o'clock, with great bravery. At this time the enemy was observed moving on the hills behind Ruckingen, with 4000 cavalry and 6000 infantry, and 6 cannon, and he supported the several attacks on our advance post, which had been reinforced by the 8th regiment of the line. The retreat on Hanau commenced in the most orderly manner by the 2d brigade of infantry, the 3d division, and the 2d regiment of light horse (Prince Taxis). At 12 o'clock at noon, the advanced-guard came into the line, whose right wing was leaning on the Kinzig, by the Forest-House, and the left on the road leading to Cassel. The enemy attempted, on the road to Gelnhausen, to debouch from the wood on the centre, composed of cavalry, but the fire of sixty cannon prevented him. He then directed his efforts against the right wing,

but was driven back likewise. His repeated attacks at all points were equally fruitless.

At 3 o'clock in the afternoon the whole force of the enemy had arrived. It consisted of 60,000 infantry of the Imperial Guards, 12,000 cavalry, mostly Cuirassieurs and Carabiniers, and some regts. of Dragoons from Spain, and 140 pieces of cannon. The whole was commanded by the Emperor Napoleon in person. Now the battle commenced in reality. Despair and vexation animated the enemy, whilst we fought for the good cause. Both parties contended with equal vengeance and valour. Thus stood matters at 4 o'clock in the afternoon.

The enemy now threw his whole infantry upon our right wing, but could not move it. He next debouched with his whole cavalry, protected by his numerous cannon, upon the centre, which, as the ammunition of the artillery was expended, could not be prevented. He then attacked the cavalry several times, but was always repulsed with loss. The night alone ended the battle.

As the cavalry had greatly suffered by the fire of the enemy's artillery, and our batteries were in want of ammunition, the reserve not having arrived, on account of the bad roads, the General-in-Chief resolved to retreat during the night to the left border of

the Kinzig, and only kept possession of the town of Hanau.

On the 31st, about 3 o'clock in the afternoon, the enemy began to bombard the town, and that it might not suffer, Count Von Wrede determined upon its evacuation.

During the night, the Imperial Guard filed off, and the 4th corps of the army took its place. It attacked, at 8 o'clock in the morning, the right wing on this side the Forest-House, with great impetuosity, in order to take possession of the bridge over the Kinzig, but it was in vain. It renewed its attacks for that purpose the whole day, but was repulsed.

Tired of those continued assaults, the General-in-Chief, in order to decide the affair, ordered the town to be stormed at 4 o'clock in the afternoon. He put himself at the head of an Imperial Austrian Grenadier and Jager battalion, and gallantly carried the town by the bayonet. He was already advanced as far as the Kinzig-Bridge, when an unlucky ball of the enemy wounded him in his side, and he was brought back.

The town was now in our possession, and all the attacks of the enemy were resisted. Two Generals, several Staff Officers, and a great many soldiers fell into our hands. The Imperial Austrian Field-Mar-

shal-Lieutenant Count Fresnel now took the command of the army. Our loss was considerable, and the enemy's far more than double.—Among the killed are Colonel Flachenfeld, of the Imperial Austrian Cuirassieur Regiment (Prince Lichtenstein); Major Count Hegneberg, of the 7th Regiment of Light Horse, (Prince Charles); Major Abélé, of the 1st Battalion Light Infantry; Major Prince Oettingen-Wallenstein, 3d Regiment Light Cavalry, (Crown Prince); the Adjutant of the General-in-Chief, Captain, Prince Oettingen-Spielberg, 4th Regiment Light Cavalry, (King); First Lieutenant Count Fugger Gloett, 4th Regiment Light Cavalry.

Among the wounded are the General-in-Chief, severely; General Janson Von der Stockh, severely; General Count Papenheim, slightly; the Imperial Austrian Field-Marshal Lieutenant Baron Trautenberg; the Imperial Austrian General Klenau; the Imperial Austrian General Dismar; Colonel Palm, 6th Regiment Infantry, (Duke William); Colonel Forremps, 4th Regiment Infantry, (Saxon Hildburgh); Major Tucks, 6th Regiment infantry, (Duke William). The further particulars of our loss, and the names of the officers, will be forwarded hereafter.

It will be difficult to say who of the united army have most signalized themselves on this important occasion.

Every one was ready to fight; every one was eager to excel his companions in arms. As unhappy as the news of our wounded General has made us, we are equally overjoyed to hear from good authority that he will be soon in a situation to resume the command at the head of his brave army, and take a share in the glory newly acquired.

On the 3d November, the Imperial Colonel Prince Wenzel Lichtenstein, and the Imperial Austrian Capt. Count Clam, Adjutant of Field-Marshal Prince Schwartzenburg, from the head-quarters, waited on General Count Von Wrede, at Hanau, to enquire after his health, and to hand him the decorations of the Orders of Maria-Theresa and Alexander-Newsky, he having already received the Grand Cross of Leopold.

Already, on the 2d, our army broke up for Frankfort, and the fruits of the battles during the several days, where the Austro-Bavarian army had to cope with double the number of the enemy's, and those even of his best troops, commanded by the Emperor Napoleon in person, are the possession of the field of battle, 10,000 prisoners, among whom are five Generals, 150 Staff Officers, two cannon, besides a severe loss in dead and wounded.

OFFICIAL REPORT OF HIS EXCELLENCY THE FIELD-MARSHAL-LIEUT. COUNT FRESNEL.

(Austrian Observer), November 10, 1813.

From Wurzburg, the united Austro-Bavarian army marched for Hanau, in order to meet the grand army of the French, then retreating in that direction. On the 29th of October our advanced-guard fell in with the enemy between Rothenback and Gelnhausen, and the Royal Bavarian General of Division Delamotte, after a smart contest, took two cannon, and 4000 prisoners; among whom were two Generals and 150 Staff and superior officers.

On the 30th, the Commanding General-in-Chief, Count Wrede, made a reconnoissance, which convinced him that the enemy's force might consist of 60 or 80,000 men. The combined army, deprived of several detachments employed on other services, had by this time only 30,000 men before Hanau; and, as the Commander-in-Chief, so unequal in strength to the enemy, could not altogether prevent his intended retreat towards Frankfort, he endeavoured to make it, at least, as difficult and harassing as possible. For this purpose he posted the Allied Army before Hanau, with its right

wing on the Kinzig, and the left in echelon on the road which leads from Gelnhausen to Frankfort. The advanced-guard had, moreover, orders to fall back on the main army, which General Delamotte executed in the most masterly manner. At the left wing of the united army, on the plains between the town of Hanau and the Wood of Lamboy, were several batteries erected, to receive the debouching enemy. Most of our cavalry was posted there to obstruct the forming of his lines.

On the 30th, at 11 o'clock in the morning, the enemy came in close columns on the road, whilst his sharp-shooters passed through the wood. The Emperor Napoleon imagined that 180 cannon would frighten the Allied Army, and cause them to run; but he was mistaken. They maintained with undaunted bravery the field of battle until night. The heaviest attacks of cavalry on the left wing, and several other charges on the right, in order to make it give way, and force the former to a retreat, were repulsed, and in this attack the Royal Bavarian General Count Beckers, supported his division, in the most soldier-like manner.

The enemy suffered great loss, and in particular in his old guards. The time was now arrived to execute the intentions of the Commander-in-Chief, of harassing the retreating enemy; he therefore ordered back the

left wing behind Hanau, not only to avoid their unnecessary exposure, but probably to renew the battle on the next day.

The enemy commenced his retreat, and to cover it, he stormed Hanau, which was then held by the Austrian grenadier brigade, Dimar. He did not succeed; but contented himself with only bombarding the town with howitzers, which did not materially injure Hanau. That the town might not suffer more by this bombardment, the General-in-Chief evacuated it on the 31st of October, at eight o'clock in the morning. The French then entered the town; but as they plundered the inhabitants, and even prevented them from extinguishing the fires, the General-in-Chief caused it to be re-taken on the same day at two o'clock in the afternoon. The Commander-in-Chief, accompanied by his suit, and the Austrian General Von Geppert, at the head of the Austrian grenadier and jager columns, led the attack, and stormed the town in person. It was only the work of half an hour, but our Commander-in-Chief was mortally wounded.

This irreparable loss to the Allied army called forth the bitter revenge of the soldiery. Every thing in the shape of a Frenchman was dispatched by the bayonet. At the outer gate, and at the bridge of the Kinzig,

the enemy still made a spirited resistance, but was immediately driven from those places, and on the next morning made his final retreat, in which he was pursued by the Allied army. The troops of the combined army rivalled each other in bravery. Their loss in comparison is trifling, and in dead, wounded, and missing, of which the number is small, consists of 7000 men.—No trophies were lost. That of the enemy, however, is 15,000 dead and wounded on the field of battle, the last of which mostly perished in the wood of Lamboy, as the enemy in their precipitate retreat could not carry them off. The road from Hanau to Frankfort is bestrewed with dead bodies, horses, and powder-waggons, and plainly shews the irregular retreat of the Grand French Army. On all the roads some fugitives are met, and besides those already mentioned, 15,000 men have lately been brought in prisoners; their numbers daily increase. Among those are 280 of the staff and superior officers, and the Generals Martell and Avesani.

FRESNEL, Field-Marshal-Lieut.

Head-Quarters, Frankfort,
Nov. 3, 1813.

News from the French Army, Oct. 31, 1813.

GAZETTE OF THE GRAND DUCHY OF FRANKFORT.

November 2, 1813.

THE Emperor quitted Erfurt on the 25th of October. Our army pursued its route, without intermission, towards the Main. When we arrived at Gelnhausen, we observed an enemy's corps of about 4 or 5000 men which, from the account of the prisoners, constituted the advanced-guard of the Austro-Bavarian army.—This advanced-guard was pressed back and forced to retreat. One bridge, which the enemy had destroyed, was immediately re-established. It was further understood from the prisoners, that the Austro-Bavarian army, whose force was estimated to be 60 or 70,000 men, moved from Branau to Hanau, with an intention to cut off the route of the French army. On the 29th, in the evening, the sharp-shooters of the enemy's advanced-guard were driven to the other side of the village of Langenselbold, and at seven, the Emperor, with his staff, arrived there, and alighted at the Castle of the Prince of Isenburg.

On the next day, the 30th, at nine o'clock in the morning, the Emperor mounted his horse. The Duke

of Tarentum, by the command of General Charpentier, marched forwards with 3000 riflemen, followed by the cavalry of General Sebastiani, the division of the guard commanded by General Friant, and the cavalry of the old guard. The rest of the army was yet one day's march in the rear. The enemy had posted six battalions by the village of Rückingen, to cut off the road towards the Rhine. Several shot, and a charge of cavalry, were sufficient to drive those battalions back. When we were arrived at the skirts of the wood, about twenty-one miles * from Hanau, the sharp-shooters began the battle. The enemy was pressed back to the old road where it joins with the new, and as he could not stand our infantry, and to make the best of it, he extended his fire more upon the right wing. A brigade of 2000 riflemen of the 2d Corps, commanded by General Dubreton, checked him, and several charges were made on the sharp-shooters in the thinnest parts of the wood by General Sebastiani. Thus 5000 sharp-shooters kept the whole army of the enemy in check until three o'clock in the afternoon.

The artillery was now arrived. The Emperor ordered General Curial, with two battalions of chasseurs of the old guard to charge the enemy, and to drive him out of the wood. General Drouet came forwards with

* A mistake in the distance: Gelnhausen is only a post from Hanau. EDITOR.

fifty cannon. General Nansouty received orders to commence a brisk charge on the plains, with the corps of Sebastiani and the cavalry of the old guards. All those dispositions were exactly executed. General Curial overthrew many battalions of the enemy. The sight alone of the old guards was sufficient to make the Austro-Bavarians fly. General Drouet brought up fifteen cannon, and afterwards increased them to fifty, which he formed into a battery, with the same cool blood and bravery for which he has always been distinguished.

General Nansouty hurried to the right wing of this battery, and caused 10,000 of the enemy's cavalry to be attacked by General Leveque, Major of the old guard, the division of cuirassiers St. Germain, and afterwards by the grenadiers and dragoons of the old cavalry guard. All those attacks were very successful. The cavalry of the enemy was cut to pieces. Several squares of infantry were broke through. The Austrian regiment of Jordis, and the Uhlans of Prince Schwartzenberg, are totally annihilated. The enemy left the road to Frankfort, and the whole district which they occupied with their left wing. They began their retreat, which appeared more like a flight.

It was now five o'clock, the enemy attempted with his right wing to relieve the left, and to give it time to form. General Friant sent two battalions of the

old guard to the farm on the old road towards Hanau, and the enemy was soon routed, and the right wing obliged to retreat. It was almost six o'clock when he retired in disorder over the river Kinzig.—The victory was complete.

The enemy, who affected to throw himself in the way every where, was obliged to leave the roads to Frankfort and Hanau. We have made 6000 prisoners, with many cannon.

The enemy has had six Generals dead or wounded. All his loss may be estimated at 10,000 dead, wounded, and prisoners. Ours is no more than 4 or 500 dead and wounded. On our part we had 5000 sharpshooters, 4 battalions of the old guard, about 80 squadrons of cavalry, and 120 cannon in the battle.

On the morning of the 31st, the enemy retired towards Aschaffenburg. The Emperor marched on, and at three o'clock in the afternoon arrived at Frankfort.

Those colours which were taken in the battle, as well as those of Wachau and Leipzig, have been sent to Paris.—The cuirassiers, the horse-grenadiers and the dragoons, have made brilliant charges. Two squadrons of the guard of honour, the 3d regiment, under the command of Major Salüces, have particularly distinguished themselves, and gave a good earnest of

what may be expected from them next spring, when they will be properly organized and exercised.

The General of Artillery, Nourrit, and General Devaux, Major of the Artillery-Guard, deserve to be mentioned. General Letort, Major of the Dragoon-Guard, had, at the head of his regiment, his horse shot under him.

On the 31st, in the evening, the head-quarters were at Frankfort. The Duke of Treviso, with two divisions of the young guard and the 1st corps of cavalry, was at Gelnhausen. The Duke of Reggio was in Frankfort. Count Bertrand and the Duke of Ragusa were in Hanau. General Sebastiani was posted on the Nidda.

THE END.

W. Wilson, Printer, 4, Greville-Street, Hatton-Garden, London.

Books published by James Cawthorn,
COCKSPUR-STREET, LONDON.

1. HOBHOUSE'S JOURNEY THROUGH ALBANIA AND OTHER PROVINCES OF TURKEY IN EUROPE AND ASIA, illustrated by Views of Athens, Constantinople, and various other Plates, Maps, &c. *Second* Edition, with *corrections*, in *Two Vols.* quarto, 5l. 5s. boards.

"Both the general reader and the scholar may look for no small portion of information and amusement from the present volume. Having thus given a sketch of the contents of this massive but entertaining volume, we have only to add our opinion, that should the defects of which we have already spoken be corrected in a future edition, by a little more attention to the technicalities of book-making, and a revision of some parts of the style, which is at times perversely or provokingly careless, the work itself will have a standard place in all collections of Voyages and Travels; a place which it will fully merit, by the industry and ardour of research, conspicuous throughout, as well as by the spirit, vivacity, and good sense, of the general narrative."—*Quarterly Review, XIX. October* 1818.

"The Narrative which he has produced bears unquestionable marks of a curious, capacious, and observant mind; and the same may be said of the poetical production of his friend Lord Byron, who accompanied him on his Travels. As Reviewers are sometimes charged with a propensity to cavilling, we will not close these introductory remarks without declaring, in round terms, in justice to Mr. Hobhouse, and in vindication of ourselves, that we have received as much pleasure and instruction from the perusal of these Travels, as from that of any others which have ever come before us," &c. &c.—*British Review, No. 9, October* 1818.

2. THE FEAST OF THE POETS, with some other Pieces in Verse, and Notes, critical and explanatory. By the EDITOR OF THE EXAMINER.

This publication contains Critical Notices of Lord Byron, Messrs. Campbell, Coleridge, Crabbe, Hayley, Moore, Rogers, Scott, Southey, Wordsworth, and others, together with Remarks on the present State of our Versification, and on Poets and Poetry in general.

3. AN ACCOUNT OF THE EMPIRE OF MAROCCO, AND THE DISTRICT OF SUSE, compiled from Miscellaneous Observations, made during a long Residence in, and various Journies through, those Countries; to which is added, an accurate and interesting Account of TIMBUCTOO, the great Emporium of Central Africa. By J. G. JACKSON, Esq. Second Edition, price 2l. 12s. 6d. boards.

"The observations which he has himself made upon these parts, and the notices which he has collected respecting the interior from native travellers, form a work of considerable value, both in a commercial and literary view; and leads us to rejoice, that merchants who have resided in foreign countries, are beginning more and more to communicate information on their return home," &c. &c.—*Edinburgh Review, July* 1809.

4. ANECDOTES, hitherto *unpublished*, OF THE PRIVATE LIFE OF PETER THE GREAT, on the Authority of Mons. STERLING, a Member of the Council of State to the Empress Catharine, and translated from the French of the Count D'ESCHERNY, Chamberlain to the King of Wirtemburg. Price 5s. boards.

These are some very entertaining Anecdotes of Peter the Great, and place the private character of that Sovereign in a most amiable point of view," &c. &c.—*Gent. Mag. September* 1818.

5. AN HISTORICAL SKETCH OF THE LAST YEARS OF THE REIGN OF GUSTAVUS THE FOURTH, ADOLPHUS, LATE KING OF SWEDEN, including a NARRATIVE of the Causes, Progress, and Termination of the LATE REVOLUTION; and an APPENDIX, containing Official Documents, Letters and Minutes of Conversations, between the late King and Sir John Moore, General Brune, &c. &c. Translated from the Swedish. 10s. 6d. boards.

6. SAFIE, an Eastern Tale, by J. H. Reynolds. 5s. 6d. bds.

7. A FEW VERSES, English and Latin, 4s. 6d. boards.

"Ch' io torni
Ad altra vita, ed a piu belle imprese."

PETRARCA.

"The Author of this pleasing and classical little volume, is evidently a man of cultivated understanding, of considerable taste, and of much sensibility," &c. &c.—*Monthly Review, March* 1813.

8. THE WONDERS OF A WEEK AT BATH, in a Doggrel Address to the Hon. T. S——, from F. T——, Esq. of that City. Price 7s. bds.

"It contains a satirical description of the present style of life and amusements at Bath, with delineations of some individual characters. His lines are easy and flowing, and his *general* satire not wanting in vivacity," &c. &c.—*British Critic, April* 1811.

9. POETS OF GREAT-BRITAIN, with the Lives, by Dr. Johnson; and the Translations of Homer, Virgil, Ovid, &c. 61 double volumes, extra boards, 8l. 8s.

10. JOHNSON AND STEVENS' SHAKSPEARE, 20 vols. fine paper, plates, 3l. boards.

11. SPECTATOR, with the Lives of the Authors, by Dr. Bisset, 8 vols. in boards, 2l. 8s.

---

12. BRITISH CIRCULATING LIBRARY,

No. 24, COCKSPUR-STREET, CHARING-CROSS.

An ADDENDA to the Catalogue of this very extensive and valuable Library is this day published, containing all the new English and French Works. The Subscribers are insured a supply of them on the *first application.*

The books written for are immediately sent to Subscribers residing in the country.

*** Catalogues and Terms of Subscription to be had of the Librarian.

---

13. *In the Press and speedily will be published,*

Third Edition of HORÆ IONICÆ, a Poem, descriptive of the Ionian Isles and the adjacent Coasts of Greece; to which is added CALISTO, a Tragedy, by Count Victor Alfieri, translated into English Blank Verse. By W. R. Wright, Esq.

HAMBOURG

ET

LE MARÉCHAL DAVOUST.

HAMBOURG

ET

LE MARÉCHAL DAVOUST.

APPEL A LA JUSTICE.

PAR TH. DE HAUPT, ancien Officier anglois.

Sine irâ et studio.

PARIS.

Mai 1814.

HAMBOURG

ET

LE MARÉCHAL DAVOUST.

APPEL A LA JUSTICE.

Le trône antique de S^t. Louis avoit été renversé par la révolution ; le sang de Louis le Bien-Aimé et de Marie-Antoinette avoit été répandu par le peuple le plus aimable et le plus doux. *Du tombeau de la monarchie étoit sorti un spectre informe, hideux, plus effrayant que tous ceux qui ont ja-*

mais épouvanté l'imagination (1). Ce même peuple qui avoit détruit jusqu'aux statues et jusqu'aux bustes du bon Henri, exilant ses fils, se soumit à un étranger. Les lis des Capets furent en proie à des abeilles, qui en puisèrent le doux nectar, et, au lieu d'en nourrir un peuple égaré, ne firent que le blesser.

Sur les sanglans débris du trône légitime s'éleva un trône impérial : le glaive du guerrier ambitieux devint un sceptre de fer, qui étouffoit le dernier germe de la liberté et du bonheur national. Le sol classique de l'Italie, la pieuse Espagne, le berceau de Guillaume Tell, la création de Frédéric-le-Grand et la Russie furent le théâtre d'une série de guerres d'extermination. L'Europe

(1) Expression de Burke.

lière étoit ravagée, du Borysthène à la Méditerranée, et des colonnes d'Hercule au Danube.

Parmi les victimes d'une insatiable ambition, les villes hanséatiques, et notamment Hambourg, furent au nombre des plus déplorables. Ces illustres monumens de la plus antique et de la plus puissante réunion de commerce, ces républiques dont les flottes nombreuses couvroient les mers, et dont les pavillons furent couronnés par la victoire, se virent privées à la fois de leur indépendance, de leur constitution, de leur commerce et de tous les biens qui embellissent la vie et la remplissent de charmes. Les fleuves majestueux, jadis sillonnés par les navires de toutes les nations, tout d'un coup abandonnés par suite d'un système insensé, baignèrent tris-

tement ces villes reines du commerce ; [illegible] sembloient regretter par un murmure plaintif ces vaisseaux si fiers de l'honneur de leurs pavillons, ces colosses mouvans qui voguoient en triomphe sur leurs ondes, et qui amenoient les richesses des deux mondes à ces ports où depuis de longues années ils dépérissent.

La réunion des villes hanséatiques à l'empire françois acheva la destruction du commerce, dont la stagnation prolongée avoit déjà épuisé les fortunes de la plupart des commerçans, et réduit même celles des maisons les plus riches et les plus florissantes à une aisance médiocre. Des droits d'entrée excessifs, portés au double et au triple, des saisies illégales et arbitraires auxquelles on procédoit de la manière la plus [illegible] sur des marchandises déjà rachetées par quinze

illions de francs, et la destruction des marchandises de fabrique angloise, ordonnée par le gouvernement, en falloit-il davantage pour achever la ruine d'une ville dont le commerce faisoit l'unique ressource? L'on vit éclater des faillites sans nombre: les maisons les plus solides, connues généralement par la sagesse de leurs spéculations et la probité la plus rigoureuse, finirent par succomber. Leur catastrophe rendit misérable une foule d'ouvriers auxquels ils avoient fourni les moyens de se nourrir, ainsi que leurs familles, par leur travail et leur industrie. Bientôt les foibles épargnes de cette classe laborieuse, fruits d'une époque plus florissante, furent épuisées; la contrebande fut leur dernière ressource. Des milliers de ces malheureux hasardoient leur vie pour empêcher leurs familles de mourir de faim et de misère. Il falloit na-

turellement punir cette audace, qui fit mépriser la mort aux pères pour en garantir leurs femmes et leurs enfans. Des cours prévôtales trempèrent leurs plumes dans le sang des coupables, pour signer dans leurs séances des arrêts conformes aux lois de leur souverain : la marque, les travaux forcés et la guillotine furent le partage des malheureux, qui aimoient mieux subir ces peines que rester sourds aux cris de leurs familles qui leur demandoient du pain. Le nouveau Titus eut l'humanité de débarrasser ces pères trop tendres du soin de leurs enfans ; il les rangea sous les drapeaux de la tyrannie, et les fit marcher contre leurs compatriotes qui s'approchoient pour mettre un terme à leurs souffrances.

La ville de Hambourg n'étoit pas tout-à-fait étrangère à la France. Cette ville

montré dans tous les temps une prédilection très-marquée pour la nation française: dans les funestes époques de la révolution et du terrorisme, elle devint l'asile non-seulement d'un grand nombre de personnages distingués par leur rang, et que leur ingrate patrie repoussoit, mais aussi celui d'une foule de malheureux François des classes moyennes et inférieures, qui y furent accueillis à bras ouverts, et qui par leur industrie et leur travail réussirent bientôt à se faire une fortune considérable: la nombreuse classe des restaurateurs, des teneurs de salons et de pavillons, des bijoutiers, quincailliers et modistes, n'étoit composée que de ces émigrés, auxquels on avoit accordé des avantages et des priviléges très-importans.

La période qui s'écoula depuis la réunion

des départemens hanséatiques à l'empire françois, le 18 décembre 1810, jusqu'à l'introduction de la constitution et des lois de cet empire, le 20 août 1811, fut celle où le prince d'Eckmühl accabloit les habitans de Hambourg de vexations, et leur faisoit éprouver des souffrances qui, malgré leur poids, n'étoient cependant qu'une foible esquisse de celles auxquelles cette ville désolée est en proie depuis la rentrée de ce prince dans ses murs.

A peine Davoust fut-il entré dans cette ville avec la haute police, dont le chef d'Aubignosc étoit son digne aide, qu'on les vit annoncer par leurs actions l'esprit dont ils étoient animés. La haute police, organe des projets bienfaisans et vraiment paternels du prince, fut organisée. L'on établit d'abord une bande nombreuse d'es-

pions choisis dans un tas de personnages mépris ables qui font rougir la ville où ils ont reçu le jour; ce rebut de la population fut ce que l'on jugea convenir le mieux à l'institution. Parmi les commissaires de police il se trouva quelques hommes pleins de zèle et de probité; l'on se hâta de réparer la faute que l'on avoit commise en les employant; on les éloigna de ces fonctions, ou bien on les engagea par des intrigues à renoncer spontanément à une tâche dont ils n'avoient pas connu tout ce qu'elle devoit avoir d'odieux par sa dépendance des intentions de leur chef. Les autres, nommément les trop fameux Gay et Nohr, méritant d'occuper leurs places, un inspecteur digne de gouverner de pareils fonctionnaires, et un chef qui l'emportoit sur les autres, composoient la formidable hiérarchie qui se préparoit à travailler par

système à la ruine d'une ville déjà malheureuse.

Bientôt ce monstrueux assemblage commença ses opérations et déploya son activité et ses talens dans tous les genres. Les espions fourmilloient aux grands et aux petits théâtres, aux bals parés, aux guinguettes, aux cafés, dans les salons, les pavillons, les promenades et les parties de campagne : les réunions des premières classes même et les cercles de famille n'étoient pas à l'abri de ces redoutables émissaires, qui, sous des masques de toute espèce, épioient les discours, l'air, et même les soupirs, qui échappoient en secret au cœur du malheureux accablé sous le poids de ses souffrances : l'étranger étoit sûr de trouver un espion dans son domestique de place, et l'homme bienfaisant, dans le men-

diant auquel il prodiguoit ses secours. Bientôt une réserve craintive, une timide circonspection même entre amis et parens, et une frayeur sourde remplacèrent dans les réunions publiques et particulières les restes de cette gaieté et de cette aimable franchise que les Hambourgeois avoient encore conservés dans les circonstances les plus rigoureuses ; les épanchemens du cœur, les accens de l'allégresse et les regrets étoient étouffés par la crainte, au moment où les cœurs alloient oublier les fardeaux qui les accabloient, et la tyrannie qui leur interdisoit même la plainte. La douleur et les souffrances du malheureux habitant étoient d'autant plus vivement senties, qu'on lui refusoit la consolation de faire partager ses sensations aux compagnons de son malheur. Des actes épouvantables d'un pouvoir arbitraire, qui fai-

soient frémir d'indignation et d'horreur, achevèrent d'enchaîner les langues : ces actes étouffoient le soupir en sa naissance et apprenoient aux yeux à feindre l'allégresse, tandis que le cœur étoit déchiré.

La manière douce et paternelle avec laquelle les Hambourgeois avoient été traités avant cette époque funeste par M. Bourrienne, ministre plénipotentiaire de France, avoit en quelque sorte cicatrisé les plaies profondes qui avoient été portées au commerce par les lois rigoureuses d'un souverain, ennemi déclaré de cette branche d'industrie si intéressante, si précieuse, dont Hambourg étoit le foyer européen. M. Bourrienne, par des procédés dignes de la justice et des sentimens d'humanité et de bienfaisance qui le caractérisoient, s'étoit attaché à concilier, autant que possible, les

intérêts trop lésés des négocians avec la rigueur des ordres de son gouvernement. Déjà ces derniers s'étoient accoutumés à remplir les formalités minutieuses qui leur étoient prescrites, et même à acquitter sans murmure les droits souvent excessifs du tarif françois. L'on peut même ajouter que si la ruine de Hambourg a été retardée de plusieurs années, ce n'est qu'à la sollicitude toute paternelle de cet administrateur, aussi éclairé qu'intègre et désintéressé, qu'on en est redevable.

Le système qui succéda avec le gouvernement de Davoust à cette administration bienfaisante porta la terreur dans l'âme des Hambourgeois, et fit naître leurs justes plaintes. Le gouverneur général et son *factotum* d'Aubignosc, jaloux des regrets que tout le monde portoit haute-

ment au souvenir de celui dont la gestion mise en parallèle avec la leur formoit le contraste le plus frappant... le prince d'Eckmühl et d'Aubignosc, dis-je, au lieu de puiser dans *la voix du peuple* une leçon salutaire qui les engageât à changer de conduite et à suivre le chemin que leur prédécesseur leur avoit si dignement tracé, imaginèrent qu'en persécutant M. Bourrienne ils parviendroient à se mettre à l'abri de l'odieux et du blâme qui déjà les entouroient. Des dénonciations réitérées peignirent le respectable ministre *comme ayant agi* (ce qui étoit condamnable alors) *dans un sens opposé aux intentions de Buonaparte*, et on alla jusqu'à supposer des vues d'intérêt personnel à ses actions et même à ses bienfaits.

Cinq ou six habitans de Hambourg, qui

avoient eu des relations avec l'ex-ministre de France, furent tout à coup arrêtés et transférés au secret dans les différentes prisons de la ville. Leurs papiers, mis d'abord sous le scellé de la haute police, furent examinés ; on en vint ensuite à des enquêtes, ou pour mieux dire à des interrogatoires où l'on employa les menaces les plus révoltantes, et même de mauvais traitemens, pour *forcer* les personnes arrêtées *à déposer* contre M. Bourrienne sur des faits dont aucun d'eux, dont personne n'avoit la moindre connoissance. Cette torture d'une espèce nouvelle ne produisit aucune charge contre M. Bourrienne. Déçus de leurs espérances, ses persécuteurs mirent le comble à leur vindication en prolongeant encore pendant plusieurs mois l'arrestation aussi arbitraire que révoltante dont ils avoient frappé d'innocens témoins.

Mais ceci n'étoit qu'un foible commencement des malheurs qui devoient peser sur Hambourg; il ne falloit dans cette fatale époque qu'un mot imprudent et un sourire, ou même la simple rancune d'un agent de police, pour arracher le père du sein de sa famille, l'époux à son épouse et le fils des bras d'une tendre mère, pour les ensevelir vivans et les faire mourir d'inanition et de misère dans des cachots horribles. On ne citera que quelques exemples parmi le grand nombre de ceux qui se présentent à ma mémoire; les faits sont authentiques et tirés des papiers des infortunés mêmes que Davoust a immolés.

M. Baumhauer possédoit, avec quelques foiblesses, un cœur excellent et un esprit saillant. Formé par la lecture des auteurs classiques, anciens et modernes, il étoit

un avocat très-instruit, et d'une probité scrupuleuse : malheureusement son penchant à la satire l'entraînoit quelquefois à des imprudences et lui faisoit lancer de petits traits d'épigrammes qui lui excitoient de puissans ennemis.

M. Baumhauer avoit, après la réunion des départemens hanséatiques, demandé une place de juge de paix à Hambourg : en attendant sa nomination, il exerçoit la profession d'avocat près la cour impériale séante en cette ville. La prudence et le désir de voir réussir sa demande lui imposoient de la réserve et beaucoup de précaution dans ses discours, surtout dans les lieux publics. Mais son cœur rempli de patriotisme souffroit trop ; il se souleva avec impétuosité contre l'humiliation et les malheurs de

sa patrie; il fut souvent sur le point d'éclater; il sut cependant se contenir longtemps. Un moment d'épanchement lui arracha quelques propos un peu indiscrets sur la haute police: un misérable, le nommé Courlænder, chef des espions de la police, qu'il crut son ami, le trahit et le précipita dans le gouffre, qui engloutit ses espérances, sa vie et le bonheur de sa famille.

Le lendemain, M. Baumhauer étoit auprès de sa vieille mère, qui soulageoit dans le sein de sa famille son cœur accablé par des souffrances de tout genre; elle pleuroit dans les bras d'un fils qu'elle chérissoit plus que sa vie, lorsqu'un commissaire de police vint arracher cet infortuné pour assister à l'apposition des scellés, que l'on avoit déjà, *en son absence*, commencé à mettre sur ses papiers. L'esprit agité par

de funestes pressentimens, il quitta sa mère qui fondoit en pleurs : arrivé dans sa demeure, il y trouva un autre commissaire, occupé de fouiller dans ses effets et ses papiers.

Quoique l'on ne trouvât chez lui rien qui pût justifier une procédure aussi arbitraire, hormis quelques caricatures anglaises, et les brouillons de quelques épigrammes pleines de sel contre les suppôts de la haute police, cependant M. Baumhauer fut arrêté et transporté à la prison du Winserbaum, où il fut détenu plusieurs semaines au secret, souffrant d'une maladie que l'air du cachot devoit empirer, et privé de toute consolation ; ses instances réitérées ne lui purent seulement obtenir la faveur d'être interrogé pour prouver son innocence.

Les sollicitations de ses nombreux amis, et les murmures que cette détention d'un jurisconsulte recommandable excitoit dans toute la ville, lui firent obtenir d'être interrogé plusieurs fois ; son innocence ayant été prouvée, il devoit espérer sa mise en liberté. Au contraire, le prince d'Eckmühl ordonna de transporter sa victime à la forteresse de Magdebourg.

On ne lui accorda qu'une heure de temps pour régler ses affaires et pour se procurer une petite somme qu'il devoit prodiguer aux gendarmes, pour obtenir la faveur de se servir d'une voiture, et de ne pas être entraîné comme un criminel entre leurs chevaux : on lui refusa même de faire ses derniers adieux à une mère et à une sœur désolées.

Pendant que M. Baumhauer, souffrant

d'une maladie pulmonique, et dévoré par le chagrin et le désespoir, s'approchoit du comble de la misère, son escorte faisoit bonne chère à ses dépens, et dilapidoit ainsi la petite somme destinée à procurer quelques soulagemens au pauvre prisonnier.

A son arrivée à Magdebourg on lui fit déposer le reste de son argent chez le commandant de la forteresse, pour couvrir ses premiers besoins. Il fut enfermé dans un caveau horrible, situé dans les casemates, et dont les murs humides exhaloient des vapeurs méphitiques, source d'une mort lente et terrible, que l'état de maladie du prisonnier devoit encore accélérer.

Séparé de tout ce qui lui étoit cher au monde, et souvent privé des premiers besoins de la vie, M. Baumhauer gémit six

semaines dans cet horrible cachot : l'atmosphère empoisonnée qui l'environnoit absorba le reste de ses forces, et les souffrances de son âme achevèrent enfin la destruction d'un innocent qui n'avoit rien fait pour mériter des traitemens si barbares.

On refusa même au prisonnier la consolation de tracer par écrit les sentimens qu'il éprouvoit, et ses justes plaintes. Peut-on plus cruellement tourmenter un homme de lettres, qui sent le besoin d'épancher les affections de son âme, et qui veut, par des occupations littéraires, tâcher d'oublier ses malheurs ? Cependant il se servit d'une épingle pour tracer de temps en temps sur ses tablettes quelques mots qui peignoient sa situation physique et morale. Qu'il est touchant de voir figurer dans ces esquisses un arc-en-ciel et une colombe

blanche, qui sembloient annoncer au pauvre prisonnier sa délivrance ; de le voir célébrer la fête de sa mère par le plaisir *de changer de linge*, et par une prière ardente adressée au ciel pour qu'il lui fasse oublier les malheurs de son fils !

Les médecins ayant enfin décidé qu'une plus longue détention dans un lieu aussi malsain conduiroit infailliblement le prisonnier à une mort subite, l'on se vit forcé à regret de le faire transporter de sa prison dans une auberge de la ville, où on lui permit de vivre, sous surveillance, aux dépens de ses amis. Cette action d'humanité fut en quelque sorte inutile. Le germe de mort apporté par M. Baumhauer, et nourri par une affreuse prison, ne lui permit pas de jouir long-temps de son changement, de son élargissement, et de sa nomination

à une place de juge de paix; son innocence avoit enfin, mais trop tard, été reconnue du gouvernement même, dont le représentant avoit si injustement privé M. Baumhauer de sa liberté, et l'avoit dévoué à une mort prématurée.

Passons à un second exemple tiré de même de la première époque du terrible empire du prince d'Eckmühl sur la malheureuse ville qu'il est enfin parvenu à écraser entièrement.

Cinq capitaines de vaisseau brémois, nommés Krumme, Hartz, Otte, Kindt et Geyer, avoient, par la longue stagnation du commerce, été réduits, avec leurs familles, au comble du malheur; ils virent s'approcher à grands pas le moment qui les condamnoit à la mendicité. Pressés par le

besoin, le cœur déchiré par les larmes de leurs épouses et les cris de leurs enfans en bas âge, qui leur demandoient du pain, ces cinq marins se déterminèrent à une entreprise dont ils connoissoient tous les dangers : ils entreprirent un voyage à Helgoland, exposant leurs jours à la fureur des flots en faisant ce voyage dans une barque fragile, et à celle de Davoust à leur retour. Après avoir essuyé une tempête terrible, ils arrivent à Helgoland ; ils font le recouvrement de quelques fonds qu'on leur doit, et emploient ce reste de leur fortune à l'achat de denrées coloniales et d'autres productions étrangères. Pénétrés du doux sentiment d'apporter à leurs familles des secours qu'ils avoient achetés aux risques de leur vie, ils arrivent à l'embouchure du Weser. Au moment de leur entrée dans le fleuve, ils sont découverts par une chaloupe

françoise armée. Ils attendent tranquillement la chaloupe qui les approche : les capitaines tâchent de prendre des arrangemens avec le commandant de la chaloupe ; la différence des langues échauffe les partis ; un des capitaines, ayant lâché un propos inconsidéré, est tué d'un coup de pistolet ; deux autres sont blessés et assommés. Après les avoir traînés de prison en prison, on n'attendit pas même que leurs blessures fussent guéries pour les traduire, en vertu des ordres du prince, devant une commission militaire qu'il avoit établie à Ritzebüttel, pour juger les crimes de contrebande et de communications avec l'Angleterre. Son Altesse avoit donné à cette commission les ordres les plus précis. La mort, telle étoit la volonté du prince ; il lui falloit un exemple, peu importoit qu'il s'agît d'un innocent ou d'un coupable, il suffisoit d'être accusé.

Grâces soient rendues au digne président de la commission. L'Anglois Blackwell opposa à la volonté arbitraire et aux ordres sanguinaires du prince une fermeté qui l'honorera à jamais : il ne craignit pas, dans le sanctuaire de la justice, s'exposer par la plus rigoureuse impartialité à toute la colère de Davoust : son exemple trouva de dignes imitateurs dans les juges. La commission se déclara incompétente, attendu que l'importation de contrebande, dont les capitaines étoient accusés, avoit eu lieu avant l'installation de la commission et la promulgation des peines dont ce crime devoit être puni, et parce qu'en conséquence cette disposition ne pouvoit avoir un effet rétroactif. La vie des capitaines fut sauvée ; le prince accabla le généreux Blackwell de reproches, et lui fit sentir toute sa fureur, pour lui avoir soustrait des victimes.

Cependant la vie des malheureux capitaines étoit seule sauvée : après une détention de plus de neuf mois dans les plus affreuses prisons, ils furent acquittés par la cour prévôtale de Hambourg de la peine afflictive, mais condamnés dans le fait à la mendicité par la confiscation des marchandises et l'amende de la triple valeur. Cependant le beau-père d'un des capitaines avoit sauvé près du cap de Bonne-Espérance, au risque de sa vie, soixante matelots françois qui se trouvoient à bord de la frégate échouée *la Rose!!*

Les annales de cette époque de la malheureuse ville de Hambourg fourmillent de ces exemples ; il seroit difficile de choisir entre les victimes de son régime arbitraire. Rappelant les temps du terrorisme, il suffisoit alors de lui avoir déplu, ou d'avoir un

ennemi accrédité près de la haute police et de ses suppôts, pour être enlevé pendant la nuit de son lit et pour gémir pendant plusieurs mois dans les cachots, sans être interrogé, et sans même connoître les motifs de la détention. L'affaire du sieur Schræder, un des premiers négocians de Hambourg, du sieur Buchholtz, surtout la fameuse affaire des soies des sieurs Schulte et Schemann, et tant d'autres de ce genre, rempliroient des volumes dignes de former un appendix à l'histoire de Napoléon.

Les habitans de Hambourg supportoient avec la plus noble résignation la destruction de leur commerce, leurs privations et leurs souffrances; ils furent bons sujets même envers leurs oppresseurs; obéissant à des lois dures et accablantes, ils espé-

roient de voir enfin arriver le terme de cette désolante époque. Ce beau moment approchoit à grands pas : Napoléon avoit déjà succombé à la vengeance divine dans les contrées glaciales de la Russie ; pour la seconde fois il avoit abandonné par une fuite ignominieuse son armée dénuée de tout et en proie aux rigueurs des climats. Cependant il n'étoit pas encore temps ; le Hambourgeois, contenant à peine son allégresse et les élans de patriotisme dont il se sentoit agité, continua cependant à obéir à des lois dures et injustes, et à souffrir les plus cruelles vexations. Ce fut le 24 février de l'année passée (1813) où le noble caractère des Hambourgeois se déploya avec un éclat qui les montra dignes de leurs illustres ancêtres et de la plus brillante époque de l'histoire des villes hanséatiques.

Le peuple étoit exaspéré au dernier

degré par la manière odieuse et outrageante dont les préposés des douanes exerçoient leurs fonctions aux portes de Hambourg, en se permettant de fouiller les femmes des bourgeois ; la populace et la nombreuse classe des malheureux contrebandiers, irrités par la dureté et les mauvais traitemens que les douaniers mettoient à l'exercice de leurs fonctions, et portés au désespoir par l'excès de la misère, se révoltèrent enfin à l'occasion d'un vieillard blessé, sans la moindre raison, d'un coup de sabre, par un douanier. Cette émeute, qui avoit commencé aux bureaux de visite de la porte d'Altona, gagna bientôt tous les quartiers de la ville, et devint générale parmi la classe du peuple qui en étoit l'auteur. Tous les bureaux de visite défendus par les préposés, après avoir été emportés d'assaut, furent détruits avec une

rapidité étonnante : les aigles impériaux et tous les emblèmes du gouvernement furent brisés ou enlevés ; beaucoup de gendarmes et de préposés trouvèrent une mort cruelle entre les mains d'une populace altérée de leur sang ; plusieurs agens de police furent blessés ou maltraités ; la maison du nommé Nohr, qui s'étoit surtout attiré la haine générale par les vexations les plus odieuses, fut dépouillée et détruite de fond en comble ; enfin toute la ville étoit le théâtre des scènes terribles d'une émeute populaire. Mais examinons les élémens de cette révolte, voyons quelles étoient les classes du peuple qui y participoient. Des hommes nés dans la misère et démoralisés par le métier de contrebandier, auquel leurs parens les avoient accoutumés dès leur enfance, des poissardes, des mendians, des crocheteurs,

et enfin tout ce ramas de prolétaires et de mauvais sujets qui infectent toutes les grandes villes, et dont le nombre s'étoit accru à Hambourg en même temps que la misère : aucun bourgeois, aucun homme recommandable dans telle classe que ce fût ne prit part à un mouvement séditieux et prématuré, qui ne pouvoit avoir que des suites fâcheuses pour la ville, puisque le vrai moment de la délivrance n'étoit pas encore arrivé ; l'on vit même beaucoup de citoyens offrir un asile à des hommes qui les avoient maltraités, et les dérober, à leurs propres risques, à la fureur de la populace.

Les bourgeois prirent les armes pour garantir leurs propriétés de la rage des séditieux, qui commençoient à menacer leurs concitoyens d'incendie et de pillage : d'anciens membres du sénat, des avocats,

des médecins, des négocians, enfin les premières classes de la population, montoient tous la garde : aidés de quelques centaines de militaires danois qu'on avoit demandés à Altona, ils parvinrent à rétablir bientôt l'ordre et la paix. Mais quelle fut leur récompense? Sept bourgeois, entièrement innocens, furent traduits devant une commission militaire; on n'écouta que des témoins que la peur avoit aveuglés, ou que la vengeance inspiroit; toute intercession fut rejetée; ils furent condamnés à mort, et fusillés dans les vingt-quatre heures.

Dans cet acte d'injustice et de cruauté on avoit très-bien compté sur le noble caractère des habitans de Hambourg; des autorités, prêtes à quitter cette ville, ne craignoient pas leur ressentiment dans un

moment où les libérateurs étoient déjà à quelques lieues. Aussi ils ne se trompèrent point dans leurs calculs : aucune autorité ne fut troublée dans les préparatifs de départ ou plutôt de fuite : malgré le désordre extrême qui régnoit dans ce moment parmi les fonctionnaires publics, le peuple resta tranquille ; il les vit emporter dans des caisses publiques des sommes immenses, et, fidèle à ses devoirs de sujet et de citoyen, protégeoit le départ de ceux dont l'éloignement le dégageoit de ses devoirs envers un gouvernement qui l'avoit tyrannisé. Pas un seul individu ne fut maltraité dans ce moment de crise ; les propriétés particulières et celles du gouvernement furent respectées : exemple touchant de modération, de probité et de vertus civiques !

Les Russes, sous les ordres du général de Tettenborn, entrèrent enfin dans la ville, qui avoit attendu leur arrivée avec tant d'impatience. Ils furent accueillis comme des frères, comme des libérateurs long-temps désirés. Toutes les places publiques, les rues, les maisons, jusqu'au comble, étoient remplies d'une foule immense qui faisoit retentir les airs des cris de *huzzah* et de *vive Alexandre*. Partout on voyoit flotter des drapeaux ornés des anciennes armes de Hambourg; partout on entendoit des accens de joie et des cris d'allégresse: tout ce peuple immense ne sembloit qu'une famille qui célébroit le retour de frères chéris auxquels on s'empressoit de donner des preuves d'amour et de reconnoissance. Une brillante illumination volontaire, qui eut lieu pendant trois jours, et à laquelle le plus

employoit jusqu'à son dernier sou, et des réjouissances auxquelles la gaité et la joie la plus pure présidoient, célébroit cette fête unique et à jamais mémorable dans les annales de Hambourg.

Le soir même de l'entrée des Russes, le général Tettenborn fit proclamer, au nom de son souverain, la liberté et l'indépendance de la ville : l'ancien sénat s'installa de nouveau, et toutes les autres autorités qui avoient été remplacées par celles du gouvernement françois reprirent leurs fonctions. Une proclamation du général adressée aux habitans, et par laquelle il les sommoit de prendre les armes pour la cause de leur ville et la liberté de toute l'Allemagne, fut accueillie avec un enthousiasme sans bornes. Le général, ayant annoncé l'organisation d'une légion hanséatique, avoit à

peine établi les bureaux d'inscription, que l'on vit tous les jeunes gens depuis les premières familles jusqu'aux fils des ouvriers s'empresser en foule pour se décorer de la croix du nord, qui devoit servir de devise à la légion. Les habitans des environs suivirent bientôt ce noble exemple : l'affluence étoit si grande et si impétueuse qu'on étoit obligé de placer des gardes aux bureaux d'inscription pour maintenir l'ordre. La première ville de commerce de l'Allemagne, et peut-être de tout le continent européen, fut le théâtre où l'on vit se déployer toutes les vertus civiques ; elle devint le berceau et le point central de cet enthousiasme qui saisit plus tard tous les peuples de l'Allemagne, et qui parvint enfin à détruire le trône du tyran de l'univers. C'est un peuple commerçant qui a donné le premier exemple ; c'est lui qui, par des sacrifices à jamais

mémorables dans l'histoire de tous les siècles, a rouvert la carrière du patriotisme et de la gloire nationale à l'Allemagne. Le vieux père se dépouillant de son seul appui, la mère courbée sous le poids de l'âge et des infirmités, décoroient leurs fils de la cocarde de la légion ; ils les envoyoient, en les bénissant, combattre pour leurs foyers, leur indépendance et le repos de ceux qui leur avoient donné le jour. Le riche prodiguoit ses trésors au jeune homme pauvre auquel le sort n'avoit donné qu'un cœur noble, plein de courage et de patriotisme. L'homme aisé sacrifioit ses penchans, ses goûts de luxe, les servantes et les enfans leurs petites épargnes, les dames leurs atours, pour ne s'embellir que de la gloire de leur ville ; le pauvre partageoit ses aumônes pour enrichir la caisse d'équipement de la légion.

Mais, indépendamment de cette légion hanséatique, il s'étoit formé une garde nationale sous les ordres de M. von Hess, composée de l'élite des habitans de Hambourg, qui, au bout de quelques semaines, parvint, par un zèle et une assiduité admirables, à un rare degré de perfection dans les manœuvres et les évolutions ; ce qui la rendit propre au service actif et à la défense de la ville, à laquelle elle fut peu de temps après employée.

Comment tracer le tableau de ces élans de l'enthousiasme le plus noble, des sacrifices héroïques et de tous ces beaux traits dignes des plus illustres époques de Rome et de Sparte, qui resteront à jamais gravés dans les cœurs de tous les Allemands, et qui illustreront encore dans les siècles à ve-

sur une ville qui s'est immolée pour sa liberté et celle de l'Europe (1).

Le moment des épreuves approchoit ; déjà on s'étoit battu à quelques lieues de Hambourg : bientôt, après une longue et vigoureuse résistance, où la nouvelle légion et même des volontaires de la garde bourgeoise se couvrirent de gloire, les François occupèrent la ville de Haarbourg, sur la rive gauche de l'Elbe, vis-à-vis de Hambourg, et quelques îles, principalement celle de Wilhelmsbourg, dont l'occupation exposoit la ville à un bombardement. Trop foibles en nombre, et craignant

(1) Hanlt, citoyen de Hambourg, employa plus de deux tiers de sa fortune (trente-sept mille francs) à l'organisation de quelques escadrons de cavalerie : il se mit à leur tête et assista à toute la campagne comme leur chef.

à juste raison la perte de monde qu'une tentative de débarquement devoit coûter, les généraux Vandamme et Ecknühl, commandant le corps de siége, se contentèrent de faire construire des batteries sur l'île de Wilhelmsbourg et d'autres îles adjacentes. Ils y firent transporter avec des efforts inouïs des mortiers et des obusiers, pour se venger d'une ville qui avoit osé témoigner son allégresse de sa délivrance. Uniquement poussés par la vengeance, ils firent bombarder la malheureuse ville à différentes reprises, sans aucun autre but que celui de satisfaire cette passion.

L'approche du danger ne désarma point le courage des citoyens; il l'enflamma davantage. Tout ce qui se sentoit assez de force pour porter les armes se rangea sous les drapeaux : la liberté ou la mort, telle

fut la devise générale. Les bouchers, les brasseurs, la nombreuse classe des raffineurs s'étoient armés de piques, de haches, de massues, de couteaux et de pierres; les femmes et les enfans même se mêloient à la foule, qui se portoit sur les remparts, remplissoit les rues et bordoit le rivage pour combattre l'ennemi s'il osoit tenter une descente. Le prince d'Eckmühl, très-bien informé de ces dispositions du peuple, se gardoit de tenter une entreprise qui lui auroit fait trouver une autre Saragosse à Hambourg : il jouissoit du plaisir de brûler chaque nuit quelques édifices et de tuer peut-être, par ses bombes, ministres de sa rancune, quelques vieillards et quelques enfans. Mais il étoit sûr d'atteindre bientôt son but par une autre voie : les négociations avec le Danemarck ayant enfin réussi, la malheureuse ville de Hambourg, immolée

à une fausse politique, devint la proie de son plus cruel ennemi, qui avoit eu tout le temps de méditer sur le raffinement exquis qu'il donneroit à sa vengeance.

Les communications fréquentes des autorités militaires et civiles d'Altona avec les généraux françois, et les marches des troupes danoises, avoient annoncé déjà depuis plusieurs jours aux habitans de Hambourg le sort qui les attendoit. Cependant ils ne pouvoient pas croire que le Danemarck seroit capable de les trahir. Le détachement des troupes suédoises qui étoit envoyé au secours de la ville s'étoit éloigné, en vertu d'ordres supérieurs, avec autant de précipitation qu'il étoit arrivé. Quelques personnes présageoient aussi le départ des troupes russes, qui formoient la garnison avec les troupes han-

séatiques et avec les gardes nationales. L'on restoit cependant tranquille, et on se reposoit sur le Danemarck, parce qu'on supposoit avec une pleine sécurité qu'au pis aller ses troupes occuperoient Hambourg comme ville neutre, pour la garantir du triste sort qui la menaçoit. La nuit du 29 au 30 mai, et cette journée du 30 détrompèrent les malheureuses victimes aveuglées par leur patriotisme, et les livrèrent à leur plus cruel ennemi, qui a continué jusqu'à ce moment même de les tourmenter avec un acharnement dont on frémit. Les troupes russes sous les ordres du général de Tettenborn, et avec elles la légion hanséatique, quittèrent la ville pendant la nuit. A la pointe du jour cette nouvelle et celle de l'occupation imminente de la ville par les Danois se répandirent dans tous les quartiers. Les gardes nationales, qui bi-

vouaquoient encore à une demi-lieue de la ville, reçurent l'ordre de rentrer. Arrivés à la place ordinaire du rappel, un des officiers supérieurs leur fit lecture d'une sommation de leur chef, parti dans la nuit, pour qu'ils eussent à déposer leurs armes et à attendre avec résignation la marche des événemens. Déjà la plus grande partie des bourgeois avoit obéi à cette sommation, quand tout d'un coup la nouvelle se répandit que les troupes françoises avoient débarqué sur des vaisseaux danois, et qu'elles occuperoient la ville avec les troupes danoises, en vertu d'une alliance conclue entre le Roi de Danemarck et Napoléon. Furieux de se voir trahis d'une manière aussi lâche, et frémissant de rage, une partie des bourgeois reprit les armes pour défendre jusqu'à l'extrémité leurs foyers et leurs familles. Mais bientôt le bruit du nombre redoutable

des troupes qui s'avançoient, une terreur et une épouvante panique désarmèrent ce noble courage. L'on vit les gardes, pleurant de douleur et de rage, briser leurs fusils, les jeter dans les canaux, et saisir leurs femmes et leurs enfans pour se sauver ensemble d'un ennemi qui leur étoit plus terrible que la misère à laquelle ils se dévouoient. Toutes les routes étoient couverte de citoyens des premières classes, de vieillards, de femmes enceintes et d'enfans qui fuyoient sans savoir où aller, et qui s'étoient à peine donné le temps de sauver un peu d'argent pour traîner pendant quelque temps une vie languissante qui leur étoit à charge.

L'intérieur de la ville offroit un spectacle déchirant : des maisons désertes, des boutiques fermées, des pères de famille désespérés qui s'enfermoient dans les coins

les plus reculés de leurs demeures, des femmes qui invoquoient la vengeance du ciel, en se tordant les mains et en s'arrachant les cheveux : un morne silence, celui du désespoir, régnoit dans cette vaste enceinte ; il n'étoit interrompu que par des gémissemens, par des cris à demi étouffés et par les sanglots des malheureuses épouses qui trembloient pour leurs maris.

La douleur des bourgeois redoubla, lorsqu'au lieu des trente-cinq bataillons annoncés on vit entrer à peine huit mille François, exténués par la misère et les souffrances qu'ils avoient endurées pendant le siége dans des îles couvertes de marais qui infectent l'air de leurs exhalaisons pestilentielles.

Redoutant l'esprit du peuple et le courage qu'il avoit montré en tant d'occa-

sions, l'on fit bivouaquer la troupe pendant quelques jours sur les remparts. La nuit qui suivit leur entrée, lorsque tous les habitans cherchoient dans le sommeil l'oubli de leurs maux et de ceux qui les attendoient, *à minuit*, le général en chef les fit tous éveiller en sursaut pour célébrer par l'illumination de leurs maisons la rentrée de leurs libérateurs ! Quelques jours après, tous les habitans furent sommés, sous peine de mort, de délivrer leurs armes dans les vingt-quatre heures; ce fut seulement après l'exécution de cet ordre que la troupe hasarda à se loger chez les bourgeois.

Depuis l'entrée des Russes les anciens remparts de Hambourg, que l'on avoit jadis démolis, pour garantir cette ville de siéges et de bombardemens, avoient été rétablis; des fortifications avoient été commencées et

en partie achevées : le prince d'Eckmühl invita les habitans à travailler à ces fortifications, auxquelles il commença à faire donner plus de force et d'étendue. Quoiqu'il offrît à chaque ouvrier un franc par jour, il ne trouva pas, même dans cette triste époque, quatre cents individus qui purent se résoudre à gagner leur vie en travaillant aux remparts de la tyrannie. Mais à peine Hambourg, par un décret impérial, avoit été déclaré place forte, le prince d'Eckmühl, rétabli dans sa place de gouverneur, sut trouver des moyens pour satisfaire à la fois à la volonté de son souverain et à sa vengeance. Il employa chaque jour sept à huit mille bourgeois de toutes les classes et de tous les âges au-dessous de soixante ans. Il ordonna expressément de choisir spécialement des hommes de qualité et les premiers négocians, auxquels il imputoit d'a-

voir pris la plus grande part aux efforts patriotiques par lesquels la ville s'étoit signalée. On les enleva dès la pointe du jour de leurs maisons, et on les traîna, au milieu d'une nombreuse escorte, à leurs travaux d'esclavage ; on amena même de force les habitans des campagnes à dix lieues à la ronde pour les faire travailler aux fortifications et au grand pont qui devoit établir la communication des deux rives de l'Elbe, de Haarbourg à Hambourg. Les femmes mêmes ne furent pas exemptes des travaux publics : à côté de leurs maris, que les infirmités n'en dispensoient point, on les vit travailler la terre, mouillée de leurs larmes, et succomber enfin à des fatigues jusqu'alors inconnues ; souvent on les obligeoit à ces travaux dans un temps où la pluie tomboit à torrens. Des misérables, indignes d'appartenir à la nation françoise, et qui la

souilloient par la plus atroce cruauté, maltraitoient à coups de bâtons de malheureux vieillards et de pauvres femmes évanouies : ils les accabloient des injures les plus basses, en les traitant comme les derniers des misérables. Le prince les fit même contraindre à verser journellement de l'eau sur les parapets, afin que cette eau étant prise par la gelée, l'ennemi ne pût franchir les remparts dans le cas d'un assaut ; et, au milieu de la mitraille des Russes, ils furent forcés de briser la glace sur l'Alster, pour les empêcher d'approcher. Ces tristes victimes, compagnes de malheur et d'esclavage, souffroient en silence un sort qui émoussoit insensiblement toutes les forces de leur corps et de leur âme.

Napoléon se laissa enfin déterminer, par cette générosité et cette clémence qui ont

caractérisé tout son règne, à accorder un gracieux pardon à une ville qui avoit osé se déclarer pour la puissance qui lui avoit rendu sa liberté, et qui avoit eu l'audace de ressaisir l'indépendance qu'on lui avoit offerte. Par décret du 16 juillet, une amnistie fut accordée aux Hambourgeois; les chefs des gardes nationales, et les hommes de lettres qui avoient employé leurs talens pour attaquer la tyrannie et défendre la liberté de leur patrie par leurs écrits, en furent exceptés. Admirons ce généreux pardon et l'indulgence de Napoléon, qui pour toute punition demandoit une contribution de *quarante-huit millions de francs*, payables dans le délai d'un mois, à une ville qui avoit jadis racheté ses marchandises anglóises et ses denrées coloniales à raison de quinze millions de francs, qui avoit vu brûler ces mêmes marchandises, et qui avoit encore

été obligée de payer un énorme tarif sur les denrées coloniales qu'elle avoit rachetées; à une ville enfin dont toutes les ressources étoient depuis long-temps taries par la longue stagnation du commerce, et dont les habitans les plus riches s'étoient éloignés. Toutes les représentations furent infructueuses : on insista sur une demande aussi cruelle qu'insensée. Les difficultés, éprouvées déjà par l'encaissement du premier terme de huit millions démontrèrent l'impossibilité absolue de satisfaire entièrement à la volonté de Napoléon. Dès-lors commencèrent les émigrations des habitans de Hambourg : ceux même qui avoient encore les moyens de payer leur cotisation préféroient quitter la ville pendant la nuit pour se rendre à Altona, plutôt que de se dépouiller de leurs dernières ressources, ou de s'exposer à l'avidité des garnisaires et à

la confiscation dont ils étoient menacés. Malgré toutes les précautions, les émigrans trouvèrent l'occasion de sauver leur mobilier et leurs effets précieux; le reste de leur fortune fut confisqué et vendu à l'encan; mais personne n'acheta les immeubles de ses compagnons de malheur. En peu de temps une grande partie des maisons furent désertes; les propriétaires s'estimoient très-heureux de trouver quelque honnête homme des classes inférieures qui consentoit à habiter la maison qu'eux-mêmes quittoient, car, sans cette mesure, les portes, les escaliers et les planchers étoient brûlés au bout de quelques jours, et les murs, dépouillés de leurs décorations, étoient affectés à des hôpitaux de galeux ou de vénériens, pour en dégoûter à jamais les propriétaires.

La grande quantité de bois de construc-

tion requise pour le grand pont, pour les fortifications, les casernes, les magasins et les hôpitaux fit bientôt manquer cet article. On eut recours à un expédient très-simple : on enleva les grands magasins de bois de toute espèce aux propriétaires, dont ils composoient le reste de la fortune. Cependant le gouverneur fit taxer tous ces bois ; le montant fut payé en déduction de la cote-part de la contribution du propriétaire, et le reste en promesses. C'est ainsi que tous les marchands de bois et toute la classe nombreuse qui leur devoit son existence furent à jamais ruinés.

Au lieu d'employer cette dépouille de la propriété du particulier avec le plus grand ménagement, l'on y mit une profusion et une insouciance qui rendoient les pertes encore plus douloureuses, et qui

empêchèrent même l'entière exécution des projets pour lesquels on s'étoit permis cette atteinte aux droits de propriété. Les bois qui embellissoient les environs de la ville suppléèrent à ce déficit.

On employa le même moyen pour se procurer le goudron, le fer, la poix et les autres matériaux nécessaires à la construction des ponts et des fortifications. On ne se bornoit pas à enlever aux particuliers jusqu'à la quantité nécessaire pour ces travaux; on faisoit des envois très-considérables des matériaux que l'on avoit achetés à un prix si raisonnable.

Tout cela n'étoit que le prélude des scènes terribles qui attendoient la ville infortunée. Jusque-là on n'avoit tourmenté et ruiné que des individus; les souffrances n'avoient encore pesé que sur quelques classes d'ha-

bitans : ils devoient bientôt tous partager les maux dont le prince avoit résolu de les accabler sans exception. Et qu'avoient-elles fait, ces malheureuses victimes de leur patriotisme, pour mériter de pareils traitemens? Les habitans d'une ville commerçante avoient reçu à bras ouverts leurs libérateurs, qui leur rendoient leur unique ressource, leur commerce; ils avoient combattu pour la conservation de leur indépendance enfin recouvrée. Peut-être des François qui auroient fourni d'aussi beaux exemples d'enthousiasme, de vertus civiques et de sacrifices, auroient-ils été célébrés et récompensés par le même gouverneur qui punissoit ainsi un peuple qui lui avoit fidèlement obéi jusqu'au moment de sa délivrance, et qui avoit protégé les autorités contre les fureurs de la populace, à la veille même de cette mémorable époque!

Le gouverneur fit ordonner à ceux qui habitoient dans un rayon de 150 toises des remparts, d'évacuer leurs maisons dans le délai de 48 heures. Un tiers du faubourg *Hamburger-Berg*, une grande partie des habitations devant les portes Dammthor et Steinthor et de Barmbeck jusqu'aux barrières de Lubeck et de Hammer-Baum furent compris dans cette terrible mesure, qui frappoit spécialement les basses classes du peuple, et les dévouoit à toute la rigueur de la saison et à la plus profonde misère. Peu de temps après, le rayon fut encore étendu de cent toises. Le désespoir des malheureux chassés de leurs demeures qui faisoient toute leur fortune, et réduits à la mendicité par la perte de leur unique ressource, fut à son comble : toutes réclamations étoient interdites ; les matériaux des maisons de ceux qui n'avoient pas obéi aux

ordres du prince dans le délai fixé étoient confisqués et vendus aux pauvres propriétaires, auxquels on enleva encore ce bois qu'ils avoient acheté aux portes de la ville, sous prétexte que c'étoit du bois volé. Une partie des malheureux qu'on avoit chassés de leurs demeures réussit à obtenir du gouverneur la permission de se réfugier dans les maisons désertes de la ville, où ils furent entassés sans distinction d'état, de qualité, de sexe et de famille. La charmante promenade située entre les villes de Hambourg et d'Altona, et composée d'arbres centenaires, ainsi que tous les environs, qui avoient fait les délices des habitans et excité l'admiration des étrangers, furent dévastés et détruits en peu de jours. La plus grande partie du bois que cette destruction avoit produit fut vendue à quelques individus qui, instruits par l'expérience, le portèrent à

Altona, au lieu de le faire entrer dans la ville, qui avoit un si urgent besoin de cet objet.

En même temps une proclamation du comte de Hogendorp ordonna aux habitans de se retirer dans l'intérieur de leurs maisons, au premier coup de canon ou au son de la générale, sous peine d'être fusillés par les patrouilles. Il défendit aussi, sous les peines les plus sévères, les rassemblemens de plus de trois personnes dans les rues : les femmes mêmes furent comprises dans cette défense, sous peine expresse d'être *publiquement fustigées ! !*

Les progrès des alliés excitèrent les justes craintes du gouverneur ; il crut devoir songer aux préparatifs les plus sérieux pour défendre la ville confiée à ses soins pater-

nels. Ces préparatifs lui fournirent une occasion d'augmenter les vexations et de pousser à son plus haut degré la cruauté envers les habitans de la ville et de la campagne. Sous prétexte de priver l'ennemi de tout moyen de subsistance, toutes les denrées, tous les vivres furent enlevés des villages pour servir à l'approvisionnement de la ville. On ne se borna pas aux objets d'approvisionnement; les villages furent mis au pillage: meubles, ustensiles, fenêtres, portes furent ou détruits ou enlevés pour être vendus à l'encan sur les places publiques de Hambourg. On n'employa pas même les précautions nécessaires à la conservation du bétail et des vivres qu'on amenoit à la ville. Les douaniers, les marins et les gendarmes chargés du transport des bestiaux les laissoient manquer de nourriture. Ils en faisoient ainsi mourir une grande partie de

faim et des cruels traitemens dont ils les assommoient. Les pauvres bêtes se traînant avec peine par les rues, et faisant retentir l'air des affreux hurlemens de la faim qui les dévoroit, étoient étalées sur des places désertes, devant les portes de la ville, où celles qui conservoient encore un reste de vie attendoient, transies de froid et exténuées de faim, le boucher, pour devenir une nourriture malsaine et dégoûtante des malheureux habitans.

Le gouverneur et plusieurs de ses officiers firent leurs approvisionnemens avec une profusion révoltante, par son contraste, avec la profonde misère qui dévoroit les pauvres habitans. Il est impossible de déterminer les provisions du prince d'Eckmühl; mais il est constant que les mugissemens et les cris des bœufs, des moutons et de la volaille de toute

espèce entassés dans le jardin de son palais, dérobent le sommeil aux habitans de toute la rue, et que l'on croit arriver près de l'arche de Noé en s'approchant de ce palais. Un colonel avoit mis en réquisition sur l'île de Willelmsbourg cinquante-quatre porcs, dont quarante périrent dans l'Elbe, parce qu'on s'étoit amusé à les faire passer à la nage. Ce même colonel avoit fait saler quatre bœufs entiers, et il avoit fait provision d'une quantité de moutons, de volailles et de légumes qui auroit suffi aux besoins de plusieurs familles pendant quelques années. La même profusion s'étendoit graduellement des officiers supérieurs jusqu'aux soldats du train, et c'est ainsi qu'on faisoit doublement sentir leur misère aux tristes habitans, qui mouroient de faim, avec leurs femmes et leurs enfans.

Dans l'approvisionnement général on

procéda de la manière la plus impardonnable : les blés et les farines étoient entassés dans des magasins humides, sans qu'on employât le moindre soin à leur conservation ; au bout de quelques semaines, une grande partie étoit gâtée et pourie. Le bœuf étoit salé avec tant de maladresse et de négligence, qu'on se vit obligé, au bout de quinze jours, d'offrir la viande à deux sous par livre sans trouver d'acheteurs.

Dans les premiers jours de novembre les craintes des Hambourgeois se réalisèrent. Le gouverneur ordonna à tous les habitans de s'approvisionner, dans le courant du mois, des vivres et du combustible nécessaire jusqu'à la récolte prochaine, sous peine d'être déportés de la ville, si elle venoit à être bloquée ou assiégée. Tout le monde étoit d'avance convaincu de l'impossibilité

de satisfaire à ces ordres; l'on tâchoit de deviner l'expédient que le gouverneur prendroit à l'échéance du terme; jamais on ne pouvoit se résoudre à croire qu'il auroit réellement la barbarie de réaliser la menace de la déportation de la moitié des habitans.

Entre les 70 à 80,000 habitans au plus que Hambourg comptoit encore, il n'y en avoit pas 10,000 qui possédassent les moyens de s'approvisionner pour neuf, et pas 30,000 qui eussent ceux de s'approvisionner pour trois mois. Il en restoit par conséquent entre 40 à 50,000 qui ne pouvoient pas s'approvisionner pour un mois, et beaucoup d'entre eux qui ne se pouvoient pas même procurer leurs besoins pour un jour. Un grand nombre n'avoit pu, depuis des années, à cause de la

nudité et des maladies, quitter le coin où il traînoit sa misérable existence.

Outre la misère si générale parmi toutes les classes des habitans, et les obstacles que les progrès rapides et l'approche des alliés opposoient à l'exécution des ordres du gouverneur, elle devint impossible par les expressions vagues et incertaines dans lesquelles étoit conçu l'ordre, qui n'indiquoit pas même aux habitans les objets d'approvisionnement ni leur quantité.

Une proclamation émanée du commandant vers la fin de novembre, réitéra les ordres du gouverneur avec plus de sévérité, sans cependant déterminer plus précisément les objets sur lesquels on avoit des doutes. Elle ordonna aussi des visites,

et fit défense d'entamer les provisions sans les ordres ou la permission expresse du prince d'Eckmühl. On envoya à tous les habitans des formules de déclaration de la quantité de leurs provisions. Ce ne furent que ces formules qui indiquèrent enfin les objets de l'approvisionnement et leur quantité, et qui purent servir de base pour juger l'exécution d'une mesure dont le terme s'étoit déjà écoulé.

Pendant que les habitans de Hambourg attendoient avec une impatience craintive la décision de leur sort, ils furent terrassés par un événement inouï parmi les nations civilisées : *l'enlèvement nocturne de la Banque.* A la pointe du jour, le bourgeois, toujours inquiet sur ce palladium de son commerce et sur cet unique dépôt du reste de sa fortune, vit toutes les rues aboutis-

sant à la Banque occupées par des troupes : la Banque même étoit sous les scellés. Comment peindre l'épouvante et le désespoir qui saisirent les Hambourgeois à la vue de cette atteinte à la propriété des particuliers et au droit des peuples ? Napoléon avoit formellement déclaré à plusieurs reprises : « *La Banque est un dépôt sacré, « je la protégerai toujours, et je saurai « punir quiconque osera y porter la main!* » Et cependant son représentant, le ministre de ses volontés, osa enlever ce dépôt sacré de la fortune des négocians de toutes les nations, du denier de la veuve et de l'orphelin.

Toutes les représentations de la chambre de commerce, les larmes et le désespoir des infortunés que l'enlèvement de leur dernière ressource plongeoit dans la plus

affreuse misère, furent vains. Peu de jours après l'on vit circuler les piastres d'Espagne et les autres monnoies, renfermées auparavant à la Banque : les lingots d'argent avoient, dans le silence des nuits, été transportés dans un dépôt secret. Dès ce moment où les Hambourgeois eurent vu s'exécuter cet attentat, leur sort fut accompli ; ce fut le dernier coup qui acheva leur ruine ; car, avec la destruction de l'organe de toutes les opérations et de tous les paiemens, leur dernière ressource étoit épuisée. La Banque ayant contenu les restes de la fortune de tous les négocians de Hambourg, qui ne conservoient ordinairement chez eux que très-peu de numéraire pour leurs dépenses journalières, et qui se servoient de cette respectable institution comme de leur caisse de paiemens et de recouvremens, ils se virent tous à la fois réduits à la mendi-

cité, et les veuves et les orphelins au désespoir.

Les démolitions furent de jour en jour plus étendues; indépendamment de celles dont il a été parlé plus haut, le faubourg de Hamm, qui contenoit la plus grande partie des maisons de campagne des premiers habitans de Hambourg, et toutes les habitations qui se trouvoient attenantes au rayon fixé, furent brûlées, sans qu'on eût même averti les malheureux habitans, auxquels on ne laissa pas le temps de sauver leurs effets. Avant d'y mettre le feu, on pilloit les habitations et les maisons de campagne; tout fut détruit ou entassé dans des endroits publics pour être vendu à l'enchère. Bientôt même l'intérieur de la ville ne fut plus épargné; on ordonna l'évacuation, dans les quarante-huit heures,

de toutes les maisons attenantes au rempart de la porte d'Altona, jusqu'à la porte Wasserthor, et leur démolition fut commencée encore avant l'échéance de ce délai.

Le superbe édifice de la Bœrsenhalle, (halle de la Bourse) un des plus beaux établissemens de l'Europe, fut changé en magasin; des rues entières devinrent des hôpitaux et des casernes; les loges des francs-maçons même furent condamnées à devenir des hôpitaux, pendant qu'il y avoit un grand nombre de lieux propres à cette destination. Trois petites églises avoient déjà été transformées en écuries; trois paroisses éprouvèrent le même sort. Pour empêcher les pasteurs de consoler leurs ouailles par l'espérance d'un avenir plus heureux, et pour leur ravir aussi le dernier soulagement

de leurs maux, les douces consolations de la religion, on destina ces églises à des chevaux qui n'existoient point, car une grande partie des anciennes écuries étoient vides. Lorsqu'on représentoit au gouverneur qu'outre tant d'autres emplacemens il y avoit encore deux théâtres, qui pourroient, au lieu des églises, être employés à des écuries, il répondit qu'il falloit amuser le peuple et diriger l'esprit public par les spectacles, et que les pasteurs faisoient trop sentir à leurs paroissiens, par leurs exhortations à la patience et à la résignation, les maux qui les accabloient.

Les cimetières, aux portes de la ville, ombragés de peupliers, de tilleuls et d'arbustes de tout genre, et ornés des plus beaux monumens, furent entièrement dévastés; on fouilla les tombeaux, pour ne

pas laisser les morts même jouir du repos dont on privoit les vivans.

Chaque jour fut le témoin d'une nouvelle vexation ou d'un nouvel outrage, inventés par la haine infatigable du gouverneur. Pour irriter au plus haut degré les commerçans, par l'outrage le plus sensible, on les chassa un jour de la Bourse, à l'heure de leur réunion, à coups de crosse et de boïonnettes, sans les avoir seulement avertis qu'on étoit déterminé à changer en écurie ce lieu respecté par toutes les nations.

Les rigueurs d'un hiver semblable à ceux de la Russie ayant presque épuisé les provisions de bois, et celles de la tourbe que l'on payoit déjà un sou la pièce, forçoient à songer à prendre des mesures pour subvenir à un besoin si pressant. Rien de plus facile;

on se servit d'un moyen déjà connu; on acheta à crédit, et au prix du bois de chauffage, les bois de menuiserie et de construction qui se trouvoient encore dans les magasins des particuliers, parce qu'on devoit manquer de fonds, après avoir enlevé la Banque.

Enfin, le 19 décembre, jour attendu avec anxiété, étoit arrivé. Le gouverneur, attendu l'échéance du terme d'approvisionnement et l'approche de l'ennemi qui prêchoit la révolte, ordonna, par une proclamation, la clôture des portes et des barrières; il défendit, sous peine de mort, toute communication avec l'ennemi; il ordonna à tous les étrangers, c'est-à-dire à tous ceux qui n'étoient pas natifs de Hambourg, non mariés, aux garçons ouvriers, étudians, commis, garçons de boutique,

vagabonds et mendians, de quitter la ville dans les vingt-quatre heures; à tous les habitans qui n'avoient pas achevé leur approvisionnement, de sortir dans les quarante-huit heures, en leur annonçant qu'à cet effet les portes seroient ouvertes les 20 et 21 depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi. Le gouverneur ordonna en même temps des visites pour vérifier l'exécution de ces ordres : tout individu en contravention devoit être déporté par la force armée, et ceux qui tenteroient de rentrer seroient regardés et punis comme coupables d'espionnage. On permit à ceux qui émigroient spontanément de confier leurs effets à un mandataire, moyennant une déclaration faite auprès de l'autorité compétente; ceux qui étoient déportés de force étoient privés de cet avan-

nge, et ne pouvoient pas emporter avec eux le moindre de leurs effets.

Pour maintenir l'exécution de ce décret barbare, dont le terme fut prolongé jusqu'au 22, et enfin jusqu'au 30 décembre, on fit circuler de nombreuses patrouilles : précaution inutile ! Peu de personnes sacrifièrent leurs derniers effets pour achever leurs approvisionnemens en profitant de la prolongation du terme ; tous les autres, dévoués au bannissement, saisirent avec satisfaction cette occasion d'échapper à leurs tourmens ; ils préféroient la misère et la mendicité même à la vie dans une ville où chaque jour amenoit de nouvelles souffrances, et à la perspective d'un siége et d'un bombardement, avec les maladies épidémiques et les autres funestes suites qui les accompagnent toujours.

Le 20 décembre, les étrangers commencèrent à émigrer en foule ; ceux qui n'obéirent pas de gré aux ordres du gouverneur furent enlevés de leurs comptoirs, des boutiques, des maisons et des caves, pour être transportés par des cuirassiers hors des portes, sans qu'on leur laissât seulement le temps d'emporter le moindre de leurs effets. Les habitans mariés, les bourgeois natifs de la ville, et ceux qui se croyoient suffisamment approvisionnés, pleuroient le malheureux sort de ces jeunes gens qu'on expulsoit d'une manière si cruelle de leurs foyers, pour les exposer sans ressources à l'indigence et aux rigueurs de l'hiver ; ils ne s'attendoient point à éprouver bientôt un pareil sort, et à avoir eux-mêmes à pleurer.

Pour célébrer dignement la fête de Noël,

le gouverneur menaça de la peine de *vingt-cinq coups de bâton* ceux des habitans qui, n'étant point entièrement approvisionnés, ne feroient pas tous leurs efforts pour obéir aux ordres déjà donnés, et de la peine du double et de la déportation par la force armée ceux qui, après avoir subi la première peine, n'auroient pas obéi. Pour porter à leur comble ces actes arbitraires, on s'étoit permis encore, avant le terme du délai, d'enlever sans distinction d'âge ni de sexe, de leur lit pendant la nuit, des personnes de toutes les classes, et de les transporter hors de la ville, sans leur permettre d'emporter que leurs vêtemens; et pour quelles raisons? En falloit-il à la haine et à la vengeance? Ordinairement ceux que l'on déportoit de cette manière étoient des gens riches ou aisés, souvent ceux qui avoient

le plus scrupuleusement rempli les ordres d'approvisionnement.

Le 25 décembre on commença les visites générales, dont fut chargé un officier assisté d'un employé. Le malheureux habitant leur montra en tremblant ses provisions. Livrés à une estimation arbitraire, la plupart étoient sûrs de voir déclarer leurs provisions insuffisantes, et de n'éviter la peine ignominieuse dont ils étoient menacés que par la déclaration de vouloir émigrer. C'est ainsi que les magasins furent enrichis de la dépouille des malheureux qui avoient sacrifié leurs dernières ressources pour se procurer des provisions. La désolation et le désespoir étoient répandus partout; on ne parloit plus de ses malheurs; on ne se plaignoit plus d'une séparation doulou-

reuse ; les infortunés qui restoient envioient le sort des malheureux qui les quittoient. Un regard égaré, des yeux baignés de pleurs, voilà tout l'adieu. Des larmes, c'étoit tout ce que le fils avoit à donner au père, le père au fils, l'époux à la compagne de ses malheurs ; c'étoit le seul bien qu'on avoit laissé aux Hambourgeois, un bien qu'ils devoient encore cacher à ceux qui les tourmentoient.

Où trouver des couleurs assez vives pour tracer le tableau de 50,000 hommes exilés de leurs foyers au milieu d'un hiver rigoureux, sans argent, sans pain, et la plupart vêtus de haillons qui couvroient à peine leur nudité, transis de froid, hurlant de faim et maudissant ceux qui les dévouoient à la misère et à toutes les horreurs d'une mort lente et terrible. Voyez ce vieillard, les cheveux

blanchis par l'âge et les soucis, les pieds nus, l'œil cave et éteint, soutenir son épouse prête à succomber à ses souffrances ; regardez cette mère, qui n'a plus de larmes ; l'œil desséché et hagard, elle demande au ciel la nourriture dont la source manque à son sein, qui ne fournit que du sang au fils mourant : les accens plaintifs de cet infortuné se mêlent aux cris des enfans qui embrassent les genoux de leur mère désespérée pour lui demander du pain. Vous les auriez vus expirer par centaines dans le Danemarck, sur les routes couvertes d'une neige profonde, le jeune homme à la fleur de son âge, à côté de son vieux père qui a plus tôt succombé ; de pauvres enfans mourant de froid et de faim ; leurs petites mains jointes et glacées sembloient implorer la vengeance du ciel et lui redemander leurs pères et leurs mères, que la douleur et le

désespoir avoient déjà emportés. Voyez cette pauvre femme courbée par l'âge, qui depuis plusieurs années n'avoit pas quitté sa petite cabane : rampante à terre, elle est obligée de se soutenir sur chaque borne; bientôt épuisée, elle se repose un moment sur une pierre froide; un barbare, qui déshonore le nom françois, l'éveille par un coup de crosse et la force à continuer sa route; à la fin elle succombe, elle expire, caressée par un vieux chien, le seul être sur la terre qui en a pitié, pendant que le monstre s'éloigne en riant. Arrivés aux avant-postes, les malheureux exilés étoient fréquemment pillés ; on leur enlevoit le peu d'effets que l'avidité leur avoit laissés en sortant de la ville.

Beaucoup de bourgeois avoient choisi

l'expédient que le gouverneur leur avoit offert pour rester : ils s'étoient engagés à travailler aux fortifications ; leur sort étoit encore plus terrible que celui de leurs compatriotes qui avoient choisi l'émigration. Forcés de rester enchaînés à des travaux serviles, ils virent déporter leurs enfans et leurs épouses, lors même qu'elles étoient enceintes : séparation plus douloureuse que la mort ! On vit de ces malheureuses victimes accoucher au milieu des forêts, et la mère périr avec l'enfant sur un lit de neige qui leur servoit de tombeau !

Mais détournons nos regards d'un tableau qui, quoique foiblement esquissé, fait frissonner d'horreur. Ne parlons pas de toutes les maisons du Hamburgerberg et de tous les environs, que l'on avoit épar-

gnées jusqu'alors, et que le prince fit brûler, sans laisser le temps aux habitans de sauver leurs effets; taisons-nous sur les fusillades; sur l'imposition arbitraire et illégale de huit pour cent sur toutes les marchandises, après l'enlèvement de la Banque, et sur tant d'autres actions du prince d'Eckmühl, du comte de Hogendorp, et du sieur d'Aubignosc; les traits qui composent le tableau de leur conduite sont trop odieux pour leur donner plus de développemens.

Les malheureux émigrés hambourgeois ont été soulagés par les dispositions bienfaisantes du prince royal de Suède, qui leur a assigné pour asile les villes de Brême, d'Oldeslohe et de Lubeck, et des sommes considérables prélevées sur les contributions payées par le Holstein, pour subvenir à

leurs besoins les plus urgens. Depuis leur émigration, les souffrances de ceux qui sont restés enfermés dans la ville ont augmenté à un degré dont on n'avoit pas même eu l'idée Toute la ville n'est devenue qu'un vaste hôpital, où les maladies épidémiques moissonnent chaque jour une foule de victimes. La famine a forcé les habitans de se jeter avec acharnement sur les cadavres des chevaux et des bestiaux, pour s'empoisonner d'une nourriture malsaine, qui les dévoue à une mort subite.

Depuis que l'Europe est délivrée de son fléau, la France régénérée commence à jouir du repos et des bienfaits émanés de son roi légitime, revenu dans sa capitale; tous les peuples de la terre célèbrent à l'envi le bonheur rendu aux François, et

l'espoir d'une paix prochaine qui les réunira tous en une grande famille. Cependant la ville qui la première a donné à l'Allemagne l'exemple de sacrifices patriotiques, cette ville qui est devenue la plus malheureuse victime de son énergie et d'une guerre terrible, souffre encore sous le gouvernement du prince d'Eckmühl et de ses suppôts.

Ce prince s'est refusé à toutes les nouvelles du changement arrivé dans sa patrie et dans toute l'Europe : affectant une incrédulité qui doit servir de prétexte à la continuation de son empire, il a traité de mensonges l'abdication de son monarque, la création d'un gouvernement provisoire, et l'avénement de Louis XVIII au trône de ses pères. Peut-on pousser l'obstination plus

loin, que de se refuser à ouvrir même les paquets que lui envoie son gouvernement, et de ne pas vouloir rendre la ville, en déclarant que son empereur ne lui feroit pas parveninses volontés par des officiers russes? Comment auroit-il donc voulu les recevoir, pendant que la ville est étroitement cernée par les Russes?

Le maréchal Davoust se verra enfin forcé à sortir d'une ville si long-temps malheureuse, et à la délivrer de son empire. Mais jouira-t-il des bienfaits de la régénération de la France, et se reposera-t-il, comme les autres maréchaux, sur les lauriers qu'ils ont cueillis? Aura-t-il impunément violé, par une suite d'actions arbitraires, tous les droits de l'humanité, des individus et des nations, enlevé la Banque, la propriété

commune de toutes les nations commerçantes, fait périr des milliers d'innocentes victimes qui ont succombé à la plus affreuse misère, enfin dévasté, brûlé, ruiné à jamais la première ville commerçante de l'Allemagne et une des premières de la terre? Aura-t-il fait fusiller et mourir dans les fers une partie de ses habitans, sans en rendre compte et sans subir le jugement que les frères fugitifs de ces malheureux, que l'Allemagne et les autres nations, que la terre et le ciel demandent à la France et à l'auguste roi qui la gouverne? Mais non, la justice a toujours été la première vertu des rois de France; Louis XVIII saura faire examiner avec la plus rigoureuse impartialité la conduite du prince d'Eckmühl, du comte de Hogendorp et du sieur d'Aubignosc. Des juges aussi justes que sévères

jugeront leurs actions ; ils sauront satisfaire, en punissant les coupables, à la vindicte publique et aux réclamations d'une ville si long-temps et si indignement déchirée et entièrement détruite.

FIN.

MÉMOIRE.

27903

OUVRAGES qui se trouvent chez le même Libraire.

Opinion de M. Lecourbe, sur la conspiration de Moreau, Pichegru, etc. 2e édition augmentée. 1 fr. 50 c.

Réflexions sur le Discours adressé à S. A. R. MONSIEUR, frère du Roi, par M. de Fontanes, grand-maître de l'Université de France..... 50 c.

Notice sur la Cour du Grand-Seigneur, son Sérail, son Harem, etc. *in*-8. 4e édition..... 2 fr. 50 c.

Œuvres complètes de Lebrun, membre de l'Institut de France, publiée par M. Ginguenée, 4 vol. *in*-8. 24 fr.

Répertoire général du Théâtre français, premier et second ordres, 51 vol. *in*-12, nouvelle édition..... 125 fr.

Essai sur l'Éloquence, par M. le cardinal Maury, nouv. édit. suivi de ses différens Discours et Panégyriques, 2 gros vol. *in*-8. orné du portrait de l'auteur..... 15 fr.

Les douze Césars de Suétone, traduit par M. de Laharpe, 2 vol. *in*-8. avec le texte en regard, et orné de 13 portraits..... 15 fr.

Itinéraire descriptif de l'Espagne, par M. de Laborde, 2e édition, 5 vol. *in*-8. et un de planches..... 30 fr.

Œuvres complètes de Fénelon, 10 vol. *in*-8. ornées du portrait, nouvelle édition..... 60 fr.

Œuvres de J. Racine, 4 vol. *in*-8. nouvelle et belle édition, ornée de gravures par Moreau..... 24 fr.

La Lusiade de Camoëns, poëme héroïque en dix chants, trad. du portugais, avec des notes et la vie de l'auteur, par J. F. Laharpe, 2 vol. *in*-12..... 5 fr.

MÉMOIRE

DE

M. LE MARÉCHAL DAVOUT,

PRINCE D'ECKMÜHL,

AU ROI.

A PARIS,

Chez GABRIEL WARÉE, Libraire, Quai Voltaire, n° 21.

LENORMANT, Libraire, rue de Seine.

J. G. DENTU, Libraire, rue du Pont de Lodi, n° 3; et Palais-Royal, galerie de bois.

DELAUNAY, Libraire, Palais-Royal, Galerie de bois.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

1814.

Pour éviter les contrefaçons, tous les Exemplaires doivent être revétus de la signature de l'Imprimeur.

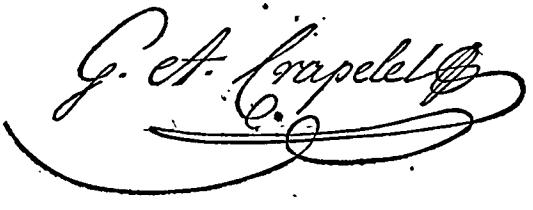

MÉMOIRE

DE

M. LE MARÉCHAL DAVOUT,

PRINCE D'ECKMÜHL,

AU ROI.

SIRE,

J'AI l'honneur de soumettre à la justice de Votre Majesté l'examen détaillé de ma conduite ; Elle y acquerra la preuve que je n'ai jamais fait qu'un usage légitime de l'autorité

dont j'étais revêtu. Je n'ai point abusé, Sire, du pouvoir qui m'a été confié; aucun des actes de mon gouvernement, dans la trente-deuxième division militaire, ne peut être taxé d'arbitraire; tous ont été dictés par des ordres ou décrets dont j'ai les originaux entre les mains, et dont je mets les copies sous les yeux de Votre Majesté.

J'ai pu, dans les grands commandemens dont j'ai été chargé, froisser des intérêts particuliers, mais jamais, de mon fait, ni de mon propre mouvement, je n'ai rendu odieux le nom français; et, dans les circonstances difficiles où je me suis trouvé, j'ai toujours eu pour guides, l'honneur, la patrie et l'intérêt de l'armée.

Une grande responsabilité a pesé sur moi; j'aurais pu rejeter sur le gouvernement la sévérité des mesures dont je n'étais que l'exécuteur; mais j'ai gardé le silence, par devoir et par respect pour l'autorité souveraine, à laquelle cette déférence me paraît due : tels sont les principes que j'ai toujours professés.

Cependant, Sire, je dois à la France, à l'armée, à moi-même, de me laver d'une inculpation qui pourrait ternir un nom attaché à quelques glorieux souvenirs.

Je réclame une justice éclatante ; je demande avec confiance que ma conduite soit examinée par les Maréchaux que Votre Majesté voudra bien désigner.

Le ministre de la guerre m'a annoncé (1) que Votre Majesté avait reçu des plaintes graves sur le commandement que j'ai exercé à Hambourg, et m'a ordonné, de sa part, de me justifier sur les inculpations qui me sont faites.

Les principales sont :

1°. *D'avoir fait tirer le canon sur le drapeau blanc, après avoir eu la connaissance certaine du rétablissement du trône des Bourbons.*

2°. *D'avoir enlevé les fonds de la banque de Hambourg.*

3.° *Et d'avoir commis des actes arbitraires qui tendaient à rendre odieux le nom français.*

Cette dernière inculpation est tellement vague puisqu'elle ne précise aucun fait, qu'il me suffira pour la détruire, de présenter le récit fidèle de mes opérations depuis ma rentrée à Hambourg, jusqu'au moment où j'ai reçu l'ordre de remettre à M. le général de division comte Gérard, le commandement de l'armée. Ce simple exposé, appuyé de pièces justificatives, prouvera que je n'ai pris aucune mesure

qui ne fût commandée par un ordre précis ou par l'urgence des circonstances, et répondra aussi aux deux inculpations qui ont pour objet le drapeau blanc et la banque de Hambourg.

Le 16 avril 1813, je reçus du prince Eugène, commandant l'armée française en Allemagne, l'ordre de me rendre à Bremen, pour y prendre le commandement en chef de la trente-deuxième division militaire, et celui de l'armée destinée à agir sur Hambourg. Le prince me fit connaître (2) que l'empereur me donnait tous les pouvoirs, et me chargeait de mettre à exécution le décret du 10 avril (3) qui suspend le régime constitutionnel dans les départemens de la trente-deuxième division militaire; charge spécialement le général en chef du rétablissement de l'ordre et de la tranquillité publique; lui donne l'exercice de la haute police, et la faculté de faire les réglemens qu'il jugerait nécessaires, avec application des peines portées au Code pénal; l'autorise à imposer des contributions extraordinaires, par forme de peine, sur les villes et communes, arrondissemens ou départemens, et à prendre au besoin, les mesures usitées en pays ennemi, pour assurer la rentrée de ces contributions;

prendre des otages et toute autre mesure autorisée par la guerre.

La sévérité de ce décret était alors nécessitée par les mouvemens qui troublaient la trente-deuxième division militaire. *L'insurrection* qui s'était manifestée à Hambourg quelques mois avant, et l'approche de l'ennemi, avaient forcé la faible garnison qui occupait cette ville à repasser l'Elbe. Les habitans étaient excités au soulèvement par des partis qui parcouraient le pays. Les forts mal gardés étaient tombés au pouvoir des insurgés, et des soldats français avaient péri victimes de la fureur du peuple.

Le 11 mai, je reçus par duplicata, du major-général prince de Neuchâtel, deux lettres chiffrées (4), dont la première datée de Waldeim, le 7 mai; la seconde de Nossen, le 8, me prescrivaient de me porter sur Hambourg, de m'emparer de cette place, et me traçaient la conduite que je devais y tenir.

Ces instructions m'ordonnaient expressément, entr'autres dispositions, de mettre une contribution de cinquante millions sur les villes de Hambourg et de Lubeck; de prendre des mesures pour la répartition et le prompt

paiement de cette somme, et de faire de Hambourg une place forte.

Le Danemarck s'étant rattaché au système de l'empereur Napoléon, et quelques combats nous ayant rendus maîtres de Hambourg et des îles, le général ennemi qui avait commencé à fortifier Hambourg, enrégimenté une partie de la population, abandonna la place à la hâte, et la livra sans capitulation à la discrétion du vainqueur.

A ma rentrée dans cette ville, j'établis le gouvernement prescrit par le décret du 10 avril; je commençai par mettre à exécution la partie de mes instructions qui devait faire de Hambourg une place, forte et celle qui devait, par une contribution, assurer à l'armée de grandes ressources; quant aux mesures plus sévères, je pris sur moi la responsabilité de leur non exécution : je commandais depuis long-temps en Allemagne, et je connaissais l'esprit de ces peuples; je ne fis arrêter ni [illegible] personne pour cause d'opinions ou de faits politiques; je défendis les vengeances particulières, j'empêchai même qu'on recherchât ceux qui, dans le tumulte de l'insurrection, s'étaient emparés des propriétés appartenantes à des administrateurs et militaires français.

Presque tous les sénateurs et les personnes importantes qui avaient pris la fuite à la rentrée des troupes françaises, rassurés par ma modération, demandèrent avec instance à rentrer dans leurs familles, et se soumirent à racheter par leurs parts dans la contribution de guerre les peines qu'ils avaient encourues aux termes de la loi.

Le décret du 18 juin (5) m'ordonnait de former une liste des individus absens; par l'effet de cette mesure les sénateurs de Hambourg et de Lubeck, les individus qui avaient accepté des emplois lors de l'occupation de Hambourg par l'ennemi, et une partie des principaux habitans étaient privés de tous droits civils.

Je sollicitai près de mon gouvernement la grâce de ceux qui avaient été entraînés par les promesses de l'ennemi. L'empereur Napoléon m'ayant autorisé (6) à publier une amnistie en faisant les exceptions que commandaient les intérêts de son service, je réduisis à vingt-huit (7) le nombre des individus à porter sur cette liste, après avoir pris l'avis des principales autorités de la ville (8).

Tous étaient absens par le fait, aucuns n'avaient fait d'actes de soumission, et plu-

sieurs étaient dans les rangs de l'ennemi.

Par de nouveaux ordres datés de Bunzlau, le 7 juin (9), il me fut ordonné d'employer dix mille ouvriers aux travaux de la place.

Par une lettre du 10 juin, de Dresde (10), l'empereur ordonna que toutes les dépenses de l'artillerie, du génie et des approvisionnemens seraient faites aux dépens de la ville.

Par une lettre du 17 juin (11 et 12) il me fut ordonné de saisir tous les bois de construction, mâts, matériaux, courbes, etc. dans les magasins, tant publics que particuliers.

Par une lettre du 17 juin (13) l'empereur m'annonce qu'il vient de rendre un décret (14) pour toutes les dépenses de la trente-deuxième division. Il me prescrit en outre de faire payer, en sus des contributions et des quarante-huit millions, toutes les dépenses, excepté la solde, par la voie de centimes additionnels (15 et 16).

Par un décret du même jour (17), il nomme M. le comte de Chaban intendant-général des finances dans la trente-deuxième division militaire, le charge du recouvrement des impôts et des contributions; et ne me laisse plus que le droit d'en régler l'emploi. La comptabilité repose donc depuis cette époque sur M. le comte de Chaban et sur la commission des

finances qui l'a remplacé, lorsque, victime du plus généreux dévouement, cet administrateur sage, éclairé, intègre, périt d'une maladie prise dans les hôpitaux.

Cette commission, dans le compte qu'elle rendra de sa gestion, donnera à Votre Majesté une preuve de la sagesse et de l'équité qui ont présidé à toutes les opérations des finances pendant la durée de mon commandement.

C'est en mettant à exécution les ordres dont Votre Majesté vient de lire le détail, que j'ai probablement attiré sur moi le reproche d'avoir rendu odieux le nom français par des actes arbitraires; mais la lecture de ces pièces vous aura convaincu, Sire, que je n'ai fait qu'obéir aux ordres et décrets de l'empereur, qui fixent la quotité de l'impôt, en règlent le recouvrement, désignent les habitans qui ont encouru sa disgrâce, déterminent les charges qui ont été imposées à la ville, et désignent jusqu'à la nature des contributions.

Qu'on interroge les peuples de la Pologne, de la Silésie et de la Moravie, et ils diront si je me suis jamais porté à des actes arbitraires dont ils aient eu à gémir, et si par une administration sage, ferme et prévoyante, je n'ai pas allégé pour eux les maux de la guerre, main-

tenu l'ordre et la discipline dans les troupes, et fait aimer autant que respecter le nom français.

Pendant l'armistice conclu à Newmarck, l'empereur appela à lui le premier corps d'armée, dont j'avais eu jusqu'alors le commandement, et le confia au général Vandamme. Le treizième corps fut créé à Hambourg : il se composait de nouvelles troupes et de conscrits qui venaient de France ; j'étais chargé de les organiser et de les former en corps d'armée. Le Danemarck, par un traité avec la France, devait y joindre douze mille hommes. Je devais menacer et contenir l'ennemi ; donner des inquiétudes au prince royal de Suède, sur ses communications avec la Poméranie, et me tenir en mesure de profiter des succès que pourrait avoir le corps français qui se portait sur Berlin.

Les hostilités recommencèrent le 17 août, et le 22, après quelques combats, j'arrivai à Schwerin ; je fis occuper Wismar par une division, et j'attendis, dans cette position, les événements majeurs qui devaient se passer entre les grandes armées sous Berlin.

Les administrations du pays furent maintenues, nul ne fut inquiété pour ses opinions politiques, ou pour les violences commises

contre les militaires français lors de l'évacuation du pays ; aucunes contributions de guerre, ni en argent, ni en effets pour l'usage de l'armée ne furent frappées. L'armée observa la discipline la plus sévère ; il n'y eut aucun exemple d'incendie, de vol, de pillage ou d'exactions. J'en appelle aux fonctionnaires publics, aux habitans du pays, et à l'ennemi même, qui en laissa échapper le témoignage.

Les événemens survenus le 22 août près Berlin, ayant dérangé une partie du plan de campagne où je devais, par mes instructions, me borner à suivre les mouvemens de la grande armée française qui agissait sur ce point, je pensai à prendre une position plus rapprochée, qui couvrît Hambourg et le Holstein, ainsi que cela était convenu par le traité avec le Danemarck, et me mît à même d'attendre les ordres de l'empereur Napoléon.

Les mouvemens des alliés ayant pris à cette époque un caractère sérieux, j'attendais chaque jour de nouveaux ordres sur la conduite que je devais tenir ; mais depuis le 18 août jusqu'au 11 novembre je n'en reçus plus aucuns.

Je devais donc prendre pour bâse de mes opérations, mes instructions générales ; elles me prescrivaient de regarder Hambourg com-

me un point de la plus haute importance, sous le double rapport militaire et politique, de ne pas m'inquiéter des mouvemens que l'ennemi pourrait faire sur la rive gauche de l'Elbe, et m'ordonnait formellement d'exécuter le traité conclu avec le Dannemarck; traité par lequel la France s'obligeait à couvrir le Holstein par vingt mille Français, et prévoyait le cas où, forcé par un ennemi supérieur d'abandonner le pays, on serait obligé de se retirer à Hambourg, Rendsbourg et Gluckstadt, qui devaient à cet effet être mis en état de siége et de défense par les deux puissances respectives.

La position que j'avais prise sur le Stecknitz remplissait ce but et menaçait l'ennemi; je m'occupai à mettre Hambourg en état de nous recevoir dans le cas où les événemens de la guerre me forceraient à y rentrer.

Les ordres de l'empereur étaient d'établir sur ce point un grand système de défense; il considérait Hambourg et Haarbourg comme les têtes de ponts sur l'Elbe, et voulait que la communication fût toujours maintenue sur les îles, et assurée par une citadelle qui devait se construire dans la partie de Hambourg qui touche à l'Elbe; ce qui aurait entraîné la des-

truction d'une partie des maisons de la ville. On avait jusqu'alors travaillé sans relâche à l'accomplissement de ce grand projet, et cependant on était encore loin d'avoir atteint le but qu'on s'était proposé. Hambourg et Haarbourg étaient, il est vrai, à l'abri d'un coup de main; mais l'objet de tous les travaux, celui de forcer l'ennemi à ouvrir la tranchée devant la place, n'était pas rempli.

Le système de défense qui avait été arrêté entraînait avec lui de grands inconvéniens : il fallait convertir en place de guerre une ville riche et populeuse, dont les glacis étaient couverts de maisons. Il fallait demander aux habitans de nouveaux sacrifices (18); je ne les ai point exigés tant que la lutte nous a été favorable : tous les bâtimens que les réglemens militaires condamnaient à la démolition étaient restés intacts, à la proximité même des ouvrages que je faisais élever; mais maintenant toutes les considérations particulières devaient céder aux intérêts que j'étais appelé à défendre, je devais tout sacrifier à l'armée que je commandais et à la France, en lui conservant une place à laquelle l'ennemi attachait la plus grande importance, et qui pouvait avec Magdebourg nous valoir des compensations ou des

moyens de négociations, si l'issue de la guerre nous devenait défavorable.

Les approvisionnemens de Hambourg, qui avaient été calculés pour dix mille hommes, devenaient insuffisans si j'étais forcé de m'y enfermer avec l'armée; je dus par conséquent employer tous les moyens qui étaient à ma disposition pour les compléter. J'y parvins, soit par voie d'achats, soit par voie de requisitions. Dans la position difficile où je me trouvais, les lois de la guerre autorisaient ce dernier moyen, et toutes accusations dirigées à ce sujet contre moi, ne pourraient porter que sur les dilapidations qui auraient été faites au détriment des habitans ou de l'armée. Pour prévenir toutes espèces de malversation, je fis les réglemens les plus sévères; ils furent exactement observés, et je n'ai eu qu'à me louer des soins que s'est donnés l'administration, tant pour la conservation des diverses denrées dont elle était comptable, que pour leurs distributions. Tout ce qui a été répandu à ce sujet, est une insigne calomnie.

Les habitans avaient négligé de s'approvisionner, malgré la publication du décret du 18 juin (19) qui déclarait Hambourg en état de siége. J'ordonnai en conséquence, le 16 oc-

tobre (20) plus tôt verneur, de leur faire savoir par le maire et le préfet, et les commandans de quartiers, que l'état de siége leur imposait l'obligation de s'approvisionner jusqu'à la récolte, c'est-à-dire jusqu'au mois de juillet 1814, s'ils ne voulaient pas s'exposer a être renvoyés de la ville ; et afin de ne laisser à cet égard aucuns doutes sur mes dispositions, je prescrivis le 9 novembre, à M. le gouverneur (21), de donner à mes ordres la plus grande publicité.

J'appris bientôt par les bulletins de l'ennemi, les événements de Leipzig, et je fus aussi informé que l'armée du nord, commandée par le prince royal de Suède, composée du corps suédois, de celui de Bulow, et de plusieurs divisions russes, se portait sur le Weser et sur Hambourg, et que le 12 novembre le prince de Suède avait son quartier-général à Goëttingen. Je me trouvais donc entièrement isolé de l'armée française, et sans nouvelles de l'empereur. Mes regards se tournèrent alors vers ma patrie ; mais la position que l'ennemi occupait avec des forces supérieures, me mettait dans l'impossibilité de rien entreprendre pour me rapprocher du Rhin, quand bien même, au mépris des ordres de l'empereur, et du traité conclu avec le Danemarck, j'eusse

voulu abandonner Hamb[illegible] seul parti que j'avais à prendre pour conserver le corps d'armée à la France, et pour suivre mes instructions, était donc de faire de Hambourg une place respectable, et j'y travaillai dès-lors avec une nouvelle activité.

Le 11 novembre, je reçus du général Carra Saint-Cyr, au moment où il était forcé d'abandonner Munster, à une division russe qui devait l'occuper le même jour, un billet chiffré ainsi conçu :

Munster, le 5 novembre.

« Monsieur le Maréchal, l'intention de l'Em-
» pereur, par ses ordres de Mayence, le 1er no-
» vembre, est que vous laissiez une bonne
» garnison à Hambourg, et que vous vous
» rapprochiez de la Hollande, ou, s'il n'était
» plus temps de faire ce mouvement, de ma-
» nœuvrer sur Hambourg. (Cette phrase est suivie de treize chiffres, dont il a été impossible de deviner la signification, et qui, par le sens naturel du billet, ne pouvaient signifier autre chose que *sur les deux rives*.)

» Je suis convenu que le porteur recevra
» trente frédérics de Votre Excellence, s'il rem-
» plit bien sa mission.

» Le général de division

» *Signé* CARRA-SAINT-CYR. »

Il n'était plus temps d'exécuter ces ordres ; j'avais déjà reconnu l'impossibilité de me rapprocher de la France avec le corps d'armée réuni ; j'y devais renoncer à plus forte raison avec l'obligation de laisser à Hambourg une bonne garnison, qui, dans l'état où était la place alors, pouvait se regarder comme sacrifiée.

Le prince de Suède se décida à m'attaquer sur la Stecknitz, dont la position n'était plus tenable depuis que les gelées avaient rendu praticables les marais qui en faisaient la force. Je ne voulus pas compromettre dans une lutte désavantageuse le sort de Hambourg et de l'armée, et j'ordonnai d'abandonner le camp retranché de la Stecknitz. Le corps danois se retira sur Rendsbourg, et le corps français sur Hambourg, mouvement qui avait été prévu, en cas de revers, par mes instructions et le traité avec le Danemarck.

Me voilà livré maintenant à mes propres forces, en présence d'une armée nombreuse, et réduit à la défense d'une place du plus vaste système : c'est à Hambourg, dans une ville à peine transformée en place de guerre, *sans* établissemens militaires, sans casernes, sans hôpitaux, sans magasins qui fussent à l'abri de

la bombe, et au milieu d'une population inquiète, et trois fois plus nombreuse que nous, que je suis appelé, par les événemens de la guerre, à soutenir une lutte dont l'objet est de gagner du temps, d'en imposer à l'ennemi, de l'obliger à réunir beaucoup de troupes; et enfin de le forcer à faire un siége dans toutes les règles. Voilà le but que j'ai voulu atteindre; tout a dû céder à cet important objet; l'honneur, la patrie m'imposaient de sévères lois.

L'ennemi dans ses proclamations (22, 23, 24) excitait à l'insurrection les habitans, leur promettait de prompts secours, et les engageait à seconder par leurs efforts, dans l'intérieur, les attaques qui seraient faites sur la ville. Je sentis que de pareils conseils ne pouvaient produire que trop d'effets sur une population de plus de 80,000 ames, exaspérée par ses propres malheurs, enhardie par les revers que l'armée française avait éprouvés, et qui s'enorgueillissait encore d'avoir été la première à donner à l'Allemagne le signal de ce grand mouvement qui se fomentait depuis long-temps dans ce pays.

Il était de mon devoir de diminuer une population qui aurait pu devenir redoutable après quelques mois de siége, et je fis mettre

à exécution l'ordre publié antérieurement, de faire sortir de Hambourg les étrangers (18), les gens sans aveu et les habitans qui n'avaient pas fait leur approvisionnement, les termes de rigueur étant déjà expirés : ces mesures ont dû nécessairement beaucoup irriter ceux sur qui elles portaient; mais je n'avais pas à balancer, l'ennemi avait lui-même, par ses proclamations, tracé la conduite que je devais tenir.

Les motifs qui avaient dicté des mesures aussi sévères, m'obligèrent peu de temps après à défendre l'introduction des bulletins ennemis et de toutes espèces de journaux.

Je sais que pour donner à ma conduite une couleur odieuse, on a répandu dans le public, et annoncé dans les journaux étrangers, que les moindres fautes à Hambourg étaient punies de la peine capitale, et que cinq des plus riches négocians de la ville avaient été passés par les armes pour avoir fait connaître à la garnison les événemens survenus en France; ces accusations ont un tel caractère de fausseté, que je devrais laisser au temps seul le soin de les détruire; mais cette justice est trop tardive, et l'inculpation est trop publique pour que je puisse plus long-temps contenir mon indignation. J'en appelle dès ce mo-

ment au témoignage de toute l'armée et des habitans de Hambourg! Qu'ils disent si ma rentrée dans leurs murs a été signalée par des exécutions; si aucun habitant a payé de sa vie, de sa liberté même, ses opinions, ses discours, ses écrits ou ses actions politiques, et si un seul homme a subi la peine capitale, à l'exception d'un employé français convaincu de malversations très-criminelles dans un hôpital dont il était l'économe, et de onze embaucheurs ou espions, tous gens sans aveu, pris en flagrant délit, convaincus et jugés à des époques différentes?

Je provoque ici le témoignage des Hambourgeois; qu'ils citent, qu'ils nomment les individus innocens qui ont été victimes : j'ai été sévère, il est vrai, mais d'une sévérité de paroles qu'il entrait dans mon système d'affecter dans tous les pays où j'ai commandé, et dont j'ai laissé croître le bruit; bien loin de chercher à le détruire, pour m'épargner la pénible obligation de faire des exemples.

Le général comte Beningsen, à son arrivée à Bergedorf avec son corps d'armée, annonçait (22) qu'il livrerait bientôt les Français à la vengeance des Hambourgeois, et désignait l'époque où il serait maître d'une place qu'on

avait à peine eu le temps de mettre à l'abri d'un coup de main. Je ne répondis à ses proclamations qu'en me mettant à même de déjouer ses projets : nous sommes assez connus l'un et l'autre pour qu'un jour notre conduite et nos caractères soient appréciés à leur juste valeur.

Les maisons dont j'avais retardé la démolition auraient pu favoriser cette attaque de vive force; et je vis que le seul moyen de la faire échouer était d'isoler à quelque prix que ce fût, non-seulement le corps de la place, mais encore les ouvrages dont j'avais en dernier lieu ordonné la construction (1).

Le point le plus important, sous ce rapport, était sans contredit le front qui regarde la ville d'Altona, tant par la disposition des ouvrages qui ne contrebattent les attaques que par le feu de deux bastions, que par sa position rapprochée du faubourg de Hambourg, dit le *Hamburgerberg*, qui donnait à l'ennemi la facilité de nous attaquer à l'improviste par des colonnes qui se seraient formées en silence,

(1) En effet, l'ennemi fit deux attaques de vive-force les 9 et 17 février ; il y perdit 5000 hommes, ce qui le rendit plus circonspect.

et se seraient approchées, sans être vues, à portée de pistolet des ouvrages.

La démolition du Hamburgerberg était prescrite par les réglemens militaires (18), et elle était nécessaire à la sûreté de la place; elle fut la conséquence de cette dernière considération.

Je sais qu'en dénaturant les faits, qu'en n'écoutant que la haine, il est facile de peindre, sous des couleurs odieuses, l'expulsion des habitans d'une ville assiégée pendant les rigueurs de l'hiver. La sensibilité s'émeut à l'idée de vingt-cinq mille individus forcés d'abandonner leurs familles et leur patrie dans de telles circonstances. Nous-mêmes nous avons gémi sur les effets de cette mesure; mais quel parti devions-nous prendre à l'égard de ces individus que la négligence ou la misère avaient empêché de s'approvisionner? N'était-ce pas avancer la reddition de la place, que de leur fournir des vivres destinés à l'armée? Et si je les conservais dans la ville sans leur donner des subsistances, n'était-ce pas exposer la garnison aux fureurs auxquelles le désespoir devait enfin les porter? J'avais rempli mon devoir en les prévenant long-temps à l'avance du sort qui les menaçait; je devais donc céder à la nécessité. Les garder à Hambourg, c'eût été manquer

comme chef militaire à mes premières obligations; c'est à Altona, à une portée de canon de la place qu'ils ont été accueillis, et ont reçu du soulagement à leurs maux.

Il n'est point dans la nature de ce Mémoire de parler des opérations militaires durant le blocus, je passe sous silence les affaires et combats qui ont eu lieu et qui ont rendu le nom français respectable aux ennemis; mais je ne puis refuser ici le juste tribut d'éloges que je dois au corps d'armée que je commandais, pour sa bravoure dans les combats, sa patience dans les travaux, sa constance dans un hiver rigoureux, sa parfaite discipline et sa conduite envers les chefs et les habitans. Je me ferai un devoir de solliciter les bontés de Votre Majesté, en faveur des généraux, officiers et soldats qui se sont le plus distingués.

L'accusation d'avoir enlevé les fonds de la banque, isolée de toutes les circonstances qui ont nécessité cette mesure, et sans rappeler les formes observées dans la saisie, et les pièces qui constatent la régularité de l'emploi des fonds, présente, au premier aperçu, l'idée d'un acte de violence que rien ne pourrait légitimer; mais l'homme impartial, le juge sé-

vère et éclairé examine les faits, en pèse les circonstances, et tout en déplorant les maux que la guerre occasionne, ne voit plus qu'un mal nécessaire dans l'exécution d'une grande mesure autorisée par les lois de la guerre, consacrée par l'exemple, et commandée par la plus impérieuse de toutes les lois, celle de la nécessité. Cette accusation, Sire, en ce qui peut regarder mes interêts personnels, ne saurait m'atteindre; mon caractère est trop connu en France et dans les pays où le sort des armées françaises m'a conduit, pour que mes ennemis, même les plus acharnés, ayent jamais osé élever des soupçons sur ma moralité. Cette accusation ne peut donc porter que sur les motifs d'une pareille détermination, sur les formalités observées dans la saisie des fonds, et enfin sur la destination qui leur a été donnée.

Dès le mois de septembre 1813, M. le comte de Chaban, intendant-général des finances, me fit connaître les difficultés qui se présentaient pour faire face aux dépenses et assurer le service pour le mois d'octobre et la fin de 1813(25).

Le 15 du même mois, il m'adressa un nouveau rapport appuyé d'un budjet (26) pour me faire sentir l'absolue nécessité de trouver un moyen de subvenir aux dépenses de ce

trimestre et du trimestre prochain 1814; il me faisait observer qu'arrivé à la fin du mois d'octobre, *il ne garantissait plus rien, et qu'il devait déclarer que pour les vivres, l'artillerie et le génie, il n'aurait aucuns fonds à faire.*

Sur la contribution de guerre de 48 millions, il n'était encore rentré que 10 millions qui avaient été envoyés à Dresde pour le service de la grande armée; le treizième corps ne pouvait donc rien tirer de cette contribution dont le versement d'ailleurs devenait presque impossible par la fuite des habitans les plus imposés.

Je voulus d'abord, pour subvenir aux besoins, faire usage des pouvoirs que l'empereur m'avait donnés, et conformément à ses ordres du 17 juin (14), j'imposai des centimes additionnels sur les trois départemens de la trente-deuxième division militaire; mais j'appris bientôt que les rentrées étaient nulles (27), que notre position devenait tous les jours plus difficile, et que le ministre du trésor, en ordonnant aux receveurs d'envoyer tous leurs fonds à Wesel, nous jetait dans de nouveaux embarras, et nous livrait à nos propres moyens.

M. le comte de Chaban, qui m'adressa à cette époque la situation des caisses que je lui avais

demandée, pour juger par moi-même de notre position, me fit remarquer qu'il *ne savait plus comment faire face aux dépenses ; qu'il avait épuisé toutes les ressources, emprunté même sur toutes les caisses particulières des douanes et des droits réunis ; que tous les services étaient en souffrance, et que tout n'allait plus que par une espèce de magie.*

Je répondis à M. le comte de Chaban (28) que l'intérêt de l'armée, au moment où nous étions entièrement séparés de la France et de l'empereur Napoléon, exigeaient de promptes mesures ; que dans la crise où nous nous trouvions, nous serions coupables si, dans une ville comme Hambourg, le manque de fonds entravait le service, lorsque la banque offrait de grandes ressources et le seul moyen possible de sauver l'armée.

Le décret du 16 juin (29) et la lettre explicative (30) avaient fixé le mode de payement de la contribution de guerre de la manière suivante :

30 millions en argent comptant,

10 millions en *bons* de la ville de Hambourg,

Et 10 millions en denrées et fournitures de toutes espèces.

Sur les 30 millions argent comptant, 10

millions devaient être envoyés à Dresde (*) pour le payement de la grande armée, et 20 millions devaient être payés en traites sur la banque de Hambourg, payables à raison de 2 millions par mois, depuis le 1er octobre 1813 jusqu'au 10 août 1814. Ces traites pouvaient être considérées comme assignées sur la banque de Hambourg.

Mais cette mesure extrême devait être justifiée par une absolue nécessité, et avant de l'ordonner, j'invitai M. le comte de Chaban à me présenter le tableau de nos dépenses et de nos besoins.

Sur le rapport de M. le comte de Chaban (31), que je constatai, par mon arrêté du 13 décembre (32), les sommes dues pour les dépenses arriérées depuis le 1er juillet 1813, et celles qui étaient nécessaires pour le mois de novembre courant, s'élevaient à 12,542,664 francs 80 centimes.

L'énormité de cette somme, et la nécessité de pourvoir pour l'avenir aux dépenses de l'artillerie et du génie, des approvisionnemens et des hôpitaux, ne me permirent plus de balancer sur le parti que je devais pren-

(*) On a vu plus haut que ces 10 millions avaient été envoyés à Dresde.

dre, et mon arrêté du 2 novembre (33) décida que la banque serait séquestrée, en déduction des 48 millions dus par la ville.

J'essayai encore de détourner ce malheur en faisant prévenir le commerce, par la commission désignée pour apposer les scellés sur la banque (34), que je renoncerais à ce rigoureux expédient, si les négocians de Hambourg voulaient s'engager à fournir les fonds nécessaires aux dépenses de l'année, mois par mois.

M. le comte de Chaban et M. le général comte de Hogendorp, qui faisaient partie de la commission, m'annoncèrent, après cinq jours de délai, *que le commerce persistait à ne prendre aucun engagement, et qu'il n'y avait plus d'autres moyens que de s'emparer de la banque* (35).

C'est ainsi qu'après avoir épuisé toutes les ressources, fait toutes espèces de tentatives, donné au commerce la possibilité de conserver la banque, la nécessité la plus absolue et la mieux constatée, me fit un devoir de m'emparer de ce dépôt (38), quitte au commerce à s'imposer lui-même au prorata de leurs cotes dans l'imposition de guerre, pour reconstituer la banque. Je n'avais aucun moyen pour obtenir d'eux, ce que la confiance et leur propre intérêt leur eût rendu facile.

Je rendis compte à mon gouvernement (36) de cette mesure et des motifs qui l'avaient nécessitée.

La commission qui a opéré la saisie de la banque, était composée d'hommes dont le rang et la probité offraient la plus grande garantie; elle constata, par un procès-verbal très-régulier, la situation de la banque, la nature des fonds qui s'y trouvaient, et conserva avec soin les registres de cette administration.

Les fonds qui provenaient de la banque ont été employés au service des hôpitaux, à la subsistance et à la solde des troupes et des administrations françaises, civiles et militaires, ainsi qu'à la continuation des travaux de l'artillerie et du génie; travaux qui ont conservé à la patrie 25,000 hommes.

Pour régulariser l'emploi de ces fonds, j'ordonnai que l'on observât sous la direction de M. le comte de Chaban, toutes les formes suivies par l'administration du trésor, en me réservant d'ouvrir les crédits d'après les demandes qui me seraient faites. Tous les payemens qui ont été faits à Hambourg, peuvent être considérés comme effectués au nom du gouvernement; et c'est à la commission des

finances, qui a remplacé M. le comte de Chaban (37), à justifier de l'emploi des sommes et valeurs saisies dans la banque.

Des mesures furent prises pour convertir les lingots en monnaie du pays; la plus grande intelligence, la probité la plus sévère, ont dirigé cette opération.

La commission pourra, aussitôt que Votre Majesté l'ordonnera, rendre un compte détaillé de son administration.

Lorsque j'ai été forcé de m'emparer des fonds de la banque de Hambourg, il était dû, novembre compris, plus de 12 millions; et lorsque j'ai été remplacé dans mon commandement, par le général de division comte Gérard, une partie de l'arriéré avait été payée; j'avais fait face à toutes les dépenses de l'artillerie et du génie; la solde était alignée jusqu'au 1er juin 1814, et je laissai dans les caisses de l'armée, 1,718,254 francs 93 centimes qui ont continué à recevoir la même destination.

Cet aperçu donnera à Votre Majesté une idée de l'économie qui a présidé à l'emploi des 13 millions environ qui ont été trouvés à la banque, déduction faite des sommes qui appartenaient au Roi de Danemarck, et à des établissemens de bienfaisance de la ville de

Hambourg, qui leur ont été remises pour le compte de la banque, en vertu de mes ordres.

J'arrive, Sire, à l'inculpation sur laquelle mes ennemis veulent diriger plus particulièrement l'attention de Votre Majesté, celle d'avoir fait tirer sur le drapeau blanc, après avoir eu la connaissance certaine de la déchéance de l'empereur Napoléon ; et du rétablissement du trône des Bourbons. Une seule goutte de sang français, répandue avec la certitude qu'un changement de gouvernement en France la rendait inutile au bien de l'État, serait sans doute un crime dont l'idée seule me révolte.

Loin d'avoir eu à cette époque la connaissance certaine des événemens survenus en France, je n'ai reçu les ordres que le gouvernement m'a transmis par le général de division Fouché ; que huit jours après mon adhésion : Votre Majesté verra que c'est sur une lettre de ma famille, et à la lecture des journaux qui y étaient joints, que l'adhésion du corps d'armée a été faite.

Mon ordre du jour, en date du 29 avril, qui annonce à l'armée le vœu de la France ; l'acte d'adhésion du même jour qui a été déposé au pied du trône, par M. le général Delcambre, le 7 mai, et l'arrivée du général Fouché à Ham-

bourg, le 5 mai, sont des preuves irrécusables. Cependant je ne me bornerai pas à ces seuls faits, et j'ajouterai, pour dernière preuve, copie de la correspondance qui a eu lieu avec le général ennemi. C'est par la suite et la liaison des événemens, que Votre Majesté pourra juger de ma conduite, et reconnaître, j'ose le dire, la sagesse et les sentimens d'honneur qui l'ont dirigée.

Il est nécessaire ici de reprendre les choses de plus haut.

Je sentais bien que le but que j'avais à remplir devait se borner à maintenir devant Hambourg une forte armée de blocus; et que, dans la position où je me trouvais, toute sortie m'eût été plus funeste qu'à l'ennemi, qui pouvait facilement réparer ses pertes. Je me tins pendant l'hiver sur la défensive, et je dédaignai de profiter de tout avantage, qui, dans l'éloignement où je me trouvais de la France, n'aurait eu pour résultat qu'une gloire inutile. Ce ne fut que dans les derniers jours de mars que le manque de fourrages et le désir de conserver à la France une artillerie et une cavalerie superbes, me décidèrent à tenter une expédition du côté de Haarbourg.

La garnison de Hambourg avait été ren-

ment affaiblie par les maladies et les fatigues, que plus de la moitié de l'armée était dans les hôpitaux ou en convalescence; le développement du système de défense sur la rive droite était tel, qu'en n'y laissant que le monde indispensable, je ne pus disposer que de deux mille hommes d'infanterie et douze cents chevaux pour l'expédition projetée.

Après quelques combats où nous eûmes l'avantage, je fis enlever dans un rayon de trois lieues des fourrages suffisans pour nourrir tous les chevaux jusqu'à la récolte.

Sur ces entrefaites, l'ennemi, informé des grands événemens qui se passaient en France, renouvella avec plus de suite et par de nouveaux moyens de séduction cette guerre sourde de fausses nouvelles et de bulletins mensongers, qu'il faisait circuler à nos avant-postes et introduisait dans la ville. C'est par ce moyen, et à la faveur de la cocarde aux couleurs de la maison d'Orange, qu'il parvint à mettre la désertion parmi les Hollandais, et détermina neuf officiers de cette nation à abandonner leurs drapeaux le même jour et ensemble; je prescrivis alors à tous les commandans des ouvrages avancés de se tenir en garde contre les ruses de l'ennemi, et je donnai l'ordre de tirer à l'avenir sur tous ceux

qui dépasseraient la ligne des avant-postes, sous quelque prétexte que ce fût, à moins qu'ils ne se présentassent avec les formes usitées pour les parlementaires.

Le 15 avril, M. Aubert, lieutenant-colonel danois, par l'entremise duquel avait eu lieu le peu de communications qui ont existé entre le général ennemi et moi, me fit prévenir qu'il avait à me remettre une lettre de M. le général comte Beningsen, qu'il était muni de pleins pouvoirs pour conclure un armistice, et qu'il demandait à être entendu sur l'objet de sa mission (39).

Comme il n'était pas question d'opérations militaires, et que l'ouverture du colonel Aubert paraissait faire croire à un rapprochement entre les troupes françaises et alliées en France, je m'imposai dès ce moment l'obligation de réunir les généraux de divisions et le chef-d'état-major de l'armée, autant pour m'éclairer de leurs avis dans la circonstance délicate dans laquelle il paraissait que nous allions nous trouver, que pour donner plus d'authenticité aux correspondances qui auraient lieu et de garantie au parti que nous devions prendre : j'acceptai la lettre qu'il m'avait annoncée.

La lettre par laquelle le général Beningsen m'annonçait que le Sénat avait reconnu la dynastie des Bourbons, et me demandait de lui faire connaître mes dispositions, en me promettant de la modération et de l'humanité (40), n'était basée que sur des pièces qui n'étaient pas officielles, même pour lui, puisqu'elles ne lui étaient pas transmises par des généraux russes ou alliés, qu'elles étaient seulement de ces feuilles volantes et anonymes imprimées à la hâte sans date, sans aucun caractère d'authenticité, et de l'espèce de celles dont l'ennemi nous avait inondé tout l'hiver, et dont nous avions si souvent reconnu la fausseté.

Comme elles annonçaient aussi de grands avantages remportés par les puissances alliées, et la prise de Paris, je répondis au général comte Beningsen (41), que la lecture des pièces qu'il nous avait adressées comme étant officielles, ne nous avait offert aucun caractère d'authenticité, et qu'au surplus un homme d'honneur ne se pouvait croire délié de son serment de fidélité, par la seule raison que son souverain aurait éprouvé des revers. Toutefois ne voulant rien négliger pour nous instruire du véritable état des choses, il fut convenu que M. le général comte Loison, le plus ancien

des généraux de division, et le chef d'état-major de l'armée, M. le général César de la Ville, se rendraient à la conférence que M. le colonel Aubert avait sollicitée.

Il y fut question d'envoyer un officier en France pour s'assurer de la vérité, attendu que M. le colonel Aubert convenait n'avoir aucuns renseignemens plus positifs que les pièces qui nous avaient été transmises, et qui, de son propre aveu, n'avaient pas un tel caractère d'authenticité, qu'elles dussent servir de règle de conduite à des gens d'honneur. Ces généraux, d'après mes instructions, établirent en principe, que dans le cas d'abdication de l'empereur, ou de la déchéance légale, l'armée reconnaissait le nouveau gouvernement, et que l'officier envoyé en France prendrait les ordres de l'autorité supérieure.

Dans cette conférence il ne fut question en aucune manière de ce qui regardait le sort de la place. Ce fut donc à notre grande surprise que M. Aubert nous annonça le lendemain (42), que le général comte Beningsen demandait une nouvelle conférence, et voulait nous imposer des conditions avant de consentir au départ de l'officier français. Cette conduite étrange ne fit qu'accroître nos soupçons; car

si le général Beningsen était aussi convaincu qu'il affectait de le paraître, de la vérité des nouvelles dont il nous avait donné communication, nous ne pouvions imaginer qu'il eût quelqu'intérêt à retarder le moment ou nous n'en douterions plus nous-mêmes.

La lettre de M. Aubert qui nous parlait de l'*ultimatum* des conditions sur lesquelles pouvaient être basée la reddition d'Hambourg, quoiqu'il n'en eût pas été question dans les conférences avec les généraux Loison et de la Ville, devait nous faire craindre qu'on ne profitât de ses premières communications, pour donner à notre conduite l'apparence d'une capitulation demandée. Cette idée, qui blessait notre honneur, augmenta notre défiance, et nous porta à attendre des nouvelles officielles de notre gouvernement, bien persuadé que si un pareil changement avait réellement eu lieu, on n'eût rien négligé pour nous en donner la connaissance certaine.

L'ennemi alors, en nous présentant des drapeaux blancs, renouvela ses attaques, insulta nos avant-postes, et les força même quelquefois à se replier; peu de jours après, il tenta de surprendre Haarbourg par une attaque combinée de chaloupes cannonières, et de colonnes

d'infanterie sur la digue. Nous repoussâmes la force par la force ; nous tirâmes sur un ennemi qui poursuivait la guerre, au moment même où il déployait des drapeaux en signe de paix ; et voilà sans doute sur quelle base on a établi cette injuste accusation, que j'ai fait tirer sur le drapeau blanc avec la connaissance certaine du rétablissement du trône des Bourbons.

J'en appelle à l'honneur de l'ennemi : ses troupes n'étaient-elles pas massées derrière les drapeaux qu'il nous présentait ? et d'ailleurs, je le demande, quelle utilité pour nous de tirer sur ces signes de paix, si nous n'eussions eu en vue de repousser un agresseur, qui, sous couleur d'amitié, voulait désorganiser l'armée et tenter quelque surprise ? J'ose donc le déclarer, Sire, tout homme de cœur et de sens, dans de telles conjonctures, se fût conduit comme je l'ai fait.

S'il restait encore des doutes à cet égard, dans l'esprit de Votre Majesté, il me serait facile de les détruire en rappelant ce fait incontestable, que par suite de ma propre conviction, sans avoir reçu d'ordres de mon gouvernement, et sans y être forcé par l'ennemi qui fait arborer ce même drapeau blanc sur les

tours d'Hambourg, sept jours avant l'arrivée du commissaire de Votre Majesté.

Le commandant des avant-postes me fit passer, le 20 avril, une lettre du président d'Altona (43), qui lui annonçait que deux officiers russes, porteurs de dépêches du gouvernement français, demandaient à entrer à Hambourg.

Il est si peu d'usage à la guerre, de recevoir, par le moyen de l'ennemi, des ordres du gouvernement dont on défend les intérêts, que je fis répondre à M. de Blucher (44), par le commandant des avant-postes, que l'empereur, dont j'ignorais la déchéance, n'avait par l'habitude de communiquer avec ses généraux par l'entremise de l'ennemi.

Pour détruire cette objection, M. le colonel Aubert me fit passer une lettre adressée au comte Beningsen, par le chef d'état-major de l'empereur de Russie (45), qui lui annonçait l'abdication de l'empereur Napoléon.

Je consentis, pour me prêter à tout ce que l'honneur et mes devoirs ne me défendaient pas, à recevoir cette lettre du Gouvernement français; elle fut ouverte et lue en présence des généraux de division et du chef de l'état-major de l'armée; elle était ainsi conçue, et

les journaux qui m'y étaient annoncés n'allaient que jusqu'à la date du 5 avril inclusivement.

« Monsieur le Maréchal,

« Le Gouvernement provisoire vous envoie » la relation la plus fidèle des événemens qui » se sont passés depuis plusieurs jours, car » maintenant la vérité est le seul langage que » l'autorité ait besoin d'employer; vous verrez, monsieur le Maréchal, combien d'hommes considérables dans l'armée ont réuni » leurs efforts à la cause pure et glorieuse à » laquelle nous nous dévouons; le maréchal » Marmont, dans l'armée; au Sénat, les maréchaux Kellermann et Serrurier; les généraux » Legrand, Dupont, Dessoles, Nansouty, etc. » etc. ont dévancé les autres comme étant plus » près des événemens : mais votre gloire, monsieur le Maréchal, votre amour pour la patrie, votre généreuse ardeur pour le repos » de la France, nous répondent de vos sentimens : en nous les faisant connaître et vous » réunissant à nous, vous procurerez au Gouvernement une joie qui sera sentie par tous » les bons français.

» Recevez, monsieur le Maréchal, les assu-
» rances de notre haute considération.

Paris, le 5 avril 1814.

» *Signé*, le prince DE BÉNÉVENT, François
» JAUCOURT, l'abbé DE MONTESQUIOU, le duc
» D'ALBERT, le général BEURNONVILLE.

» Par le Gouvernement provisoire,
» *Signé*, DUPONT-DE-NEMOURS,
Secrétaire-général.

Cette lettre, comme l'on voit, ne parle point du rétablissement de la famille des Bourbons; et les Moniteurs qui l'accompagnaient ne pouvaient pas même le faire préjuger, puisqu'ils annonçaient seulement que le 1er avril, le Sénat avait créé un Gouvernement provisoire; que le 3 avril, il avait déclaré la déchéance de Napoléon et délié le peuple et l'armée du serment de fidélité envers lui; bien plus, il y était dit qu'un journal ayant invité à se faire inscrire pour entrer dans la garde royale, le Gouvernement provisoire avait déclaré qu'il ne reconnaissait d'autre garde que la garde nationale. Enfin, on y affirmait qu'une proclamation qui avait pour titre *Louis XVIII aux Français*, n'avait aucun caractère d'authenticité.

Nous apportâmes, dans l'examen des lettres et des journaux, la plus scrupuleuse attention. Loin de la patrie, et recevant par la voie des Russes l'invitation d'un Gouvernement établi dans une ville occupée par les armées des puissances confédérées, avec lesquelles il n'existait encore aucun traité, nous avons dû avoir des craintes sur la liberté de ses déterminations. Pouvions-nous prévoir qu'au moment où la France commençait à jouir de la paix, on abandonnerait vingt-cinq mille français aux hasards de la guerre? et que, connaissant la sévérité de nos réglemens (46) sur la défense des places, on n'emploierait pas tous les moyens propres à ne me laisser aucuns doutes. Ma réponse du 22, à M. le comte de Beningsen (47), est la conséquence de ces considérations : je persistai à demander itérativement l'envoi d'un officier, pour s'assurer de l'abdication de l'empereur, et prêter serment de fidélité au Gouvernement qui aurait été légalement institué.

Mais M. le colonel Aubert m'annonça que le général Beningsen (48) ne m'accorderait de passeport pour l'officier que je voulais envoyer en France, qu'après une nouvelle entrevue des généraux russes et français, et la remise de tous les prisonniers faits à l'armée de blocus.

Dans la conférence qui eut lieu le 25, il fut convenu entre autres articles qu'on accorderait des passeports au général qui serait désigné, et qu'il se mettrait en route le lendemain.

Je demandai le 26 (49) que le passeport pour le général Delcambre, qui avait été choisi pour aller à Paris, me fût envoyé sans délai, et que, pour éviter toute fausse interprétation et toute discussion, on mît par écrit les arrangemens verbaux qui avaient été conclus en mon nom.

Je fis connaître à l'armée, par l'ordre du jour du 26 avril (50), la mission du général Delcambre.

Le général Oppermann, chef d'état-major de l'armée russe, au lieu d'envoyer simplement les passeports, ainsi que cela avait été convenu, soumit d'abord à mon approbation un projet d'arrangement (51), dans lequel les conditions arrêtées verbalement le matin étaient dénaturées; on n'y parlait pas de nous rendre nos prisonniers, quoique le général Lallemand qui avait suivi le sort des danois, avec quelques troupes appartenant au treizième corps, eût été retenu dans le Holstein : on y mettait une condition injuste, l'occupation par les troupes russes de la ville d'Altona.

Cette dernière condition, qui aurait donné à l'ennemi la facilité de réunir dans cette ville, et d'y tenir cachée à portée de canon de Hambourg, une grande partie de son armée, était trop contraire aux intérêts de la place, et trop humiliante pour l'armée qui l'aurait cédée sans combattre, pour n'être pas refusée d'une voix unanime.

L'attaque que l'ennemi a faite le lendemain sur Haarbourg avec ses chaloupes canonnières, et l'infanterie qui les soutenait, a prouvé combien il est dangereux à la guerre de ne pas marcher avec circonspection, et de s'en reposer sur les assurances de l'ennemi, puisqu'au mépris des arrangemens qui se traitaient, il commettait des actes d'hostilité.

La modération que j'avais prise pour base de ma conduite me décida à me borner, pour toute réponse, à envoyer au comte Beningsen un nouveau projet bâsé sur ce qui avait été positivement convenu dans la conférence avec le général Oppermann (52). Je faisais connaître en outre que, dans le cas même où cet arrangement ne serait pas approuvé, je persistais à demander des passeports pour M. le général Delcambre.

Je reçus enfin l'avis, au milieu des contra-

riétés sans cesse renouvellées pour empêcher le départ de cet officier général, que M. Davout, mon parent, était arrivé à Altona, et qu'il était porteur de lettres importantes de ma famille, et de journaux français.

L'ennemi profita de la juste impatience que nous éprouvions de recevoir des nouvelles positives, pour obtenir comme faveur particulière et comme condition expresse à l'arrivée de mon parent, que le général en chef pût établir son quartier-général à Altona, avec un seul bataillon pour sa garde (53) : cette demande fut accordée (54).

M. Davout entra à Hambourg le 28 avril dans la nuit, et le lendemain 29 l'armée jura fidélité et obéissance à la dynastie des Bourbons, arbora le pavillon blanc et prit la cocarde blanche, en vertu de l'ordre du jour (55).

Le lendemain, le général Delcambre, porteur de notre adresse à Votre Majesté (56), des actes d'adhésion de tous les corps et des administrations militaires et civiles, et d'une lettre particulière de moi, à S. A. MONSIEUR, comte d'Artois (57), se mit en marche pour Paris.

Sire, Votre Majesté a pu juger, par cet exposé de ma conduite, que je ne me suis ja-

mais écarté de la ligne qui m'était tracée par mes instructions, mes devoirs et les lois impérieuses de la guerre.

Depuis mon retour à Hambourg jusqu'à l'époque où j'ai cessé d'être en communication avec l'empereur, les contributions de toute espèce, les charges, les réquisitions en nature qui ont pesé sur la trente-deuxième division militaire, ont été imposées en vertu d'ordres que j'ai mis sous les yeux de Votre Majesté.

Lorsque j'ai été livré à moi-même, j'ai suivi les instructions qui m'avaient été données, et j'ai fait tout ce que me dictait l'intérêt de l'armée. L'empereur m'avait ordonné de faire de Hambourg une place forte; j'ai exécuté ses ordres, et j'ai retardé, autant que les circonstances me l'ont permis, la démolition des maisons dont la proximité était contraire au système de défense; mais aussitôt que la marche des événemens a décidé du sort de Hambourg, j'ai été sourd à toute considération qui m'aurait éloigné du but que je devais atteindre : les maisons, les faubourgs qui nuisaient à la sûreté des ouvrages ont été détruits.

C'est en cédant à d'autres sentimens qu'un militaire compromet l'honneur des armes, et

trahit les intérêts de l'État ! Si j'avais besoin de justifier ma conduite par des exemples, combien l'histoire de tous les temps ne m'en fournirait-elle pas !

L'enlèvement de la banque, qui a offert à la haine un si vaste sujet de calomnie, ne peut devenir le motif d'une accusation légitime, puisqu'il est évident que c'était l'unique moyen de sauver l'armée, et que d'ailleurs j'ai fait tout ce qui a été en mon pouvoir pour conserver à Hambourg cette garantie de son commerce.

L'inculpation d'avoir fait tirer sur le drapeau blanc avec la connaissance certaine du rétablissement des Bourbons, tombe d'elle-même, au simple examen de ma conduite.

Responsable envers mon pays d'une démarche qui aurait terni l'honneur des armes que le treizième corps avait si vaillamment soutenu, j'ai dû apporter dans toutes mes démarches cet esprit de circonspection qui rejette comme faux, et regarde comme moyen de séduction, tout ce que l'ennemi nous présente. C'est par suite de ces principes que les commandans de places défendues par les troupes françaises, ont résisté aux insinuations de l'ennemi, et

ont conservé l'honneur français intact dans les plus grands revers.

J'espère que Votre Majesté sera maintenant convaincue de la fausseté des inculpations qui m'ont été faites, et qu'elle rendra justice à la sagesse et à l'intégrité de ma conduite dans les circonstances difficiles où je me suis trouvé.

Il est temps que la vérité soit connue, et que la France, dont on m'accuse d'avoir trahi les intérêts en rendant odieux le nom français, juge si l'accusation est fondée.

Je prie, en conséquence, Votre Majesté d'ordonner que ma conduite soit examinée par une commission d'enquête. Cette éclatante justice est due au corps des Maréchaux, dont j'ai l'honneur de faire partie.

La publicité donnée à toutes les accusations qui me sont faites, ne me permet pas de différer plus long-temps l'impression de ce Mémoire; l'armée attend que je la justifie de l'estime qu'elle a toujours montrée pour moi.

Sire, je termine ce Mémoire en réitérant à Votre Majesté ce que j'ai déjà eu l'honneur de lui dire dans ma lettre du 19 juin, que je n'ai jamais recherché ni la fortune, ni les commandemens, ne voyant dans les emplois que

des devoirs difficiles et souvent pénibles à remplir. La gloire et le bonheur de la France ont été et seront toujours mon premier besoin ; et Votre Majesté trouvera toujours en moi un sujet fidèle, animé de l'amour de ses devoirs, et rempli de confiance dans sa justice éclairée.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble et très-obéissant serviteur et sujet,

LE MARÉCHAL DUC D'AUERSTAEDT,
PRINCE D'ECKMÜHL.

PIÈCES OFFICIELLES

A L'APPUI

DU MÉMOIRE ADRESSÉ AU ROI

PAR

M. LE MARÉCHAL PRINCE D'ECKMÜHL.

N° 1er.

Copie d'une Lettre du Ministre de la guerre à S. Ex. M. le maréchal Davout, prince d'Eckmühl.

Paris, le 17 juin 1814.

MONSIEUR le Maréchal, Sa Majesté ayant reçu des plaintes graves sur le commandement que vous avez exercé à Hambourg, m'a chargé de vous prévenir que son intention est que vous établissiez votre séjour hors de Paris, et que vous m'adressiez un rapport justificatif sur les inculpations qui vous sont faites. Les principales sont d'avoir fait tirer le canon sur le drapeau blanc, après avoir eu la connaissance cer-

taine de la déchéance prononcée contre Napoléon, et du rétablissement du trône des Bourbons ; d'avoir enlevé les fonds de la banque de Hambourg ; et d'avoir commis des actes arbitraires qui tendaient à rendre odieux le nom français.

Je vous invite, monsieur le Maréchal, à vous conformer aux ordres du Roi.

Recevez, monsieur le Maréchal, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de la guerre,

Signé le comte DUPONT.

N° 2.

Extrait d'une Lettre du prince Eugène Napoléon à M. le maréchal prince d'Eckmühl.

Hoyenb, le 16 avril 1813.

Monsieur le maréchal prince d'Eckmühl, au moment où je venais de vous expédier ma lettre de ce jour, j'ai reçu une de l'Empereur, qui contient les dispositions suivantes :

« Placez le prince d'Eckmühl dans la trente-
» deuxième division. Vous trouverez ci-joint un
» cret sur l'organisation de cette trente-deuxième

» vision. Faites connaître au prince d'Eckmühl qu'il » a tous les pouvoirs. »

Signé EUGÈNE NAPOLÉON.

N° 3.

DÉCRET IMPÉRIAL du 10 avril 1813.

Extension du Sénatus-Consulte qui suspend le régime constitutionnel dans les départemens de la trente-deuxième division militaire.

Au palais de Saint-Cloud, le 10 avril 1813.

NAPOLEON, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, etc. etc. etc.;

Sur le rapport de la commission spéciale par nous instituée,

Notre Conseil d'Etat entendu,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit;

TITRE PREMIER.

De la haute police dans les départemens de la trente-deuxième division militaire.

ARTICLE PREMIER.

Le général commandant en chef l'armée dans la trente-deuxième division militaire, indépendamment

de ses autres attributions, est spécialement chargé du rétablissement et du maintien de l'ordre et de la tranquillité publique dans les départemens qui composent cette division.

ART. 2.

Il exercera la haute police dans les trois départemens; il peut faire les réglemens qu'il jugera nécessaires, avec application des peines portées au Code pénal.

Il peut suspendre et remplacer provisoirement les sous-préfets, les juges de paix, les maires et les officiers de police.

ART. 3.

Il peut imposer des contributions extraordinaires par formes de peines, sur les villes et communes, arrondissemens ou départemens, et prendre, au besoin, les mesures usitées en pays ennemi, pour assurer le paiement de ces contributions, prendre des ôtages et toute autre mesure autorisée par la guerre.

TITRE II.

De la justice criminelle.

ART. 4.

Il sera nommé par nous, sur la présentation de notre grand-juge, un lieutenant-général de justice.

ART. 5.

Les individus arrêtés les armes à la main, ou prévenus d'être chefs, moteurs ou complices de l'insurrection, seront traduits devant une commission militaire.

ART. 6.

La justice criminelle sera exercée par une cour extraordinaire.

ART. 7.

Cette cour sera composée d'un président, de six conseillers, d'un procureur-général et d'un substitut.

Il y sera attaché trois conseillers auditeurs, ayant voix délibérative, et un greffier. Elle jugera à six ou à huit.

ART. 8.

Le lieutenant-général de justice pourra présider la cour extraordinoire.

ART. 9.

Les membres de la cour seront nommés par le général en chef, sur la présentation du lieutenant-général de justice.

Ils pourront être pris, tant parmi les militaires du grade de chef de bataillon et au-dessus, que parmi

les fonctionnaires de l'ordre judiciaire ou administratif, de l'âge au moins de trente ans.

ART. 10.

La cour connaîtra des crimes des individus prévenus d'avoir pris part à la rebellion, et de tous autres délits prévus par le Code pénal, et de contraventions aux règlemens du général en chef.

ART. 11.

Les appels des jugemens de police correctionnelle seront portés devant la cour extraordinaire.

ART. 12.

Elle se conformera, pour l'instruction des procès criminels, aux dispositions du titre 3 de la loi du 18 pluviôse an IX, et, pour l'application des peines, au Code pénal et au règlement du général en chef.

ART. 13.

Le lieutenant-général de justice déterminera, avec l'approbation du général en chef, le lieu où siégera la cour, et pourra de même en ordonner la translation. Il pourra, si le service exige la formation d'une seconde chambre dans la cour, proposer au général en chef la nomination de six nouveaux juges et d'un second substitut du procureur-général.

ART. 14.

Les arrêts seront rendus en dernier ressort, et sans

iciers en cassation ; néanmoins le général en chef, ou le lieutenant-général de justice, pourront suspendre l'exécution de l'arrêt, à la charge d'en référer dans les vingt-quatre heures à notre grand-juge, ministre de la justice.

TITRE III.

De la conservation des autorités civiles et administratives.

ART. 15.

Les préfets et tous les membres des autorités et administrations existantes dans la trente-deuxième division militaire, continueront d'exercer leurs fonctions, et de correspondre avec chacun de nos ministres et chefs d'administration, suivant la division de leurs attributions.

Ils informeront directement le général en chef de tous les événemens qui viendront à leur connaissance, et qui intéresseront la police et la tranquillité de la division.

ART. 16.

Les règlemens et les ordres du général en chef, relatifs aux habitans de la trente-deuxième division militaire, seront transmis au lieutenant-général de justice et aux préfets, par le chef de l'état-major-général.

Ils les feront publier, et en instruiront les ministres dans les vingt-quatre heures.

ART. 17.

Les préfets veilleront notamment à la répartition et perception des contributions ordinaires et des contributions extraordinaires que le général en chef pourra imposer en vertu de l'art. 3 du présent.

ART. 18.

Les règles d'administration et de comptabilité générale continueront d'être observées.

Le général en chef ne pourra s'immiscer dans l'administration des préfectures, de la justice civile, des finances ou du domaine, ni disposer des fonds affectés à leur service.

ART. 19.

Les fonds seront versés dans la caisse de notre trésor impérial; il n'en pourra être disposé que sur des ordonnances régulières.

ART. 20.

Le général en chef ne pourra faire ni requérir la disposition d'aucune somme sur les caisses civiles et militaires, qu'autant que l'assignation en aura été faite par nos ministres.

Dispositions générales.

ART. 21.

Il n'est rien innové dans tout ce qui concerne l'administration de la justice civile, de la police mu-

licipale et correctionnelle, ainsi que dans les attributions des tribunaux et de la cour prévôtale des douanes.

ART. 22.

Le lieutenant-général de justice pourra suspendre et remplacer provisoirement, même par la nomination d'un seul juge, les tribunaux de police correctionnelle et des douanes.

Il pourra aussi déléguer à la cour extraordinaire, les fonctions attribuées à la cour prévôtale des douanes.

ART. 23.

Notre grand-juge, ministre de la justice, et nos ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des Lois.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le Ministre secrétaire d'état par intérim,

Signé duc DE CADORE.

N° 4.

Extrait d'une Lettre chiffrée de S. A. le prince de Neufchâtel, major-général, à M. le maréchal prince d'Eckmühl.

Waldeim, le [illegible] mai 1813.

Je vous ai annoncé, Prince, par ma lettre du 5, la victoire complète que l'Empereur a remportée le 2. Probablement nous serons demain à Dresde; le duc d'Elchingen va passer l'Elbe et marcher sur Berlin.

L'Empereur me charge de vous faire connaître qu'il est indispensable que vous vous portiez à Hambourg, que vous vous empariez de cette ville, et que vous dirigiez sur le champ le général Vandamme dans le Mecklenbourg. — Voici la conduite que vous avez à tenir:

Vous ferez arrêter sur-le-champ tous les sujets de Hambourg qui ont pris du service, sous le titre de sénateurs de Hambourg. Vous ferez mettre le séquestre sur leurs biens, et vous les déclarerez confisqués. Le domaine prendra possession des maisons, fonds de terre, etc.

Vous ferez désarmer la ville.

Vous ferez mettre une contribution de *cinquante millions* sur les villes de Hambourg et de Lübeck. Vous prendrez des mesures pour la répartition de cette somme, et pour qu'elle soit promptement payée.

Vous ferez partout désarmer le pays, et arrêter les gendarmes, canonniers, gardes-côtes et officiers, soldats ou employés, qui, étant au service, auraient trahi; leurs propriétés seront confisquées. Vous ferez armer la place de Hambourg; vous ferez faire des ponts-levis aux portes; vous ferez mettre des canons sur les remparts, relever les parapets; vous établirez une citadelle du côté de Harbourg, de manière que quatre ou cinq mille hommes y soient à l'abri de la population et de toute incursion. Vous ferez également armer Lubeck, pour que cette ville soit aussi à l'abri d'un coup de main. Vous réorganiserez Cuxhaven.

Toutes ces mesures, Prince, sont de rigueur; l'Empereur ne vous laisse la liberté d'en modifier aucune.

Le vice-connétable major-général,

Signé ALEXANDRE.

N° 5.

Extrait des minutes de la sécrétairerie d'Etat.

Au quartier-général impérial de Dresde,
le 18 juin 1813.

NAPOLÉON Empereur des Français, etc.
Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

TITRE PREMIER.

ART. 1er.

Il sera formé une liste des absens dans la trente-deuxième division militaire.

ART. 2

Cette liste comprendra :

1°. Tous les individus qui, exerçant des fonctions publiques, se seraient absentés du pays, au moment de la rentrée de l'armée française.

2°. Les sénateurs de Hambourg et de Lubeck qui auraient repris les fonctions de sénateurs après l'évacuation de l'armée française.

3°. Tous les propriétaires qui se seraient absentés depuis le premier mars, et ne seraient pas rentrés 15 jours après la publication du présent décret.

4°. Tous les individus qui auraient accepté un grade d'officier dans les levées pour l'ennemi ; tous les individus qui auraient pris du service dans la légion anséatique, ou auraient fait partie des autorités créées par l'ennemi.

5°. Tous les individus connus pour avoir fait partie des rassemblemens armés, et pour avoir excité le peuple à la révolte.

6°. Tous les individus connus pour être au service d'Angleterre, soit civil, soit militaire, et tous ceux

connus pour être au service de la Russie et de la Prusse, soit civil, soit militaire.

7° Enfin tous les individus qui se seraient absentés de leur domicile depuis le premier mars de cette année, et qui ne seraient pas rentrés dans les 15 jours qui suivront la publication du présent décret.

ART. 3.

La liste de tous les individus absens sera dressée sans délai sous les ordres du prince d'Eckmühl, par département, par arrondissement, par canton et par municipalité. Il sera à cet effet nommé par les préfets une commission dans chaque arrondissement et dans chaque ville. Les listes seront faites de nouveau tous les quinze jours. Il en sera adressé une expédition au ministre de la police générale, et au directeur général de la régie des domaines et de l'enregistrement.

TITRE II.

Des effets de l'Absence.

ART. 4.

Le séquestre sera sur-le-champ apposé sur les biens, meubles et immeubles de tous les individus inscrits sur la liste des absens de la trente-deuxième division militaire. Notre régie des domaines et de l'enregistrement en prendra aussitôt possession. L'état de la valeur de tous les biens saisis sera adressé au directeur général.

ART. 5.

Tant qu'un individu sera sur la liste des absens, il ne pourra exercer aucune action civile ; les créances qui leur appartiendraient, les successions qui leur reviendraient, seront séquestrées et recueillies au profit de notre domaine. Les fruits desdits biens seront versés dans la caisse de l'enregistrement.

ART. 6.

Les individus une fois inscrits sur la liste des absens, et leurs biens en la possession de la régie des domaines, la radiation de leurs noms de dessus ladite liste et la main-levée du séquestre de leurs biens, ne pourra plus être faite qu'en vertu d'un décret de Nous.

ART. 7.

Nos ministres des finances, du trésor, de la police et de la guerre, sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au bulletin des lois et communiqué au major-général, au directeur de l'administration de l'armée, et au prince d'Eckmühl.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le Ministre secrétaire d'état,

Signé le comte DARU.

N° 6.

Extrait d'une Lettre de l'Empereur à M. le Maréchal Prince d'Eckmühl.

Dresde, le 1er juillet 1813.

Mon cousin, j'apprends qu'il y a des difficultés à Hambourg pour la liste des absens. Je vous laisse carte blanche là-dessus. Je vous laisse le maître, si vous le jugez convenir à mes intérêts, de publier une amnistie (pour ceux bien entendu qui seraient rentrés dans l'espace de quinze jours). Vous excepteriez de cette amnistie qui vous jugeriez convenable.

Signé NAPOLÉON.

N° 7.

Copie de l'arrêté d'Amnistie.

Hambourg, le 24 juillet 1813.

Le maréchal prince d'Eckmühl, gouverneur général de la trente-deuxième division militaire, commandant en chef le treizième corps;

Vu les ordres de S. M. l'Empereur et Roi, en date du 16 juillet 1813;

Arrête les dispositions suivantes :

ARTICLE PREMIER.

Amnistie est accordée pour les faits d'insurrection, de rébellion et de désertion commis jusqu'à ce jour dans la trente-deuxième division militaire.

ART. 2.

Sont exceptés de cette amnistie, mais seulement pour les effets ci-dessous déterminés à l'art. 3, les individus dont les noms suivent :

Gries, ex-syndic, ex-secrétaire général de la préfecture des Bouches-de-l'Elbe, à Hambourg;

Coth, ex-sénateur de Lubeck, à Lubeck;

Kruckenberg, ex-maire de Lunebourg, à Lunebourg;

De Lenthe, ex-président de l'académie des nobles, à Lunebourg;

De Meding, ex-législateur et membre de la commission de liquidation, à Lunebourg;

De Marschalk, ex-maire de l'arrondissement de Stade;

De Zesterfleth, ex-conseiller à la cour impériale de Hambourg;

De Decken fils, ex-conseiller dans le Hanovre, et propriétaire à Stade;

Von Hess, docteur à Hambourg;

De Zastrow, ex-inspecteur des forêts, à Haarbourg.

De Kielmann Segge, propriétaire près Lauenbourg.

Mettlerkamp, maître couvreur en plomb à Hambourg;

Hanfft, maître boucher à Hambourg;

De Gruben, sous-préfet à Bremerlehe;

De Decken père, ex-ministre de l'électeur de Hanovre;

Langrehr, ex-receveur municipal à Lunebourg;

Tesdorpff, ex-officier supérieur au service d'Angleterre, à Barnestadt;

De Zerterfleth, ex-substitut du procureur impérial, à Bremerlehe;

D'Issendorff, ex-juge à Bremerlehe;

De Witzsch, ex-substitut du procureur impérial, à Brême;

De Decken, idem. . . . . idem, à Stade;

De Witzendorff, idem. . . idem, à Lubeck;

De Sode, idem. . . . . idem, à Hambourg;

De Haupt, ex-avocat près la cour impériale, à Hambourg;

Fréd. Perthes, libraire à Hambourg;

Zimmermann, ex-homme de loi à Hambourg;

De Ehrenstein, ex-copropriétaire du Correspondant, à Hambourg;

Meyer, ex-burgwogd, à Hambourg.

ART. 3.

Ces individus sont déclarés ennemis de l'état, et bannis à perpétuité de l'Empire français. Leurs biens seront confisqués; ceux desdits biens qui sont en ce

moment affectés à un service public, sont conservés à leur destination actuelle; les autres sont dévolus au domaine extraordinaire.

ART. 4.

Tous les individus de la trente-deuxième division militaire, qui se sont absentés depuis le 1er mars 1813, et qui ne seraient pas rentrés au moment de la publication du présent arrêté, autres toutefois que ceux dénommés dans l'art. 2 ci-dessus, auront, pour tout délai, jusqu'au 5 août 1813, pour rentrer dans leur domicile ou résidence ordinaire. Le maire adressera une expédition de ce procès-verbal au préfet du département, qui en rendra compte, d'une part au ministre de la police générale, et d'autre part au gouverneur général.

La minute du procès-verbal sera conservée dans les archives de la mairie.

ART. 5.

Ceux qui ne seront pas rentrés à cette époque, sont assimilés aux individus compris dans l'art. 2 du présent arrêté, et punis des mêmes peines.

ART. 6.

Les pères et mères ou tuteurs des individus non majeurs, ou ne jouissant pas de leurs droits, sont responsables de ceux de leurs enfans ou pupilles qui porteraient les armes contre la France, ou qui ne rentreraient pas dans le délai ci-dessus prescrit;

Et en conséquence ils payeraient, dans le délai d'un mois, sur un rôle rendu exécutoire par le préfet, une amende quadruple de leur contribution annuelle, tant foncière, mobilière, que personnelle.

ART. 7.

La présente amnistie n'est point applicable aux violences, blessures et meurtres individuels, ni aux pillages, extorsions et vols, quand bien même ces actes auraient eu leur cause dans l'insurrection et la rébellion.

Il n'est rien changé par l'amnistie aux suspensions provisoires des magistrats, fonctionnaires publics ou agens, qui ont été complétement prononcées avant la date du présent arrêté, ni aux autres mesures administratives ou de haute police qui ont été prises.

ART. 8.

La plus grande publicité sera donnée à cet arrêté; le chef d'état-major-général en adressera des expéditions au lieutenant-général de justice, aux préfets et au directeur-général de la haute police.

Fait au palais du gouvernement à Hambourg, le 24 juillet 1813.

Le Maréchal-Duc d'Auerstadt

Signé Prince D'ECKMÜHL.

N° 8.

Copie d'une Lettre de M. le Maréchal Prince d'Eckmühl, à l'Empereur.

Hambourg, le 9 juillet 1813.

SIRE,

Je viens de recevoir les différentes lettres de Votre Majesté du 16. J'ai réuni chez moi M. le comte de Chaban, M. le baron de Beyts, le préfet, le procureur-général et le directeur-général de la haute police, pour la rédaction de l'arrêté que Votre Majesté m'a autorisé de prendre pour publier l'amnistie, et en même temps pour faire connaître ceux qui en sont exceptés.

Le Maréchal-Duc d'Auerstadt.

Signé Prince D'ECKMÜHL.

N° 9.

Copie d'une Lettre de l'Empereur, à M. le Maréchal prince d'Eckmühl.

Bunzlaw, le 7 juillet 1813.

Mon Cousin, témoignez ma satisfaction au général Vandamme, sur l'occupation de Hambourg. Je vous

envoie un officier d'ordonnance qui est officier du génie. Il verra en détail Hambourg, les Iles, Haarbourg, Lunebourg, Lubeck, si vous y êtes, le fort de Cuxhaven, et viendra me rendre compte de tout ce que vous faites, et de quelle manière se dirigent les travaux. Le major-général a dû vous faire connaître mon système, c'est celui que j'ai adopté pour toutes les grandes villes. Une ville comme Hambourg ne pourrait être défendue que par une garnison de vingt-cinq mille hommes et un matériel immense; et, pour courir les chances de perdre une garnison de vingt-cinq mille hommes et un grand matériel, il faudrait une place qui pût se défendre au moins deux mois de tranchée ouverte. Or, pour donner à l'enceinte de Hambourg une résistance de deux mois de tranchée ouverte, il ne faudrait par moins de dix ans et 30 à 40 millions. Toutefois, je veux conserver Hambourg, non seulement contre les habitans, contre les troupes de ligne, mais même contre un équipage de siége. Je veux que, si cinquante mille hommes se présentent devant Hambourg, la ville soit, non-seulement à l'abri d'un coup de main, mais puisse se défendre, obliger l'ennemi à ouvrir la tranchée, et soutenir quinze ou vingt jours de tranchée ouverte. Ces résultats, je veux les obtenir cette année, avec la seule dépense de deux à trois millions, avec un matériel de cent à cent cinquante bouches à feu et une simple garnison de six mille hommes. Je veux que, dans cette hypothèse, la ville prise après un blocus de quinze ou vingt jours de tranchée

ouverte, je ne perde rien, ni en canons, ni en hommes, et que la garnison puisse se réfugier dans une citadelle, et se défendre un ou deux mois de tranchée ouverte, selon la capacité et le degré de perfection auquel sera porté cette citadelle. — La simple exposition de ce système l'explique; il faut travailler à l'exécuter sans perdre une heure. Vingt-quatre heures après l'arrivée de mon officier d'ordonnance, dix mille travailleurs doivent être à l'ouvrage. — Vous devrez, 1°. faire abattre toutes les maisons qui sont sur le rempart, impitoyablement, sauf l'évaluation de l'indemnité qui sera payée par la ville. 2°. Vous devez faire abattre toutes les maisons qui sont sur le glacis; 3°. toutes les maisons qui sont sur la citadelle. 4°. Vous devez en même temps faire relever tous les parapets en creusant tous les fossés; 5°. faire faire des ponts-levis à toutes les portes; 6°. faire faire des demi-lunes devant toutes les portes; 7°. mettre de l'eau autant que les fossés en pourront contenir; 8°. faire ce qui est nécessaire pour pratiquer une inondation dans les parties qui en sont susceptibles; 9°. fermer à la gorge tous les bastions les plus importans et les plus grands, avec un mur crénelé; les moins importans avec une bonne palissade; 10°. faire travailler à un chemin couvert et à un glacis; faire palissader les chemins couverts; 11°. faire placer sur chaque bastion au moins quatre pièces de canon, dont deux d'un calibre de douze ou supérieur; deux d'un calibre inférieur; 12°. faire placer

des mortiers en forme de citadelle pour pouvoir tourner contre la ville, dans les deux bastions les plus grands, et spécialement dans le bastion et la partie de l'enceinte qui est entre les deux lacs, et qui peut facilement être isolée et considérée comme citadelle; 13°. rétablir les retranchemens qui couvrent le grand faubourg; le bien palissader, y établir quelques blockhans; 14°. faire occuper toutes les Iles par un système de redoutes et de digues; faire même des ponts sur pilotis, sur les petits bras; faire deux bacs sous chaque gros bras, comme je l'ai pratiqué à Anvers, l'un pour la marée descendante, et l'autre pour la marée montante, de manière que cent chevaux et cinq cents hommes d'infanterie puissent passer à la fois; relever, armer et palissader Haarbourg. Supposé tous ces ouvrages faits, et ils peuvent l'être en peu de mois, il est évident que quatre compagnies d'artillerie et cinq mille cinq cents hommes d'infanterie seront maîtres de Hambourg. Pour compléter le système, tracer une citadelle entre la rivière et la ville, de sorte que la citadelle, les Iles et Haarbourg fassent un seul système. Cette citadelle peut d'abord être faite en terre avec des fossés pleins d'eau, de bonnes palissades et des blindages en bois pour les magasins d'artillerie, pour les magasins à poudre et pour la garnison. Vous voyez que la ville prise après un siége en règle, la garnison se réfugierait dans la citadelle, dans les Isles et dans Haarbourg. Tout cela peut se faire dans l'année. Les années prochaines je ferai

revêtir la citadelle en pierre et lui donnerai toute la force possible. Voilà le système défensif que j'ai adopté pour Hambourg. Je donne l'ordre au général Haxo de l'étudier, de le tracer et de l'exécuter; mais il est bien important que vous profitiez du premier moment, pour jeter à bas toutes les maisons qui gêneraient l'emplacement de la citadelle, comme je l'ai dit plus haut. Je sais que le général Haxo avait projeté de placer la citadelle du côté d'Altona; cela n'est pas possible, cela effrayerait les Danois; d'ailleurs mon intention est que la citadelle soit une tête de pont sur la rive droite, Haarbourg une tête de pont sur la rive gauche, les Iles un moyen de communication. Vous savez que je n'ai point vu Hambourg; que l'on doit étudier l'esprit de l'ordre que je donne, et non la lettre, de manière qu'au 15 juillet il n'y ait aucune difficulté à laisser six mille hommes isolés à Hambourg, et que leur communication avec la rive gauche soit à l'abri de toute inquiétude.

Sur ce, je prie Dieu, etc., etc.

Signé NAPOLÉON.

N° 10.

Lettre de l'Empereur, à M. le Maréchal prince d'Eckmühl.

Dresde, le 10 juin 1813.

Mon Cousin, vous trouverez ci-joint l'ordre que je donne au ministre de la guerre pour Hambourg. Veillez à son exécution.

Extrait de l'Ordre joint à cette Lettre.

Dresde, le 10 juin 1813.

Monsieur le duc de Feltre, donnez ordre que cent mille kilogrammes de poudre soient envoyés sans délai, de Wesel sur Hambourg..... Vous rappellerez mes ordres précédens pour que toutes les dépenses du génie, de l'artillerie et des approvisionnemens soient faites aux dépens de la ville.

Signé NAPOLÉON.

N° 11.

Lettre de l'Empereur, à M. le maréchal prince d'Eckmühl.

Dresde, le 16 juin 1813.

Mon Cousin, faites saisir les brais, goudrons, et autres effets utiles à la marine, que vous pourrez trouver à Hambourg, sauf à en tenir compte plus tard à qui de droit. Je préviens de cet ordre le ministre de la marine.

Sur ce, je prie Dieu, etc., etc.

Signé NAPOLÉON.

N° 12.

Lettre de l'Empereur, à M. le maréchal prince d'Eckmühl.

Dresde, le 17 juin 1813.

Mon Cousin, les Prussiens étaient dans l'habitude d'avoir un dépôt de bois de construction à Hambourg; faites saisir ces bois : en général tout ce qu'il y aurait de mâts, matériaux, de courbes et de bois propres à la marine, dans les magasins tant publics que particuliers, faites-le saisir. Faites diriger tous les bois,

chanvres, goudrons, mâts, courbes, etc. sur Amsterdam. Faites diriger toutes les marchandises anglaises et coloniales sur Amsterdam, Anvers et Cologne.

Sur ce, je prie Dieu, etc.

Signé NAPOLÉON.

N° 3.

Lettre de l'Empereur, à M. le maréchal prince d'Eckmühl.

Dresde, le 17 juin 1813.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 11 juin. Je viens de prendre un décret pour toutes les dépenses de la trente-deuxième division. Il faut que ces départemens sentent la différence qu'il y a à être sous le régime constitutionnel ou hors de la constitution. En conséquence, vous leur ferez payer des centimes additionnels pour subvenir à toutes les dépenses, à l'exception de la solde. Toutes les voitures, chevaux et harnois que vous prendrez pour les bataillons d'équipages militaires, seront payés soit sur les fonds extraordinaires de guerre de la trente-deuxième division, soit sur les 10 millions de contributions en nature que doit fournir Hambourg, soit sur les bons de Hambourg. Quant aux dépenses des fortifications, elles entreront également dans les dépenses de la trente-deuxième division. J'ai pris un décret qui nomme le comte

de Chaban, intendant-général des finances dans la trente-deuxième division.

Sur ce, je prie Dieu, etc.

Signé NAPOLÉON.

N° 14

Au quartier-impérial de Dresde,
le 17 juin 1813.

Napoléon, Empereur des Français, etc.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Les dépenses de la guerre et de l'administration de la guerre dans la trente-deuxième division militaire, seront toutes supportées par cette division, hormis la solde, qui continuera à être payée par le trésor impérial.

ART. 2.

Les sommes nécessaires pour subvenir à tous les services de la guerre et de l'administration de la guerre dans la trente-deuxième division militaire, à dater de l'époque où ces départemens ont été mis hors de la constitution, seront réalisées, moyennant des centimes de guerre qui seront perçus sur toutes les branches de la contribution.

ART. 3.

Notre Cousin le prince d'Eckmühl, gouverneur général, muni de tous nos pouvoirs, déterminera la quotité de centimes additionnels à mettre en recouvrement, conformément au présent décret.

La recette en sera faite par les receveurs des contributions, qui en verseront le montant dans la caisse du payeur de la division militaire. Il en sera tenu un compte séparé au trésor impérial, sous le titre de recette extraordinaire de guerre de la trente-deuxième division militaire.

ART. 4.

Les dépenses du service de la guerre et de l'administration de la guerre, seront soldées sur ces fonds, par les ordres du gouverneur général, et en vertu d'ordonnances délivrées par le conseiller d'état comte de Chaban, intendant-général des finances dans la trente-deuxième division. Ces dépenses seront régularisées ensuite par des ordonnances de nos ministres de la guerre, mais ne seront pas comprises dans le budjet de l'Etat.

ART. 5.

Nos ministres des finances, du trésor, de la guerre, et de l'administration de la guerre, sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera communiqué au major-général, au ministre directeur de l'admi-

nistration de l'armée, et à notre Cousin le prince d'Eckmühl.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur.

Le ministre sécrétaire d'Etat,

Signé le comte DARU.

Pour ampliation,

Le prince vice-connétable, major-général,

Signé ALEXANDRE.

N° 15.

Au quartier-impérial de Dresde,
le 17 juin 1813.

NAPOLÉON, Empereur des Français, etc.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Il sera fait une remonte de 10,000 chevaux au dépôt de Hanovre, sous la direction du général comte Bourcier, savoir :

2,000	chevaux de cuirassiers.
2,000	*id.*..... de dragons.
4,000	*id.*..... de cavalerie légère.
2,000	*id.*..... de trait.
Total 10,000	chevaux.

ART. 2.

Sur ces 10,000 chevaux, 5,000, savoir :

500 de cuirassiers.
500 de dragons.
2,000 de cavalerie légère.
2,000 de trait.

Seront requis dans les départemens de la trente-deuxième division militaire, et payés en bons de la ville de Hambourg, au prix de 400 francs l'un portant l'autre.

2,000 chevaux, savoir :

500 de cuirassiers.
500 de dragons.
1,000 de cavalerie légère.

Seront livrés par la ville de Hambourg, en à compte de dix millions de la contribution, qui doivent être acquittés en nature ; et 5,000 chevaux, savoir :

1,000 de grosse cavalerie.
1,000 de dragons.
1,000 de cavalerie légère.

Seront achetés au moyen de nouveaux marchés, passés par le général Bourcier.

ART. 3.

A cet effet, il est ouvert au général Bourcier, indépendamment de ses crédits antérieurs,

1°. Sur les fonds du ministère de la guerre, chapitre V, achats de chevaux d'artillerie, exercice 1813, budjet de la grande armée, un crédit de 400,000 fr. en bons de la ville de Hambourg.

2°. Sur les fonds du ministère de l'administration de la guerre, chapitre II, convois et transports, exercice 1813, budjet de la grande armée, un crédit de 400,000 francs en bons de la ville de Hambourg.

3 Sur les fonds du même ministère, chapitre XIV, remontes, budjet de la grande armée, un crédit de 2,700,000 francs, dont 1,200,000 francs payables en bons de la ville de Hambourg, pour acquitter le prix des 500 chevaux de grosse cavalerie, des 500 chevaux de dragons, et de 2,000 de cavalerie légère requis dans la trente-deuxième division militaire, et 1,500,000 francs en espèces, pour acquitter le prix de 1,000 chevaux de grosse cavalerie, 1,000 chevaux de dragons, et 1,000 chevaux de cavalerie légère, à acheter en exécution de l'article ci-dessus.

ART. 4.

Le crédit de 400,000 francs accordé au général Bourcier, sur le chapitre V du ministère de la guerre, pour l'achat de 1,000 chevaux du train d'artillerie, sera prélevé sur le fonds de réserve de 5,100,000 francs créé par notre décret du 31 mai, et ajouté au budjet de la grande armée, ministère de la guerre. En conséquence, ledit fonds de réserve sera réduit à 4,700,000 francs; les 400,000 francs accordés pour

l'achat de 1,000 chevaux des équipages militaires, et les 2,700,000 francs pour l'achat de 6,000 chevaux de remonte, seront prélevés sur le fonds de réserve de 31,030,000 francs du ministère de l'administration de la guerre, budjet de la grande armée, lequel fonds de réserve se trouvera réduit par ce prélèvement, à la somme de 27,950,000 francs.

ART. 5.

Nos ministres de la guerre, de l'administration de la guerre, des finances et du trésor, sont chargés de l'exécution du présent décret qui sera adressé au major-général et au directeur de l'administration de l'armée.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur,
Le Ministre sécrétaire d'Etat,
Signé le comte DARU.

Le Ministre de la guerre,
Signé Duc de FELTRE.

Pour ampliation,
L'Inspecteur en chef aux revues,
Secrétaire-général,
Signé FRIRION.

N° 16.

Lettre de l'Empereur A M. le Maréchal Prince d'Eckmühl.

Magdebourg, le 12 juillet 1813.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 9 juillet ; les dispositions prises le 5 juillet n'ont rien de commun avec le décret du 16 juin. Par le décret du 16 juin, une levée de 5,000 chevaux sur la trente-deuxième division militaire, et de 2,000 chevaux sur la ville de Hambourg, total, une levée de 7,000 chevaux est ordonnée ; ces chevaux doivent être fournis par le général Bourcier, commandant du dépôt général de remonte, dont le dépôt de Hambourg ne forme qu'une partie ; ensuite, le 5 juillet, je vous ai fait connaître que vous deviez monter à Hambourg.

1°. Les 1,250 hommes du vingt-huitième de chasseurs.

2°. Les 1,250 hommes du régiment de marche, envoyé par le général Bourcier.

3°. Les 2,400 hommes de la brigade de cuirassiers de Hambourg.

Total des chevaux à fournir, 5,000 chevaux.

Vous devez employer, pour monter ces cinq mille hommes, une partie des sept mille chevaux que vous devez avoir levés, en exécution de mon décret du 16

juin. Je pense qu'il y aurait de graves inconvéniens à ne pas lever par réquisition les cinq mille chevaux de la trente-deuxième division ; c'est le moyen le plus simple d'avoir promptement des chevaux. Je suppose que vous avez déjà ordonné cette réquisition, et je n'approuverais pas qu'on la remplaçât par un marché. Quant aux selles, il faut les faire confectionner à Hambourg. J'ai toujours ouï dire qu'il y avait beaucoup de cuirs à Hambourg. Enfin, une partie de ces selles peut être tirée des magasins de Wesel. Du reste, vous devez écrire au général Bourcier pour tous les détails, vu qu'il est chargé des deux dépôts et qu'il a l'ensemble de toute l'opération. Il a des dispositions faites pour dix-mille deux cent soixante-quatorze chevaux. Je vous envoie un rapport de ce général ; vous y verrez comme l'opération s'est faite, et je pense que cette pièce vous mettra parfaitement au fait.

Signé NAPOLÉON.

N° 17.

Extrait des Minutes de la Secrétairerie d'État.

Au quartier impérial de Dresde,
le 17 juin 1813.

NAPOLÉON, Empereur des Français, etc.
Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le comte de Chaban, conseiller-d'état, est nommé intendant des finances de la trente-deuxième division militaire.

ART. 2.

Nos ministres des finances, du trésor, de la guerre et de l'administration de la guerre, sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera communiqué au major-général, au ministre directeur de l'administration de l'armée et au prince d'Eckmühl.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le Ministre secrétaire d'Etat,

Signé comte DARU.

Le Ministre de la guerre,

Signé duc de FELTRE.

Pour ampliation,

L'Inspecteur en chef aux revues, secrétaire-général,

Signé FRIRION.

N° 18.

Extrait du Décret impérial du 24 décembre 1811, relatif à l'organisation et au service des états-majors des places.

TITRE III.

CHAPITRE III.

De l'état de guerre.

ART. 95.

Dans toute place en état de guerre, si le ministre ou le général d'armée en donne l'ordre, ou si les troupes ennemies se rapprochent à moins de trois journées de marche de la place, le gouverneur ou commandant est sur-le-champ, et sans attendre l'état de siége, investi de l'autorité nécessaire,

1°. Pour faire sortir les bouches inutiles, les étrangers et les gens notés par la police civile ou militaire;

2°. Pour faire rentrer dans la place, ou empêcher d'en sortir, les ouvriers, les matériaux et autres moyens de travail, les bestiaux, denrées et autres moyens de subsistance;

3°. Pour faire détruire, par la garnison et la garde nationale, tout ce qui peut, dans l'intérieur de la place, gêner la circulation de l'artillerie et des troupes; à l'extérieur, tout ce qui peut offrir quel-

que couvert à l'ennemi et abréger ses travaux d'approche.

N° 19.

Extrait des Minutes de la secrétairerie d'Etat.

Au quartier impérial de Dresde,
le 18 juin 1813.

NAPOLÉON, Empereur des Français, etc.
Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Les villes de Hambourg et de Lubeck sont mises en état de siége.

ART. 2.

Défense est faite à tout habitant de Hambourg et de Lubeck de porter aucune espèce d'armes. Défense leur est faite également d'avoir chez eux ou de receler des armes, de quelque espèce que ce soit (fusils, pistolets, sabres, épées, canons, poudre, munitions de guerre, etc.).

ART. 3.

Tout individu qui sera convaincu d'être dépositaire d'armes, ou d'avoir eu connaissance des lieux où des armes auraient été cachées, et qui n'aurait pas fait sa déclaration dans les quinze jours qui suivront

la publication du présent décret, sera traduit pardevant une commission militaire, et condamné à mort.

ART. 4.

Nos ministres de la guerre et de la police sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera communiqué au major-général et au prince d'Eckmühl.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le Ministre secrétaire d'Etat,

Signé le comte DARU.

N° 20.

Lettre de M. le Maréchal Prince d'Eckmühl à M. le Général Comte Hogendorp, gouverneur de Hambourg.

Ratzbourg, le 16 octobre 1813.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

Indépendamment des grands approvisionnemens que je fais réunir à Hambourg pour assurer la subsistance de l'armée, il est à désirer que la population en fasse entrer le plus possible; je désirerais donc que l'on trouvât ce moyen sans faire de publication. Il

faut vous concerter à cet égard avec M. le Préfet et M. le comte de Chaban. Une publication aurait trop d'inconvéniens, en ce qu'elle mettrait l'alarme, et ferait supposer des événemens qui n'auront peut-être pas lieu, c'est-à-dire, le cas où les troupes devraient se renfermer dans Hambourg, et où la place serait exposée par conséquent à un blocus ou à un siége.

Hambourg est déclaré il y a déjà long-temps en état de siége par un sénatus-consulte ; on pourrait donc faire insinuer à tous les habitans, soit par le préfet, soit par le commandant, que, par le seul fait de cette publication, ils sont dans l'obligation d'avoir leurs approvisionnemens pour jusqu'à la récolte prochaine, parce que tous ceux qui ne les auraient pas se mettraient dans le cas d'être renvoyés de la place.

Tous les commandans de quartier devraient rendre compte chaque semaine de l'état d'approvisionnement des habitans dans leurs quartiers ; ceci n'est qu'une simple idée que je vous donne.

La commission de gouvernement, en patentant un certain nombre de boulangers, leur avait fait contracter l'obligation d'avoir des approvisionnemens pour six mois pour la population d'Hambourg.

Depuis mon retour à Hambourg, j'ai renouvelé cet ordre ; M. le Préfet et M. le comte de Chaban m'ont assuré que les boulangers avaient cet approvisionnement. Conférez-en avec ces Messieurs, pour avoir des certitudes à cet égard. Il est également im-

portant que vous sachiez ce que le commerce a de grains dans Hambourg. Il faut prendre des mesures pour avoir ces renseignemens, sans donner lieu à des conjectures, et sans jeter l'alarme.

L'objet de la viande pour les habitans est aussi très-majeur; il faut en conférer avec ces Messieurs.

Le défaut de fonds et peut-être aussi le manque de riz en Holstein, empêchent les approvisionnemens de cette denrée; du moins ils ne seront pas considérables. Il faut y suppléer par de grands approvisionnemens de légumes secs et de pommes de terre : on pourrait s'en procurer par réquisition; concertez-vous également avec ces Messieurs à cet égard, et qu'on me propose des mesures.

Le Maréchal-Duc d'Auerstadt.

Signé Prince d'Eckmühl.

N° 21.

Lettre de M. le Maréchal Prince d'Eckmühl, à M. le Général comte Hogendorp, Gouverneur de Hambourg.

Hambourg, le 9 novembre 1813.

Monsieur le Gouverneur,

Je regarde qu'il est très-utile que vous fassiez publier dans l'intérieur de la ville, que les habitans doi-

vent s'approvisionner jusqu'à la récolte, c'est-à-dire jusqu'au mois de juillet 1814. Vous ferez connaître que ceux qui, dans le courant du mois de novembre, n'auront pas fait cet approvisionnement, se mettront dans le cas d'être renvoyés de la ville.

Vous ferez insinuer à toutes les autorités qu'elles doivent s'approvisionner en vivres et en fourrages, et que c'est à elles aussi à s'occuper de leurs subordonnés.

Signé Prince D'ECKMÜHL.

N° 22.

Annonce et Proclamation du Général russe Comte Beningsen.

Au quartier-général à Bergedorff,
le $\frac{11}{23}$ décembre 1813.

Je fais savoir aux habitans de la ville de Hambourg qui pourront encore être expulsés, qu'ils trouveront dans mon quartier-général des armes pour rentrer triomphans, et le glaive de la vengeance à la main.

N° 23.

ORANGE BOWEN (*Hollandais !*)

Ecoutez les cris de joie de vos heureux compatriotes. Le bon vieux temps est revenu, et la Hollande prospère comme autrefois, car ses braves fils combattent déjà sur le territoire ennemi dans les rangs de leurs libérateurs, qui sont aussi ceux du monde. Malheureux à Hambourg, vous êtes les derniers du peuple belge dans l'esclavage des Français. Hâtez-vous donc de venir nous joindre avant que le châtiment terrible des derniers ennemis en Allemagne réfugiés à Hambourg commence; car alors les assaillans, dans l'ivresse de la victoire, confondront l'innocent hollandais avec le coupable français.

Encore une fois, Hollandais, empressez-vous de venir, ou faites-moi connaître comment je puis vous sauver; votre patrie vous appelle par ma voix.

Le général en chef de l'armée impériale russe de Pologne,

Comte BENINGSEN.

N° 24.

MALHEUREUX HAMBOURGEOIS

Cruellement maltraités par les ennemis de l'humanité ! ce que le petit nombre de vos libérateurs n'a pu exécuter au commencement de cette année, vous pouvez l'attendre aujourd'hui avec confiance d'une armée assez considérable pour détruire le reste des Français réfugiés chez vous. Plus de 100,000 Russes, Suédois, Prussiens et Saxons, couronnés par la victoire, sont devant vos murs ; une nombreuse artillerie les accompagne. Ils vous disent, comme frères, ne perdez point courage, l'heure de la vengeance est arrivée. En vain vos féroces oppresseurs ont essayé de dérober à votre connaissance que l'Allemagne est purifiée de leur présence ; que la Hollande est au pouvoir de son souverain légitime, le brave prince d'Orange ; que les puissances alliées ont passé le Rhin ; que les armées autrichiennes ont fait des progrès considérables en Italie, et que, de concert avec les Bavarois, ils ont pénétré en France par la Suisse ; que Modlin, Zamosc, Dantzick, Stettin, Dresde, sont en notre puissance, et que des armées innombrables se sont déjà formées dans les pays délivrés, pour repousser à jamais les hordes sauvages et barbares de l'ennemi humilié.

En vain aussi votre tyran vous cache-t-il, soldats allemands, hollandais et italiens, que vous êtes les derniers instrumens de ses cruautés.

La vérité se montre au grand jour ! aux armes, vous tous qui avez du courage, pour secouer le joug infâme. Et vous aussi, Hambourgeois ! en Dieu et pour votre patrie est notre cri de ralliement. Bientôt les portes de votre prison seront enfoncées.

Le général en chef de l'armée impériale russe de Pologne,

Comte DE BENINGSEN.

N° 25.

Lettre de M. le comte de Chaban, intendant général des finances de la trente-deuxième division militaire, à M. le Maréchal Prince d'Eckmühl.

Hambourg, le 10 septembre 1813.

MONSEIGNEUR,

La mesure que Votre Altesse me prescrit offre les plus grandes difficultés; rien ne m'arrêtera pour les lever, mais je ne dois pas vous cacher que je doute de réussir.

La quantité de grains est énorme, je doute que les deux mille last de grains existent; la récolte n'est

pas tout-à-fait rentrée, et on commence à peine à battre.

J'ai commencé par la ville de Hambourg : M. le préfet fait faire un recensement des grains qui y existent, et je lui ai annoncé que je désirais assurer le service d'octobre, et que n'ayant pas de fonds, ne sachant pas ce que le gouvernement ordonnerait pour le dernier trimestre, il fallait que j'assurasse le service, que je ne le pouvais que par des réquisitions ; il va en frapper, mais jamais nous n'atteindrons les 2,000 last de grains.

Quant à l'avoine, Monseigneur, il faudrait des fonds ; le Holstein offre des ressources, mais avec de l'argent.

Pour le foin et la paille, permettez-moi de faire observer à Votre Altesse, que je ne puis ordonner la salaison de toutes les viandes destinées à l'approvisionnement de siége ; que M. le gouverneur de la ville s'opposerait à cette mesure, à moins que vous ne lui en donnassiez l'ordre, et que le secret que vous m'ordonnez s'oppose à ce que je levasse les difficultés qu'il me ferait ; mais comme le temps de la salaison n'est pas encore venu, Votre Altesse a le temps de lui prescrire ses intentions.

Nous aurons toujours la quantité de sel nécessaire ; cependant j'ai déjà adressé à Votre Altesse, l'impossibilité de transporter ici tous les sels, d'abord parce qu'il n'y a pas assez d'argent à la saline, ensuite parce que les moyens de transport, même avec de l'argent,

manqueraient. Je tâcherai de requérir les distillateurs pour de l'eau-de-vie, mais les fonds m'arrêteront toujours.

On pourrait peut-être avoir du riz en Holstein, même obstacle à cause de l'argent.

Vous savez, Monseigneur, que je ne peux pas disposer des fonds, et qu'à peine je peux faire aller le service courant; vous sentez les difficultés sans nombre, et presque insurmontables, que je rencontrerai à chaque pas; n'importe, tout ce qui sera possible sera fait.

Une plus grande difficulté se présentera encore au mois d'octobre, et les mois suivants, si le gouvernement ne prend pas des mesures pour assurer le service en faisant des fonds.

J'avais présenté un budjet de 12 millions; j'ai fait observer que je n'avais que 6 millions de centimes pour faire face aux dépenses de ce budjet. J'ai demandé qu'on m'abandonnât les fonds de la trente-deuxième division, et que je garantissais tous les services. Je n'ai point eu de réponse; Votre Altesse n'en a pas reçu non-plus. J'ai fait le service courant; rien n'a manqué, quoique la dépense ait augmenté, et le service ira jusqu'au mois d'octobre; mais à cette époque, je n'ai plus ni crédit, ni fonds assurés, ni fonds à percevoir, tout doit s'écrouler.

Je vous supplie, Monseigneur, de mettre sous les yeux de Sa Majesté, la position de la trente-deuxième division.

Je dois vous rappeler que ce budjet de 12 millions n'a point été approuvé, que les dépenses que j'ai faites n'ont point été autorisées : j'ai tout pris sur moi, ou d'après vos ordres, ou pour le bien et l'urgence du service. Veuillez insister pour que Sa Majesté donne des ordres pour que ces dépenses soient régularisées.

Signé CHABAN.

N° 26.

Lettre de M. le comte de Chaban, à M. le Maréchal prince d'Eckmühl.

Hambourg, le 15 septembre 1813.

PRINCE,

Par ma lettre du 10 de ce mois, j'ai entretenu Votre Altesse des difficultés qui se présentaient pour le mois d'octobre et la fin de l'année; je lui ai parlé du budjet qui n'a pas encore été approuvé pour la dépense du trimestre courant. Je vous supplie, Monseigneur, de prendre en grande considération la position dans laquelle je me trouve.

J'avais eu l'honneur de vous présenter un budjet s'élevant à 12,042,349 francs. Ce budjet fut envoyé à S. Exc. M. le comte Daru, le 10 juillet, qui me le renvoya en disant qu'il n'avait pas pu le présenter à S. M. l'Empereur, parce qu'il n'offrait pas à l'appui

les devis pour les dépenses de l'artillerie et du génie. Je lui ai répondu, et lui ai fait observer qu'il était impossible de donner de devis pour des travaux qui étaient ordonnés, mais qui n'étaient point fixés, pour des travaux enfin, exécutés, pour ainsi dire, aussitôt que conçus.

Votre Altesse, ainsi que moi, n'avons reçu aucune réponse.

Il en est résulté, Monseigneur, que nous avons fait le service et les dépenses, sans avoir d'autorisation, et que nous sommes arrivés jusqu'ici sans pouvoir nous rendre compte comment nous avons pu faire.

Par le tableau ci-joint, Votre Altesse verra dans la première colonne le budjet que nous avions présenté; dans la seconde, les sommes qu'elles y a ajoutées, qui, à la vérité, n'excèdent que de très-peu l'article des dépenses imprévues; dans la troisième, les dépenses que j'ai effectuées; dans la quatrième, ce qui resterait à payer; dans la cinquième, les articles sur lesquels y a un excédant; et dans la sixième enfin, les articles qui ne doivent pas être compris dans le budjet, ou sur lesquels il pourrait y avoir quelque économie.

Vous remarquerez à la fin, la totalité des dépenses faites ou indispensables à faire, devant toujours s'élever à 9,441,296 francs.

Les centimes additionnels ne s'élevant qu'à 6

millions, en conséquence, il y aurait un déficit de 3,441,296 francs.

Votre Altesse peut se rappeler que je lui ai toujours annoncé que la somme de 6 millions était inférieure aux besoins ; que cette somme perçue concurremment avec les impôts ordinaires, ne pourrait pas rentrer dans les délais fixés, et au 11 septembre je n'avais reçu effectivement que 3,049,670 francs, et j'ai déjà dépensé 4,741,143 francs ; en sorte que j'ai été obligé de prendre par avance, sur les revenus de la trente-deuxième division 1,701,473 francs.

Depuis le 1er. septembre, toute anticipation m'est interdite, et comme intendant-général de la trente-deuxième division, je suis réduit aux centimes de guerre (6,000,000) sur le montant desquels je suis autorisé à délivrer des ordonnances, d'après les ordres de Votre Altesse.

Le décret impérial du 17 juin, ordonne que les dépenses de la guerre et de l'administration de la guerre, dans la trente-deuxième division militaire, seront toutes supportées par cette division, hormis la solde, au moyen des centimes de guerre qui seront perçus sur toutes les branches des contributions.

Votre Altesse a imposé 6 millions ; et certes, si on s'était borné à imposer des centimes de guerre, on n'aurait pas atteint cette somme qui fait la moitié de l'impôt annuel des trois départemens.

Sa Majesté, en ordonnant que les dépenses de la guerre et de l'administration de la guerre, seraient

supportées par la trente-deuxième division, n'a voulu lui imposer qu'une charge qu'elle pouvait supporter. En considérant toutes les réquisitions de tout genre, imposées à cette division, je dois déclarer que la somme de 6 millions est le *nec plus ultrà* que l'on peut recevoir.

Ainsi il faut trouver un moyen, soit sur les revenus ordinaires, soit sur les impositions extraordinaires, de fournir aux fonds nécessaires pour les dépenses de ce trimestre et à ceux nécessaires pour celles du trimestre prochain.

Quant au trimestre actuel, j'ose prier Votre Altesse de solliciter de Sa Majesté d'accorder un supplément pour solder les dépenses dont la majeure partie est déjà faite.

Il n'échappera pas à Votre Altesse que les vivres et fourrages, malgré les économies que j'espère, monteront pour ces trois mois à plus de cinq millions, sans compter l'arriéré. Vous voyez, Monseigneur, sur six millions, ce qui sera resté pour les autres dépenses.

Je compte que votre service ne manquera pas jusqu'au mois d'octobre; mais arrivé à ce terme, je ne garantis rien. Je dois vous déclarer que pour les vivres, l'artillerie, le génie, je n'aurai aucun fonds à faire. Il faut nécessairement que Sa Majesté donne des ordres et prenne des mesures.

Imposer des centimes de guerre ne paraît pas possible; le service extraordinaire de la trente-deu-

xième division pour ce dernier trimestre doit être assigné sur les fonds de cette trente-deuxième division, ou sur les impôts extraordinaires, par S. Ex. le Ministre du trésor.

J'ai été sur le point de me rendre auprès de Votre Altesse pour lui expliquer la position pénible dans laquelle je suis. S'il ne fallait que du dévouement et des efforts, rien ne m'arrêterait ; mais entravé par la disette de fonds, par l'impossibilité où je me trouve d'en avoir pour le trimestre prochain, je dois vous supplier, Monseigneur, de demander à S. M. des ressources, et vous prévenir des graves inconvéniens qui peuvent résulter de nous laisser ainsi dans l'abandon où nous sommes.

Signé CHABAN.

N° 27.

Lettre de M. le comte de Chaban à M. le Maréchal Prince d'Eckmühl.

Hambourg, le 16 octobre 1813.

MONSEIGNEUR,

Depuis long-temps je m'étais concerté avec M. le préfet des Bouches-de-l'Elbe pour la rentrée des impôts ordinaires et extraordinaires ; je ne saurais que rendre justice à son zèle et à son dévouement. Il a

sans cesse été occupé à chercher et à employer les mesures propres à faire rentrer les fonds; mais quelque rigoureuses que soient celles que l'on a employées en dernier lieu, leur résultat est presque nul.

J'ai déjà rendu compte à S. Ex. le comte Mollien de notre position : il la connaît, mais il n'y a point égard; et la lettre qu'il a adressée à Votre Altesse le prouve clairement, puisqu'il vous invite, ainsi que moi, à attendre les ordres de Sa Majesté pour mettre à exécution votre arrêté.

Je viens de violer la caisse de M. Graudsire; mais si les receveurs généraux des départemens persistent à méconnaître votre arrêté que le ministre lui-même ne veut pas reconnaître, et versent les fonds des impositions ordinaires à Wesel, il est impossible, Monseigneur, que nous fassions marcher le service. Nous n'aurons point d'argent, le pays s'épuise, et la ressource d'adopter pour toute la division le régime militaire qu'il sera peut-être indispensable d'adopter, ne nous donnera encore que de faibles résultats. S'il était possible d'avoir quelques colonnes mobiles, qui, d'après les rapports des préfets et des receveurs généraux, parcourraient les arrondissemens, leveraient les contributions, peut-être pourrions-nous faire rentrer quelques fonds.

D'après ce que m'a dit M. le général Watier, il faut de l'argent pour des chevaux et pour leur équipement; la somme nécessaire irait à près de deux millions payables, à la vérité, dans l'espace de six

semaines ou deux mois; mais je ne sais où les prendre. Le génie, l'artillerie et les ponts et chaussées, que je ne laisserai pas manquer tant qu'il ne sera possible, vont à environ 200,000 fr. par semaine. Les vivres sont une dépense énorme : il y a eu quelques difficultés, quelques suspensions très-courtes; j'irai encore, j'alimenterai; mais les avances des gens s'accroissent journellement, et sans argent il faudra renoncer à ce mode de service et le faire militairement et comme à l'armée.

Les hôpitaux, les prisons souffrent; je ne parle pas de la solde. Je ne peux que vous le répéter, Monseigneur, nous allons artificiellement et par une espèce de magie; mais cela ne peut pas durer.

Vous remarquerez qu'après avoir pris les 500,000 francs, il ne restera dans la caisse de M. Grandsire qu'environ 500,000 fr. C'est une ressource pour ainsi dire épuisée.

L'artillerie sera habillée, parce que je fais des marchés, ou du moins j'en ai l'espoir, payables dans un ou deux mois. Comment les payerai-je? je l'ignore.

Je crois aussi que je pourrai bien former le magasin du petit équipement que Votre Altesse désire, avec les mêmes termes et le même avenir pour le payement.

Je suis fâché, Monseigneur, de mettre sous les yeux de Votre Altesse une position aussi triste; mais je lui dois la vérité. J'ai épuisé toutes mes ressources et tous mes moyens.

Signé CHABAN.

N° 28.

Lettre de M. le Maréchal Prince d'Eckmühl à M. le comte de Chaban.

Ratzbourg, le 18 octobre 1813.

MONSIEUR LE COMTE,

J'ai reçu votre lettre du 16 octobre, ainsi que l'état de situation des caisses au 15 du courant. L'ennemi agissant sur la rive gauche de l'Elbe, les recettes vont devenir absolument nulles, parce qu'en supposant même qu'il se retire, l'effet de ses courses se fera sentir encore quelque temps.

Je désire en conséquence, monsieur le Comte, que vous trouviez des moyens pour faire promptement des fonds, puisque sans cela tous les services viendraient à manquer. Ces moyens doivent s'obtenir en faisant rentrer les contributions ordinaires et extraordinaires, celles de Lubeck comprises.

Nous serions criminels envers l'Empereur, si dans une ville comme Hambourg, quand il y a de l'argent à la banque, nous laissions manquer son service.

Je vous prie de me faire un projet de lettre pour le ministre du trésor, pour lui faire sentir combien ses ordres aux payeurs et receveurs, d'envoyer leurs fonds à Wesel, compromettent le service. On ne

peut plus faire rentrer les contributions par l'effet des circonstances ; ainsi il va résulter de sa mesure, que tout manquera à Hambourg, et que je serai dans la nécessité de faire des actes de violence, des arrestations, d'enlever l'argent chez les particuliers, etc. Je vous prie de lui en écrire autant de votre côté.

Signé Prince D'ECKMÜHL.

N° 29.

Extrait des minutes de la sécrétairerie d'Etat.

Au quartier impérial de Dresde,
le 16 juin 1813.

NAPOLÉON, Empereur des Français, etc.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Sur les cinquante millions de contributions imposées à la ville de Hambourg, trente millions devront être payés en argent comptant, dix millions en bons de la ville, et dix millions en denrées, marchandises, et autres fournitures en nature.

ART. 2.

Les dix millions de bons seront imprimés à Paris, sur le même papier, et dans les mêmes formes qu

les bons de la caisse d'amortissement. Ils seront versés dans la caisse de la ville, signés par les citoyens qui les doivent payer et contre signés par le caissier municipal.

ART. 3.

Sur ces dix millions, cinq millions seront en bons de cinq mille francs, trois millions en bons de 400 fr., et deux millions en bons de 100 fr.

ART. 4.

Ces bons seront payables au 1er janvier 1815 ; ils porteront intérêt de cinq pour cent, à compter du 1er. juillet 1813 jusqu'à l'échéance.

ART. 5.

Les marchandises, denrées et autres objets qui doivent être fournis en nature, jusqu'à la concurrence de dix millions, le seront conformément à l'état ci-joint.

ART. 6.

Les bons émis dans la forme réglée aux articles 2 et 3 ci-dessus, serviront au payement des réquisitions faites dans le département de la trente-deuxième division militaire.

ART. 7.

Ces réquisitions sont préalablement fixées à

25,000 quintaux de froment ;
25,000. . . . . de seigle,
1,000,000 boisseaux d'avoine,
6,000. . . . . bœufs,
5,000 chevaux, dont 500 chevaux de cuirassiers.
500. . . . . de dragons.
2,000. . . . . de cavalerie.
2,000. . . . . de trait.

ART. 8.

Les dix millions en bons de la ville de Hambourg, seront portés en recette au trésor, ainsi que les trente millions en argent comptant, dans un chapitre spécial ajouté au budjet de 1813, sous le titre de contributions de Hambourg et de Lubeck ; ils seront ajoutés au budjet des crédits aux fonds de réserve.

ART. 9.

Les dix millions acquittés en fournitures seront l'objet d'une comptabilité en matière, et ainsi ne figureront pas au trésor.

ART. 10.

Nos ministres des finances, du trésor, et de l'administration de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera communiqué de suite au major-général, au

directeur de l'administration de l'armée, et au prince d'Eckmühl.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le Ministre secrétaire d'Etat,

Signé comte DARU.

Le Ministre de la guerre,

Signé Duc DE FELTRE.

Pour ampliation,

L'Inspecteur en chef aux revues, secrétaire général du ministère,

Signé FRIRION.

N° 30.

Lettre de l'Empereur à M. le Maréchal-prince d'Eckmühl.

Dresde, le 16 juillet 1813.

MON COUSIN,

J'ai lu avec attention votre lettre du 15, et le rapport du comte de Chaban. Le comte de Chaban dit qu'il n'y a pas à Hambourg pour dix millions de marchandises coloniales; mais ce n'est pas des marchandises coloniales qu'il est question. Certainement il y a à Hambourg pour plus de 100 millions de

draps, toiles, vins, eaux-de-vie, épiceries, mercerie, bois et autres marchandises de tout genre. Je payé de dix millions, on me propose d'en faire dix autres en 1814. Cela est trop tard; mais sens aux dispositions suivantes. Dix millic payés en argent comptant (je suppose que les s lions que vous devez, le sont déjà). Vingt mi seront payés en traites sur la banque de Hambor signées et remises sur-le-champ au trésor, et paya à raison de deux millions par mois, depuis le 1er o tobre 1813 au 1er août 1814. Quinze millions marchandises, telles que draps, toiles, vins, etc., pour les besoins de l'armée, et en maisons prises par les établissemens militaires ou démolies pour les fortifications. Enfin, trois millions en bons de la ville, payables en 1815, pour solder les réquisitions faites dans la trente-deuxième division militaire. — Total, quarante-huit millions. — Vous sentez que je ne puis pas rendre un décret pour cela; mais le comte Chaban sera autorisé à prendre avec les négocians tous les arrangemens nécessaires. Les dix millions en argent étant payés, il n'y aurait rien à payer d'ici au 1er octobre. — Il faudrait que les vingt millions de traites fussent versés au trésor pour servir de ressource au besoin. Je consentirai, comme je l'ai dit plus haut, que la valeur des maisons soit imputée sur les quinze millions à fournir en marchandises.

Sur ce, etc.

Signé NAPOLÉON

N° 31.

Rapport de M. le comte de Chaban à M. le Maréchal Prince d'Eckmühl.

Ratzbourg, le 2 novembre 1813.

MONSEIGNEUR,

Il est de mon devoir de faire connaître à Votre Altesse la situation de Hambourg sous le rapport des finances : elle est telle qu'il est nécessaire que vous preniez les plus promptes mesures.

Auparavant de vous donner mon opinion sur la nature de ces mesures, je vais vous présenter le résumé d'un rapport général que j'aurai l'honneur de vous soumettre.

Pour faire aller les services jusqu'au 15 octobre, il avait été frappé une contribution extraordinaire, en centimes de guerre, de 6,000,000 de francs, il n'en est pas rentré 4,000,000 francs.

Les dépenses générales auxquelles ces centimes de de guerre devaient faire face, détaillées dans le budjet qui a été adressé à Sa Majesté, se montaient à plus de 12 millions de francs.

Je suis loin cependant d'avoir dépensé ces 12 millions, puisque sur les centimes de guerre, je n'ai pas touché 4,000,000 francs, et que j'en ai pris environ

quatre autres dans les différentes caisses, et notamment dans celle de M. Grandsire, payeur de la grande armée. Une partie considérable de ces dépenses doit être à la charge de la grande armée, ne peut pas être imputée sur les centimes de guerre, et est conséquemment à déduire de l'emprunt des 4,000,000 francs que j'ai fait dans les différentes caisses, comme se rattachant au service de la grande armée.

Mais aujourd'hui toutes les caisses sont épuisées, toutes les ressources manquent; hier, il ne restait que 45,000 francs dans toutes les caisses; j'ai fait payer pour les travaux 40,000 fr., il ne reste donc que 5,000 fr., et nulle espérance de rentrée de fonds.

Je n'ai aucuns moyens pour les dépenses de la subsistance des troupes, leur solde, les fourrages, les travaux, les hôpitaux, et enfin pour les dépenses de l'armée de terre et de mer, et de l'administration.

Vous connaissez déjà les causes, Monseigneur, de cette disette de fonds.

La contribution extraordinaire ne rend plus rien depuis long-temps; il n'y a aucun moyen d'espérer, quelque mesure que l'on prenne, de la faire rentrer; les habitans les plus imposés partent pour le Holstein, ne laissant que des meubles que l'on a jamais pu parvenir à vendre, aucun acheteur ne s'étant présenté.

La contribution ordinaire se réduit actuellement à la seule ville de Hambourg; toutes les troupes de votre corps d'armée se trouvent sur la rive droite,

vivant de réquisitions et empêchant la rentrée des contributions.

Depuis long-temps les ennemis qui étaient sur la rive gauche ont été le prétexte ou la cause qu'aucun impôt n'a pu être payé.

Quelques fonds ont été enlevés par l'ennemi à Brémen ; ceux d'Osnabruck ont été envoyés sur Wesel ; et aucuns fonds de ces deux départemens ne doivent arriver à Hambourg.

A votre dernier voyage à Hambourg, j'ai proposé à Votre Altesse différentes mesures sur la vente de quinquina saisi ; soit la liberté d'exécuter la permission accordée déjà par Sa Majesté, de faire entrer des denrées coloniales dans l'intérieur, mais les circonstances se sont opposées à ces mesures ; aucun négociant ne se présente pour en profiter, à cause de l'interruption des routes.

Je dois donc vous déclarer, Monseigneur, que le seul moyen que je connaisse pour avoir des fonds, serait celui de s'emparer des lingots qui sont en banque, et de déclarer que ces lingots vont être fondus et convertis en monnaie pour le service de l'armée, en acquit de la contribution extraordinaire, à moins que le commerce ou la ville de Hambourg ne fassent les fonds nécessaires à tous les services.

On ne peut se dissimuler, Prince, que cette mesure offre les plus grands inconvéniens et opérera de fortes secousses sur différentes places ; mais le commerce et la ville de Hambourg peuvent l'éviter, en payant la

contribution extraordinaire, et s'ils ne le font pas, c'est le seul moyen qui existe pour faire face à toutes les dépenses de l'armée et à celles nécessaires à la défense de la ville.

Signé CHABAN.

N° 32.

Le Maréchal prince d'Eckmühl, gouverneur général de la trente-deuxième division militaire,

Sur le rapport du conseiller d'état, intendant général des finances, qui m'a présenté, sur ma demande, l'état des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses arriérées de l'exercice 1813, pour chaque partie de service, divisées par ministère, ainsi que des sommes nécessaires pour les dépenses du mois de décembre;

Vu les états de chaque chef de service;

Considérant qu'une somme de douze millions cinq cent quarante-deux mille six cent soixante-quatre francs quatre-vingts centimes, serait nécessaire pour acquitter les dépenses antérieures au 30 novembre 1813, et celles du mois de décembre même année, savoir :

Antérieurement au 30 novembre.	8,113,633 f. 80 c.
Mois de décembre.....	4,429,031. 00.
TOTAL....	12,542,664. 80.

Arrête :

ARTICLE PREMIER.

La somme de douze millions cinq cent quarante-deux mille six cent soixante-quatre francs quatre-vingts centimes, sera prélevée, s'il est possible, sur les produits de toute nature de la trente-deuxième division, et si l'urgence l'exige, sur les contributions extraordinaires des villes de Hambourg et de Lubeck, pour acquitter les dépenses arriérées de l'exercice 1813 et celles du mois de décembre.

ART. 2.

Le gouverneur général se réserve d'approuver le payement de ces dépenses, sur les états de répartition qui lui seront présentés par l'intendant général des finances, qui ordonnera les fonds en conséquence.

Signé prince d'ECKMÜHL.

N° 33.

Le Maréchal prince d'Eckmühl,

Considérant que la ville de Hambourg n'a pas rempli les engagemens qu'elle avait pris pour s'acquitter de la contribution extraordinaire qui lui a été imposée;

Que la plupart des négocians parviennent à se soustraire à tous les payemens en quittant le territoire de l'Empire;

Que cependant les fonds de cettedite contribution extraordinaire sont indispensables pour assurer les divers services de l'armée, notamment les travaux du génie et de l'artillerie, le service des hôpitaux, la solde du treizième corps et celle du corps auxiliaire danois;

Considérant que la banque de Hambourg est la seule garantie des obligations contractées par la ville et par le commerce de cette même ville;

Vu le rapport de M. le comte de Chaban, conseiller d'état, intendant général des finances,

Arrête les dispositions suivantes :

ARTICLE PREMIER.

Le scellé sera mis sur la banque de Hambourg, sur toutes les valeurs qu'elle renferme, les lingots, l'argent monnayé, les matières d'or et d'argent ou de cuivre, sur les registres et papiers de la banque, etc.

ART. 2.

Il sera déclaré au commerce que les lingots seront fondus et convertis en monnaie; que les autres valeurs et les matières seront retirées de la banque, et le tout versé successivement dans les caisses françaises à fur et mesure des besoins du service, si les marchands et négocians, ainsi que les banquiers, ne remplissent pas les obligations contractées par la ville de Hambourg, ou s'ils ne donnent pas toutes les sûretés d'exécution desdites obligations.

ART. 3.

Il sera donné au commerce vingt-quatre heures pour délibérer; en cas de refus de sa part, tout ce qui existe dans la banque sera pris, ainsi qu'il est expliqué à l'article précédent, par les soins de la commission ci-après instituée.

ART. 4.

Lorsque l'on sortira les lingots ou des valeurs quelconques de la banque, un procès-verbal en sera dressé, et une expédition de cet acte sera remise au directeur de la banque, pour servir de titre aux actionnaires, et qu'ils aient leur recours contre la ville de Hambourg, sur qui la contribution extraordinaire a été frappée.

Ce procès-verbal sera dressé par les membres de la commission délégués à cet effet, assistés du directeur de la banque.

ART. 5.

Une commission est instituée pour l'exécution du présent arrêté; elle sera composée ainsi qu'il suit; savoir :

MM. le général gouverneur, comte Hogendorp, président;
le préfet du département;
le maire de la ville;
le commandant de la place;

l'inspecteur du trésor, ou en son absence,
le sous-inspecteur;
l'inspecteur aux revues Caire;
le commissaire ordonnateur Monnay.

Le directeur de la banque, et deux membres de la chambre du commerce, que désignera M. le gouverneur sur la proposition de M. le comte Chaban, seront appelés à la commission comme témoins consultans.

M. le conseiller d'état comte d'Empire Chaban, intendant général des finances, sera commissaire impérial près la commission.

ART. 6.

La commission établira un régistre de ses délibérations et opérations, et en rendra compte chaque jour à M. le Maréchal.

Fait au quartier-général à Ratzbourg, le 2 novembre 1813.

Le Maréchal-Duc d'Auerstadt,

Signé Prince D'ECKMÜHL.

N° 34.

Extrait d'une Lettre de M. le Comte Chaban à M. le Maréchal Prince d'Eckmühl.

Hambourg, le 5 novembre 1813.

PRINCE,

Le scellé a été apposé sur la banque; le directeur a demandé que les administrateurs de la banque fussent appelés pour assister à cette opération.

Ce matin l'assemblée s'est tenue chez M. le comte Hogendorp, qui a expliqué les motifs de l'apposition des scellés sur la banque, et donné lecture de l'arrêté de Votre Altesse.

M. le préfet a convoqué l'assemblée, chez lui, de la chambre de commerce, pour qu'elle déclare si elle veut compléter les deux premiers sixièmes, et fournir un million par mois.

Signé CHABAN.

N° 35.

Lettre de M. le Comte Chaban à M. le Maréchal Prince d'Eckmühl.

Hambourg, le 6 novembre 1813.

PRINCE,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Altesse la réponse de la chambre du commerce et le procès-verbal de la séance de la commission.

M. le préfet et moi nous avons été chargés de répondre aux membres de la chambre du commerce, que nous vous faisions passer leur réponse.

M. le comte Hogendorp et moi nous pensons qu'il n'y a plus d'autre moyen que de s'emparer de la banque.

Avant de prendre aucune mesure, il faut constater par procès-verbal très-régulier la situation de la banque, l'état et la nature des fonds qui y existent.

J'ai proposé à M. le comte Hogendorp de remettre à lundi matin la levée des scellés, et l'inventaire et prise de possession de la banque. Il est préférable de ne pas procéder le dimanche ; l'envoi de la réponse à Votre Altesse donne un prétexte simple et non susceptible d'interprétation.

Signé CHABAN.

N° 36.

Lettre de M. le Maréchal Prince d'Eckmühl à l'Empereur Napoléon.

Ratzbourg, le 6 novembre 1813.

SIRE,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté copie d'une lettre chiffrée que je viens de recevoir du général le Marois. J'ai répondu à ce général que s'il trouvait moyen de tirer sur Hambourg, je ferais honneur à ses lettres-de-change, dès que j'aurais la certitude qu'il a touché les fonds. De mon côté, si je puis trouver à lui faire passer des lettres-de-change sur Magdebourg, je le ferai; mais je doute de réussir.

Je dois faire connaître succintement à Votre Majesté, l'état des choses actuelles sur ce point. Vos instructions portaient de ne pas m'inquiéter de ce qui se passerait sur la rive gauche de l'Elbe. La dernière lettre que j'ai de Votre Majesté est du 16 août. Je n'ai reçu aucun ordre du major-général, et je puis même dire aucune lettre; j'ai reçu seulement quelques nominations d'officiers, mais sans lettres d'envoi et sans me faire connaître ni la date, ni le lieu de l'expédition. J'ai adressé dans le temps, différens rapports à Votre Majesté et au major-général. J'ai la certitude

que plusieurs sont parvenus. J'ai été informé qu'on avait laissé encombrer beaucoup d'estafettes à Cassel, et qu'au moment de l'entrée des Russes on avait brûlé toutes les dépêches.

Depuis les courses des partis ennemis sur la rive gauche, la rentrée des contributions et celle de la contribution extraordinaire, est devenue presque nulle. M. le comte de Chaban m'a fait connaître ces jours-ci, que le service allait manquer, qu'il n'avait plus que 5,000 francs en caisse, qu'il devait considérablement, et qu'il n'avait d'autre moyen que de prendre les fonds qui étaient dans la banque. Je me suis déterminé à cette mesure, et on a trouvé environ 11 millions en lingots, qui, au fur et à mesure des besoins, seront convertis en numéraire, à moins que le commerce ne s'engage à faire les fonds pour le service. Je doute qu'il adopte cette proposition. Sans cette mesure, sous huit jours d'ici, tous les travaux de l'artillerie et du génie étaient suspendus faute de fonds.

Le colonel de Ponthon, qui est un officier d'un grand mérite, a fait des travaux immenses à cette place, qui peut être maintenant considérée comme forte. En avant du faubourg Saint-Georges, il y a, à huit cents toises de la place, une première ligne que l'ennemi ne pourrait emporter de vive force sans faire des ouvrages. A quatre cents toises en avant de ce faubourg, le colonel de Ponthon a établi une ligne bastionnée qui prend depuis l'Alster jusqu'à l'Elbe, et qui peut être considérée comme terminée, à l'excep-

tion du chemin couvert qui n'est pas encore entrepris sur environ la moitié. On fait une estacade qui prend depuis la gauche des ouvrages jusqu'au corps de la place dans l'Alster; elle sera achevée ces jours-ci. Tous les bastions et courtines du corps de place ont été relevés, et cet ouvrage peut être considéré comme terminé. Sur le fort d'Altona, entre les rives de l'Alster et de l'Elbe, le chemin couvert est entrepris et va être achevé et palissadé. Je fais quarante à cinquante block-khaus portatifs qui se démontent, pour mettre dans les places d'armes, ce qui ajoutera beaucoup à la force de la place. On va aussi entreprendre ces jours-ci quelques redoutes sur le front d'Altona, à deux ou trois cents toises de la place. Le pont de communication entre Hambourg et Haarbourg est terminé. Cet ouvrage fait le plus grand honneur à M. Jousselin, ingénieur en chef des ponts et chaussées, homme du plus grand mérite, et pour lequel je réclame les bontés de Votre Majesté.

J'ai ordonné la construction d'un camp retranché sur les hauteurs de Haarbourg; il est déjà très-avancé, et le fort de Haarbourg est fait, à l'exception des blindages pour la garnison.

Quant à la position de l'armée, j'occupe toujours Ratzbourg; ma gauche appuyée à Travemunde, ma droite à Lauenbourg. J'ai maintenant une très-bonne tête de pont à Hoppe, vis-à-vis de Zollenspicker. L'ennemi s'est beaucoup renforcé sur ce point, par quelques régimens anglais et suédois nouvelle-

ment débarqués. On annonce aussi que le corps du général Tauenzien, qui s'était retiré sur Berlin pour se refaire, se porte sur ces points-ci. Il a dû se mettre en marche le 31 octobre ou le 1er novembre.

La meilleure harmonie règne entre vos généraux. Je ne puis entre autres trop faire l'éloge du général Loison. Vous pouvez compter, Sire, que nous rivaliserons tous, pour vous donner des preuves de notre dévouement et de notre fidélité. La meilleure intelligence existe entre les troupes de Votre Majesté et les troupes danoises; leur général en chef, le prince de Hesse, se conduit on ne peut mieux.

Beaucoup d'emplois sont vacans dans les régimens; des mémoires de proposition ont été envoyés au major-général, et par duplicata, au ministre de la guerre. Le major-général ne m'a pas répondu, à cause des circonstances, et le ministre de la guerre m'a annoncé avoir fait le renvoi à S. A. Ces emplois vacans étaient nuisibles au service de Votre Majesté; je la prie de vouloir bien m'autoriser à faire entrer en fonctions, d'après les mémoires de proposition que me donneront les régimens. Je prie aussi Votre Majesté de vouloir bien accorder un certain nombre de décorations qui seraient distribuées par des conseils composés de généraux, à ceux des militaires qui auraient fait quelqu'action brillante.

Signé Prince D'ECKMÜHL.

N° 37.

Au quartier-général à Hambourg,
le 25 mars 1814.

Le Maréchal Prince d'Eckmühl, vu l'urgente nécessité de remplacer M. le comte de Chaban, dans les fonctions qu'il remplissait à Hambourg, comme intendant général des finances; fonctions qui se trouvent vacantes par suite de la mort de cet administrateur;

Considérant que les attributions dont était chargé M. le comte de Chaban, sont extrêmement nombreuses, et que par suite des circonstances, le bien du service réclame qu'elles soient réparties entre plusieurs personnes.

A arrêté ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Une commission est instituée pour régler tout ce qui a rapport aux finances. En conséquence elle prendra connaissance, lorsque le service l'exigera, de l'assiette de l'impôt, de la répartition et du recouvrement des contributions, tant directes qu'indirectes; elle surveillera les administrations de l'enregistrement et des domaines, des droits réunis, des douanes, des postes, de la loterie; les opérations de la banque, en ce qui concerne les fonds provenant de

cet établissement ; les hôtels des monnaies, en ce qui a rapport aux résultats généraux de la fabrication. Le détail de ces dernières opérations étant déjà confié à une commission spéciale, elle se fera rendre compte journellement de toutes les recettes qui s'opéreront pour compte du trésor, quel qu'en soit l'origine, elle appréciera les besoins des différentes parties du service, et sur l'avis quelle émettra à ce sujet, M. le Maréchal accordera la répartition des fonds, répartition d'après laquelle M. Boisrichard, l'un des membres qui doivent former la commission, délivrera les ordonnances nécessaires pour faire effectuer les payemens. Des situations devront être transmises tous les soirs à la commission, par les différens payeurs, pour lui faire connaître l'état de leurs caisses. Il sera veillé à ce que les fonds ne restent point en stagnation entre les mains de ces comptables. La commission aura soin aussi de suivre la marche des recettes, et de stimuler les receveurs en les invitant à hâter les recouvremens.

ART. 2.

Sont membres de la commission, savoir :

MM.rs Le Maréchal Prince d'Eckmühl, président ;
Le préfet du département, vice-président ;
Le général d'artillerie Jouffroy ;
Boisrichard, auditeur au conseil d'Etat ;
Ceillier, directeur des domaines ;
Lafaurie, inspecteur du trésor.

ART. 3.

L'organisation des bureaux de l'intendance générale des finances, demeure telle qu'elle a été jusqu'à ce jour, tant sous le rapport du personnel, que sous celui de la distribution des travaux. Les appointemens dont jouissent les différens chefs et employés attachés à cette administration, leur sont conservés intégralement. Ils en seront payés, ainsi que tous les autres employés civils, sur la production qui sera faite à la commission de leur état nominatif.

ART. 4.

M. Boisrichard, membre de la commission, est chargé de la direction des bureaux ; il aura la signature, ouvrira les lettres et paquets à l'adresse de la commission, et tiendra la correspondance générale après avoir pris l'avis de la commission.

ART. 5.

Les directeurs des hôtels des monnaies nos 1 et 2, adresseront à la commission les demandes des matières qui leur seront nécessaires pour alimenter la fonte. Ils auront également soin de lui faire connaître chaque soir les progrès de la fabrication.

ART. 6.

Il n'est rien innové par le présent arrêté aux dispositions contenues dans ceux que M. le Maréchal a rendus les 2 et 30 novembre dernier, savoir: le premier concernant la saisie de la banque de Hambourg,

et le second relatif à l'administration et surveillance de la fabrication des monnaies.

ART. 7.

La commission fera mettre tous les soirs sous les yeux de M. le Maréchal, par un de ses membres, la situation des différentes caisses sur lesquelles l'inspecteur du trésor est d'ailleurs spécialement chargé d'exercer une surveillance très-active. Ce dernier aura soin de rendre exactement compte à la commission de toutes les irrégularités qu'il pourrait remarquer dans la comptabilité du trésor; par suite de l'inspection qu'il est chargé d'en faire. Les receveurs et payeurs continueront d'adresser à l'intendance des finances, les 1er, 11 et 21 de chaque mois, la copie de leur journal pour la dixaine qui vient d'expirer.

ART. 8.

La commission tiendra registre, tant de ses délibérations que de sa correspondance.

ART. 9.

Une expédition du présent arrêté sera transmise à chacun des membres de la commission, ainsi qu'aux différens comptables et chefs de service, pour qu'ils aient à concourir, chacun pour ce qui le concerne, à son exécution.

Signé Prince D'ECKMÜHL.

N° 38.

Lettre de M. le Maréchal Prince d'Eckmühl à M. le général comte Hogendorp, gouverneur de Hambourg.

Ratzbourg, le 7 novembre 1813.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

M. le comte de Chaban m'a adressé la réponse de la chambre de commerce et copie du procès-verbal de la séance de la commission.

Quelque fortes que soient les représentations exposées dans les remontrances de la chambre de commerce, la nécessité me fait une loi de prescrire l'exécution littérale de l'arrêté, puisqu'il n'existe pas d'autre moyen d'assurer les services, et que la chambre de commerce, par sa déclaration de ne pouvoir procurer aucun fonds, me met dans cette nécessité, qui ne peut se justifier que par la morale de la guerre, qui malheureusement est un fléau. C'est cette morale qui a dicté aux Anglais la conduite qu'ils ont tenue et les mesures qu'ils ont prises en Portugal pour arrêter l'armée française, en dévastant le pays, brûlant les moissons, et faisant évacuer de force tous les villages par les habitans. Et c'est cette même morale qui me prescrit de prendre toutes mesures pour la

défense de Hambourg. L'argent est nécessaire pour continuer les travaux, et les approvisionnemens de siége, que je n'ai pu obtenir de Hambourg. L'argent est nécessaire pour tout faire marcher. Je dois donc prendre celui-là et l'employer, puisqu'il n'existe pas d'autre moyen.

Signé Prince D'ECKMÜLH.

N° 38 (bis).

COMMISSION DES FINANCES.

Du 4 novembre 1813 au 31 mai 1814 inclusivement.

ÉTAT

de Mouvement et de situation sommaire des Fonds provenans de la Banque de Hambourg (à valoir sur la contribution extraordinaire);

Du 4 novembre 1813 au 31 mai 1814 inclusivement.

FONDS DE LA BANQUE.

DÉTAILS DES RECETTES.	SOLDE EN CAISSE DE LA BANQUE, au 4 novembre 1813.	EXTRACTIONS EN LINGOTS ET EN ESPÈCES. Espèces.	Pour paiemens.	Pour remboursemens.	Pour négociation.	Pour fabrication des monnaies.	Total.
Fonds de la Banque s'élevant au 4 novembre 1813 (jour où cet établissement a été saisi), à 7,533,458 fl. 12 s. banco, réduits au taux de 26 schillings trois quarts pour 3 francs, donnent *	13,517,981 fr. 83						
Extraction de lingots pour paiement			626,817 fr. 78 c.				626,817 fr. 78 c.
idem pour négociations					529,032 fr. 67 c.		529,032 67
idem pour remboursement à S. M. le Roi de Danemarck				296,607 fr. 25 c.			296,607 25
idem à divers				162,339 01			162,339 01
Pour alimenter les hôtels des monnaies jusqu'au 17 avril 1814 **						9,528,512 fr. 86 c.	9,528,512 86
Extractions d'espèces pour faire des paiemens		2,319,475 fr. 29 c.					2,319,475 29
idem pour opérer des remboursemens		8,373 31					8,373 31
Argenterie laissée dans les caveaux de la banque							47,555 55
Totaux	13,517,981 83	2,327,848 60	626,817 58	458,946 26	529,032 67	9,528,512 86	13,518,713 72
A déduire	514,675 14					A déduire	731 89
Totalité des fonds versés à la recette générale	13,003,106 89					Somme égale	13,517,981 83
Bénéfice net provenant de la différence des deux taux de l'intérieur et de l'armée	90,458 13						
Total général	13,093,564 72						13,517,981 83

OBSERVATIONS.

* Le solde de la Banque s'élevait au 4 novembre 1813 à 7,533,458 fl. 12 s. banco, faisant en francs au taux de 26 schillings trois quarts pour 3 francs, la somme de ..... 13,517,981 fr. 83 c.

Sur quoi il faut déduire :

1° Argenterie laissée intacte dans les caveaux ..... 47,555 fr. 55 c.

2° Remboursement à divers :

a. A S. M. le Roi de Danemarck 296,607 25

b. A divers 162,339 01

c. Pour appoints 8,373 33

514,875 14

A déduire 514,875 14

Somme égale à celle portée ci-contre. 13,003,106 89

** La dernière extraction de lingots a eu lieu le 17 avril 1814. La fabrication des monnaies a été terminée le 30 [illegible].

La commission des finances ne porte ici en recette que les sommes réellement extraites, et qui sont entrées dans les caisses du trésor royal pour les besoins de l'armée.

Fait à Hambourg, le 31 mai 1814.

Pour et au nom de la Commission des Finances,
l'Auditeur au Conseil d'État,
Signé BOISRICHARD.

N° 58 (ter).

COMMISSION DES FINANCES
A HAMBOURG.

ÉTAT

de Mouvement et de Situation des Fonds provenans de la contribution extraordinaire (fabrication de monnaies), extractions d'espèces et de lingots de la Banque de Hambourg, depuis le 4 novembre 1813 jusqu'au 31 mai 1814 inclus, ainsi que les dépenses ordonnées sur ces produits.

DÉTAILS.	EXTRACTION POUR PAIEMENS en Espèces.	EXTRACTION POUR PAIEMENS en Lingots.	FABRICATION. Monnaie, n° 1.	FABRICATION. Monnaie, n° 2.	BÉNÉFICES résultans des deux Tarifs.	TOTAL GÉNÉRAL.
La recette au 4 novembre 1813 au 11 mai 1814 inclus, ou l'extraction d'espèces et de lingots de la banque est de	2,319,475 fr. 27 c.	1,155,866 fr. 52 c.	2,299,464 fr. 99 c.	5,950,679 fr. 17 c.	779,043 fr. 82 c.	13,510,305 fr. 88 c.
Idem du 12 mai au 20 *idem*, époque à laquelle la fabrication a été terminée et les comptes des deux hôtels des monnaies ont été soldés	....	....	259,963 46	745,812 63		
A déduire : 1°. Pour frais de fabrication. 335,062 fr. 79 c. 2°. Pour déchet... 81,678 37	....	....	....	....	416,741 16	416,741 16
			9,255,920 27		362,302 66	
A déduire les bénéfices pour couvrir la perte éprouvée sur les lingots monnayés, d'après la valeur fixée à 26¾ s. qui a été portée pour ordre en recette au montant des deux sommes (colonne fabrication)	....	....	272,591 80		272,591 80	
Recette effective	2,319,475 27	1,155,866 52	9,528,512 07		89,710 86	13,093,564 72
A déduire sur les dépenses ordonnées du 4 novembre 1813 au 31 mai 1814 inclus						13,093,564 72

OBSERVATIONS.

La solde de la banque, au 4 novembre 1813, s'élevait à 7,533,458 fl. [illegible] banco, faisant en francs, au taux de 26¾ sch. pour 3 francs ... 13,517,981 fr. 82 c.

Sur quoi il faut déduire :

1°. Argenterie laissée [illegible] dans les caveaux ... 47,558 55

2°. Remboursemens à divers :

a. À S. M. le Roi de Danemarck ... 296,607 25

b. À divers ... 162,339 04

c. Pour appoints ... 8,373 33

514,873 16

À déduire ... 514,865 13

Total à 26¾ sch.	13,003,116 69
Bénéfice net	89,710 86
Voir la feuille séparée idem	731 89
Bénéfice pour remboursement partiel	5 28
Total	13,093,564 72

La fabrication des monnaies s'est augmentée de 272,591 fr. 80 c., déduits des bénéfices résultant des deux tarifs de l'intérieur et de l'armée ; ce qui porte les bénéfices réels à 89,710 fr. 86 c. On a converti dans la dernière colonne (recette) le montant des extractions au taux de 26¾ sch. pour 3 francs, le [illegible] auquel les espèces et les lingots ont été extraits de la Banque.

La commission des finances ne porte ici en recette que les sommes réellement extraites et qui sont entrées dans les caisses du trésor royal, pour les besoins de l'armée. Les remboursemens faits à S. M. le Roi de Danemarck et à divers ont été effectués au profit de la banque.

Les dépenses ordonnées sur les produits de la contribution extraordinaire depuis le 4 novembre 1813 au 11 mai inclus 1814, par S. Exc. M. le maréchal prince d'Eckmühl, époque à laquelle M. le général de division comte Gerard a pris le commandement en chef du troisième corps, sont de	11,375,309 fr. 79 c.
Les dépenses ordonnées du 11 mai au 31 inclus par M. le général en chef comte Gerard s'élèvent à	1,718,254 93
TOTAL	13,093,564 72

Fait à Hambourg, le 31 mai 1814.

Pour et au nom de la Commission des Finances,
l'Auditeur au Conseil d'État,
Signé *BOISRICHARD.*

N° 39.

Lettre de M. le lieutenant-colonel d'artillerie danoise, Aubert, à M. le Maréchal Prince d'Eckmühl.

Altona, le 14 avril 1814.

MONSEIGNEUR,

S. Ex. M. le général en chef de l'armée de Pologne, comte de Beningsen, m'ayant chargé de remettre la lettre et les deux pièces ci-jointes à Votre Altesse, m'a de même invité de porter à sa connaissance, que ne se regardant plus comme en guerre avec la nation française, il désire prendre des arrangemens avec Votre Altesse, pour prévenir toute effusion de sang et dévastation ultérieure, qui, étant dorénavant sans but militaire, ne pourrait qu'inutilement frapper de nouvelles plaies à l'humanité et aggraver les maux dont elle a déjà trop long-temps souffert. Mes pleins-pouvoirs pour conclure un armistice étant très-amples, je n'attends que la communication des intentions de Votre Altesse, pour m'expliquer sur le but de ma mission.

Signé AUBERT.

N° 40.

Lettre de M. le général comte Beningsen, Commandant en chef de l'armée impériale russe de Pologne, à M. le Maréchal Prince d'Eckmühl.

Pinneberg, ce $\frac{1}{13}$ avril 1814.

Monsieur le Maréchal,

Je crois nécessaire, et même de mon devoir, de communiquer à Votre Excellence les nouvelles officielles que je viens de recevoir de Paris, pour ne point rester responsable du sang qui pourrait encore être répandu inutilement par deux nations qui, au milieu de la capitale de la France, ne se regardent plus comme ennemies.

D'après la déclaration du Sénat français, vous verrez, Monsieur le Maréchal, que Louis XVIII est reconnu le souverain de la France. Veuillez me faire connaître vos dispositions, et vouloir en même temps rester persuadé, que basant mes démarches sur les intentions de l'Empereur, mon maître, je suis toujours prêt à me ranger du parti de la modération et de l'humanité.

Signé comte Beningsen.

N° 41.

Lettre de M. le Maréchal Prince d'Eckmühl à M. le général en chef comte Beningsen.

Hambourg, le 14 avril 1814.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

Je viens de recevoir votre lettre du $\frac{3}{15}$ avril, où vous me communiquez les événemens arrivés en France; elle m'a été adressée par M. le lieutenant-colonel danois Aubert, qui me fait connaître de votre part, que vous ne vous regardez plus comme en guerre avec la nation française.

Je ne puis faire d'autre réponse à cette lettre qu'un simple accusé de réception; un homme d'honneur ne se regarde pas comme délié de ses sermens de fidélité, parce que son souverain peut avoir éprouvé des revers.

Signé PRINCE D'ECKMÜHL.

N° 42.

Lettre de M. le lieutenant-colonel danois Aubert, à M. le maréchal Prince d'Eckmühl.

Altona, le 16 avril 1814.

MONSEIGNEUR,

Comme la lettre de Votre Altesse, à M. le général en chef comte Beningsen, n'accuse que la réception de la sienne, et que MM. les généraux Loison et de la Ville ont consenti, au nom de Votre Altesse, qu'un officier français, accompagné d'un officier russe, passe par Paris pour se rendre au quartier-général de l'Empereur Napoléon, tant pour s'assurer de l'état des choses en France, que pour chercher ses ordres relativement à l'*ultimatum* des conditions sur lesquelles puissent être basées les négociations sur l'évacuation de Hambourg, et que M. le général Loison s'est expliqué d'une manière qui suppose qu'un armistice tacite aura lieu jusqu'au retour de l'officier : M. le général en chef se conformant à cet arrangement, désire seulement qu'une entrevue puisse avoir lieu avant le départ du courrier, entre MM. les généraux Loison et de la Ville, et son chef d'état-major général, le général Oppermann. Convaincu que cette entrevue ne peut qu'avoir les plus heureux résultats,

je me permets de proposer qu'une conférence puisse avoir lieu à la brasserie de Kleinworth, entre les généraux susnommés et moi, ou à tout autre endroit qu'il plaira à Votre Altesse d'indiquer. Dès que sa réponse me sera parvenue, je la porterai, par estafette, à la connaissance du général Oppermann, qui ne manquera pas de se rendre, sans le moindre délai, à Altona.

Les bonnes intentions que Votre Altesse a toujours manifestées pour les États du Roi, mon maître, me font espérer qu'elle ne se refusera pas à une demande qui ne peut avoir que les suites les plus heureuses, d'autant plus que le général Oppermann est un homme franc, loyal et honnête.

Signé AUBERT.

N° 43.

Lettre de M. Blucher, président d'Altona, à M. le colonel Higonet, commandant le Sternschantz (ouvrage avancé de Hambourg.)

Altona, le 20 avril 1814.

Il vient d'arriver deux officiers russes du quartier-général du comte de Beningsen, et demandant la permission de passer à Hambourg, pour porter à Son Altesse le prince d'Eckmühl, les dépêches du Gouvernement français. Je vous prie, monsieur le co-

lonel, de vouloir les faire annoncer auprès de Son Altesse; ils attendent ses ordres dans ma maison à Altona.

Signé BLUCHER.

N° 44.

Lettre du général César de la Ville, chef de l'état-major, à M. le colonel Higonet, commandant le Sternschantz.

Hambourg, le 20 avril 1814.

M. le Maréchal vient de recevoir votre lettre, à laquelle était jointe celle de M. de Blucher, qui annonce que des officiers russes, du quartier-général du comte Beningsen, viennent d'arriver chez lui, demandant permission de venir à Hambourg, pour apporter à Son Excellence des dépêches de notre Gouvernement.

L'Empereur et Roi ne se servirait pas d'officiers russes, s'il avoit des ordres ou des dépêches à faire passer à S. Exc.; ainsi, M. le Maréchal se voit forcé de refuser les officiers et les dépêches dont ils sont porteurs.

S. Exc. désire que vous envoyiez en réponse à M. de Blucher, purement et simplement la copie de ma lettre.

Signé CÉSAR DE LA VILLE.

N° 45.

Lettre du prince Volkousky, aide-de-camp-général, et major-général de l'Empereur de Russie, à S. Exc. M. le comte Beningsen.

Paris, le $\frac{1}{13}$ avril 1814.

MONSIEUR LE COMTE,

Je m'empresse d'annoncer à Votre Excellence, le plus heureux dénouement des circonstances. Napoléon a abdiqué pour lui, et pour sa famille. Il se mettra aujourd'hui en route pour s'embarquer au port de Saint-Tropès, d'où il ira à l'isle d'Elbe, qui lui est destinée pour son séjour. L'Impératrice ne le suivra pas. Tous les maréchaux de France et les grands dignitaires ont adhéré au Gouvernement provisoire. Le comte d'Artois, MONSIEUR, et frère du Roi, a eu hier son entrée dans la Capitale. Il a été reçu par la nation d'une manière qui prouvait parfaitement les sentimens des Français, en voyant retourner chez eux leurs princes légitimes. Il a eu bien de la peine à passer dans les rues, parce que la foule se pressait autour de lui pour le contempler. Les cris de vive le Roi, vive MONSIEUR, retentissaient de toutes parts.

Signé le prince VOLKOUSKI.

N° 46.

Extrait du Décret impérial du 24 décembre 1811, relatif à l'organisation et au service des états-majors des places.

TITRE III.

CHAPITRE IV.

De l'état de siége.

ART. 110.

Tout gouverneur ou commandant à qui nous avons confié l'une de nos places de guerre, doit se ressouvenir qu'il tient dans ses mains un des boulevards de notre empire, ou l'un des points d'appui de nos armées, et que sa reddition avancée ou retardée d'un seul jour peut être de la plus grande conséquence pour la défense de l'état et le salut de l'armée.

En conséquence, il sera sourd à tous les bruits répandus par l'ennemi, ou aux nouvelles directes et indirectes qu'il lui ferait parvenir, lors même qu'il voudrait lui persuader que les armées sont battues et la France envahie; il résistera à ses insinuations comme à ses attaques: il ne laissera point ébranler son courage, ni celui de la garnison.

N° 47.

Lettre de M. le Maréchal Prince d'Eckmühl à M. le général en chef comte Beningsen.

Hambourg, le 22 avril 1814.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a écrite pour m'envoyer les dépêches du Gouvernement provisoire qui me sont adressées, ainsi que celles de M. le lieutenant-colonel Aubert, renfermant une lettre du 13 avril que vous écrit le prince Volkouski, major-général de l'empereur de Russie.

Après une lecture réfléchie de ces différentes pièces, je ne les trouve pas de nature à infirmer ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire par ma lettre du 14 avril; et la seule pièce qui vous annonce l'abdication de mon souverain me parvenant par des officiers ennemis, et n'étant qu'une simple lettre, ne peut servir à la conduite d'un homme d'honneur. Vous me demandez de faire cesser les hostilités que le pouvoir suprême ne tolère plus entre les troupes que nous commandons.

J'accepte l'offre que vous me faites faire par M. le lieutenant-colonel Aubert, d'envoyer un officier avec vos passeports à l'empereur Napoléon, et en cas

d'abdication, chose que nous ne pouvons croire, au gouvernement qui aurait été légalement institué.

M. le lieutenant-colonel Aubert est chargé de vous demander des passeports pour cet officier.

Signé le Prince D'ECKMÜHL.

N° 48.

Lettre de M. le lieutenant-colonel Aubert, à M. le général César de la Ville, chef de l'état-major.

Altona, le 24 avril 1814.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur de vous inviter d'avoir la complaisance de porter à la connaissance de M. le maréchal prince d'Eckmühl, que j'ai remis sa lettre au général Bëningsen, qui demande, avant de donner son consentement au départ d'un officier avec des dépêches pour le Gouvernement français, comme marque que MM. les généraux français ont effectivement envie de se rapprocher de la généralité russe, et de prouver qu'ils n'attendent que des ordres positifs de leur Gouvernement pour ne plus être les ennemis des Alliés, tout comme la France entière ne l'est plus; qu'à l'imitation des autres corps d'armée et gouverneurs de places, notamment celui de Magdebourg,

M. le général le Marois, qui, une heure après la réception des dépêches du Gouvernement, doit avoir envoyé son chef d'état-major au commandant du corps du blocus, général Tauenzien.

1°. Qu'une entrevue directe ait lieu entre des officiers français et russes, au choix des chefs respectifs.

2°. Qu'on relâche les prisonniers russes et prussiens retenus à Hambourg, dont la nourriture est à charge, tous les prisonniers en France étant déjà rendus, et les ordres donnés pour que les Français détenus en Russie retournent incessamment dans leur patrie.

C'est en vous priant, Monsieur le Général, de porter cette base préliminaire d'un accommodement à la connaissance de M. le Maréchal, que j'ai l'honneur de vous inviter à en faire passer le plutôt possible une réponse définitive, afin qu'un arrangement si désirable pour le bonheur de tant de personnes puisse s'effectuer le plutôt possible.

Signé AUBERT.

N° 49.

Lettre de M. le général César de la Ville, à M. le général Oppermann, chef de l'état-major du général comte Beningsen.

Hambourg, le 26 avril 1814.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

M. le Maréchal me charge de vous prier de porter à la connaissance du général Beningsen, qu'il a fait choix de M. le général Delcambre pour la mission dont on est convenu dans la séance de ce matin. Cet officier général se rendra demain 27 du courant à Altona, chez M. Franck, à sept heures du matin. Il aura ses ordres, et sera prêt à se mettre en route avec l'officier que M. le général Beningsen aura choisi pour l'accompagner.

M. le Maréchal désire que, pour éviter toute discussion ou interprétation, on mette par écrit les arrangemens verbaux qui ont été conclus ce matin. Veuillez me faire connaître à quelle heure vous pourriez vous trouver aujourd'hui au même endroit où nous nous sommes vus, afin que le général Loison et moi puissions nous y rendre.

Signé CÉSAR DE LA VILLE.

N° 50.

ORDRE DU JOUR.

Au quartier-général de Hambourg,
le 26 avril 1814.

M. le Maréchal prince d'Eckmühl, par un dernier ordre du jour, a fait connaître les nouvelles que débitait l'ennemi, entr'autres celle de l'abdication de l'empereur Napoléon. L'ennemi persistant à nous annoncer cette abdication, et à nous assurer qu'un nouveau Gouvernement a été légalement institué en France, et qu'un état de paix y existe entre les armées françaises et alliées, M. le Maréchal a cru de son devoir envers les troupes du corps d'armée, n'ayant rien d'officiel de notre Gouvernement à ce sujet, d'envoyer en France un officier pour s'assurer de l'état des choses.

S. Exc. a fait choix de M. le général Delcambre, qui jouit de la confiance des généraux, officiers et soldats.

Cet officier général est chargé, en cas d'abdication, d'assurer au nouveau gouvernement, au nom de l'armée, la même fidélité que nous avions jurée à l'Empereur Napoléon, et dont il nous aurait dégagés par son abdication.

Il a été convenu avec M. le général comte Bening-

sen, commandant l'armée russe; que pendant la mission de M. le général Delcambre, une cessation d'hostilités aurait lieu; mais toute communication est également interdite comme par le passé.

Par ordre de M. le Maréchal Prince d'Eckmühl.

Signé César de la Ville.

N° 51.

Lettre de M. le général Oppermann à M. le général César de la Ville.

Pinneberg, le $\frac{14}{26}$ avril 1814.

Monsieur le Général,

En réponse à votre lettre, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint l'écrit en question, tel que le général en chef comte Beningsen l'approuve, et de vous prévenir que lorsque cet écrit sera de même approuvé par S. Ex. M. le maréchal prince d'Eckmühl, l'officier général destiné pour aller à Paris pourra partir incessamment; notre officier pour l'accompagner se trouvera à Altona à l'auberge de Franck, demain vers les 3 heures de l'après-midi; et moi j'y serai demain matin à 10 heures, vous priant de faire préparer deux exemplaires dudit écrit pour être signés par vous et par moi; ce qui pourra se

faire au même endroit où nous nous sommes vus aujourd'hui, et où je me rendrai dès que vous me ferez savoir que l'écrit est approuvé par M. le Maréchal.

Signé OPPERMANN.

Projet d'arrangement joint à la Lettre ci-dessus.

Le général commandant en chef l'armée de Pologne, général de cavalerie et chevalier de tous les ordres de la Russie et de plusieurs étrangers, comte de Beningsen, ayant entendu le rapport de son chef d'état-major sur l'entretien qu'il eut le $\frac{14}{26}$ de ce mois avec les généraux français, le général de division comte Loison et le chef d'état-major du maréchal prince d'Eckmühl, César de la Ville, approuve de son côté ce qui suit :

MM. les généraux français ayant déclaré en leur nom et en celui du maréchal prince d'Eckmühl, qu'ils reconnaîtront le gouvernement actuel de la France aussitôt qu'ils seront déliés de leur serment, et qu'ils évacueront les places de Hambourg et de Haarbourg à l'époque qu'ils en auront reçu l'ordre :

Il est convenu entre MM. les généraux des deux partis, que :

1°. Un officier français, accompagné d'un officier russe, se rendra à Paris avec des dépêches de M. le maréchal prince d'Eckmühl. Cet officier tâchera de faire le voyage le plus vite possible.

2°. Après la signature du présent écrit, les hostilités entre les troupes du blocus et celles des places de Hambourg et de Haarbourg cesseront.

3°. Tous les travaux de fortification et autres appartenant à la défense de Hambourg et de Haarbourg cesseront.

4°. Tous les prisonniers, tant russes que des autres puissances alliées, faits antérieurement, seront rendus par les Français immédiatement après la signature du présent écrit, d'autant plus que tous les Français prisonniers en Russie sont déjà rendus à leur patrie.

5°. Du moment de la présente signature, aucune contribution ne sera demandée et levée des villes et habitans de Hambourg et Haarbourg, ni aucun effet pris à la banque de Hambourg.

6°. Qu'il est accordé pour l'usage des hôpitaux militaires de Hambourg, trois mille livres de viande fraîche par jour, qui leur sera délivrée par des commissaires russes, à condition qu'elle sera payée en argent comptant de la part de l'intendance de la garnison.

7°. Les avant-postes resteront aux mêmes endroits où ils sont en ce moment, outre ceux du côté d'Altona, où le général en chef comte Bennigsen s'est décidé de placer des piquets aux portes de cette ville, pour la tirer de sa périble situation du blocus.

Ce avril 1814, à Pinneberg, au quartier général de l'armée de Pologne.

N° 52.

Lettre de M. le général César de la Ville à M. le général Oppermann.

Hambourg, le 28 avril 1814.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL

J'ai reçu par M. Malherbes, chef de bataillon, adjoint à l'état-major-général, la réponse à la lettre que je vous avais écrite, ainsi que le projet d'arrangement, tel que le propose M. le général Beningsen.

J'ai mis le tout sous les yeux de M. le Maréchal; Son Excell. l'a communiqué à tous les généraux de division du corps d'armée, à qui il a donné connaissance en même temps du rapport du général Loison et de moi, sur la conférence qui a eu lieu hier entre nous, et sur les arrangemens dont nous étions convenus. Ce rapport est ci-joint, je le transmets revêtu de l'approbation de M. le Maréchal. Veuillez me faire connaître si M. le général comte Beningsen l'adopte. Dans le cas contraire, les choses resteront où elles en sont. Néanmoins M. le Maréchal croit, dans cette hypothèse, devoir faire la demande formelle que le général Decambre reçoive des passeports pour se rendre, accompagné d'un officier russe, près du gouvernement français pour l'assurer de notre fidélité,

dont l'Empereur Napoléon nous aurait dégagés par son abdication. »

Signé CÉSAR DE LA VILLE.

Rapport joint à la Lettre ci-dessus.

Hambourg, le 27 avril 1814.

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

Nous avons l'honneur de vous présenter par écrit le résumé des arrangemens convenus verbalement ce matin, dans la conférence avec M. le général Oppenmann, au sujet de l'envoi d'un officier général auprès du gouvernement français. Nous le soumettons à votre approbation.

Tout acte d'hostilité sera suspendu de part et d'autre, jusqu'au retour du général Delcambre, à moins que des ordres des gouvernemens respectifs ordonnent la reprise des hostilités, et en ce cas on s'en préviendrait quarante-huit heures d'avance.

Il ne sera entrepris de part et d'autre, tant pour la défense que pour l'attaque, sur le terrain occupé par les deux armées, aucun nouvel ouvrage.

Les avant-postes de l'armée russe laisseront entrer 3 ou 4,000 livres de viande fraîche par jour, pour le service des hôpitaux.

Les deux armées ne pourront mettre de pon-

plus avancés que ceux qu'on avait dans l'état actuel.

Sur la demande particulière de M. le général comte Beningsen, M. le Maréchal consent à rendre les prisonniers russes et prussiens qui sont à Hambourg, à charge de contracter l'obligation de nous rendre le même nombre de prisonniers au service de France, homme par homme, grade par grade, pris parmi ceux qui existent dans les états du roi de Danemarck, ou sur ceux pris dans la garnison de Hambourg.

Il est convenu qu'il ne sera levé aucune contribution extraordinaire.

Signé O. Lorgon, et César de la Ville.

Je donne mon approbation à cet arrangement, et j'ajoute que la ville d'Altona restera neutre comme par le passé, ainsi qu'on en était convenu dans l'état de guerre, et ainsi que M. le général comte Beningsen en a donné l'assurance à M. Blucher, par sa lettre du 5 février 1814.

Signé Prince d'Eckmühl.

N° 53.

Lettre de M. le colonel Aubert à mylle général César de la Ville.

Altona, le 28 avril 1814.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

Il vous est connu qu'à la dernière entrevue à la brasserie d'Altona, il fut convenu de part et d'autre, 1°. qu'un officier français, accompagné d'un officier russe, irait à Paris prendre des renseignemens sur les événemens qui y ont eu lieu, et qui doivent avoir changé le gouvernement de la France, et demander les ordres de ce gouvernement relativement à l'évacuation d'Hambourg;

2°. Que, jusqu'au retour de ces officiers, toutes hostilités cesseraient, de même que les travaux de fortifications;

3°. Qu'il serait fourni journellement 3,000 livres de viande fraîche pour l'entretien des hôpitaux;

4°. Que pour le reste, tout resterait *in statu quo*.

Le Général en chef se trouvant très à l'étroit à Pinneberg, a fait demander par le général Forster, qu'il puisse venir prendre son quartier-général à Altona durant l'armistice, où il ne mettrait qu'un bataillon comme garde du quartier-général, et pour

placer un poste en dedans de chaque porte d'Altona qui conduit au Hambourgerberg. Ce point ayant été refusé, le comte de Beningsen m'a invité à vous communiquer, Monsieur le Général, qu'il le prendrait comme une marque d'attention de la part du Prince, s'il y consentait ; et qu'en retour des mêmes sentimens, il consentait que tout ce que pourrait désirer M. le Maréchal et MM. les Généraux pour leur table, puisse être cherché à Altona sans le moindre obstacle.

La lettre ci-jointe du général Beningsen contient des lettres de madame la princesse d'Eckmühl à M. le Maréchal, qu'un monsieur, se disant son parent, venant en droiture de Paris, et ayant des choses d'une haute importance à communiquer au Maréchal, a apportées. Dès que M. le Maréchal aura consenti à la demande du Général en chef de prendre son quartier à Altona, ce monsieur pourra de suite se rendre à Hambourg.

Signé AUBERT.

N° 54.

Lettre de M. le général César de la Ville à M. le lieutenant-colonel danois Aubert.

Hambourg, le 28 avril 1814.

MONSIEUR LE LIEUTENANT-COLONEL,

J'ai mis sous les yeux de M. le Maréchal la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me faire connaître que M. le comte de Beningsen vous avait invité à me communiquer qu'il prendrait pour une marque d'attention du Prince de consentir à ce qu'il vînt établir son quartier-général à Altona, pendant l'armistice, et à ce qu'il y mît un bataillon pour sa garde.

M. le Maréchal me charge de vous répondre que ce n'était que sous un point de vue militaire qu'il s'était refusé à l'occupation d'Altona; mais que s'agissant d'un objet de commodité particulière pour M. le général comte Beningsen, il se fait un plaisir d'y donner les mains. Je vais en écrire à M. le général Forster, en lui envoyant une nouvelle rédaction d'arrangement d'armistice, en y comprenant cette clause, au moyen de laquelle toutes les difficultés seront levées, M. le général Forster m'ayant écrit que la rédaction de l'arrangement que je lui ai adressé hier, était entièrement conforme à ses

instructions, à cela près de la clause qui concerne Altona.

Signé CÉSAR DE LA VILLE.

N° 55.

ORDRE DU JOUR.

Au quartier-général, à Hambourg, le 29 avril 1814.

La réception des Moniteurs et des journaux des Débats, depuis le 28 mars jusqu'au 20 avril compris, vient de faire connaître à S. Ex. M. le Maréchal Prince d'Eckmühl, les événemens auxquels la France a servi de théâtre.

Quoi que cet envoi ne soit pas officiel, les faits sont tellement authentiques, et la manière dont ils sont parvenus, laisse si peu de doute sur leur vérité, que S. Ex. s'empresse de les faire connaître au corps d'armée.

Le 1er avril, le Sénat a créé un gouvernement provisoire.

Le 3 avril, le Sénat a déclaré la déchéance de l'Empereur Napoléon, et que le peuple français et l'armée étaient déliés du serment de fidélité envers lui.

Le 6 avril, le Sénat, par l'article 29 de la Charte Constitutionnelle, a appelé LOUIS-STANISLAS-XAVIER au Trône des Français.

Le 11 avril, l'Empereur Napoléon a renoncé aux Trônes de France et d'Italie, pour lui et sa dynastie.

En conséquence, son Excellence ordonne :

ARTICLE PREMIER.

Le drapeau blanc sera arboré dès aujourd'hui sur les forts et bâtimens de guerre, ainsi que sur les plus hautes tours de Hambourg et de Haarbourg.

ART. 2.

Tout le corps d'armée, ainsi que les fonctionnaires attachés à la trente-deuxième division militaire, présents ici, prendront la cocarde blanche, qui désormais est celle des Français par décret spécial.

ART. 3.

MM. Les généraux de division et chefs d'armes, pour les généraux de brigades et officiers d'état-major sous leurs ordres; le général chef de l'état-major général, pour le quartier-général, l'état-major de la place et les administrations militaires; les colonels ou commandants, pour les régimens, corps et détachemens; M. le baron de Beyts, pour tous les membres de l'ordre judiciaire; et M. le préfet, pour les administrations civiles, feront reconnaître l'élection de Louis XVIII comme Roi des Français, dresseront procès-verbal de cette reconnaissance, et l'adresseront à Son Excellence.

ART. 4.

A dater de ce jour les places de Hambourg et de Haarbourg et dépendances, seront gardées et défendues au nom de Sa Majesté Louis XVIII.

ART. 5.

Les pièces ci-dessus relatées, seront communiquées par la voie de l'impression au corps d'armée et aux habitans.

SOLDATS!

Le vœu des Français, consacré par les actes du Sénat, l'adhésion du Corps législatif, des grands dignitaires, des principales cours de justice, des communes et de l'armée, a aboli le gouvernement impérial en France, et a appelé au Trône la dynastie des Bourbons.

Nous jurons donc à notre Roi,

OBÉISSANCE ET FIDÉLITÉ.

Par ordre de M. le Maréchal Prince d'Eckmühl.

Signé CÉSAR DE LA VILLE.

N° 56.

Adresse des Généraux du treizième corps, et de la garnison de Hambourg à LOUIS XVIII.

Hambourg, le 30 avril 1814.

SIRE,

Les vœux de la nation entière appellent Votre Majesté et son auguste dynastie au trône de France.

Voués par état à la défense de la patrie, retenus loin d'elle par le devoir et l'honneur, nous profitons du moment où les grands événemens auxquels la

France a servi de théâtre nous sont connus, pour mettre à vos pieds nos hommages.

Sire, que sous votre règne, la France se repose de ses longues agitations; que ses plaies se cicatrisent, que son sort soit à jamais fixé, et que les justes bénédictions des peuples complètent pour Votre Majesté, la plus belle gloire à laquelle un souverain puisse aspirer.

Pénétrés de l'espoir consolateur que commandent vos vertus, et forts des garanties que vous offre notre conduite, nous jurons obéissance aux constitutions du Royaume, et fidélité à Votre Majesté.

Nous sommes avec le plus profond respect,

SIRE,

De Votre Majesté,

Les très-humbles, très-obéissans et très-fidèles sujets,

Les Généraux de division,

Signés comte LOISON, comte VATTIER DE SAINT-ALPHONSE, PECHEUX, VICHERY, THIÉBAULT.

Les Généraux de brigade,

CÉSAR DE LA VILLE, chef d'état-major; DELCAMBRE, GENGOULT, ROME, comte PIETROWSKI, LECLERC, DUBOIS, DEPONTHON, SOYER, AVRIL, GUITON, JOUFFROY.

Le Maréchal Prince D'ECKMUHL

N° 57.

Lettre de M. le Maréchal Prince d'Eckmühl à S. A. R. Monseigneur le Comte d'Artois, Lieutenant-Général du Royaume.

Hambourg, le 1er mai 1814.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse Royale l'adresse que les généraux du corps d'armée que j'ai l'honneur de commander, et moi, faisons à S. M. LOUIS XVIII, Roi des Français, ainsi que les procès-verbaux de prestation de serment de fidélité de tous les corps, administrations militaires et administrations civiles qui sont à Hambourg.

Déliés de notre serment par l'abdication de l'Empereur Napoléon, par les actes du Sénat et par le vœu de toute la France, nous consacrerons notre vie à la défense des descendans de HENRI IV, de LOUIS XIV, et à celle de notre chère patrie.

Je supplie Votre Altesse Royale d'accueillir avec bonté le général baron Delcambre, chargé de déposer aux pieds du trône l'assurance de notre fidélité, et de vouloir bien agréer l'hommage du profond respect avec lequel, etc.

Signé Prince D'ECKMÜHL.

N° 58.

ORDRE DU JOUR.

Au quartier-général, à Hambourg,
le 5 mai 1814.

M. le Maréchal fait connaître au corps d'armée que S. A. R. le comte d'Artois, lieutenant-général du Royaume, stipulant, au nom de Sa Majesté Louis XVIII, a fait une convention avec les puissances alliées, pour l'évacuation de la France.

En vertu de cette convention, les places de Hambourg, Haarbourg et forts qui en dépendent, doivent être évacués et remis aux alliés dans le courant du mois.

M. le général de division d'artillerie Foucher vient d'arriver à Hambourg en qualité de commissaire de S. M. Louis XVIII, pour la remise de Hambourg et de Haarbourg.

MM. les Généraux commandant les divisions et armes, M. l'ordonnateur Thomas et M. le Préfet, obtempéreront à toutes les demandes que M. le général de division Foucher sera dans le cas de faire pour l'exécution des instructions relatives à cette remise.

Par ordre de M. le Maréchal Prince d'Eckmühl.

Le Général, chef de l'état-major-général du treizième corps.

Signé CÉSAR DE LA VILLE.

N° 59.

Lettre de M. le général Dupont, Ministre de la guerre, à S. Ex. M. le Maréchal Prince d'Eckmühl.

Paris, le 2 mai 1814.

Monsieur le Maréchal, Son Altesse Royale MONSIEUR, frère du Roi, lieutenant-général du royaume, m'ordonne de vous faire connaître qu'il a nommé M. le général de division comte Gérard, au commandement en chef du treizième corps d'armée et de la garnison de Hambourg, qui a été confié jusqu'à ce moment à Votre Excellence.

Je vous prie, en conséquence, Monsieur le Maréchal, de vouloir bien investir M. le général Gérard du commandement en chef, à son arrivée, et de lui faire remettre tous les divers renseignemens qui s'y rapportent.

Le Ministre de la guerre,

Signé le général comte DUPONT.

N° 60.

ORDRE DU JOUR.

Hambourg, le 11 mai 1814.

M. le maréchal prince d'Eckmühl fait connaître

au corps d'armée que M. le général de division comte Gérard a été nommé, par S. A. R. MONSIEUR, frère du Roi, lieutenant-général du royaume, au commandement du treizième corps et des troupes qui sont à Hambourg.

Les autorités civiles, militaires et administratives devront, à dater de demain 12 du courant, prendre les ordres du général comte Gérard, et lui adresser tous les rapports.

Les généraux, officiers et soldats du treizième corps verront avec plaisir que le choix de notre gouvernement est tombé sur un officier qui est connu dans l'armée française par un beau caractère, une brillante bravoure et des talens.

M. le Maréchal, en quittant son commandement, croit de son devoir et de la justice de témoigner toute sa satisfaction aux généraux, officiers et soldats, sur la bravoure et le bon esprit dont ils ont fait preuve dans toutes les occasions depuis qu'il a l'honneur de les commander.

Par ordre de M. le Maréchal Prince D'ECKMÜHL,

Le général chef de l'état-major-général du treizième corps,

Signé CÉSAR DE LA VILLE.

FIN.

ERRATA.

Page 24, *ligne* 11, au lieu de *armées*, lisez *armes*.
= 26 = 12, au lieu de *exigeaient*, lisez *exigeait*.
= 28 = 10, au lieu de *année*, lisez *armée*.
= 73 = 11, au lieu de *sous chaque gros bras*, lisez *sur chaque gros bras*.
= 123 = 7, au lieu de *sur le fort d'Altona*, lisez *sur le front d'Altona*.

PIÈCES HISTORIQUES

RELATIVES

A PIE VII,

SOUVERAIN PONTIFE

A PARIS,

Chez ANT. BAILLEUL, Imprimeur-Libraire, rue Helvétius, N°. 71;

Et chez les Marchands de Nouveautés.

AVRIL 1814.

AVIS

DE L'ÉDITEUR.

Nous voulions réunir toutes les pièces relatives aux persécutions qu'a éprouvées Pie VII ; mais cette réunion, et les détails historiques que nous voulions y ajouter, auraient empêché la publication immédiate de celles que nous avions déjà. Il nous a paru urgent de les publier. L'opinion de tous les Français ne peut être trop tôt fixée, par la vérité des faits et par l'intérêt sacré de la Patrie. C'est au Souverain Pontife que nous avons cru devoir adresser ce recueil.

On trouvera quelques incorrections dans les pièces traduites de l'italien. Cette traduction a été faite à Rome ;

et, n'ayant pas sous les yeux les originaux italiens, nous avons laissé subsister ces incorrections, dans la crainte, en les redressant, d'altérer le texte.

10 Avril 1814.

A PIE VII,

Souverain Pontife.

Tous les Chrétiens, quelle que soit leur communion, ont gémi sur vos malheurs; ils ont admiré votre résignation et votre fermeté : jamais le Siége de Rome ne fut illustré par plus de vertus.

Les temps sont venus, les décrets de la Providence s'exécutent. Assez de sang a souillé la terre; assez de malheurs l'ont désolée.

Quia tu spoliasti gentes multas, spoliabunt te omnes qui reliqui fuerint de populis : propter sanguinem hominis et iniquitatem terræ civitatis et omnium habitantium in eâ (1). Jamais

(1) Habacuc, cap. 2, v. 8. Parce que tu as dépouillé plusieurs nations, tout le reste des peuples te dépouillera, à cause des meurtres des hommes et de la violence que tu auras faite au pays, à la ville, et à tous ses habitans.

ces paroles d'Habacuc ne furent accomplies avec plus d'éclat pour l'instruction des Peuples et des Rois.

La tyrannie qui a pesé sur la terre comme un fléau dévastateur, est renversée; épouvantée elle-même de ses attentats, elle n'a pas osé porter sur votre existence ses mains sacriléges, et vous réunir aux victimes de vendémiaire, aux mânes d'un de nos Princes, à plus de huit millions d'hommes immolés par elle.

La perfidie, la spoliation, l'homicide, tous les crimes ont accompagné ses pas, et ses traces sanglantes ont souillé l'Europe entière.

Napoléon (1) avait entraîné le peuple par l'illusion d'une vaine gloire, par des institutions que la civilisation indiquait, qu'il n'adoptait que pour donner plus d'éclat à son nom, et qu'il renversait ou violait, dès qu'elles contrariaient ses

(1) *Appollyon, id est exterminans Apocalypsis.* Cap. IX.

passions. Il enchaînait l'opinion par l'ambition, le besoin ou la terreur.

Il séduisait le peuple et l'armée par des victoires qu'il achetait au prix du sang de tous les peuples et de leurs dépouilles. C'est de ces dépouilles de la terre qu'il ornait ses palais, et dont il couvrait les hommes qu'il avait attachés à son char comme une foule d'esclaves. Outrager les rois de la terre, porter la désolation au sein de leurs antiques races, étaient les jeux cruels de sa politique barbare : *Rien n'est criminel*, disait-il, *quand il faut affermir la puissance.* Après avoir juré la *liberté*, il en effaçait le nom ; il proscrivait celui de *Patrie.* Tout devait être pour lui seul ; toute gloire, tout hommage étranger à son nom lui étaient en horreur. *Il se trouvait à l'étroit dans cette vieille Europe.* La terre entière semblait ne devoir exister que pour lui, et devoir être le champ horrible de ses dévastations. Il nous arrachait nos en-

fans, pour les immoler à ses passions et à cette idole de la gloire, dans laquelle il se transformait lui-même, pour courber à ses pieds les Peuples et les Rois.

J'ai vu descendre sa statue, avec l'admiration qu'inspire un grand acte de la Justice divine, sur la même place où la statue de Louis XIV fut renversée, en 1793, au milieu des vociférations et des poignards de l'anarchie. La noble tête du Monarque et son bras élevés vers le Ciel, semblaient alors en implorer la vengeance.

Il est tombé comme le cèdre des hautes montagnes que la hache a frappé.

Souverain Pontife, sur le Siége où vous allez être replacé, vous apprendrez ces événemens mémorables dont la capitale de la France est aujourd'hui le témoin. Le Ciel a entendu le vœu des hommes purs qui le suppliaient pour elle.

Une nation forte de ses institutions, parce qu'elles sont fondées sur la liberté et sur l'ordre, a soutenu l'édifice social

prêt à s'écrouler sous la hache et les torches de l'anarchie. Grâces immortelles en soient rendues au génie de Pitt!

Après des scènes horribles de proscriptions et de crimes, où, en France, le sang des Rois, des Chefs de l'Église, des Prêtres, des Magistrats les plus vertueux, des hommes distingués par leur nom, par leurs services, par leur génie, par leurs vertus, ruisselait sous le fer des poignards et des échafauds, confondu et souillé dans le sang même des bourreaux, qui se succédaient et se détruisaient; un Gouvernement réparateur, qui tendait à se former pour rétablir la monarchie sur des bases stables, et pour rappeler les descendans de Henri, fut encore renversé par les derniers efforts de l'anarchie. L'homme qui avait commencé sa carrière par faire couler le sang des citoyens sous la Convention nationale et au sein de cette immense cité, seconda alors l'anarchie par des adresses séditieuses qu'il dictait à son armée. Les amis de l'ordre furent pros-

crits, arrachés à leurs familles, et déportés jusque dans les déserts de la Guiane. Appelé ensuite par un Gouvernement anarchique, il l'enchaîna sous les couleurs d'une magistrature populaire, qu'il jura de maintenir, et qui ne lui servit que d'échelon pour déployer bientôt le despotisme le plus affreux qui ait encore souillé les annales du Monde.

Mais enfin, après de longs et malheureux efforts, toutes les Nations se sont unies. Au midi, un illustre capitaine conduisant ses armées avec la plus sage prudence, unissant toujours l'humanité à la victoire, a délivré le Portugal, l'Espagne, l'Aquitaine, et conduit avec lui le descendant de nos Rois. Bordeaux a proclamé son légitime Souverain. Au nord et à l'est, tous les peuples, depuis Moscou jusqu'au Rhin, depuis la Baltique jusqu'à la Meuse, ont secoué son joug : ils se sont unis; et Paris, cette immense cité, a vu flotter autour de son enceinte les étendards des puissances alliées. Napoléon l'avait abandonnée,

ravissant les trésors et les chefs-d'œuvre qu'il pouvait enlever, laissant des ordres et des torches incendiaires pour la renverser, et une armée courageuse et fidèle, mais impuissante, pour soutenir un pareil effort. Il voulait que les citoyens vinssent s'immoler hors des murs, en abandonnant leurs femmes et leurs enfans à l'outrage, au pillage et aux flammes.

La sagesse des Princes et des Chefs des armées alliées a prévenu cette horrible destruction. Ils hésitaient d'avancer; ils ont arrêté la victoire; ils ont notifié qu'il ne combattaient pas les Français, mais un Gouvernement oppresseur.

Napoléon avait osé déclarer que, *s'il périssait, sa chute épouvantérait la Terre.*

Jamais, Souverain Pontife, jamais l'histoire n'a signalé un plus beau jour. Ce Czar, qu'on nous peignait comme un Attila, traînant après lui la dévastation, l'esclavage et la mort, a enchaîné la vengeance. Il a oublié ses villes détruites,

le commerce de son vaste Empire long-temps opprimé, ses palais incendiés; Napoléon seul a paru criminel à ses yeux. Tout ce qui pouvait honorer les peuples malheureux, dont lui et ses hauts alliés venaient rompre les chaînes, a été la noble expression de sa volonté et de ses vœux.

Ce prince magnanime a dit au Sénat : « JE SUIS L'AMI DU PEUPLE FRANÇAIS; CE QUE VOUS VENEZ DE FAIRE REDOUBLE ENCORE CE SENTIMENT : IL EST JUSTE, IL EST SAGE DE DONNER A LA FRANCE DES INSTITUTIONS FORTES ET LIBÉRALES, QUI SOIENT EN RAPPORT AVEC LES LUMIÈRES ACTUELLES. MES ALLIÉS ET MOI, NOUS NE VENONS QUE PROTÉGER LA LIBERTÉ DE VOS DÉCISIONS. »

Et après un moment de silence, qui était le recueillement sublime de la bienfaisance et de la vertu, S. M. I. a repris avec la plus touchante émotion :

« POUR PREUVE DE CETTE ALLIANCE DURABLE QUE JE VEUX CONTRACTER AVEC VOTRE NATION, JE VOUS RENDS

TOUS LES PRISONNIERS FRANÇAIS QUI SONT EN RUSSIE. LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE ME L'AVAIT DÉJA DEMANDÉ : JE L'ACCORDE AU SÉNAT, D'APRÈS LES RÉSOLUTIONS QU'IL A PRISES AUJOURD'HUI.»

Ces paroles mémorables et sacrées, qui doivent être conservées à jamais, ont porté dans le cœur de tous les Français l'admiration, la reconnaissance et l'amour. Plus de deux cent mille de nos enfans nous sont rendus.....

Souverain Pontife, votre cœur en sera ému, et vous en rendrez grâce à l'Éternel, au nom de la terre entière.

Implorez pour elle le repos et la paix;

Implorez les bénédictions célestes pour ces Empereurs, ces Rois, ces Princes, ces Généraux, ces Chefs, ces Soldats, qui, par leurs efforts et au prix de leur sang, ont arrêté la dévastation de la terre et la ruine de la civilisation;

Implorez ces bénédictions divines, Souverain Pontife, pour les frères de Louis XVI, de qui l'anarchie a fait

tomber la tête sous nos yeux, et auquel une voix apostolique a dit : FILS DE SAINT-LOUIS, MONTEZ AU CIEL;

Implorez-les particulièrement pour le Monarque que ses droits appellent au trône des Français. Leur bonheur était l'objet de ses études et de ses vœux. Son long exil aura instruit sa sagesse. Il maintiendra avec force la constitution qu'il viendra jurer; qu'il écarte l'intrigue, qu'il soit le réparateur de nos maux, qu'il verse les consolations et les secours partout où est le malheur, et qu'il transmette la France heureuse et tranquille à ses successeurs;

Implorez ces bénédictions pour son auguste frère, qui, en entrant sur le sol de la France, en a proclamé la délivrance, et a trouvé dans ces généreux Suisses, dont le sang avait ruisselé pour défendre le trône, de fidèles alliés;

Implorez-les pour ce Prince qui a manifesté d'une manière si touchante les sentimens et les vœux du Monarque et les siens; dans l'antique capitale de

l'Aquitaine, qui, la première, a arboré l'étendard royal;

Implorez-les, Souverain Pontife, pour cette Princesse, son auguste compagne, si long-temps, si cruellement malheureuse, et dont tant de souvenirs déchirans vont émouvoir la sensibilité; qu'Elle vienne recueillir les consolations et les hommages de la nation entière; que ces touchans témoignages, que sa charité, que ses vertus, calment enfin le sentiment de ses malheurs!

Implorez-les aussi pour cette Princesse, qu'un dévouement généreux pour son auguste père et pour sa patrie, a si malheureusement unie au sort de l'homme qui nous opprimait : les Français n'oublieront jamais sa conduite et ses vertus;

Implorez, Souverain Pontife, les bénédictions du Très-Haut pour l'Italie, pour l'Espagne, pour l'Allemagne, pour toutes les contrées si long-temps dévastées; que leurs Princes, replacés dans le système d'équilibre nécessaire au repos.

de tous, s'occupent sans relâche à réparer les malheurs de leurs États, et à y faire régner la religion et les lois, bases sacrées de la morale et de l'ordre public;

Implorez même le pardon de l'homme qui a été l'instrument des décrets impénétrables du Roi des Rois;

Implorez, Souverain Pontife, les bénédictions du Très-Haut pour l'Église; que la vertu, que la tolérance, que la charité, affermissent seules son Empire, et que tous les Temples chrétiens, ouverts sur la Terre entière, fassent retentir bientôt les hymnes sacrés de la reconnaissance et de la paix!

C'est dans le lieu même, Souverain Pontife, où vous venez d'être si longtemps captif et outragé, que le Ciel a mis un terme à la puissance de l'oppresseur. *Que les voix de chants de triomphe, d'admiration et de délivrance, retentissent dans les Tabernacles de l'Eternel!*

10 Avril 1814.

RECUEIL

DE PIÈCES OFFICIELLES

CONCERNANT ROME.

Notification traduite de l'original italien.

S. S. N. S. P. le Pape Pie VII n'ayant pu adhérer à toutes les demandes qui lui ont été faites de la part du Gouvernement français, en telle exécution qu'on le voulait, parce que ses devoirs sacrés et la voix de la conscience le lui défendaient, se voit forcé d'encourir les conséquences désastreuses qui lui avaient été déclarées, et de subir l'occupation militaire de la Capitale même où il réside, dans le cas qu'il n'eût pas adhéré à toutes les demandes dont il s'agit.

Résigné, comme il l'est, dans l'humilité de son cœur, *aux jugemens impénétrables du Très-Haut*, il remet sa cause entre les

mains de Dieu, et ne voulant pas manquer d'ailleurs à l'obligation essentielle qu'il a de garantir les droits de sa souveraineté, il nous a ordonné de protester;

Comme il proteste formellement, tant en son nom qu'en celui de ses successeurs, contre l'occupation de ses domaines, entendant que les droits du Saint-Siége restent, pour le présent et pour l'avenir, intacts et en leur intégrité.

Vicaire sur la terre de ce Dieu de paix, qui, par son divin exemple, enseigne la douceur et la patience, il ne doute pas que ses très-chers sujets, de qui il a toujours reçu tant de preuves d'obéissance et d'attachement, ne feront tout ce qui sera en leur pouvoir pour conserver la paix et la tranquillité, tant particulière que publique.

Comme l'exhorte et l'ordonne expressément S. S., et que, bien loin de leur faire aucun tort ou aucune injure, ils respecteront, au contraire, les individus d'une nation, dont il a reçu, dans son voyage et pendant son séjour à Paris, tant de témoignages de dévouement et d'affection.

Donné aux Chambres du Quirinal, le 2 avril 1808. *Signé*, F. Card. Casoni.

Lettre traduite de l'original italien, écrite par ordre de S. S. Pie VII, à LL. EE. les Cardinaux suivans, auxquels le Commandant militaire français a intimé l'ordre de sortir de Rome.

Valenti Gonzaga, *Évêque d'Albano.*
Cazondini, *Préfet du concile.*
Casoni, *Secrétaire d'État.*
Joseph Doria, *Évêque de Frascati.*
Della Somaglia, *Vicaire de S. S.*
Rovarella, *Prodataire.*
Braschi Onesti, *Secrétaire des brefs.*
Locatelli, *Évêque de Spoletto.*
Crevelli.
Gulleratti Scotte.
Galeffi.
Antoni-Marri Doria.
Litta.
Dugnani.
Pignatelli.
Carracciolo.
Fizzao.
Salluzzo.
Ruffo Scilla, *Archevêque de Naples.*

Fabricio Ruffo.

Caraffa Trajetto (resté par intercession).

Éminentissime Seigneur

S. S. Notre-Seigneur a ordonné au cardinal Doria-Pamphili, secrétaire d'État, de signifier à V. Em. que son cœur est percé de la douleur la plus aiguë, à cause de l'intimation faite par le commandement militaire français à tant d'individus du Sacré Collége, qui les oblige de partir dans le terme de trois jours.

S. S. voyant clairement que cette mesure, fille de la violence et de la force, a pour but de détruire le régime spirituel de l'Église de Dieu, en séparant de son Chef suprême tant de membres nécessaires pour la direction des affaires ecclésiastiques, et même son vicaire, son premier ministre, et les pasteurs respectifs de leurs diocèses, ne peut pas absolument le permettre; ainsi elle défend à chacun, en vertu de l'obéissance qui lui a été jurée, de s'éloigner de Rome, si toutefois il n'y est pas positivement contraint.

S. S. prévoyant le cas que la force, après avoir indignement arraché V. Em. de son

sein pontifical, eût à les laisser à quelque distance de Rome, l'avis du S. P. est qu'elles ne poursuivent pas le voyage, si la force ne l'accompagne au lieu destiné, parce qu'au lieu de regarder comme volontaire la séparation du Chef de l'Église, on pourra aussi voir la violence qui les en arrache.

La vertu reconnue de tous les individus auxquels on a intimé l'ordre de partir, ranime le cœur pénétré de douleur du S. P., et l'assure que chacun d'eux souffrira patiemment, à son exemple, cette nouvelle persécution, et que, du spectacle indigne que l'on donne au Monde, la bonne opinion qu'on a du Sacré Collége sera augmentée au lieu d'être diminuée.

C'est ce que le soussigné est chargé expressément par S. S. de signifier à V. Em., à laquelle elle renouvelle le témoignage de son dévouement.

Cardinal Doria, *pro-secrétaire d'État.*

Depuis le départ de ce cardinal, c'est le cardinal Gabrielli qui est pro-secrétaire.

Des Chambres du Quirinal,
le 23 mars 1808.

Les quatorze cardinaux napolitains qui avaient été conduits de la même manière à Naples, ont été conduits ensuite à Modène. S. S. a conféré les emplois des cardinaux qui sont déportés à d'autres, mais comme vicaires. Aussi le cardinal Gabrielli, évêque de Sinigaglia, est nommé pro-secrétaire d'État à la place du cardinal Casoni; le cardinal Antonelli, évêque d'Ostie, est pro-secrétaire des brefs, à la place du cardinal Braschi; le cardinal Vincenti, pro-camerlingue, à la place du cardinal Joseph Doria; le cardinal Albani, pro-secrétaire des mémoriaux, à la place du même Joseph Doria; le cardinal Despnig, espagnol, archevêque de Séville, pro-vicaire de Rome, à la place du cardinal Somaglia.

Ordre du jour adressé aux troupes en garnison à Rome, par le général Miollis.

S.M. l'Empereur et Roi Napoléon témoigne sa satisfaction aux troupes de S. S. pour la bonne tenue. Elles ne recevront plus à

l'avenir d'ordres ni de prêtres ; ni de femmes. Des soldats doivent être commandés par des soldats. Les troupes peuvent être assurées qu'elles ne retourneront pas sous les ordres des prêtres. L'Empereur et Roi leur donnera des généraux que la bravoure a rendus dignes de les conduire.

Au quartier-général, à Rome, le 27 mars 1808.

Signé, MIOLLIS.

On a conduit les troupes de S. S. d'abord à Ancône, d'où elles ont dû se rendre dans le royaume d'Italie pour y être réorganisées.

Copie d'un bref du Pape Pie VII, à notre cher fils l'Empereur des Français.

Depuis que, par une disposition divine, nous avons été, sans aucun mérite de notre part, élevé au suprême pontificat, vous avez été témoin de nos désirs pour la paix de l'Église catholique; vous avez été témoin de nos soins pour la paix spirituelle du peuple français, et de notre condescen-

dance paternelle ; vous avez été témoin de nos faveurs à l'égard de l'Église gallicane, à l'égard de vos sujets; vous avez été témoin que nous nous sommes prêté, en toutes circonstances, jusqu'où pouvait s'étendre le pouvoir de notre ministère, aux concessions, et aux concordats avec l'empire français et le royaume d'Italie; finalement, vous avez été témoin des sacrifices immenses que nous avons faits, et que nous avons supportés pour le bien-être et le repos de la nation française et italienne, au préjudice de notre peuple, quoique déjà réduit à la disette et à l'impuissance par les vicissitudes qu'il avait souffertes.

Vous, cependant, par rapport à tant de faveurs signalées, vous n'avez pas cessé de déchirer notre cœur, et de nous réduire, sous de faux prétextes, dans un état d'afflictions les plus profondes, et de mettre à l'épreuve nos devoirs sacrés et notre conscience.

En compensation du concordat ecclésiastique, vous ne nous avez rendu que la destruction d'icelui, par des lois séparées, *dites organiques ;* vous nous avez fait des propositions étudiées à dessein, irréconciliables

avec la morale évangélique, avec les maximes de l'Église universelle;

En compensation de la paix et de nos faveurs, dès long-temps les domaines du Saint-Siége ont dû supporter le poids énorme de vos troupes et les avances de vos commandans; en sorte que, depuis 1807 jusqu'à présent, elles ont consommé à peu près cinq millions d'écus romains, sans maintenir la promesse solennelle du remboursement du royaume d'Italie;

En compensation de ceci, vous nous avez dépouillé;

Pour complément, vous nous avez présenté quelques articles à notre sanction, contraires aux droits des gens, à l'unité et aux canons de l'Église catholique, et au bien-être des catholiques dispersés dans les royaumes étrangers, destructifs de nôtre indépendance et liberté ecclésiastiques;

Pour complément et compensation, vous avez envahi hostilement nos domaines, qui furent donnés par la munificence et la piété des monarques, particulièrement français, au Saint-Siége apostolique, et consacrés à l'indépendance et à la liberté des successeurs de Saint-Pierre, et confirmés depuis plus de

dix siècles, jusqu'à présent, par tous les princes catholiques, au Père commun de tous les fidèles de l'Église catholique, afin qu'il pût demeurer au milieu des enfans premiers-nés, dans une liberté et une indépendance absolue;

Enfin, vous avez envahi hostilement la capitale même, et vous avez rendu rebelle la milice; vous avez occupé les postes et les imprimeries; vous avez arraché de notre sein les conseillers intimes pour la direction des affaires spirituelles de l'Église, les ministres d'État, et vous nous avez rendu nous-même prisonnier dans notre résidence apostolique, en pesant militairement sur notre peuple.

Nous appelons, pour la décision, sur cette manière d'agir de votre part, au droit de tous les peuples, à vos devoirs sacrés et à ceux de votre peuple; nous en appelons à vous-même, comme à un fils consacré et assermenté pour réparer les dommages et pour soutenir les droits de l'Église catholique, et à la justice du Très-Haut.

Vous, néanmoins, vous abusez de vos forces, foulant aux pieds tous les devoirs sacrés, et principalement au préjudice de

l'Église; vous nous forcerez ainsi à ce que nous fassions, dans l'humilité de notre cœur, usage de cette force que le Tout-Puissant a mise en nos mains, et ensuite, si vous nous donnez des motifs ultérieurs, de faire connaître à l'univers la justice de notre cause : d'ailleurs, les maux qui pourront en résulter tomberont à votre responsabilité.

Contresigné au secrétariat de l'ambassade, le 27 mars 1808.

Décret traduit de l'hollandais.

Napoléon, par la grâce de Dieu et par les constitutions, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin;

Considérant que le Souverain temporel de Rome a constamment refusé de déclarer la guerre aux Anglais, et de coopérer avec les rois d'Italie et de Naples, à la défense de la presqu'île d'Italie; que les intérêts des deux royaumes et des deux armées d'Italie et de Naples exigent que leur communication ne soit pas interrompue par une puis-

sance ennemie; que la donation des pays qui composent l'État ecclésiastique, a été faite par notre auguste prédécesseur Charlemagne au profit de la chrétienté, mais non pas à l'avantage des ennemis de notre sainte religion; vu la demande des passeports faite par l'ambassadeur de la cour de Rome, le 8 mars, avons décrété et décrétons ce qui suit :

1°. Les provinces Urbino, Ancône, Macerata et Camerino, seront irrévocablement et pour toujours incorporées au royaume d'Italie;

2°. On prendra formellement possession desdits pays, le 11 mai, et les armoiries du royaume y seront attachées;

3°. En même temps sera publié le Code Napoléon, qui aura son effet après le 1er. juin;

4°. Les quatre provinces ainsi incorporées composeront trois départemens, qui, tant pour l'administration que pour la justice, seront organisés conformément aux lois de l'empire;

5°. Il sera placé à Ancône un tribunal d'appel et de commerce, à Sinigaglia seulement un tribunal de commerce, et où il

y aura lieu, des tribunaux de 1re. instance et de paix;

6°. Ces trois départemens feront une division militaire, dont le chef-lieu sera Ancône;

7°. Nous donnons au Vice-Roi d'Italie, notre cher fils, plein pouvoir pour l'exécution du présent décret.

Donné en notre palais impérial, à St.-Cloud, le 2 avril 1808.

2e. *Décret, traduit de l'hollandais.*

NAPOLÉON, etc.

Nous ordonnons ce qui suit :

» 1°. Les Cardinaux, Prélats et tous employés quelconques près de la Cour de Rome, qui sont nés dans ce royaume, doivent, dès à présent jusqu'au 25 mai, rentrer dans le royaume, sous peine de la confiscation de leurs biens en cas de désobéissance;

2°. Les biens de ceux qui au 5 juin n'auront pas obéi, seront confisqués;

3°. Les Ministres de notre royaume d'Italie sont, chacun en ce qui les concerne,

chargés de l'exécution de ce décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Donné en notre camp, etc., le 2 avril 1808.

Note de S. Ex. Mgr. de Champagny, à Son Em. Monseigneur le Cardinal Caprara.

Le soussigné Ministre des relations extérieures de S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie, a mis sous les yeux de S. M. la note de S. Em. Monseigneur le cardinal Caprara, et il a été chargé d'y faire les réponses suivantes :

L'Empereur ne saurait reconnaître le principe que les prélats ne sont pas les sujets du Souverain sous la domination duquel ils sont nés.

Quant à la deuxième question, la proposition, dont l'Empereur ne se départira pas, est que toute l'Italie, Rome, Naples, Milan fassent une ligue offensive et défensive, afin d'éloigner de la presqu'île le désordre et la guerre.

Si le S. P. adhère à cette proposition, tout

terminé; s'il s'y refuse, il annonce par cette détermination qu'il ne veut aucun arrangement, aucune paix avec l'Empereur, et qu'il lui déclare la guerre.

Le 1er. résultat de la guerre est la conquête, et le 1er. résultat de la conquête est le changement du Gouvernement; car si l'Empereur est forcé d'être en guerre avec Rome, ne l'est-il pas aussi d'en faire la conquête, d'en changer le Gouvernement, d'en établir un autre, qui fasse cause commune avec les royaumes d'Italie et de Naples contre les ennemis communs?

Quelle autre garantie aurait-il de la tranquillité et de la sureté de l'Italie, quand les deux royaumes seraient séparés par état, où leurs ennemis continueront de compter sur un accueil assuré?

Ces changemens, devenus nécessaires, si le S. P. persiste dans ses refus, ne lui feront rien perdre de ses droits spirituels; il continuera d'être Evêque de Rome, comme l'ont été ses prédécesseurs pendant les huit premiers siècles, et sous Charlemagne. Cependant ce sera pour S. M. un sujet de douleur de voir l'imprudence, l'obstination,

l'aveuglement, détruire l'ouvrage du génie de la politique et des lumières.

Au moment même où le soussigné recevait l'ordre de faire cette réponse à Monseigneur le Cardinal Caprara, il recevait la note que S. Em. lui a fait l'honneur de lui adresser le 30 mars.

Cette note, a deux objets : le premier, d'annoncer la cessation des pouvoirs du Légat du Saint-Siége, de le notifier contre l'usage et les formes ordinaires, et à la veille de la Semaine-Sainte, temps où la Cour de Rome, si elle était encore animée d'un véritable esprit évangélique, croirait devoir multiplier les secours spirituels, et prêcher par son exemple l'union entre tous les fidèles.

Quoi qu'il en soit, le S. P. ayant retiré ses pouvoirs à Son Eminence, l'Empereur ne le reconnaît plus comme Légat; l'Eglise gallicane rentre dans toute l'intégrité de la doctrine; ses lumières, sa piété continueront de conserver en France la religion catholique, que l'Empereur mettra toujours sa gloire à faire respecter et à défendre.

Le second objet de la note de S. Em. Monseigneur le Cardinal Caprara est de de-

mander ses passeports comme ambassadeur. Le soussigné a l'honneur de les lui adresser.

Sa Majesté voit avec regret cette demande formelle de passeports, dont l'usage de nos temps modernes a fait une véritable déclaration de guerre.

Rome est donc en guerre avec la France; et dans cet état de choses, S. M. a dû donner des ordres que la tranquillité de l'Italie rendait nécessaires. Le parti qu'a pris la Cour de Rome de choisir pour cette rupture un temps où elle pouvait croire ses armes plus puissantes, peut faire prévoir de sa part d'autres extrémités; mais les lumières du siècle en arrêteront les effets. Le temporel et le spirituel ne sont plus confondus; la dignité royale, consacrée par Dieu même, est au-dessus de toute atteinte.

Le soussigné désire que les observations qu'il a reçu ordre de transmettre à S. Em. Monseigneur le cardinal Caprara, puissent déterminer le Saint-Siége à accéder aux propositions de S. M.; il a l'honneur de renouveler à S. Em. les assurances de la plus haute considération.

Paris, le 3 avril 1808.

Notification à tous les Ministres des Cours étrangères résidant à Rome.

Aujourd'hui, environ à 6 heures du matin, un détachement français s'est présenté à la grande porte du palais de S. S.; le suisse de garde a fait entendre à l'officier du détachement qu'il ne pouvait pas permettre l'entrée à des gens armés, mais qu'il ne la lui refusait pas maintenant, s'il voulait entrer seul. L'officier français s'en est montré content, en apparence, et il a ordonné aux troupes de faire halte, lesquelles se sont éloignées de peu de pas. Alors le suisse a ouvert la petite porte, et il a permis à l'officier d'entrer; pendant qu'il entrait, il a fait signal aux troupes, lesquelles se sont jetées sur le suisse, en mettant la baïonnette sur sa poitrine.

Entré par une telle fourberie et par une telle violence, il s'est rendu au local de la garde, destinée à la milice du Capitole, dans l'intérieur du palais; il a brisé la porte par force, et il s'est emparé des carabines dont on se

servait pour monter la garde dans une des antichambres de S. S.

Autant en est arrivé au quartier-général des garde-nobles du S. P. : les troupes françaises ayant dépouillé encore celles-ci des carabines dont elles ne se servaient que pour monter la garde dans les antichambres proches de la chambre de S. S.

Un officier français s'est rendu chez le capitaine des Suisses, en lui intimant et au peu de ses hommes assemblés, que dès ce jour la garde suisse dépendrait des ordres d'un général français; à quoi elle s'est refusée.

Une même intimation a été faite au commandant de la garde sédentaire destinée aux finances, qui s'y est aussi refusée, et qui a été ensuite menée au château, pendant que divers détachemens roulaient parmi la ville, en arrivant et conduisant au château les garde-nobles, y compris leur commandant.

Le S. P., instruit de ces griefs attentats, au milieu de la douleur dont son cœur est accablé, a ordonné expressément au cardinal Gabrielli, pro-secrétaire d'Etat, de réclamer hautement contre, et de dire fran-

chement à Votre Seigneurie Illustrissime, que chaque jour on va combler davantage la mesure des outrages que l'on fait à sa personne sacrée, et que chaque jour l'on foule davantage aux pieds ses droits souverains. Ne suffisant pas aux troupes françaises d'avoir signalé leur entrée en posant les canons vis-à-vis de son palais, et de violer ainsi indignement sa résidence, elles ont voulu pousser plus avant la violation, en forçant la garde suisse, en entrant à main armée dans l'habitation paisible du Souverain Pontife, en brisant violemment la porte, en s'emparant du très-peu d'armes destinées plutôt à la décence qu'à la défense de sa personne sacrée, en arrêtant les gardes mêmes de son corps, et ainsi en le dépouillant à la fin de toutes sortes de gardes, même d'honneur.

S. S. demande, en 1er. lieu, la prompte délivrance de tous les individus emprisonnés au château, sans aucune raison et contre tout droit, et elle déclare ensuite solennellement qu'elle n'a opposé et qu'elle n'opposera à ses outrages que la patience, et à la dureté de tels traitemens, la mansuétude à lui enseignée par son divin Maître; et devenu, dans son injuste et longue prison, un spec-

cle au monde, aux Anges et aux hommes, elle attend avec une sainte résignation, accompagnée toujours de la fermeté inaltérable de ses principes, tout ce que la force voudra entreprendre contre le Chef de la religion catholique; elle est assurée que les humiliations qu'elle souffre tourneront à la gloire de la religion même.

A Rome, le 7 avril 1806.

Etait signé G. Card. GABRIELLI.

Notification à tous les Ministres étrangers à Rome, traduite de l'italien.

Des Chambres du Quirinal, 12 avril 1808.

S. S. voyant, avec la plus grande surprise et avec un regret pareil, ses troupes incorporées, par la force, aux troupes françaises, et punis ceux qui, avec tant de louanges, étaient demeurés fidèles à leur propre Souverain, pensa de faire prendre une nouvelle cocarde par les gardes de son corps, et par le peu de milices du Capitole et des finan-

ces, qui n'avaient point encore été incorporées et soumises au commandant français.

L'objet que S. S. s'était proposé dans le changement de cette cocarde, fut celui de rendre public son dissentiment à l'incorporation violente exécutée, de faire connaître sa volonté constante de se maintenir dans l'état neutre, et de ne vouloir avoir pour cela aucune part dans les opérations des troupes incorporées, qu'il ne reconnaissait plus pour les siennes.

Cet objet fut, par ordre de S. S., de déclarer à Votre Seigneurie Illustrissime, et à tout le corps diplomatique, auquel fut aussi transmis, selon les règles, l'échantillon de la nouvelle cocarde.

Après une aussi prompte et aussi franche déclaration, S. S. n'aurait jamais pu s'imaginer qu'on allât calomnier ses pures intentions, et qu'on voulût accréditer dans le public, que la nouvelle cocarde était un signal d'union contre les armées françaises, comme il paraît de l'ordre du jour que l'on a publié hier, imprimé, affiché à tous les coins des rues de Rome et dans les provinces.

Le S. P. veut croire que de telles fausses

représentations, faites à S. M. l'Empereur et Roi Napoléon, ont été la cause de tel ordre. En effet, si le véritable objet conçu par le S. P. dans le changement de telle cocarde, eût été encore connu à S. M., et si elle avait encore connu que le commandant militaire français l'avait fait prendre par les troupes déjà incorporées, elle ne l'aurait sûrement pas caractérisée comme un signal d'union contre les armées françaises, aussitôt qu'elle avait été prise par les mêmes troupes qui faisaient partie des armées françaises.

Quoique le S. P. soit sûr que le peuple de Rome et le monde entier rendent justice à sa pure et loyale conduite, et quoiqu'il soit également sûr que personne ne soupçonnera que le Ministre du Dieu de paix puisse nourrir dans son cœur paternel un vil et mauvais dessein de machination et de sang, nonobstant cela, les couleurs abominables par lesquelles on a essayé de peindre à S. M. un fait aussi pur que l'innocence même, ont percé si vivement son cœur, qu'il a ordonné au cardinal Gabrielli, prosecrétaire d'Etat, de faire à Votre Seigneurie Illustrissime les plus hautes plaintes, et d'engager votre bonne foi à faire con-

naître à S. M., sous le vrai aspect, le changement survenu de la cocarde.

Le S. P., toujours égal à lui-même, proteste formellement que les ordres du jour publiés et affichés, sont extrêmement injurieux à son caractère, à sa dignité et à ses droits de Souverain; que, maître, comme l'est chaque prince, de faire prendre par ceux qui le servent l'enseigne qui lui plaît le plus, il a préféré une nouvelle cocarde, pour montrer à tout le monde, par le fait, qu'il ne reconnaissait plus pour sienne celle que portaient les troupes incorporées, et soumises au commandant militaire français; et enfin, que, sans l'ombre même d'une faute légère, mais pour le mérite d'avoir exécuté la volonté de leur Souverain, l'on fait souffrir aux individus de ses garde-nobles et à quelques officiers les peines de la détention au château.

L'innocence soulève les cris en leur faveur, et réclame la liberté que le S. P. a réclamée, quoique sans effet, jusqu'ici, et qu'il réclame derechef. Le soussigné, après avoir exécuté fidèlement l'ordre donné par S. S., a l'honneur de renouveler à Votre

Seigneurie Illustrissime les sentimens de sa sincère considération

G. Card. Gabrielli.

TRADUCTION

A M. Lefebvre, chargé d'affaires de S. M. l'Empereur des Français.

Après que Votre Seigneurie Illustrissime a fait connaître au S. P. que la volonté décidée de S. M. était qu'il entrât dans une ligue offensive et défensive avec les princes d'Italie et de Naples, comme il a été déclaré par S. Exc. Monseigneur de Champagny à Monseigneur le cardinal Caprara, par une note du 3 du courant, l'on a reçu les dépêches de ce cardinal, lequel a transmis la note originale dudit Ministre.

Le S. P., après l'avoir lue et examinée attentivement, a ordonné au cardinal Gabrielli de manifester à Votre Seigneurie Illustrissime les sentimens sur les articles de celle-ci, en commençant par celui qui forme la base des autres. S. S. a dû voir avec peine

que la dernière proposition qu'on lui a faite, de la ligue offensive et défensive, est encore accompagnée de menaces d'être dépouillé de son autorité souveraine temporelle, aussitôt qu'il n'y adhérera pas.

Si les considérations humaines étaient le mobile directeur de la conduite du S. P., il aurait cédé, dès le commencement, aux vouloirs de S. M., et il ne se serait pas exposé à souffrir tant de calamités; mais le S. P. n'a pas d'autre guide que la considération de ses propres devoirs et de sa propre conscience. Comme les uns et les autres l'ont empêché de consentir à la confédération, ainsi ils l'empêchent de consentir à la ligue offensive et défensive; si de sa nature elle diffère de nom, elle n'excepte cependant aucun prince, dont le Pape, selon les circonstances du temps, ne puisse devenir ennemi.

Ainsi, S. S. trouve que cet article, au lieu d'améliorer la condition, la rend pire: l'on proposait dans les articles présentés à M. le cardinal Bayane, la confédération contre les Infidèles et les Anglais seuls.

Dans le présent article, on parle en termes généraux, et si l'on n'indique aucun peuple comme ennemi, l'on n'exclut cepen-

dant pas le cas de pouvoir le devenir de quelque gouvernement et de quelque nation que ce soit ; si donc S. S. jugea ne pouvoir se prêter en conscience à la confédération, elle ne le pourra non plus à cette ligue.

Le S. P. ne devrait pas seulement s'engager par cette ligue à une simple et pure défense, mais encore à une agression. Le Ministre du Dieu de paix se verrait alors dans un état permanent de guerre ; le père commun se verrait obligé de se soulever contre ses fils, et le Chef de la religion s'exposerait, par son propre fait, à voir rompre ses rapports spirituels avec les catholiques des puissances contre lesquelles il serait engagé par la ligue offensive.

Et comment pourrait S. S. manquer à son propre caractère, et sacrifier ses obligations essentielles, sans se rendre coupable devant Dieu des malheurs qui en résulteraient pour la religion ?

Le S. P., comme on l'a démontré plusieurs fois, étant revêtu d'un double caractère distingué des autres princes, c'est-à-dire, de celui de Souverain Pontife et de Souverain temporel, ne peut, en vertu de cette seconde représentation, prendre des

engagemens dont le résultat s'oppose à la qualité principale et primaire, et qui soit préjudiciable à la religion, dont il est le chef, le propagateur et le défenseur.

Le S. P. ne peut donc pas entrer dans une ligue offensive et défensive qui l'entraîne, par un système stable et progressif, à l'inimitié avec toutes les puissances auxquelles S. M. croira devoir faire la guerre, puisque les gouvernemens souverains d'Italie qui dépendent actuellement de S. M., ne pourront jamais se dispenser d'y prendre part; par conséquent, en vertu de la ligue, S. S. serait obligée d'y prendre part aussi: cet engagement du S. P. devrait commencer dès à présent, et commencer contre un Etat catholique (le Portugal), en lui faisant la guerre sans aucun motif.

Il devrait aussi la faire ensuite aux puissances catholiques qui seraient ennemies, pour raison quelconque, de quelque prince d'Italie; et voilà le Chef de l'Eglise, accoutumé à gouverner ses Etats paisiblement, obligé, en un instant, à s'armer et devenir guerrier, pour offenser les ennemis d'autrui, et pour défendre les Etats d'autrui. Cet en-

gagement est trop opposé aux devoirs sacrés de S. S., et trop préjudiciable aux intérêts de la religion, pour que son Chef puisse le prendre.

Puis, S. S. trouve totalement éloigné de la vérité, qu'en se refusant d'entrer dans une ligue offensive et défensive, elle annonce, par cette résolution, qu'elle ne veut avoir aucun arrangement, aucune paix avec l'Empereur, et qu'elle lui déclare la guerre. Comment peut-on jamais penser que le S. P. soit capable de nourrir cette idée, dès que, pour ne pas se mettre dans un état de guerre contre quelque puissance, il souffre depuis tant de temps les traitemens les plus hostiles, et qu'il est à la fin préparé à souffrir la perte de ses domaines temporels, dont on l'a menacé! Dieu est témoin des pures intentions du S. P., et le monde jugera s'il a pu concevoir un aussi étrange dessein. Animé par le vif désir précisément de s'arranger et d'être en paix avec S. M., le S. P. manifesta, dans la note du 26 janvier dernier, son accession à tout ce qu'il pouvait.

S. M. cependant n'étant pas satisfaite de toutes les condescendances possibles au caractère du S. P., persiste inflexiblement, en

exigeant de lui ce qu'il ne peut pas, quand même il le voudrait, c'est-à-dire, de s'engager à la guerre, et à une guerre permanente et agressive, sous prétexte d'assurer la tranquillité de l'Italie. Que peut jamais craindre l'Italie, si le S. P. n'entre pas dans la ligue proposée? Les domaines pontificaux étant entourés de ceux de S. M., elle ne pourrait raisonnablement craindre que des ports de mer; mais S. S. s'étant offerte de les fermer, pendant cette guerre, aux ennemis de la France, et de garnir les places maritimes pour empêcher tout débarquement, elle s'est offerte de concourir de sa part à la sureté et à la tranquillité de l'Italie autant qu'elle le peut, et sans trahir ses devoirs sacrés.

Si, malgré cela, S. M. veut se saisir, comme elle en a menacé, des Etats pontificaux respectés par tous les puissans monarques dans l'espace de dix siècles et plus, et si elle veut renverser ce Gouvernement, le S. P. ne pourra empêcher cette spoliation, mais pleurer seulement, dans l'amertume de son cœur, le mal dont se chargera S. M. devant Dieu, dans la protection duquel mettant sa confiance, le S. P. sera parfaitement tranquille, sachant en lui-même qu'il n'a pas attiré ce désastre

par l'imprudence, par l'obstination et par l'aveuglement, mais pour conserver l'indépendance et la souveraineté qu'il doit transmettre en son intégrité à ses successeurs, comme il l'a reçue, et pour tenir fermement la conduite qui l'assure d'une bonne intelligence universelle avec tous les princes, nécessaire pour le bien de la religion; et pour être fidèle à ses devoirs sacrés, il se confortera par ces paroles du divin Maitre : *Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice!*

Quant aux articles concernant la déportation des cardinaux, S. S., dans les plaintes avancées, n'a pas eu besoin d'examiner le principe de leur sujétion; et, faisant abstraction de cette nouvelle sujétion que l'on acquiert par le domicile de beaucoup d'années, S. S. fait observer que la sujétion originaire ne peut pas prévaloir aux engagemens sacrés que les cardinaux prennent avec l'Eglise de Dieu, au serment qu'ils font en recevant la pourpre, et à la qualité éminente de consultans du Souverain Pontife dans les affaires spirituelles; c'est pourquoi ils ne peuvent pas être arrachés de son sein.

Quant à la cessation des pouvoirs du lé-

gat et de son départ, S. S. pouvait s'attendre à toute autre chose qu'à s'apercevoir qu'on l'attribue aux motifs exprimés dans la note de Mgr. de Champagny. Le S. P. l'a répété encore une fois, qu'après avoir tenté toutes les voies pour rappeler S. M. aux premiers sentimens envers le Saint-Siége, et concerter le remède, si désiré, de tant d'innovations concernant la religion; après avoir souffert depuis tant de temps, avec une patience invincible et une mansuétude inaltérable, tant d'outrages et d'offenses; après avoir vu, sans aucun fruit, toutes les réclamations avancées contre les procédés hostiles des troupes françaises, et après avoir supporté en paix les humiliations de sa prison, voyant à toute heure du jour se multiplier les mépris, les violations et les insultes, il a dû, non sans une douleur extrême, procéder au rappel de son légat, pour dissiper, au moins à la face du monde entier, la fausse et scandaleuse opinion de son consentement tacite à ce qui lui arrivait de plus injurieux.

Dans ce rappel même, dont S. S. n'avait pu fixer le temps précis, elle a montré constamment les égards affectueux qu'elle conserve pour S. M., ayant posé en ses mains

ou ayant fait dépendre entièrement de sa volonté le départ du représentant pontifical; il suffisait que S. M. eût adhéré à la juste demande de l'évacuation de Rome, et qu'elle se fût contentée des condescendances compatibles avec les devoirs du S. P., pour que le légat, suivant les ordres reçus, eût continué l'exercice de ses fonctions. Mais S. M. s'est montrée inflexible, et au lieu de se désister d'un seul point, elle a exigé que la légation cessât plutôt, et que le départ du représentant pontifical suivît. Ce n'est donc pas S. S. qui, par le rappel hypothétique de son légat, déclare la guerre à l'Empereur; mais c'est l'Empereur qui veut déclarer la guerre à Sa Sainteté, et qui, non content de la déclarer à son autorité temporelle, menace de faire dans le spirituel une mer de divisions entre les catholiques de France et le Souverain Pontife, ayant annoncé dans la note de Monseigneur de Champagny, que par la révocation du pouvoir de M. le cardinal légat, l'Eglise gallicane rentre dans toute l'intégrité de sa doctrine.

S. S. a trop bonne opinion de l'illustre clergé de France, pour douter que l'Eglise gallicane, si jalouse de ses prérogatives, si

attachée à la chaire de Saint-Pierre. (1) saura se maintenir ferme dans les vrais principes, sans s'attribuer des droits qu'elle n'a pas et qu'elle ne peut avoir, et ne voudra pas devenir schismatique, en se séparant du centre de l'unité catholique.

Ce n'est donc pas le S. P., il faut le répéter, ce n'est pas le S. P. qui veut la rupture; prince désarmé et paisible, malgré qu'il se soit vu dépouillé, contre tout droit des gens, malgré les dépenses inouies qu'il a dû supporter pour entretenir les armées françaises, malgré l'occupation de sa capitale, malgré la violation de sa résidence, l'usurpation de presque tous les droits souverains, malgré la déportation de tant d'illustres individus composant son Sacré Collége, et malgré tant d'autres attentats par lesquels on a méprisé sa dignité, S. S. n'a fait autre chose que de commander à son peuple le respect pour l'armée française à

---

(1) Personne n'ignore qu'elle a donné des témoignages tout particuliers et très-multipliés de cet attachement à la chaire de Saint-Pierre, à la fin du 18e. siècle.

son entrée à Rome ; *elle n'a fait autre chose et ne fait que pleurer entre le vestibule et l'autel* (1), priant le Seigneur d'avoir pitié de son peuple ; et que, changeant en meilleurs conseils la puissance de l'Empereur Napoléon, il ne permette pas que l'hérédité du Siége romain, donnée par la Providence au Chef de la religion catholique, pour son plus libre exercice, soit perdue et déchirée : voilà comme S.S. déclare la guerre ; voilà comme elle s'est comportée avec S. M. jusqu'ici. Quoique le résultat ne soit que douloureux et malheureux, S. S. ne veut pas pour cela perdre l'espérance que S. M., rejetant les suggestions des ennemis du S. P., qui se sont servis de toute espèce de ruses pour changer son cœur, voudra retourner à la première correspondance amiable, et se contenter des conventions qui sont exprimées dans la note du 28 janvier.

Que si, par les desseins cachés de Dieu, cela n'arrivait pas, et que S. M., sans consulter sa gloire, sans écouter la justice, voulait consommer ses menaces et se rendre maître des Etats de l'Eglise à titre de con-

(1) Joel. II. 17.

quête, et renverser le Gouvernement comme un résultat de cette conquête, S.S. ne pourra remédier à ces événemens funestes, mais déclarer solennellement que le premier ne sera pas une conquête, S.S. étant en paix avec tout le monde, *mais qu'il sera l'usurpation la plus violente qu'on ait jamais vue;* et le second ne sera pas un résultat de la conquête, mais bien de l'usurpation même; et elle déclare en même temps qu'il ne sera pas l'ouvrage du génie de la politique et des lumières qu'on verra renversées, mais l'œuvre de Dieu même, dont dérive toute souveraineté, et encore plus celle donnée au Chef de la religion pour son plus grand bien.

S. S., adorant profondément, dans de pareilles circonstances, les décrets du Ciel, se consolera par la pensée que Dieu est le maître absolu de tout, *et que toute chose cède à sa divine volonté, quand la plénitude des temps fixés par lui arrive.*

C'est la réponse décidée que le S. P. a ordonné au soussigné de donner à la note de Monseigneur de Champagny, et de la communiquer à Votre Seigneurie Illustrissime; et en exécutant ses ordres souverains, il lui

renouvelle les protestations de sa sincère considération.

Des Chambres du Vatican, le 19 avril 1808.

Etait signé G. C. Gabrielli.

Pièces traduites de l'italien.

Des Chambres du Quirinal, le 19 mai 1808.

Les douloureuses nouvelles de l'exécution de la réunion des quatre provinces d'Urbino, Macerata, Ancone et Camerina, au royaume d'Italie, étant parvenues à S.S., elle a, dans la dureté de cet événement, dont son cœur est extrêmement affligé, ordonné au cardinal Gabrielli, pro-secrétaire d'Etat, de faire parvenir à V. A. une déclaration franche de ses sentimens.

Le S. P. a vu avec une peine inexprimable que l'évidence des motifs exprimés dans la note du 19 avril, remise au chargé d'affaires, M. Lefebvre, n'a point empêché S. M. d'exécuter ses menaces; il a vu également que le puissant monarque dans les mains

duquel il a placé au pied des autels le sceptre et la main (verge de justice), va si loin, que, contre tout droit, il lui fait subir un nouvel envahissement de la plus belle partie des états qui lui étaient restés.

Mais combien grand ne fut pas l'étonnement de S. S. à la vue d'un décret donné un jour avant la note de Monseigneur de Champagny, par lequel, avant que les propositions de ce ministre eussent été examinées, et qu'on y eût fait réponse, le sort des quatre provinces envahies était déjà fixé!

L'étonnement de S.S. augmenta en voyant qu'on apportait, comme un juste sujet de cette poliation, *qu'elle avait constamment refusé de faire la guerre aux Anglais, et de se réunir aux rois de Naples et d'Italie.*

Le S. P. n'avait point cessé de témoigner que la sainteté de son caractère de ministre de paix, et de serviteur d'un Dieu de paix, dont il occupe la place sur la terre, par la qualité de Chef de la religion, de Pasteur universel et de Père de tous les fidèles, que les saintes lois de la justice (qu'en qualité de représentant de Dieu, duquel elle procède, elle devait conserver et défend[illegible] ne lui permettaient pas d'entrer dans [illegible]tat

permanent de guerre, et moins encore de la déclarer au gouvernement anglais sans aucun motif.

Déjà S. S. avait supplié S. M. de considérer que n'ayant pu et ne pouvant avoir d'ennemi en sa qualité de Vicaire de J. C., qui était venu au monde pour ôter et non pour allumer les hostilités, elle ne pouvait s'engager à la guerre pour toujours, ni elle, ni ses successeurs, suivant la volonté de l'Empereur, pour des intérêts étrangers.

Le S. P. avait démontré le dommage incalculable que la religion aurait à souffrir, s'il entrait dans le système d'une alliance qui devait toujours durer, et que, sans entacher son honneur, sans attirer sur lui une haine universelle, et sans trahir ses propres devoirs et sa conscience, il ne pouvait s'exposer à devenir, par l'alliance proposée, l'ennemi de l'un ou de l'autre Souverain, peut-être même catholique, et d'être obligé de lui faire la guerre : mais tous ces témoignages et toutes ces raisons si souvent soumises à S. M. avec une tendresse paternelle, n'ont point été écoutées.

De plus, on a entrepris de justifier cette spoliation, en donnant pour motif, que *l'in-*

térêt des deux royaumes et des deux armées d'Italie et de Naples, exigeait que leur communication ne serait point interrompue par une force ennemie.

Comme l'on entend par ceci l'Angleterre, l'histoire de deux siècles fera justice de ce faux prétexte. Les monarques catholiques d'Espagne et de la maison d'Autriche, depuis Charles V jusqu'à Charles XI inclusivement, ont occupé le royaume de Naples et le duché de Milan, qui forment maintenant la principale partie du royaume d'Italie, et n'ont jamais vu leurs intérêts en danger, ni trouvé l'empêchement prétendu pour la communication des armées; ils étaient souvent en guerre avec la Grande-Bretagne, et même souvent avec les Francs.

Cependant ils ne craignaient pas le débarquement sur le territoire intermédiaire du Pape, et entreprenaient encore moins de forcer les Souverains Pontifes de ce temps à s'allier ou à faire cause commune avec eux, sous menaces de les dépouiller de leurs possessions. Mais l'histoire mise à part, quels dangers pouvaient courir les intérêts de ces deux états si près l'un de l'autre? La neutralité du S. P., qui était respectée par toutes

les puissances, et les mesures qu'on avait prises pour qu'elle ne fût point violée, et pour mieux couvrir encore ces intérêts et ôter tous prétextes, eussent été plus que suffisantes pour mettre tous les intérêts en sureté. L. S. P. avait même étendu sa condescendance jusqu'au dernier point qui lui était permis de le faire, et il avait offert le premier de fermer ses ports aux Anglais pendant la présente guerre, et de défendre les frontières de ses Etats, par ses troupes, contre toute agression hostile.

Mais quelle agression pouvaient craindre ces deux royaumes qui sont liés à l'Etat ecclésiastique, tandis que l'armée française, ayant violé depuis si long-temps, et avec si grand préjudice d'intérêts particuliers et publics, la neutralité de ses Etats, occupait ses forteresses et couvrait ses frontières?

Que si, par force ennemie, on entend la personne du S. P., son caractère doux et pacifique le garantit contre ces injustes inculpations : le S. P. réclame les témoignages de l'empire français et du royaume d'Italie, en faveur desquels il a signé *les deux concordats, dont l'infraction a été un sujet continuel de tristesse pour son cœur, ayant tou-*

jours, mais inutilement, insisté sur leur fidèle et entier accomplissement.

Il réclame, à cet égard, le témoignage de l'Europe entière, qui l'a vu, dans un âge avancé, abandonner sa capitale dans la plus rigoureuse saison de l'année, franchir les Alpes et se rendre à Paris, non sans exciter l'envie et le mécontentement des autres grandes puissances, pour sacrer S. M. et le couronner Empereur et Roi; il réclame le témoignage de toute l'armée française, depuis le premier officier jusqu'au dernier soldat, qui, soit à leur passage, soit dans leur séjour sur le territoire du Pape, ont éprouvé l'accueil le plus aimable et l'hospitalité la plus généreuse; accueil et hospitalité qui ont coûté des larmes amères au S. P. sensiblement affligé, à cause des charges dont il a dû nécessairement grever ses sujets pour entretenir et solder les armées françaises; enfin, il réclame le témoignage de S. M. elle-même, à qui il n'a laissé échapper aucune occasion de donner des marques de sa haute considération.

Mais si les deux premiers prétextes employés pour justifier cette usurpation, ont été un sujet de surprise pour S. S., l'expression du troisième motif l'a étonné d'une au-

nière inexprimable; on s'y fonde sur la déclaration de Charlemagne, et on remarque *qu'elle a eu lieu pour l'avantage du christianisme, et non à l'avantage des ennemis de la sainte religion.*

Il est assez connu que le grand et illustre monarque, dont la mémoire sera éternellement une bénédiction dans l'Eglise, ne donna pas au Saint-Siége les provinces envahies aujourd'hui; il est connu qu'elles ont été possédées par les Souverains Pontifes romains, depuis une date beaucoup plus ancienne, et par une donation volontaire des peuples qui avaient été abandonnés par les Empereurs d'Orient; qu'ensuite, ayant été conquises par les armes des Lombards, Pepin, l'illustre et courageux père de Charlemagne, les arracha de leurs mains, et les rendit, avec un acte de donation, au Pape Etienne; que cet Empereur, qui fut l'admiration du huitième siècle, loin de vouloir révoquer cet acte courageux et généreux de son père Pepin l'a approuvé et confirmé sous le Pape Adrien, et que, loin de vouloir dépouiller le Saint-Siége de ses possessions, il n'eut d'autre soin que de les défendre et de les augmenter; de sorte qu'il prit, à cette fin, la résolution

d'enjoindre, par son testament, à ses trois fils, de la manière la plus expresse, de les défendre par leurs armes; qu'il ne laissa à ses successeurs aucune espèce de droit pour révoquer ce que lui et Pepin avaient fait pour l'avantage du Saint-Siége, pendant que sa seule volonté était de défendre les Souverains Pontifes contre leurs ennemis, et non de les forcer à s'en faire de nouveaux; que dix siècles écoulés depuis Charlemagne, que mille ans d'une paisible possession rendent inutiles toutes les recherches et explications ultérieures, quoique même ce prince pieux, au lieu de rendre ou de donner d'une manière illimitée, eût rendu ou donné ses possessions au profit de la chrétienté, dans la seule intention du bien-être de la chrétienté, et, pour parler juste, au profit de la religion catholique.

Que le Saint-Père veut la paix avec tous, qu'il ne veut exciter le ressentiment d'aucune puissance, et ne veut s'ingérer dans aucun différend politique, vu qu'on a fait tant de bruit contre les Papes, qui, quoique pour des raisons très-justes, ont pris part à la guerre; mais que le S. P. ne voit pas comment on puisse lui imputer à crime, que,

sans y être intéressé, et seulement sur la volonté d'autrui, il refuse de déployer un caractère guerrier, au préjudice de la religion et de ses sujets.

S. S. ne sait se dissimuler l'injure qu'on lui fait par le décret précité, par lequel, en alléguant que le don de Charlemagne n'a pas été fait au profit des ennemis de la religion, on semble vouloir l'accuser d'en trahir les intérêts.

Cette dénonciation a profondément pénétré l'ame du S. P., qui, par ce motif, souffre depuis trois ans une persécution qu'il supporte pour l'unique avantage de la réunion, et pour être fidèle aux devoirs de son apostolat; il la supporte, parce qu'il n'a pas voulu se rendre à un système de guerre perpétuelle; parce que, de son propre mouvement, il n'a pas voulu apporter empêchement au libre exercice de la religion catholique; il la souffre, parce qu'il n'a pu consentir aux principes à lui proposés positivement et à diverses reprises; que si le S. P. est Souverain de Rome, du moins S. M. en est l'Empereur; que le S. P. doit lui être soumis quant au temporel, comme lui doit être soumis du Pape quant au spi-

rituel; que l'Etat ecclésiastique appartient à l'Empire français et en fait partie; que, par une prérogative de sa couronne, le Pape, dès aujourd'hui et pour toujours, doit faire cause commune avec lui et ses successeurs; que dès à présent il doit regarder les ennemis de la France comme les siens, et que par conséquent il doit entrer dans l'alliance du même Empire. Les serments solennels faits par le S. P., de conserver sa liberté et son indépendance, si nécessaire au bien-être de la religion, et pour la liberté de la suprême autorité spirituelle, l'ont formellement empêché d'embrasser ces principes corrompus et désastreux.

Il supporte cette persécution, parce qu'il n'a pu consentir à la demande de S. M., de choisir toujours assez de cardinaux français, pour qu'ils formassent le tiers du Sacré Collége, parce que cette mesure renverserait le fondement de cette institution, attaquerait l'indépendance de son pouvoir spirituel, et ouvrirait de nouveau la voie aux contre-temps mortels que l'Eglise déplore encore si amèrement.

Enfin, il la souffre, parce qu'il n'a pas voulu consentir à une alliance offensive et

défensive, afin de ne point se montrer comme guerrier et agresseur, au détriment visible de la religion; et cela s'appelle en trahir les saints intérêts! que Dieu, l'Église, le monde et la postérité en décident!

Le S. P. est convaincu qu'il n'a jamais fait tort à S. M., ni à la France; mais supposé même qu'on eût quelque sujet de se plaindre de sa personne, on ne devait ni ne pouvait pour cela punir en lui l'Église de Rome, par une privation perpétuelle et irrévocable de ses biens, qu'on déclare dans ce décret avoir été donnés pour l'avantage de la chrétienté : c'est l'Église qui les possède en propriété, et non le Pape, qui n'en est que l'intendant et le conservateur. Cette Église, dont le soin spirituel s'étend à toutes les autres, fut, dès les premiers jours de la paix de Constantin, enrichie par la piété des monarques et des peuples, par une suite merveilleuse des dispositions de la Providence. Premièrement, par un patrimoine étendu, et ensuite par des Etats, afin de pouvoir soutenir avec plus de liberté et avec plus de fruit sa juridiction spirituelle, cette Église enfin qu'on veut rabaisser, et troubler dans l'exercice de son pouvoir divin.

S. S. ne sait assez déplorer l'enchantement dont on a ébloui S. M., puisque dans les actes qui enlèvent au Saint-Siége une partie de ses domaines, et par lesquels on déclare les occuper, afin qu'ils ne soient pas employés au profit des ennemis de la religion catholique, on ordonne qu'on y publiera *ce Code civil, contre lequel le Chef de la religion, quoique sans fruit, s'est élevé si souvent à cause des articles qu'il renferme, et principalement ceux du mariage et du divorce, qui sont contraires aux lois de l'Église et de l'Évangile.*

S. S. enfin a dû être étonnée de voir rapportée dans le susdit décret la demande des passeports faite par le cardinal Caprara, qu'on désigne simplement par le nom d'ambassadeur de la Cour de Rome, et en même temps de voir qu'on en faisait un quatrième motif d'envahissement. S. S. croit avoir détruit tout motif d'accusation à ce sujet, par la réponse que le soussigné a eu l'honneur de faire à la note de Monseigneur de Champagny, le 19 avril dernier.

Déjà il est prouvé d'une manière satisfaisante que l'ordre de la demande des passeports allait de pair avec la demande équi-

table d'évacuer Rome, et de renoncer aux exorsions, qui sont inacceptables pour le Chef de l'Église.

S. S. ne saurait donc s'empêcher de répéter qu'il dépendrait de la volonté de S. M. de ne pas regarder le cardinal Caprara comme simple ambassadeur de la Cour de Rome, mais de le laisser partir comme légat apostolique, ou de lui faire continuer sa résidence à Paris; en conséquence, c'est injustement qu'on allègue cette accusation dans le décret.

Cependant, si l'injustice de ce décret a rempli de tristesse le cœur affligé du S. P., il ne lui a pas été moins sensible de voir un autre décret donné en même temps, par lequel il est enjoint à tous les cardinaux, prélats, officiers et employés quelconques près de la Cour de Rome, qui sont originaires de l'empire, d'y rentrer, sous peine de désobéissance; il n'est donc que trop clair maintenant, dit S. S., que ce n'est pas seulement sa puissance temporelle qu'on attaque, mais aussi sa puissance spirituelle, quoique dans l'autre décret on fasse une distinction astucieuse entre le Souverain temporel de Rome et la personne du Vicaire

de J.-C., pour témoigner encore à l'égard de celui-ci une estime simulée.

Quel est celui qui ne voit pas que la loi proposée n'a d'autre but que de rendre impossible à S. S. l'accomplissement de ses propres devoirs, de brouiller son conseil, de rendre plus difficile le gouvernement de l'Église, et de lui enlever, dans ses plus intimes amis, la seule consolation qui lui reste dans l'exercice difficile et embarrassant de ses devoirs de Chef de l'Église?

Le Pape n'est pas seulement l'Evêque de Rome, comme on ne l'avance que trop improprement, mais en même temps le pasteur de l'Église universelle, et par conséquent il a le droit de se choisir les ministres et coopérateurs de son apostolat hors de tous les peuples de l'univers. En effet, dès les premiers jours du christianisme, le clergé de Rome ne fut pas seulement composé de Romains, mais d'individus de toutes les nations, comme il appert clairement par le nombre d'étrangers du clergé romain qui, dans les premiers siècles de l'Église catholique, ont occupé la chaire de St.-Pierre.

S. S. se plaint donc avec raison, avec droit, et proteste contre cette loi qui n'a aucun

égard pour ces membres distingués de l'Église, qui sont choisis pour prêter une main secourable dans le gouvernement du peuple de Dieu ; elle proteste et s'oppose ouvertement, à la face du monde entier, contre l'envahissement de ses possessions, et la déclare injuste, nulle et d'aucune valeur ; que personne au monde ne peut s'arroger quelque droit sur la paisible et légitime souveraineté et possession de S. S. et de ses successeurs ; et si la violence l'empêche de les exercer, son intention est de les conserver intactes dans sa conscience, afin que le Saint-Siége puisse s'en ressaisir aussitôt qu'il plaira à ce Dieu fidèle et véritable, qui juge et décide selon la justice, qui porte sur son vêtement, on écrit, Roi des Rois et Seigneur des Seigneurs (1).

En attendant, S. S. élève les vœux les plus ardens vers le Père des miséricordes, afin qu'il daigne animer de l'esprit de patience et de résignation ses sujets qui sont arrachés par violence de sa souveraineté, et qui seront constamment l'objet de sa tendresse, afin qu'ils attendent avec soumission, du Ciel,

(1) Apoc. 19. 16.

consolation et paix, et qu'ils puissent toujours conserver intactes dans leurs cœurs la religion et la foi : le Dieu d'Israël accordera, à cet effet, puissance et force à son peuple (1).

Voilà les sentimens et protestations que S. S. a chargé l'écrivain de cette note, de mettre sous les yeux de V. Exc., comme chargé d'affaires du royaume dans lequel ses provinces sont incorporées. Pendant que je me fais un saint devoir d'obéir fidèlement à l'ordre que j'ai reçu, je vous renouvelle les sentimens de ma sincère estime.

Etait signé G. Gabrielli, Cardinal.

A l'instant de la communication de cette note au chargé d'affaires, S. S. a voulu qu'on en donnât une copie à tous les ministres étrangers résidant à Rome, laquelle a été transmise à chacun d'eux avec le billet suivant :

Si les douloureux événemens qui se sont succédés les uns après les autres, eussent été capables d'ébranler le S. P., le dernier coup qu'il a reçu de la Cour de France aurait déconcerté sûrement son courage ; mais

(1) Psau. 67, vers. ult.

S. S. était déjà préparée, et ferme dans la résolution de ne pas trahir ses devoirs sacrés, et de ne pas déplaire à Dieu pour plaire aux hommes : elle a subi avec constance la nouvelle spoliation de la meilleure partie de ses possessions restantes. Le S. P. devant cependant à l'Eglise, au monde et à lui-même, de venger son honneur des accusations qu'on lui impute dans le décret émané le 2 avril dernier, en vertu duquel ses provinces viennent d'être incorporées au royaume d'Italie, a ordonné au cardinal Gabrielli, pro-secrétaire d'Etat, de donner une note à Monseigneur Caval. Alberti, pour démontrer la nullité des motifs par lesquels on a prétendu justifier l'usurpation, pour réclamer contre la dureté d'un décret de même date, et pour protester en même temps contre la violence de cette spoliation.

Le S. P. voulant que ses sentimens soient connus de toutes les Cours, a ordonné expressément à l'écrivain de transmettre à Votre Seigneurie Illustrissime copie des décrets, et la note, pour qu'elle puisse les faire passer à sa Cour.

Signé, G. Card. Gabrielli.

Lettre d'accompagnement.

ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME SEIGNEUR,

Ayant reçu ordre de Notre Seigneur de transmettre à Votre Seigneurie Illustrissime quelques feuilles pour vous servir de règle, quand les cas y mentionnés se vérifieront, je me sers d'un moyen particulier pour les faire parvenir avec sureté à Votre Seigneurie Illustrissime, et c'est la personne qui vous remettra les présentes. Après avoir accompli les commandemens du S. P., il ne me reste plus qu'à vous confirmer les sentimens de l'estime sincère avec laquelle je vous baise les mains.

De Votre Illustrissime et Révérendissime.

Signé, pour le Cardinal Secrétaire d'État,
G. C. GABRIELLI.

A Rome, ce 22 Mai 1808.

Autre lettre écrite aux Évêques, traduite de l'italien.

ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME SEIGNEUR,

Votre Seigneurie Illustrissime aura déjà appris par ma dépêche du 22 mai courant, expédiée à elle par occasion particulière, que le serment n'est point licite, et cela d'autant moins qu'on prétend aussi de l'étendre aux lois, dans l'ordre desquelles entre le Code, et probablement sont compris les fameux décrets et les ordonnances destructives du concordat; elle aura pareillement appris ce qui est prescrit au sujet des emplois.

Le S. P. prévoyant maintenant d'autres anxiétés dans lesquelles Votre Seigneurie Illustrissime se pourrait trouver, il m'a ordonné de communiquer d'autres instructions, qui sont les suivantes :

Et il craignant avec fondement que les suppressions des couvens et monastères ne se réalisent, afin que Votre S. Illus. ait une règle de conduite, et que les religieux et religieuses, qui seront contraints d'aban-

donner leur cloître, ne souffrent pas d'anxiétés dans leur conscience, S. S., dans le cas indiqué, autorise Votre Seigneurie Illustrissime à transférer, quand la nécessité l'exigera, les individus des couvens et monastères supprimés à d'autres couvens ou monastères restés; à mitiger leurs règles respectives, lorsqu'elles ne seront pas compatibles avec celles de la communauté où ils seront reçus; à placer les religieuses, au défaut d'asile, ou pour d'autres grands motifs, dans les maisons de leurs parens, ou chez des dames honnêtes, en y portant, s'il est possible et sans inconvénient, l'habit religieux, ou aussi en le déposant, si elle le juge nécessaire; à permettre aux religieux, qui n'ont pas la facilité d'être reçus en d'autres couvens, de rester dans le monde avec leur habit, quand ils le peuvent conserver sans trouble, ou bien de prendre l'habit de prêtre séculier, s'ils sont prêtres, ou un habit modeste, s'ils sont frères laïques; bien entendu cependant que, tant les religieux que les religieuses, doivent porter sur le dos, mais en cachette, un signe des habits respectifs de leur institut, quand ils ne le peuvent pas conserver.

De telle manière, il sera suffisamment suppléé au besoin, sans procéder aux indults de sécularisation perpétuelle ; et si quelqu'un avait des motifs d'en faire la demande, il en devra présenter requête au S. P., lequel se réserve de donner, dans les cas particuliers, les dispenses convenables.

Ensuite, pour pourvoir aux objets d'immunité ecclésiastique, le S. P. confère à V. S. toutes les facultés nécessaires, afin que, selon les circonstances, elle soit habile à permettre l'extraction des coupables des lieux exempts, usant pourtant de toute la circonspection et de toutes les précautions qui seront praticables, et qui seront jugées nécessaires pour éloigner le scandale et le tort des particuliers.

Enfin, sauf toujours les maximes rapportées, et sans préjudice des droits incontestables de l'Eglise, S. S. autorise V. S. Illustrissime à accorder des pouvoirs, tant activement que passivement, de connaître et juger les causes, tant civiles que criminelles, purement profanes, des Eglises et des lieux, comme aussi des ecclésiastiques et des personnes exemptes ; et cela principalement dans la vue de subvenir aux besoins,

et d'éviter les dommages des parties intéressées, qui ne pourraient obtenir justice en autre manière que par le moyen des tribunaux laïques, vu que la force empêche *le for ecclésiastique* d'exercer ses droits légitimes et inébranlables.

S. S. accorde à V. S. Illustrissime ces facultés pour l'espace d'une année, si le besoin dure autant de temps, en l'avertissant d'exprimer respectivement la délégation apostolique.

Pour le reste, S. S. recommande instamment à V. S., dans les circonstances actuelles, de redoubler son zèle et sa vigilance pastorale, pour préserver ses troupeaux des maximes perverses qui pourraient s'insinuer, et de la corruption des mœurs, en mesurant tous ses pas de telle manière, qu'il ne puisse jamais naître des soupçons d'adhésion ou connivence aux entreprises qui pourraient être contraires à la doctrine évangélique, et préjudiciables aux droits et à la liberté de l'Eglise.

C'est ce que je signifie à Votre Seigneurie Illustrissime, afin que cela vous serve de

règle; et je vous souhaite avec estime une parfaite félicité dans le Seigneur.

De V. S. Illustrissime et Révérend.,

Pour le Cardinal Secrétaire d'Etat, malade,

G. Card. GABRIELLI.

A Rome, le 29 Mai 1808.

Extrait du Journal de l'Empire.

(Milan, le 15 Juin.)

Par différens décrets, S. A. I. le prince Vice-Roi a donné la publication dans les trois nouveaux départemens de Métauro, Muson et Tronto, 1°. des statuts constitutionnels du royaume d'Italie; 2°. du concordat avec le Saint-Siége, conclu à Paris le 16 septembre 1803; 3°. du décret impérial du 8 juin 1805, sur l'organisation du clergé séculier et régulier; 4°. du décret du 14 mars 1807, qui déclare naturel, et le seul en usage dans toutes les Eglises du royaume d'Italie, le catéchisme approuvé par le cardinal Ca-

prara, archevêque de Milan; 5°. du décret du 20 avril 1806, sur les biens des abbayes et commanderies, de quelqu'ordre étranger que ce soit, ainsi que sur les biens, écoles, confréries et autres congrégations laïques, sous quelque dénomination que ce soit.

Les directions des domaines prendront, immédiatement au nom du Roi, possession des biens et revenus qui, en exécution des décrets du 8 juin 1805 et du 25 avril 1806, sont échus à l'Etat. Les membres des corporations religieuses, compris dans les dispositions précédentes, resteront dans leurs couvens mutuels, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur leur commutation.

A MM. les Ministres étrangers résidant près du Saint-Siége.

Des Chambres du Quirinal, le 17 Juin 1808.

Un attentat des plus grels, qui en réunit tant d'autres; un attentat qui doit attirer les regards de toutes les souverainetés de la terre sur leurs propres intérêts, pour la sureté de leurs représentations et pour l'invio-

habilité de leurs cours, a été commis hier sur la personne du cardinal Gabrielli, pro-secrétaire, sur les papiers de son ministère, et dans l'habitation même de son Souverain.

Le S. P., qui sent que des coups aussi sanglans se multiplient tous les jours davantage, qui voit la violence poussée jusqu'à tel excès, que, de mémoire d'homme, on n'a rien vu de semblable, et qui se trouve consolé en souffrant pour la justice, mais qui ne veut pas manquer à l'Eglise et à la foi même, a commandé à l'écrivain d'envoyer ses réclamations à M. le général Miollis, et ses protestations contre des violations aussi injurieuses, et lui a ordonné d'en transmettre copie à V. Exc., pour renouveler, dans les formes les plus solennelles, les mêmes protestations à tous les ministres résidant près le Saint-Siége, afin qu'ils attirent là-dessus l'attention de leurs cours respectives.

Le cardinal soussigné, fidèle exécuteur des ordres de S. S., et à l'instant, pour remplir tout ce qui lui a été enjoint, confirme à V. Exc. les sentimens de sa sincère considération.

Signé, G. Cardinal GABRIELLI.

A M. le Général Miollis

Du Quirinal, le 17 Juin 1808.

Hier, environ trois heures de l'après-midi, comparurent dans les chambres du cardinal Gabrielli, pro-secrétaire d'Etat, deux officiers français qui, par ordre de Votre Excellence, se permirent de sceller le secrétaire dans lequel il retient les papiers, d'y mettre une sentinelle à vue, et d'intimer à l'écrivain de partir de Rome dans le terme de deux jours, pour se transporter à Somaglia, son évêché.

Quel fut l'étonnement du soussigné, à cause d'un aussi grief attentat, non pas pour ce qui le regarde personnellement, mais pour le caractère dont il est revêtu et pour le poste qu'il occupe! Il est bien facile de se l'imaginer.

Après en avoir fait son rapport à S. S., émue et indignée de l'énormité de tant de violences, elle a ordonné au soussigné de signifier à V. Exc. que d'accumuler les outrages, de les redoubler coup sur coup, de fouler aux pieds, sans retenue, la dignité

du Chef de l'Eglise, d'exercer la cruauté sur les innocens et les opprimés, était chose réservée au 19e. siècle;

Qu'entre les abus de la force, dont le souvenir étonnera la postérité, le plus grand est celui commis hier sur le secrétaire, comme cardinal, comme évêque et comme ministre d'Etat; commis pour objet de direction spirituelle, dans laquelle il n'a pas eu d'autre part, que celle d'une obéissance bien due; commis dans le palais même du Souverain Pontife, contre les lois les plus sacrées et les plus respectables du droit des gens, et du consentement de tous les peuples, et dans tous les temps, depuis qu'on connaît la civilisation; que, si le domicile d'un ministre étranger est sacré sur le territoire d'un autre Prince, l'usage du pouvoir, non effacé en ce même domicile, est regardé comme une violation du droit public.

Que devra-t-on jamais dire de la force exercée sur la propre personne du ministre, dans l'habitation du prince territorial? Que dira-t-on de cette force étendue à l'occupation du dépôt le plus inviolable de la foi publique, comme est le cabinet de ce ministre? Il n'est pas seulement ministre

politique d'un prince temporel, mais encore ministre d'un Souverain, dont la qualité première est celle de Chef de l'Eglise; et il l'est, non-seulement pour les affaires temporelles, mais aussi pour les affaires spirituelles, même de tout le monde catholique;

Que l'injure à lui faite n'est pas seulement la violence la plus grande que l'on puisse faire et commettre contre les principes du droit public, mais aussi la plus outrageante que l'on puisse s'imaginer contre la dignité du premier *Hiérarche*, contre la liberté, l'indépendance et la sureté qui lui sont dues sous les rapports religieux de sa primatie spirituelle, que l'on proteste par les paroles de vouloir respecter..... mais que l'on foule aux pieds par les faits.

Que, dans ces opérations, se fait voir une violence sans exemple; violence dont, même dans les intimations publiques, dans les momens mêmes d'hostilité, les Souverains se sont toujours réciproquement abstenus; violence contre laquelle, après avoir protesté hautement devant Dieu, elle entend de protester hautement à la face du monde entier, que sa volonté expresse est que le secrétaire ne s'éloigne pas de son côté, et qu'il ne se prête pas aux ordres d'une

puissance illégitime qui n'a aucun droit sur lui; que, si la force, par ses abus ordinaires, et en foulant aux pieds les principes les plus sacrés, l'arrache violemment de son sein, on verra renouveler ce spectacle, qui, plus il sera digne de réprobation dans celui qui l'exécutera, et plus il sera glorieux pour celui qui le souffre.

Ce sont les sentimens du S. P., que le soussigné a ordre exprès de manifester fidèlement, et sans la moindre altération, à V. Exc., à laquelle il a l'honneur de renouveler les sentimens de sa considération distinguée.

G. Gabrielli.

Le S. P. a nommé pro-secrétaire d'Etat Son Eminence le cardinal Barthelemy Pau, et pro-secrétaire de la consulte, Monseigneur Carlo Pédicini.

Notification de Sa Sainteté, publiée et affichée à Rome le 10 *juin* 1809.

PIE VII, Pape,

Ils sont enfin accomplis les terribles desseins des ennemis de la foi apostolique!

Après la spoliation violente de la plus belle et de la plus considérable partie de nos domaines, nous nous voyons, sous d'indignes prétextes et avec la plus grande injustice, dépouillés de notre souveraineté temporelle; à laquelle est étroitement liée notre indépendance spirituelle. Au milieu de cette cruelle persécution, nous nous consolons, en pensant que nous ne nous sommes attiré d'aussi grands malheurs, ni par aucune offense faite à l'Empereur des Français, ni à la France, qui a toujours été l'objet de notre tendre et paternelle sollicitude, ni par aucune intrigue de politique mondaine, mais pour n'avoir pas voulu trahir nos devoirs ni notre conscience. S'il n'est permis à aucun de ceux qui professent la religion catholique de plaire aux hommes en déplaisant à Dieu, à plus forte raison ne l'est-il pas à son Chef et à son défenseur. Devant néanmoins à Dieu et à l'Eglise de transmettre sains et intacts tous nos droits à nos successeurs, nous protestons contre cette nouvelle spoliation violente, et la déclarons injuste et nulle. Nous rejetons, avec la résolution la plus ferme et la plus décidée, toute espèce de revenu fixe, que l'Empereur des Français prétend

assigner à nous et aux membres de notre Collége. Nous nous couvririons tous d'opprobre à la face de l'Eglise, si nous faisions dépendre notre subsistance des dons de l'usurpateur de ses biens. Nous nous abandonnons entièrement à la Providence et à la piété des fidèles, et nous serons contens de terminer ainsi sobrement la carrière amère de nos jours remplis d'épines. Adorons avec une profonde humilité les impénétrables décrets de Dieu; invoquons sa miséricorde pour nos bons et fidèles sujets, qui seront toujours notre joie et notre couronne; et, après avoir fait, dans cette cruelle circonstance, ce qu'exigent nos devoirs, exhortons-les à conserver toujours intactes la religion et la foi, et à s'unir à nous pour conjurer, par nos gémissemens, entre le parvis et l'autel, le souverain Père des lumières, afin qu'il daigne changer les desseins pervers de nos persécuteurs.

Donné en notre Palais apostolique et quirinal, le 10 juin 1809.

Relation de ce qui s'est passé à Fontainebleau les 22 et 23 Janvier 1814.

Monsieur de Beaumont, évêque de Plaisance, nommé par l'Empereur archevêque de Bourges, avait été plusieurs fois envoyé par le Gouvernement vers le S. P., pour le déterminer à quelques arrangemens; tous ses efforts avaient été inutiles. « Mr l'évêque, avait répondu le Souverain Pontife, » le bon Dieu sait les larmes que j'ai répandues sur le prétendu concordat que » j'ai eu le malheur d'accepter; j'en porterai la douleur jusqu'au tombeau : c'est » un sûr garant que je ne serai pas trompé » une seconde fois. »

L'archevêque de Tours, l'évêque d'Evreux et le cardinal Maury se rendirent aussi à Fontainebleau. Pie VII refusa de voir le cardinal; il dit aux autres prélats qui furent admis à son audience, et qui le pressaient de faire quelques sacrifices pour éviter les suites funestes d'un refus : « *Laissez-moi mourir digne des maux que j'ai soufferts.* » Cependant l'évêque de Plaisance revenait toujours à la charge. Fatigué de ses instances, le Souverain Pontife

ordonna d'avertir le prélat, lorsqu'il se présenterait, de mettre ses demandes par écrit. M. de Beaumont fut sans doute informé de cet ordre; car lorsqu'il parut au château pour obtenir une nouvelle audience (c'était le 22 janvier), dès qu'on lui eut fait part des volontés du S. P., il donna un papier écrit, en sollicitant l'honneur de voir Sa Sainteté, toujours par l'ordre du Gouvernement. L'Empereur, d'après ses nouvelles propositions, consentait à rendre au Chef de l'Eglise une partie de ses Etats, pourvu que Pie VII cédât l'autre. L'auguste prisonnier, ayant fait entrer M. de Beaumont, lui dit : « Les domaines de Saint-Pierre ne sont pas » ma propriété, ils appartiennent à l'Eglise, » et je ne puis consentir à aucune cession; » au reste, dites à votre Empereur que, si, » pour mes péchés, je ne dois plus retourner » à Rome, mon successeur y rentrera » triomphant, malgré tous les efforts du » Gouvernement français. »

L'évêque de Plaisance voulut un peu justifier l'Empereur, qui, disait-il, avait la meilleure volonté. « *Je me fie beaucoup plus* » *aux Princes alliés qu'à lui*, » répondit le Souverain Pontife. Le prélat, étonné, de-

manda quelque explication sur ces dernières paroles. « *Il ne me convient pas de* » *vous la donner, ni à vous de l'entendre,* » répondit le Chef de l'Eglise. M. de Beaumont voyant que tous ses efforts étaient inutiles, ajouta que le S. P. allait retourner à Rome; que c'était l'intention de l'Empereur. « Ce sera donc avec tous mes cardi- » naux, » dit le Souverain Pontife. L'évêque dit que cela n'était pas possible pour le moment; que l'Empereur avait les meilleures intentions, mais que les circonstances ne lui permettaient pas de faire partir en même temps les cardinaux pour Rome. « Eh bien; » répliqua Pie VII, si votre Empereur veut » me traiter en simple religieux, *et je n'ou-* » *blie pas que je le suis*, je n'ai besoin que » d'une voiture pour me conduire; tout ce » que je demande, c'est d'être à Rome pour » remplir les fonctions de ma charge pas- » torale. » S. P., dit le prélat, Sa Majesté sait ce qu'elle doit au Chef de l'Eglise; elle ne méconnaît pas votre dignité; elle veut vous donner une escorte honorable : un colonel doit vous accompagner. « Du moins, » reprit avec dignité le S. P., le colonel ne » sera pas dans ma voiture; » et il congédia

M. de Beaumont. Dès que celui-ci fut sorti de l'appartement, le colonel y entra, pour avertir le S. P. qu'il allait le conduire à Rome : c'était le samedi après-midi. Le Souverain Pontife, bien persuadé de la mauvaise foi du Gouvernement, qui ne voulait pas le renvoyer dans sa capitale, déclara qu'il ne partirait que le lendemain, après avoir dit sa messe. Il le déclara avec tant de fermeté, qu'on ne répliqua pas; mais le colonel ne quitta pas son appartement, et il ne fut pas permis au S. P. de parler à personne en particulier. Cet état de contrainte n'empêcha pas l'illustre prisonnier de convoquer tous les cardinaux qui étaient à Fontainebleau, au nombre de 17; un d'entre eux, malade, [illegible] au château. Arrivés auprès du S. P., ils se jettent à ses pieds en pleurant, et Pie VII mêla ses larmes avec les leurs, en leur donnant sa bénédiction. Malgré la présence du colonel, il leur prescrivit trois choses : la première, de ne pas porter les décorations qu'ils avaient reçues du Gouvernement; la seconde, de ne recevoir aucun traitement, aucune pension du Gouvernement; la troisième, de n'aller à aucuns repas où ils seraient invités par les hommes

du Gouvernement. Le dimanche 23, le S. P. fut enlevé de Fontainebleau, à onze heures du matin, et le soir même, il arriva près d'Orléans. On l'a fait voyager sous le nom de l'évêque d'*Imola*. Plusieurs cardinaux ont témoigné le désir que ces détails fussent connus : on ignore s'ils en étaient chargés par le S. P. LL. EE. n'ont pas tardé à être enlevées elles-mêmes de Fontainebleau. On a fait partir chaque cardinal en particulier avec un gendarme, et ils ne devaient savoir qu'en route le lieu de leur destination.

5 Avril 1814.

P. S. Depuis l'époque de cette relation, on ignorait généralement où avait été conduit le Souverain Pontife. Les directeurs de l'opinion publique faisaient circuler des bruits contradictoires. L'arrêté du Gouvernement provisoire, du 2 de ce mois, apprend à l'Europe entière « QUE DES OBSTACLES » ONT ÉTÉ MIS AU RETOUR DU PAPE DANS SES » ETATS, ET QUE, DÉPLORANT CETTE CONTINUA- » TION D'OUTRAGES DONT ON ABREUVE DEPUIS SI » LONG-TEMPS LE CHEF COURAGEUX QUE L'É- » GLISE REDEMANDE, il est ordonné QUE TOUT » EMPÊCHEMENT A SON VOYAGE CESSE A L'INSTANT, » ET QU'ON LUI RENDE DANS TOUTE SA ROUTE LES » HONNEURS QUI LUI SONT DUS. »

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 26 June, 2018